

n°39

# Le Brécaillon

Bulletin de l'Association du Musée Militaire Genevois - Mai 2019

## «Brécaillon»

Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.  
(Humbert, Glossaire Genevois)



# SOMMAIRE

Le Mot du Conservateur	3
Ligne de la Versoix 1940 - 1945: un leurre dangereux !	4
Enrôlements égyptiens à Genève (1882)	172
Un poilu de Genève : François Auguste Puviland (1883-1917)	200
Une épée suisse raconte son vécu	212
Le Corps de musique de Landwehr; harmonie officielle de l'Etat de Genève participe en 1915 à Lyon aux Fêtes Franco-Suisses organisées au profit des mutilés français de la Grande Guerre	220

## Musée Militaire Genevois

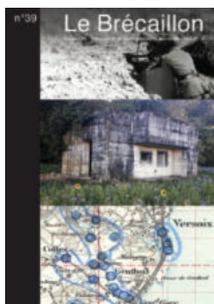
Chemin de l'Impératrice 18

1292 Chambésy

Tél. + 41 22 734 48 75

web: [www.museemilitaire.ch](http://www.museemilitaire.ch)

Horaires: du mercredi au dimanche de 13h 30 à 17h.



### La couverture

en haut: mitrailleur (archives féd.)

au centre: fortin (coll. de l'auteur)

en bas: carte (archives féd.)

# LE MOT DU CONSERVATEUR

Richard GAUDET-BLAVIGNAC

Ce « Brécaillon » est exceptionnel. En effet, une grande partie de notre bulletin est réservée à un sujet qui nous tenait à cœur : celui des fortins de la « Ligne de la Versoix ». Ces ouvrages, propriété de l'Etat, ont été confiés depuis quelques années au Musée militaire genevois afin qu'il en assure l'entretien, la conservation et la mise en valeur muséographique.

Benedikt CORDT-MØLLER s'est consacré à l'étude de cette « Ligne » et a fait une recherche très fouillée se fondant sur les documents d'archives tant fédérales que genevoises. Il a parcouru toute la « ligne, visité tous les ouvrages plans en mains, réalisant de très nombreuses photographies. Il nous livre ici le résultat de ses recherches qui apportent des réponses aux questions que l'on pouvait se poser sur le rôle de cette ligne de défense, mais qui met aussi en évidence un certain nombre de points encore obscurs.

Notre ami Jean DUNANT, disparu en 2011, a été le premier de notre association à s'intéresser à ces fortins. Nul doute qu'il aurait eu plaisir à lire cette étude sur un sujet qui le passionnait. C'est donc à lui que nous dédions cet article.

En 1882 et 1883, 400 Suisses sont recrutés dans notre pays, et particulièrement à Genève, dans le but de servir dans la police égyptienne. Cet événement suscite des remous : ce recrutement est-il assimilable au « service étranger », interdit depuis 1850, ou est-ce autre chose ? Philippe COET retrace cet épisode peu connu de l'histoire genevoise.

Sur le monument « aux Français de Genève morts pour la France » de la rue Sénebier, on peut lire le nom de François-Auguste Puviland. Philippe COET retrace ici le parcours de ce « Poilu de Genève » pendant la première guerre mondiale.

Collectionneur averti, Francis VILLARS nous présente une épée suisse de belle facture. Il a recherché l'histoire de cette arme et de ses propriétaires successifs. Il nous fait entrer ainsi dans l'histoire d'une illustre famille valaisanne, les KUNTSCHEM.

En 1915, en pleine guerre, le corps de musique de Landwehr se rend à Lyon pour participer aux « Fêtes franco-suissees organisées au profit des mutilés français de la Grande guerre ». Même si les Landwehriens sont en civil, cet épisode cadre mal avec la neutralité de notre pays. Claude BONARD décrit ce moment particulier.

Bonne lecture.

Le Conservateur

# LIGNE DE LA VERSOIX 1940 - 1945: UN LEURRE DANGEREUX !

Benedikt CORDT-MØLLER

## PRÉAMBULE

A titre personnel cet article concrétise une promesse que nous nous étions faite il y a une cinquantaine d'années en faisant du vélo dans la région de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Versoix très intrigué par la présence de ces *bunkers* !

Nous le savons maintenant, ils étaient encore tous sur pied à cette époque comme de surcroît d'autres infrastructures militaires moins visibles.

Au cours de notre recherche, nous sommes allés de découvertes en découvertes en traitant :

- du contexte politico-militaire de l'époque,
- des infrastructures de défense réalisées,
- des conséquences sur les femmes et les hommes portant un uniforme ou pas.

Même si nous nous attachons dans ce premier article à développer surtout le deuxième volet, nous visons à remettre au goût du jour un devoir de mémoire pour rappeler d'existence de ces divers ouvrages militaires et du volet humain qui les entoure.

« Position de Versoix », « Position de « Collex », ou encore « Couloir de Versoix », ou simplement « Couloir », et plus récemment « Position de barrage Versoix » et « Ligne de la Versoix ».

En effet, c'est tout un pan de l'histoire genevoise qui est tombé dans l'oubli pour différentes raisons, même si quelques mythes et réflexions à l'emporte-pièce ont subsisté, au demeurant souvent fort éloignés de la vérité.

Le texte contient des zones d'ombre et des points à compléter, voire, peut-être, des erreurs. Nous comptons ainsi sur l'aide du lecteur avec l'espoir, en parallèle, d'obtenir de nouveaux documents, témoignages, photos, ...

Cet article est un commencement et nous chercherons à donner progressivement l'image la plus fidèle possible d'une réalité que nul ne devrait ignorer. Dans cette optique, l'adresse e-mail suivante peut être utilisée : [ligne.versoix.recherche@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@gmail.com) ou tout autre support (par exemple par courrier au Musée militaire genevois).

Benedikt Cordt-Møller  
Veyrier, le 1<sup>er</sup> avril 2019

## **1. SOMMAIRE**

### 2. SURPRISE INITIALE

### 3. COMBIEN DE « FORTINS » ET DE QUELS TYPES ?

### 4. CONTEXTE MILITAIRE EXPLIQUÉS PAR QUELQUES ÉLÉMENTS

### 5. L'ARRONDISSEMENT TERRITORIAL DE GENÈVE ET SON « COULOIR » ILLUSTRÉS PAR CERTAINS EXEMPLES

### 6. VERS UNE APPROCHE PLUS LARGE DU « COULOIR »

#### 6.1. Les autres composantes de la position de barrage Versoix

6.1.1. Une position de barrage c'est aussi ...

6.1.2. Barrages

6.1.3. Barricades

6.1.4. Barrières

6.1.5. Objets minés

6.1.6. Mines

6.1.7. Obstacles divers anti-char ou anti-personnel

6.1.8. Fossés et murs anti-char

#### 6.2. Les dispositifs d'accompagnement

6.2.1. Postes militaires

6.2.2. Postes de gendarmerie et de douane

6.2.3. Postes d'alerte

6.2.4. Poste de renforcement de douane

6.2.5. Ouvrage de protection, abri préfabriqué

6.2.6. Barraques

6.2.7. Postes d'observation / Observatoires

6.2.8. Autres

#### 6.3. Les troupes ou assimilées

### 7. PREMIÈRES RÉPONSES EN VINGT QUESTIONS

7.1. Comment s'articulait la ligne de la Versoix ?

7.2. Est-il exact de parler d'une ligne de défense et, de surcroît, la plus occidentale de Suisse ?

7.3. Pourquoi retrouve-t-on le terme « couloir » dans différentes acceptions ? Quelle(s) localisation(s) ?

- 7.4. Quel était le dispositif dans la région de Sauverny ?
  - 7.5. Tous les ponts sur la Versoix étaient-ils minés ?
  - 7.6. Les « vrais » fortins (ou abri pour canon / mitrailleuse) ont-ils été équipés et armés ?
  - 7.7. Le pseudo mystère du canon !
  - 7.8. Pourquoi six mitrailleuses au moins ?
  - 7.9. Qu'en est-il des emplacements de tir en béton ?
  - 7.10. Quels ouvrages de campagne et autres systèmes défensifs ?
  - 7.11. Quel a été le coût de la ligne et qui l'a financée ?
  - 7.12. Pourquoi y a-t-il des divergences dans la localisation des ouvrages fortifiés entre 1941 et 1945 ?
  - 7.13. Barrages ou barricades anti-char et combien ?
  - 7.14. Les fortins ont-ils été occupés de manière permanente ?
  - 7.15. Quels étaient les autres plans d'évacuation de Genève ?
  - 7.16. Que s'est-il passé entre 1945 et 1950, puis jusqu'en 1964 – 1996, et après ?
  - 7.17. Quels sont les ouvrages qui ont été démolis et pourquoi ?
  - 7.18. Qu'en est-il alors de l'inscription à l'inventaire genevois et de la protection de toutes les composantes de la ligne, voire davantage ?
  - 7.19. Pourquoi la ligne est-elle tombée dans l'oubli ?
  - 7.20. Mais qui a quand même parlé de la ligne durant ces années ?
8. EN GUISE DE CONCLUSION
- 8.1. Points encore à investiguer
  - 8.2. Informations recherchées
  - 8.3. Projets
  - 8.4. Motifs de préoccupation
9. LEURRE DANGEREUX OU PAS ?
- 9.1. Sur la forme
  - 9.2. Sur le fond

9.3. Quel épilogue au courrier de mai 1943 ?

9.4. Finalement, à ce stade de nos recherches : leurre dangereux ou pas ?

## 10. SOURCE DES ILLUSTRATIONS

## 11. RÉFÉRENCES

## 12. BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET

12.1. Bibliographie

12.2. Sites et blogs internet

## 13. REMERCIEMENTS

## 14. ANNEXES

Liste des abréviations militaires utiles

Base de données des ouvrages fortifiés (fiches détaillées)

Recueil de toutes les illustrations

### Remarque pour le lecteur concernant :

- Les illustrations

*Vu leur nombre, l'ensemble des illustrations a été regroupé à la suite du texte, dans une sorte de recueil permettant une consultation plus facile.*

*Cependant quelques-unes, nécessaires à la compréhension du contenu ou particulièrement intéressantes, figurent déjà dans le corps de l'article.*

*Quant aux légendes relatives aux différents types de carte qui sont présentées, elles ont été introduites dans ledit recueil sous les numéros 97, 99, 101, 103, 105 et 107. Les cartes y relatives suivent sous les numéros 98, 100, 102, 104, 106 et 108.*

- L'orthographe de certains noms propres

*En fonction notamment des documents (cartes, courriers, liste de noms de fortins, etc.) et des périodes, elle a pu varier comme par exemple pour :*

- Mâchefer ou Machefer.

- Cinq-Chemins ou Cinq Chemins ou 5 Chemins.

- Valavran Dederod ou Valavran Déderod.

- La Chéna ou La Chenat.



ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE

ARMEKOMMANDO

COMANDO DELL'ESERCITO

Gr. Fortifications et Constructions

Section des Fortifications

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE

No. 33/53

In der Antwort vermerken - A indiquer dans la réponse  
Da indicare nella risposta

2a/3/hl

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL GENEVE  
- 2 JUIN 1945  
N° 7021

Au Sous-chef d'Etat-major Ib.

Position Versoix.

Un système de 6 fortins a été construit par le Cdt. ter. Genève (sauf erreur de ma part) sur la ligne Collex- Versoix, dans le but apparent de barrer les routes du secteur.

Dans son état actuel, ce barrage est incomplet; d'une part, il manque des barricades-routes et d'autre part, tous les itinéraires ne sont pas pris sous feu.

Eti outre, cette position ne dispose en tout et pour tout que d'un seul can.inf. "prêté" par la Br.fr. 1. Il manque un minimum de 6 mitr. et quelques fm. pour assurer un armement suffisant à ces ouvrages. Des demandes au Cdt. ter. Genève tendant à obtenir des armes supplémentaires sont restées sans réponse jusqu'ici. De plus, il semblerait qu'aucune troupe ne soit chargée de tenir cette ligne qui serait confiée à une garde-locale ou à une formation S.G.

En bref, j'ai l'impression très nette que, dans son état actuel, la position de Versoix constitue un leurre dangereux. Comme d'autre part elle comprend un certain matériel d'aménagement et un stock important de munitions (5 jours de feu pour un can.inf. et 6 mitr.), je désire qu'une décision soit prise à son égard dans le sens d'un complément d'aménagement avec attribution d'armes ou dans celui d'un désarmement total, les fortins pouvant être remis comme position de mousqueterie aux gardes-locales du secteur.

Personnellement, et pour autant que je puis porter un jugement sur la valeur tactique du dispositif, je préconise la seconde solution.

Quoi qu'il en soit, je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire afin de provoquer une décision.

ARMEKOMMANDO	
Gr. Festungs- u. Bauewesen	
27. MAI 1945	
J.Nr. 7603 / Inf.	
R.Nr.	
Dist. Chef	
St. Of.	
Fest.	
Genie	
Gend.	

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE  
Gr. Fortifications et Constructions  
Le Chef de la Section des Fortifications:

*Tarant*  
Colonel Tarant.

Figure 1

- *La Bâtie ou la Bâtie ou Bâtie.*
- *Tourne-à-Conti ou Tourne-à-Conty ou Tourne à Conti (parfois pont de la ... ou passerelle de la ...)\**
- *Bois de Machefer ou bois de Mâchefer ou Machefer (parfois pont du/de ... ou passerelle du/de ...)\**

(\*) *L'appellation la plus correcte serait « Passerelle du bois de Machefer » ou « Pont de la Tourne-à-Conti.*

## 2. SURPRISE INITIALE

Ce courrier<sup>1</sup> du Colonel Tardent [figure 1 ci-avant] est surprenant à plus d'un titre. Il nous a quelque peu déstabilisé car nous en avons eu connaissance tout au début de notre recherche.

Le béton tout juste sec et les ouvrages à peine remis courant octobre 1942 aux gardes-fortifications, on parle déjà - mi-1943 - de déclassement !

A relever dans ce cadre que l'état des lieux à décembre 1945, sous la forme d'une carte<sup>2</sup>, tel que présenté ci-après pour sa partie que nous qualifierons provisoirement de versoisienne [figure 2 focalisée sur Versoix], devait être assez proche de celui de 1943 et théoriquement connu du signataire du courrier. Cette perception différente de la situation n'a pu que nous intriguer.



Figure 2

Cette carte de 1945 nous l'avons découverte tout récemment dans un fonds aux Archives fédérales. Ce fonds « Klassifikation der Werke (1 & 2) – Classification des ouvrages fortifiés (secret) » a été couvert par un délai de protection pendant de nombreuses années en raison de son contenu, dont l'inventaire de la quasi-totalité des ouvrages fortifiés à fin 1945, et, en l'espèce, ceux relevant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée. En effet, une partie de ces derniers ont été régulièrement modernisés pour n'être déclassifiés que dans les années 2000.

Quelles sont les interrogations que soulève cette correspondance à la lumière, respectivement, du contexte de l'époque et des connaissances actuelles ? Il ne s'agit pas de procéder à une forme de « révisionnisme » en mettant en cause sans nuance son expéditeur, mais de rechercher des explications sur :

- L'incertitude quant au nombre réel de « fortins ».

- Le doute quant au rôle de l'arrondissement territorial de Genève comme constructeur.
- Le flou de la mission de la ligne et des options prises.
- Le constat sévère sur l'état du dispositif défensif global.
- Son étonnement relatif à un seul canon anti-char et, de surcroît, prêté.
- Le ferme constat pour 6 mitrailleuses non encore livrées et difficiles à obtenir.
- Sa surprise quant à un important stock de munitions en regard de la situation du canon et des mitrailleuses non livrées.
- Une interrogation sur l'organisation mise en place et sur la dotation en hommes.

En filigrane transparaissent également les ressources déjà engagées et immobilisées et, par conséquent, l'argent dépensé (nonobstant le fer et le béton comme denrées rares).

En bref, l'émetteur de la lettre demande en regard du fait « ... *que, dans son état actuel, la position de Versoix constitue un leurre dangereux ...* » une prise de décision entre :

- un complément d'aménagement ou...
- un déclassement total.

Cette missive a été traitée à un niveau élevé de l'armée tout comme à celui de l'arrondissement territorial de Genève. De plus, il s'agit de la mettre en perspective avec des options prises par le Commandant en chef de l'armée, le Général Guisan, dès 1939<sup>3</sup> et confirmées en 1940<sup>4</sup>.

Alors, leurre dangereux ou pas ?

Nous tenterons d'apporter un début de réponse dans le cadre de cet article.

A noter qu'au moins un autre est planifié pour présenter plus en détail la situation et les mesures prises en ville de Genève et dans le canton durant la Seconde Guerre mondiale : « le couloir » n'étant qu'un exemple parmi d'autres.

### **3. COMBIEN DE « FORTINS » ET DE QUELS TYPES ?**

Les très rares personnes qui se sont intéressées à la ligne, comme du reste les encore plus rares qui en connaissent l'existence, la ramènent à des constructions : les « fortins » (parfois appelés bunker, casemate ou blockhaus).

Deux ou trois « fortins » peuvent être un peu plus visibles et être aperçus par :

- Des automobilistes qui circulent sur l'autoroute direction Lausanne avec les « Cinq-Chemins » peint en gris clair et, à proximité immédiate, « Rennex-Ouest » au milieu d'un champ avec un grand (anciennement deux) arbre.

- Des cavaliers, par exemple pour Mâchefer.

- Des randonneurs.

- Des habitants des communes de Collex-Bossy, Genthod, Versoix et Bellevue.



Photo 3

Ils n'en comprennent certainement pas la signification et ce que ces ouvrages ont pu représenter à une certaine époque.

D'autres « fortins » restent invisibles car ils sont camouflés, de manière naturelle par exemple par du feuillage, artificiellement (en l'espère par des parements en pierre) pour « La Bâtie » avant et même après un récent nettoyage [photo 3], ou situés en dehors des lieux de passage.

Cette « discrétion » vaut autant pour les habitués de la région que pour les personnes ayant des connaissances historiques ou en raison de leurs activités militaires, voire professionnelles. Tous ces cas de figure, nous les avons vécus avec particulièrement celui d'un habitant de la région qui est passé des dizaines de fois à vélo et en voiture devant le mur en face du pont de la Bâtie sans savoir qu'il y avait, derrière, un emplacement de tir. La même chose peut s'appliquer à « Rennex-Est » qui, à certains moments, a été complètement envahi par la végétation.

La situation décrite ci-dessus est amplifiée et perdue à cause du manque d'informations, dont certaines, d'ailleurs, sont peu fiables. Nous illustrerons notre propos par le micro-exemple suivant.

Ceux qui, par chance, découvrent « la Bâtie » de l'extérieur, souvent grâce à un accompagnateur et non par des photos qui sont presque impossible à trouver, sont désorientés.

Cet emplacement de tir camouflé dans un mur - ce qui explique son inscription à l'inventaire genevois - dispose d'une embrasure de tir en direction du pont juste en face. Cependant, lorsqu'on peut y entrer, quelque chose dans l'image [photo 4] dérange...

En effet, 2 embrasures sont visibles de l'intérieur, mais une seule à l'extérieur car la seconde a été bouchée. Y aurait-il un lien de causalité avec l'auberge proche (maintenant définitivement fermée) qui l'utilisait pour stocker son vin<sup>5</sup> ?

L'image véhiculée depuis de trop longues années est celle d'un « fortin » presque impossible à trouver seul, mal entretenu jusqu'à peu, avec un escalier caché par la végétation et, de surcroît, doté d'une seule embrasure depuis 1996 au moins.

Le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports [DDPS] a fait réaliser, depuis 1993 pour la Suisse et en 1996 pour Genève, un inventaire de la « Position de barrage Versoix »<sup>6</sup> avec les éléments de tous genres qui la composaient encore. La majorité subsistait à cette date, du moins pour le volet « fortins ».

Il en est résulté un ultime opuscule<sup>7</sup> relatif aux positions vaudoises et à la seule genevoise. Cette dernière, même si elle n'a été évaluée que comme d'importance régionale et non pas nationale, est quand même mentionnée vu les particularités de son dispositif<sup>8</sup>.

Au niveau suisse, la typologie suivante avait été retenue :

A = ouvrage fortifié [photo 5], PC, ouvrage de transmission, magasin munition, caverne

C = câbles

F = ouvrage de protection, abri

M = objet miné

S = route, pont

T = obstacle

W = aqueduc

Z = téléphérique

Le tableau ci-après donne un début de réponse factuelle concernant les « fortins » pour susciter l'intérêt du lecteur. Nous avons fait le choix à cette occasion de condenser de multiples informations sur le même document. Ces dernières seront cependant reprises d'une manière ou d'une autre dans le cadre de cet article.

Toutefois il s'agit là d'une vision réductrice de ce qu'était en réalité « les » (et non « le » comme nous le verrons par la suite) « couloirs ».

Pour mieux visualiser ledit tableau, nous avons joint la carte d'ensemble [figure 6] établie par le service des monuments et des sites [SMS] en 2004<sup>9</sup> ; carte et descriptifs qui ont complété l'inventaire mené par l'armée sous l'égide du DDPS mais en se limitant – malheureusement – aux « fortins ».

A noter que depuis 2004 deux « fortins » supplémentaires ont été démolis : A 755 « Versoix CFF » et A 760 « Valavran Stalden »

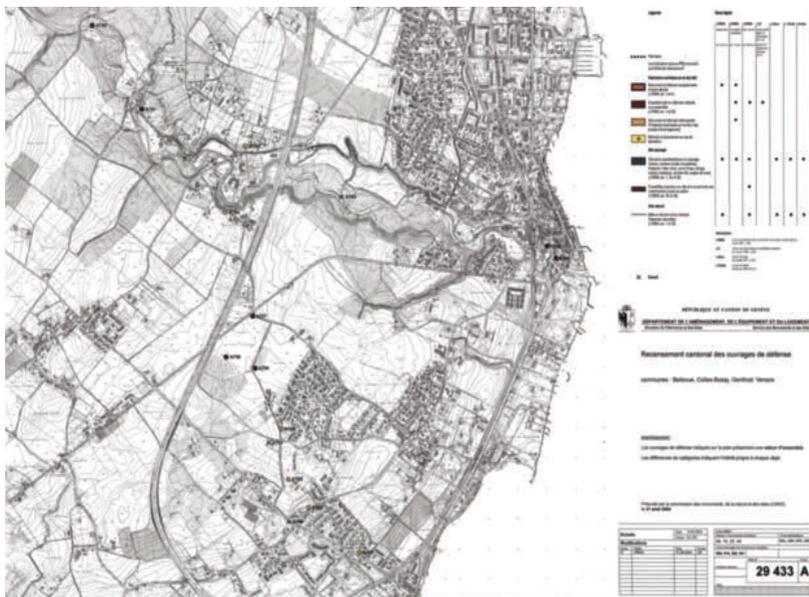


Figure 6

### Vision synthétique des « fortins » selon les inventaires de 1996, 2004 et 2018

Périmètre de la ligne de la Versoix ou couloir de la Versoix  
État des informations à décembre 2018

#### Remarques relatives au tableau ci-après :

- D'autres types d'ouvrages (objets minés, barricades anti-char, etc.) existaient en lien direct ou indirect avec la ligne de la Versoix, soit dans le dispositif même (périmètre étroit), soit à proximité immédiate (moyen) soit plus éloigné (large).
- Hormis la difficile localisation précise des barrages et barricades anti-char, au moins deux ouvrages n'ont pas pu encore être situés ou attachés à un fortin déjà identifié, soit ouvrage « Riondel » + 1 de protection / abri préfabriqué (proche de la Foretaille).
- Une carte (parmi d'autres) au 1 : 50'000 du 26.02.1941<sup>10</sup> du dispositif (ou du moins son projet) prévu par l'Ar. Ter. GE est disponible aux Archives fédérales suisses [AFS].
- La classification du 01.09.1941<sup>11</sup> mentionne 4 fortins et 11 emplacements de tir, soit 15 ouvrages au total.
- Le courrier du 26.05.1943<sup>12</sup> (outre la proposition d'abandonner la position de Versoix)

fait donc référence à 6 fortins, puis à 4 via une correction manuscrite par un des officiers concernés par le dossier.

- La liste établie par l'Ar. Ter. GE le 05.12.1945<sup>13</sup> indique 4 fortins, 11 emplacements de tir et 1 poste d'observation, soit au total 16 ouvrages.

- La carte<sup>14</sup> établie par le 1<sup>er</sup> Corps d'armée donne l'état des lieux en décembre 1945 des divers types d'ouvrages fortifiés – *a priori* - permanents sur tout le Canton de Genève. Cela exclurait ainsi les constructions dites de campagne.

- Le « Bois d'Avault » [A 761] pourrait être plus qu'un simple poste d'observation du fait que le terrain nécessaire a été, et est encore, identifié au Registre foncier.

A ce jour, aucun descriptif, plan, photo, document administratif (comme autorisation de démolir) n'a pu être trouvé. Sa date de démolition doit être 1996 ou juste avant.

- Plusieurs sources<sup>15</sup> mentionnent le chiffre de 14 fortins au total.

- « Versoix le Bourg » [A 756] ne figure pas sur la liste récapitulative de l'inventaire du DDPS, mais il est mentionné en étant biffé sur une des cartes jointe audit inventaire.

- « Rennex-Est » est le seul « fortin » sur les 11 encore existants qui a vu son escalier remblayé par de la terre et du béton avec sa porte murée, en principe après 2004 (ou déjà après 1996 ?) mais avant 2017 ; le responsable reste inconnu.

- 10 « fortins » sur 11 ont été visités de l'intérieur sauf un, vu uniquement sur plan et photos.

- Une base de données [cf. annexes] ouvrage par ouvrage a été établie par l'auteur.

### Légendes et abréviations :

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
SMS	Service des monuments et des sites - Genève
BCM	Benedikt Cordt-Møller [l'auteur]
ATGE	Arrondissement territorial de Genève avec l'abréviation officielle Ar. Ter. GE
*	Avec plan du bureau technique de l'Ar. Ter. GE, y compris « Type » pré-attribué pour certains par ledit arrondissement ou <i>indiqué voire corrigé par l'auteur</i>
**	Avec photos disponibles de l'extérieur
***	Avec photos de l'extérieur et de l'intérieur
****	Avec plan et photos de l'extérieur
*****	Avec plan et photos de l'extérieur et de l'intérieur
<del>en</del>	Ouvrage inventorié mais plus existant (démoli) à la date de l'inventaire considéré
ET	Emplacement de tir pour fusil-mitrailleur [LMg]
A	Abri [ou ABR] pour canon [C] et/ou pour mitrailleuse(s) [Mg] avec parfois des LMg
OBS	Observatoire ou poste d'observation
FORTI	Fortin : terme générique (= ET + A) dès 1996 ou synonyme à A de 1940 à 1945
INV	Inscrits à l'inventaire genevois (6 sur 11 avec 5 déjà démolis) en 2008
EGM	Propriété État de Genève et « géré » par l'Association du Musée militaire genevois [MMG]
{....}	Commentaire, questionnement, ... de l'auteur

Tableau synthétique :

Code DDPS	Type ATGE	DDPS 1996	SMS 2004	BCM 2018	Nom usuel (moderne)	No BCM
A 750	ET	oui*	oui**	oui*****	Rosière (La) <sup>EGM</sup>	1 <sup>INV</sup>
A 751	ET	oui*	oui**	oui*****	Bâtie (La) <sup>EGM</sup>	2 <sup>INV</sup>
A 752	A2Mg	oui*	oui**	oui*****	Richelien <sup>EGM</sup>	3 <sup>INV</sup>
A 753	ET	oui*	<del>oui</del>	<del>oui</del> *****	St-Loup	4
A 754	A2Mg	oui*	oui**	oui*****	Mâchefer <sup>EGM</sup>	5 <sup>INV</sup>
A 755	ET	oui*	oui**	<del>oui</del> *****	Versoix CFF	6
A 756	ET	non	oui**	oui***	Versoix le Bourg	7
A 757	A1Mg + 1C	oui*	oui**	oui*****	Cinq-Chemins	8 <sup>INV</sup>
A 758	A1Mg	oui*	oui**	oui*****	Rennex-Ouest <sup>EGM</sup>	9 <sup>INV</sup>
A 759	ET	oui*	oui**	oui****	Rennex-Est <sup>EGM</sup>	10
A 760	ET	oui*	oui**	<del>oui</del> *****	Valavran Stalden <sup>EGM</sup>	11
A 761	OBS	<del>oui</del>	<del>oui</del>	<del>oui</del>	Bois d'Avault	12
A 762	<del>A2Mg</del> ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran De Planta	13
A 763	ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran Dominique	14
A 764	ET	oui*	<del>oui</del>	<del>oui</del> *****	Valavran Dunant	15
A 765	ET	oui*	oui**	oui*****	Valavran Dederod	16
<b>Mentionné</b>		<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>		
Dont	FORTI	4	4	4		
	ET	10	12	11		
	OBS	1	0	1		
./. Démoli		1	3	5		
<b>Encore existant...</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	selon l'inventaire considéré	
Avec		9	9	7	Emplacement de tir [ET]	
		4	4	4	Abri [A] pour canon [C]	
		1	0	1	et/ou pour mitrailleuse [Mg]	
					Observatoire ou poste d'observation [OBS]	
+ oublié...		1 ET	0	0	dans l'inventaire considéré	
<b>Existant corrigé...</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	selon la réalité	

#### 4. CONTEXTE MILITAIRE EXPLIQUÉ PAR QUELQUES ÉLÉMENTS

Pour ce faire, nous avons repris, avec seulement quelques « mini ajustements » pour en faciliter la lisibilité, des extraits du travail fort complet et intéressant de Pierre A. Krenger<sup>16</sup> en lien avec la ligne fortifiée de la Promenthouse pour les années 1939 à 1945. Aux dires de l'auteur, sa brochure doit être considérée comme un texte « brut » composé de notes prises aux Archives fédérales suisses.

Un lecteur (très) pressé pourrait se concentrer sur les éléments concernant plus directement Genève et/ou ceux de nature plus technique, par exemple les spécifications des barricades.

Toutes ces informations donnent un cadre général et illustrent le climat de l'époque. En outre, elles mettent en perspective ce qui a été fait – ou pas – dans le canton de Genève tant sous l'angle humain que militaro-technique, ainsi que les probables faiblesses du dispositif du « couloir ».

Enfin, le présent article permet de les porter à la connaissance d'un cercle plus large de lecteurs vu leur grand intérêt.

Ainsi :

Le haut commandement allemand élabore six plans d'attaque contre la Suisse durant l'été **40**, appelés « Operation Tannenbaum ».

Le 17 juillet, Guisan décrète le « Réduit national » par l'ordre d'opérations No 12. Toutes les troupes doivent occuper et tenir leurs positions sans délai. C'est le principe des trois composantes qui entre en vigueur : les troupes frontières et celles de la position avancée ont une mission de couverture et celles du Réduit une mission défensive.

Le Major EMG Bodo Zimmermann de l'EM de l'Armeeoberkommando arrive à la conclusion que le seul endroit où le Jura est étroit et donc facile à franchir avec la 1. Armée, donc 2 div ch, 2 div mont et 2 div mot pour le gr Armées A est la région de Genève (= Pays de Gex). Le gr Armée B devait lancer une attaque secondaire en pénétrant entre les lacs de Neuchâtel et de Biemme avec 2 divisions de montagne, 1 brigade rapide, 1 régiment d'infanterie inf mont et 1 bat ch. Le gr A devait :

- briser la défense de la frontière suisse à l'endroit où le Jura est le moins large ;
- s'emparer de la région entre les lacs Léman et de Neuchâtel ;
- pénétrer par le plateau (Mittelland) par Berne au centre et dans le dos du deuxième système de défense suisse (« Zentrale Redoute ») en direction de la Linth-lac de Zurich-Limmat afin de neutraliser ce front d'arrêt fortement fortifié dirigé vers le NE et de le faire tomber plus tard, si possible sans combat ;
- bloquer toutes les vallées alpines sans se laisser impliquer dans des combats dans les Alpes.

Remarque : à ce moment - et le SR allemand l'ignorait manifestement - le dispositif de

l'Armée suisse était pour moitié déjà entré dans le Réduit.

En juillet **1940**, un informateur allemand fiable avait informé ses partenaires suisses sur la tactique qui serait utilisée par les Allemands pour briser la défense sur la frontière. *« Vêtus d'uniformes suisses, ils approcheront les organes de garde sous prétexte de contrôler l'exécution des ordres de garde. Simultanément, ils s'informeront sur le fonctionnement des mines. Si les circonstances le permettent, les soldats de garde seront tués sans bruit et remplacés par des allemands déguisés qui reprennent la garde. Ainsi les ouvrages préparés pour la destruction seront préservés pour l'attaque qui suit de près. Cette tactique a fait ses preuves lors de l'attaque de la Belgique. »*

La seule solution envisagée par les Allemands a été une prise de la Suisse « en passant », c'est-à-dire entre d'autres grandes campagnes, et à condition que ça ne dure pas longtemps et ne coûte pas trop de forces armées, ni durant l'offensive, ni durant l'occupation. En fait, Hitler espérait que la Suisse céderait à une combinaison de propagande, de menaces, de chantages et d'opérations militaires limitées, surprenantes, brutales et rapides.

Ce n'est que le 11 novembre {1940} que l'OKH donne la fin de l'état d'alarme pour l'opération « Tannenbaum ».

Durant le deuxième semestre de **1940**, l'EMG étudie la modification de la position d'armée pour aboutir au Réduit. La solution adoptée finalement par le Général prescrit le maintien sur place des trp fr et le retrait des 4 corps d'armée dans les Alpes, avec abandon de la position avancée.

Cela aboutira à l'ordre d'opérations 13 du 24 mai **1941**. La décision est lourde à prendre, puisqu'on abandonne ainsi le plateau à l'ennemi, après un combat retardateur livré par les br fr 1-8 au N et 9 au S. Cet ennemi sera évidemment combattu à partir des Alpes, positions renforcées par les trois forteresses de Sargans, Gothard et St-Maurice. La limite S du dispositif s'identifie, du Bouveret au Simplon, avec la frontière nationale, mais les Grisons sont pratiquement vides de troupes.

La section mobilisation mit jusqu'en **1942** pour résoudre les énormes problèmes dus aux nouveaux secteurs de mobilisation et d'engagement, notamment sur le plan logistique (ravitaillement, cantonnements, dépôts de munitions à créer de toutes pièces).

Au printemps 1941, alors que la fonte des neiges aurait permis une attaque contre la Suisse, la fin de la guerre dans les Balkans fit craindre aux Italiens la remise sur le tapis par les Allemands d'un plan d'intervention en Suisse. Ce n'est que le début de l'opération « Barbarossa » (attaque de l'URSS) qui éloigna définitivement cet objet de l'ordre du jour.

Dans ses « Observations concernant l'organisation du champ de bataille », du 10 octobre **1941**, le Général remarque ce qui suit concernant les fortifications de campagne : *« Le gros-œuvre de la construction proprement dite est, dans l'ensemble, achevé. Il s'agit, sans*

*doute, ici ou là, de compléter, de raccorder ou de corriger. Mais c'est désormais la troupe qui doit apprendre à utiliser le champ de bataille organisé :*

*1. Afin d'y préparer la bataille à trois dimensions que nous imposera l'agresseur éventuel. Celui-ci cherchera à nous attaquer, simultanément ou successivement*

*- frontalement, avec toutes ses armes ;*

*- sur nos flancs et sur nos arrières, avec ses blindés, son infanterie de l'air, ses parachutistes et sa cinquième colonne ;*

*- de haut en bas, à l'aide de ses avions.*

*2. Pour y vivre en toute saison, pour y durer et s'y relever.*

*Sur le plan de la menace extérieure, la menace contre le Reich par le débarquement des Alliés en Afrique du Nord incite les Allemands à envisager d'inclure la Suisse dans son système défensif, ce qui nécessiterait une attaque et une occupation « préventive » contre celle-ci. ».*

Instruit par l'expérience faite en été 1940, Guisan ordonne dès le printemps **1942** la planification de l'engagement de l'armée en vue du débarquement allié qui allait se produire tôt ou tard.

En **1943**, un Colonel SS, Boehme, a concocté un plan d'attaque-surprise (prévu à l'été 1944 [selon H.R. Kurz – *Die Schweiz im Zweiten Weltkrieg*]) particulièrement virulent contre la Suisse). Il est intéressant de noter qu'en plus des raisons qui ont fait que notre pays ne fût pas attaqué, figure le fait que les voies de communication suisses étaient jugées insuffisantes à une action rapide et de grande envergure.

L'alarme de mars **1943** (préparatifs allemands sous Himmler, Sepp Dietrich et Dietl) était d'ailleurs un bluff servant à mettre la Suisse sous pression pour qu'elle se soumette aux conditions des négociateurs de l'accord économique germano-suisse de 1941 qui arrivait à échéance.

Notons cette étude du SR du 19 mars **1943** qui estime possible une attaque par surprise (Überfall) de la Suisse par 7 (max. 12) rgt aéroportés suivis de divisions de montagne allemandes, bien que celles-ci soient à ce moment-là engagées en Russie. Dès le 19 mars, plusieurs sources allemandes indiquent qu'une attaque est vivement discutée au QG du Führer et que des troupes (Groupe d'armées Dietl) sont mises en état de préparation en Bavière.

Les chefs militaires nazis appuient le projet, les dirigeants économiques et les officiers d'économie de guerre dans l'entourage d'Hitler le combattent, estimant les livraisons de matériel de guerre par la Suisse indispensables.

Le 23, l'opération Suisse est ajournée. Peut-être s'est-il agi comme en 40 d'une manœuvre de tromperie, (Täuschungsmanöver). Le 8 août 1943 Masson conclut : « *L'opération dite préventive pour s'emparer de nos voies de communication nord-sud est, à vues humaines, dépassée par les événements. Elle se justifiait au moment où elle a été envisagée par*

*l'OKW à la fin du mois de mars 1943. Maintenant, il est trop tard. »*. Cette appréciation de la situation amène le Général en automne 43 à réduire de onze à neuf le nombre de régiments faisant service en même temps.

Après l'exercice opératif de mai 43, le Major Ernst étudia une menace simultanée du N et W sur le plateau, le danger principal étant d'être entraîné dans la guerre du mauvais côté. *« L'accès naturel au plateau suisse est le Pays de Gex qui constitue une excellente tête de pont pour un ennemi mécanisé venant du SW, le Jura étant le plus facile à franchir dans cette partie de la frontière. La ligne de défense du Mont-Aubert - crêtes du Jura - Monts de Bière - Promenthouse couvrirait l'essentiel de notre organisation des forces de défense, alors que les sorties du Jura en direction NE entre Neuchâtel et Balsthal peuvent être tenues par des éléments de surveillance. Le terrain entre Jura et Léman est un terrain en général difficilement praticable pour les chars, et les forêts y assurent un bon camouflages contre avions. Les troupes qui doivent y livrer bataille, échelonnées en profondeur, peuvent s'appuyer en avant sur la ligne fortifiée de la Promenthouse et en arrière sur celle de l'Aubonne. Le 1. CA doit suffire pour la défense W, le 2. et le 4. sont nécessaires pour contrer une attaque allemande du NE sur une ligne Lac de Zurich-Limmat-Hauenstein. Une br L est en réserve d'A pour combattre un ennemi pénétrant par le Jura bernois et neuchâtelois. Le 3. CA tient la frontière S et E et appuie les trois fortifications du pays. »*.

Fin mars 1944, une « étude de l'option ouest » parvient à la conclusion que les trois régions les plus menacées sont : le couloir entre Jura et Lac Léman, le secteur de Porrentruy comme base d'attaque en direction de Bienne et Soleure et le secteur Les Verrières-Vallorbe, d'où Orbe et Neuchâtel peuvent être atteints.

### **Problèmes particuliers pour Genève et la 1<sup>ère</sup> Division à la mobilisation**

Lettre 21.9.1939 signée Guisan à cdt 1.CA : Considérations sur la défense du saillant de Genève. *« Nous sommes donc d'accord avec votre proposition de ne laisser à Genève, dans le cas W qu'un léger rideau de troupes, pour assurer le maintien de l'ordre, et de retirer immédiatement le gros du rgt.ter. 71 derrière la ligne de la Venoge »* (sic !). (cf. aussi copie rap rec 27.11.39 QGA.)

Mise en état de défense du secteur de la 1.division : des observations faites au cours de l'exercice des EM et de divers rapports, il paraît résulter - que la construction des barrages anti-chars est encore loin d'être achevée dans son secteur; - que les obstacles contre l'infanterie, et notamment les barbelés, sont à peu près inexistant, et que les risques d'infiltration augmenteront à mesure qu'on s'acheminera vers l'été.

Général au chef EMG 30.12. 1940 : *« Depuis l'émission de l'op no 12, l'étude des expériences de la guerre, et, notamment, de la campagne d'Albanie, a fait ressortir les possibilités et la nécessité d'une attitude plus active, et même plus agressive de notre défense. (...) Les cdt de secteur saisiront toute occasion d'utiliser la situation aventuree*

*où pourraient se trouver des détachements ennemis pour réagir de manière agressive en déclenchant, suivant les circonstances, soit des sorties, soit des contre-attaques, soit des contre-assauts, soit des actions de patrouilles de chasse ou d'équipes anti-chars. Pour être efficaces, ces actions devront être préparées et exécutées par surprise, en utilisant les avantages de notre terrain accidenté et couvert. (...) ».*

Lettre Guisan à chef EMG A du 4.3.1941 concernant cas particulier 1. Div et plus exactement rgt inf 3 dont deux bat (fus 10 et 13) et un bat (lw fus 3) et le rgt ter 71 se recrutent à Genève, au total env. 14'500 hommes. « *En plus des transports par chf, normalement prévus, il y aurait lieu de préparer des trp par bateaux (...) Le 1.CA a intérêt à régler lui-même les transports des troupes genevoises (...).* ».

Réponse 20.3.41 par of li 1.CA, col Clerc : Principe: habitants rive gauche par bateaux depuis Bellerive, rive droite par chf. Dès le début des hostilités, tous les bateaux de la CGN seraient rassemblés à Villeneuve, un d'eux ancré au large servant de camp de concentration pour env. 270 suspects arrêtés dans le Ct de Vaud. La CGN disposera dès le 6.4.41 de 5 bateaux aptes à naviguer, soit 2 stationnés à Genève, prêts à partir 4 h après l'avis donné à la CGN et 3 à Ouchy prêts à partir de Genève 7 h après avis. Dès le 15 avril 41, un bateau supplémentaire à Ouchy prêt à partir de Genève 7 h après avis. Eventuellement dès juillet 41 deux bateaux suppl. Dès le 1.7.41, on peut transporter 7'150 sdt, mais en principe dès la fin de l'automne, les bateaux sont désarmés et ne peuvent naviguer qu'après arrangement financier avec CGN.

L'ordre d'opérations n° 1 : 2.9.1939, prise de position de la position de neutralité sur les fronts Nord, Est, Sud et Ouest.

Sur la carte de l'op n° 1 la limite de secteur W de la br fr 1 se situe entre Crassier et le lac (à l'Ouest, le rgt Ter 71, cdmt Ville de Genève, occupe le saillant de Genève).

Dans « Instructions secrètes aux cdt UA et C trp » du 5.6.40, p. 2 dernier alinéa : (...) *Pour autant que cela n'ait pas déjà été fait, il faut renforcer les barrages anti-chars existants ou les doter de nouveaux. Des fossés bétonnés larges de 6,5 m arrêtent même les véhicules de combat les plus lourds; les barrages-rails ne suffisent pas. La fermeture rapide des barrages sur des routes qui doivent rester momentanément ouvertes doit être assurée. Un camouflage soigné des obstacles, des armes et de leur feu visible doit être réalisé. (...) On créera des réserves de matériel d'obstacles près des barrages pour refermer immédiatement des brèches occasionnées par l'ennemi. Les mines plates (Tellerminen) sont particulièrement aptes à remplir ce rôle.*

Ordre d'op n° 2 : 4.10.39 Dispositif Nord: Sargans - Zurich - Gempenplateau.

O op n° 3 : 27.11.39 N, idem, changements dus au licenciement de troupes.

O op n° 4 : 22.1.1940 N, id, adaptation en raison de la création d'un nouveau CA sur le

front S: Mont Dolent-Pizzo di Cresemo. 14.5.40 N, idem, complément à o du 22.1.40.

O op n° 5 : 6.2.40 couverture front Sud: St-Maurice - Alpes valaisannes - Gothard-Sud - Splügen - Engadine.

O op n° 6 : 9.3.40 Dispositif Ouest A: Bâle - Lac de Neuchâtel - Mentue - Paudèze.

Sur la carte de l'ordre op n° 6, les rgt ter 71 et 72 sont entre Aubonne et Lausanne et la br fr 1 avec la br L 1 à l'Ouest de la ligne Mentue-Paudèze : « 1. *L'Armée occupe et tient une position allant de Bâle par le plateau de Gempen- (...) - Lac de Neuchâtel - Mentue - Paudèze - Mont Dolent. A la frontière et entre celle-ci et la position d'armée, les trp fr et nos éléments avancés mènent un combat retardateur très actif. Les garnisons des ouvrages et abris résistent jusqu'à leurs dernières cartouches, même lorsqu'elles sont cernées et réduites à leurs propres moyens.* ».

O op n° 7 : Couverture front S du dispositif Ouest A : St-Maurice-Bernalalpen-Gothard S-Tödi-Ringelspitz.

O op n° 8 : 22.4.40 Dispositif Ouest B (en cas d'attaque-surprise de l'Ouest) : Bâle-Mittelland-Napf-Préalpes bernoises et vaudoises-St-Maurice. Sur la carte, la br fr 1 est avec la 1. division derrière la ligne Mentue-Paudèze.

O op n° 9 : 22.4.40 : Couverture front S du dispositif Ouest B, id.ordre n° 7.

O op n° 10 : juin 1940 : Dispositif pour le cas d'une attaque simultanée sur toutes les frontières : Sargans-Zurich-Gempenplateau-Jura bernois-Jura neuchâtelois-Mentue-Paudèze-St-Maurice-Bernalalpen-Gothard-Glarneralpen. Sous pt 5 : « *Conduite du combat, a) Garnisons des ouvrages et fortins. Ces garnisons résistent sur place jusqu'à épuisement complet de leurs moyens de combat, même si elles sont cernées ou abandonnées à elles-mêmes. Elles seront en conséquence pourvues de tout ce qui est indispensable pour durer (mun, vivres, etc.). b) Troupes frontière. Sur le front Sargans-Gempen-Léman, les trp fr résistent sur place. Toutefois, le cdt du 2.CA est autorisé à ordonner des replis locaux de trp fr là où leur position est très rapprochée de la position d'armée et si la prolongation de leur résistance devient sans influence sur la défense de la position principale.*

*Garnisons de Bâle et Genève. Ces garnisons assurent le maintien de l'ordre dans ces villes jusqu'à l'ouverture des hostilités. A ce moment, Bâle et Genève seront déclarées « villes ouvertes » et leurs garnisons seront repliées, celle de Bâle sur la position de la div Gempen, celle de Genève vers l'intérieur.* ».

Sur la carte de l'o op n° 10, la br fr 1 est entre la ligne Mentue-Paudèze et la crête du Jura entre Vallorbe-Mollendruz-Marchairuz-St-Cergue-Crassier-Céligny-Lac Léman, (donc devant la Ligne de la Promenthouse ! = imprécision du dessin !). Sur la même carte, la br fr 1 a comme d'habitude son PC à Cossonay et sa limite Ouest à quelques kilomètres

devant Rolle, mais pas sur la Promenthouse ! (re-imprécision du dessin !).

O op n° 11 : 12.7.40 : Mise en place de la position d'armée centrale, préparation de l'o op n° 12 (solution transitoire): Weesen-Wädenswil-Cham-Küsnacht-Luzern-Schüpfheim-Scheibe-Zulg-Guggisberg-La Berra-Rochers de Naye.

Un ordre de service du 8.5.1937 comprenant huit points précise bien que « *tous les dossiers, cartes et plans doivent être traités comme documents « secrets »*. Ne pourront en prendre connaissance que les personnes chargées d'une mission officielle et seulement avec l'autorisation du Chef de bureau, etc. Les relevés privés sont interdits, même de la part des entrepreneurs, etc. ». Des « Prescriptions concernant l'engagement et le contrôle du personnel occupé à des travaux de fortification » du 31.5.1939, signées F. Peter, chef du Bureau des fortifications (Service du Génie), imprimées et comprenant trois pages vont dans le détail et prévoient à la fin des dispositions pénales. D'après des témoignages d'époque, les mesures de maintien du secret étaient sévères et efficaces, et il semble que le secret ait été généralement bien gardé.

Lettre 18.11.1936 signée Minger : Les barricades et les canons d'infanterie sont insuffisants pour combattre les véhicules blindés ennemis. Il faut y mettre en plus des mines à disposition. A cet effet, on a développé un modèle particulier de mine, mines à enfouir ou à disperser (Streamine) avec un plateau de pression (Druckteller); il en faut 20'000 pièces (coût Fr. 500'000.-).

Lettre de l'EM à l'EMG du 28.1.1937 : Programme de travaux de construction des fortifications de frontière. Comme le message (à la commission de défense nationale, ndlr.) du 17.4.36 le mentionne, les crédits prévus ne suffiront que pour le barrage contre des troupes motorisées et blindées des pénétrantes les plus importantes, et tout au plus de quelques portions de terrain importantes, suffisant pour assurer à nos troupes de couverture frontière l'appui demandé en cas d'attaque stratégique par surprise, jusqu'à la mise en place de l'armée de campagne.

1.2.1937 p. 2 : *Les positions et les ouvrages sont des constructions en béton avec des parois d'env. 2, 5 m d'épaisseur du côté de l'ennemi et 2,3 m sur le dessus, dans lesquels les armes doivent être en permanence prêtes au tir, et contre lesquels le tir d'artillerie légère et moyenne est inopérant. Pour être détruits, il faut l'engagement d'artillerie de siège lourde de calibre de 30 cm et plus. Ils peuvent être soustraits à la prise d'assaut par la disposition des ouvrages par paires, avec une protection de mitrailleuses réciproque. Les ouvrages sont équipés de vivres et de munition pour env. 3 semaines, ils disposent de suffisamment d'espace pour rendre la vie supportable à la garnison, de protection collective contre les gaz, d'installations hygiéniques, etc. On peut se contenter de positions de tir là où les ouvrages ne servent que de charpente à la défense mobile de la protection des frontières. Ces positions offrent un abri aux armes automatiques et à leurs servants (6 jours de munitions et de vivres) même contre le tir très intense de l'artillerie des armées de campagne. (...) Il est illusoire de croire que notre système de fortifications pourra rester*

*secret à la longue. Rien que pour des raisons de neutralité, toutes les frontières doivent notamment être traitées de la même façon. Ensuite, il faut savoir qu'à la longue les ouvrages ne pourront demeurer secrets. Si nous ne barrons que les pénétrantes les plus importantes, l'adversaire choisira d'autres axes d'attaque dont il sait qu'ils ne sont pas fortifiés. Cela nous amène à considérer toutes les frontières et à fortifier toutes les régions où le terrain est fort et se prête à la défense mobile. (...)*

Situation en 1793-1797 [selon collection de cartes Schauenbourg], travail d'un officier bernois entre autres sur la région du cours de la Promenthouse et de la Dullive : [selon *Géographie militaire* du colonel A. Keller – 1909] (...) Un certain nombre de ruisseaux descendant du Jura ont creusé un lit profond dans le terrain et forment, pour un ennemi venant du Pays de Gex, une série d'obstacles, les uns derrière les autres, qui peuvent être assez facilement défendus depuis les plateaux et les pentes situés à l'arrière.

Après la Versoix, le Boiron et l'Asse (Nyon), la Promenthouse et ses affluents est le premier ruisseau dans le secteur Ouest qui entre en considération pour une défense. Keller étudie trois secteurs en détail, mais avec les concepts du début du siècle (bois à couper pour dégager les champs de tir). Ce sont : 1. St-Georges-Vallon de Prévondavaux (3 km SSE St-Georges, 2 km E Longirod), 2. Prévondavaux-Begnins (côte traversée par le Merdasson-Combe de Bursins), 3. Begnins - Lac Léman (le plus faible).

Rapport du Chef du Génie des 1er, 2., 3., 4. et 5. CA, 28. 4. 1941 concernant les obstacles anti-chars. En résumé, on peut conclure qu'un fossé anti-chars de 7-10 m de large, pourvu de murs ach des deux côtés de min. 2,20 m de haut et des barricades de 5 rangées de rails battus (Steckbarrikaden) ou des barrages de rails battus dans le fossé, peut être considéré comme le meilleur, mais également le plus cher des obstacles anti-chars. (... Les crédits sont toujours réduits... les actuelles tendances à économiser du DMF... Il vaut de toute façon mieux en faire peu, mais bien et éviter les demi-mesures).

Section rens et sécu, Cmdt armée, 3.5.41: Extrait d'un rapport :

*Un des principaux entrepreneurs d'Allemagne de l'Ouest, qui occupe sur le « Westwall » env. 40'000 hommes dans les travaux de fortification, s'étonna que nous en Suisse construisions encore des lignes de tobleronnes (Betonhöcker-Sperrlinien), alors que leur inutilité était prouvée totalement. Sur la base des expériences faites dès le début de la guerre, les chars ont été tout de suite munis d'équipements qui rendent impossible la suspension (das « Aufhängen ») (fonctionnement des chenilles dans le vide). A cet effet les blindés ont été équipés à l'arrière et à l'avant de supports hydrauliques, semblables à des crics. Il estime que ces barrages - abstraction faite de passages étroits (Engpässe) comme éléments retardateurs de colonnes motorisées légères - sont totalement inutiles.*

Petite brochure « Enseignements découlant de nouvelles recherches sur l'efficacité des obstacles anti-chars, complément aux « Instructions provisoires sur la défense anti-chars » de juin 1940, décembre 1941.

I. Obstacles ach les plus courants : obstacles en rails de chf, battus ou bétonnés; araignées en béton (plots genre digues marines, posés à plat et reliés par câbles (Betonspinnen)) ; tétraèdres en béton (= pyramides reliées par câbles) ; barrage en béton en forme de herse (tranches de chocolat tobleronne simples (Höckerhindernisse)) ; mur ach en béton; mur en béton à contre-escarpe (l'ennemi vient « de derrière » et tombe en bas du mur, dans un fossé planté de rails pointus) ; barrages en blocs de béton, à une ou plusieurs rangées (appelés tobleronnes) ; tranchées d'eau, largeur totale 12 m, profondeur 3 m, largeur du fond 5 m.

17.3.1942 Chef EMG, gr fortifications & constructions: Reprise par l'Armée des ouvrages construits par les troupes ou le BBB.

1. Ouvrages construits par la troupe. A partir du 1.4.42, le cdmt de l'Armée reprendra les nouveaux ouvrages fortifiés et les barricades anti-chars construits par la troupe, selon les règles suivantes : les installations, une fois les travaux terminés et l'ouvrage équipé, seront annoncées par la voie du service au Chef du Génie de l'Armée qui en informera le Sous-Chef EM 1b. Celui-ci chargera la Section des fortifications de la reprise, en liaison avec le BBB, qui mettra à disposition le personnel technique nécessaire à une reconnaissance approfondie des installations : constructions proprement dite, affûts, machineries diverses, installations électriques et téléphoniques, anti-gaz, aération etc. toutes les clés seront remises au Corps des GF, désormais chargé de l'administration de l'ouvrage.

2. Ouvrages construits par le BBB. A partir du 1.4.42 tous les nouveaux ouvrages terminés et équipés, construits par le BBB ainsi que les barricades anti-chars seront repris par le cdmt de l'Armée (Section des fortifications). Cette reprise a lieu d'entente avec le BBB. Les inventaires des ouvrages du BBB remis à la troupe avant le 1.4.42 seront transférés progressivement à la Section des fortifications.

II. Barrages-routes. Le premier type de barricade lourde contre des chars de 30 t se composait de poutrelles métalliques profilées de 30 cm, de 16 cm pour des chars de 7 t. Vu leur grand poids et donc une manipulation difficile, on créa un obstacle fait de cinq rangées de rails. Celui-ci fut amélioré par le remplacement de la première rangée par une rangée de chevalets (forme : diapason posé sur les pointes). La dernière amélioration fut la construction de deux rangées de chevalets doubles devant, suivis de 3 rangées de chevalets simples. La troupe a en partie remplacé l'ancien type de barrage-rails par le nouveau.

III. Obstacles anti-chars. Les types suivants furent construits : Obstacles anti-chars en rails battus (= enfoncés dans le sol) ou bétonnés, araignées en béton (tétraèdres : les « vrais » tobleronnes) obstacles en bloc de béton armé (Höckerhindernis) en forme de pyramide tronquée (dent de dragon), murs anti-chars, murs anti-chars en contre-escarpe (avec fossé), blocs de béton d'une ou plusieurs rangées, type BBB (faussement appelés tobleronnes sur la Promenthouse), douves (fossés d'eau). Les « tobleronnes » sont les meilleurs, ce qui a été confirmé par les essais les plus récents.

IV Obstacles d'infanterie. Exécutés avec des poteaux en fer à cornière de 5 ou 10 m de large, par la troupe aussi avec des poteaux de bois. Pour les rangées du centre on utilisait des queues de cochon (Rundeisen-Schraubenpfahl). Plus tard on utilisa plus de fil de fer barbelé et de rouleaux de fil de fer barbelé, surtout en montagne ou les obstacles fixes étaient endommagés chaque hiver par la pression de la neige.

V. Installations spéciales d'ouvrage. Les sections spéciales du BBB de l'électricité, ventilation et téléphone ont émis des types normalisés de leurs équipements qui ont pour la plupart été utilisés dans les ouvrages de la troupe. Surtout la section téléphone développa du matériel et des appareils nouveaux qui furent utilisés dans toute l'armée. Elle développa également un appareillage pour les mines qui offrait, avec une sûreté totale contre les courants étrangers, la garantie d'une mise à feu à n'importe quel moment depuis un abri sûr. - Le bureau des panoramas a amélioré ses équipements panoramiques créés avant la guerre pour mitrailleuses, canons d'infanterie et observateurs. Dans les cours d'instruction, des collaborateurs de ce bureau ont formé des membres de l'armée à la confection d'équipements panoramiques. Le bureau a fourni une importante contribution au « tir avec des armes de fortins ».

Promenthouse, dans le secteur Begnins-Lac, un barrage anti-chars continu.

Terminologie. Ouvrage = Werk mit Unterkunft, béton ; Position = Stand, bétonné ; Emplacement (de tir), sans béton = Stellung).

III. Pour parer à cette menace, il faut préparer d'urgence un triple renforcement : 1) Renforcement en infanterie : son importance est déterminée par l'alternative suivante: a) les troupes de recrutement genevois peuvent atteindre leurs secteurs du réduit: dans ce cas, on pourrait laisser sur la Promenthouse 1 bat du rgt ter 71; b) les trp de recrutement genevois ne peuvent pas atteindre leurs secteurs du réduit : dans ce cas, tout ou partie des éléments récupérables du rgt inf 3 ou du rgt ter 71 pourraient s'établir soit en avant de la position Serine-Promenthouse, soit sur cette position. (Note manuscrite en marge: Wäre etwas bei Versoix ... (illisible) = probablement: pourrait-on faire quelque chose près de Versoix.) (puis: besser zum vornherein...nächstgelegenen Bat des Rgt 72 = il vaudrait mieux prévoir qqch par le bat le plus proche du rgt 72). Cette double éventualité doit être étudiée dès maintenant par le 1.CA et par la br fr 1. 2) Renforcement en armes: Le cdt de la br fr 1 estime que quelles que soient les décisions prises pour la construction d'un obstacle ou d'un ouvrage, son dispositif, pour acquérir la profondeur nécessaire, doit recevoir un renforcement de canons anti-chars, en plus des deux pièces, organiques, que lui vaudrait l'attribution d'un bat ter. (rem. manuscrite en marge: Wieviele ? Mannschaft !). 3) Renforcement par la mise en état de défense.

5.1.1. Troupes de couverture frontière (Grenzschutztruppen)

28.12.1935 [selon ordre de bataille der Grenztruppen 1935-1949]. Ce sont des troupes d'infanterie territoriale, organisées en détachements et comprenant les trois classes d'armée (élite, landsturm et landwehr). Ils sont soumis par secteur frontière de division à

un cdt br = cdt couv fr. Pour le front W, on prévoit entre autres pour St-Cergue/Nyon 400 hommes, pour Coppet/Versoix/Saconnex 100 hommes. Ordre de bataille du 13.9.1937: rgt 71 Genève: bat 121, 122, 123; rgt 72 Vaud : bat 124, 125,126. Le 4.1.1938, le rgt 71 est subordonné à la br fr 1, le 72 est subordonnée au Cdt ter 1.

28.12.1935 « Détachements de couverture frontière » subordonnés au cdt br fr 1. St-Cergue - Nyon 400 hommes (lw, trp ter, VD 124-125-126).

4 janvier 1938 [selon ordre de bataille der Grenztruppen – 1935-1949] : le cdmt Ville de Genève, subordonné à la br fr 1(?): Rgt ter 71: bat 120,121, et anciennement rgt ter 86 : 122,123. Ces deux rgt étaient à l'origine composés de SC. Le Rgt ter 72 (bat 124, 125,126).

Cdmt armée à chef EMG, 13.6.1940. Evacuation. Le 6 mai une section du service des évacuations (Abt. für Evakuationsdienst) a été créée. Evacuation de la population, instructions du 30.10.39 « *En règle générale les autorités et la population de l'arrière doivent persévérer sur place. (...) La question de savoir si les habitants de localités qui se situent dans des zones de combat doivent rester sur place ou être évacués est réglée par les instructions des commandants militaires* ». En temps de paix cela concernait env. 650'000 personnes. Une évacuation de masse de Zurich à Genève ou de Bâle à Lausanne n'entre plus en ligne de compte. Les expériences de la guerre montrent que le pays tout entier souffre de l'action de l'aviation ennemie, que les chemins de fer sont immédiatement détruits etc. Une évacuation à travers des positions de troupe est impossible et les flots de réfugiés doivent être évités. Il faut installer des abris antiaériens. (Organisations de défense aérienne passive dès le début de 1940.)

Pour les cas Ouest et Sud, les évacuations n'ont été étudiées que dans les grandes lignes. La population qui se trouve à proximité immédiate de la zone de combat reçoit dès l'éclatement de la guerre de l'instance militaire compétente l'ordre de se rendre à un endroit situé à proximité. Celui qui ne reçoit pas l'ordre de partir doit demeurer à son domicile; fuir est interdit et peut être défendu et combattu par la troupe. Les départs volontaires sont tolérés tant qu'il y a la paix.

INSTRUCTIONS A LA POPULATION CIVILE du commandant en Chef de l'Armée du 20.6.40 : « *En raison des expériences faites en d'autres pays, l'évacuation de la population ne peut plus, en grande partie, être exécutée comme elle avait été préparée. Les mesures prises ne sont plus valables. Elles sont remplacées par les dispositions suivantes :*

*I. Evacuation ordonnée. 1. En cas de guerre, la population qui habite dans la zone immédiate des combats recevrait de l'autorité militaire compétente l'ordre de se rendre à un endroit déterminé. 2. Les personnes qui ne recevraient pas l'ordre de partir devraient rester au lieu de leur domicile. Il leur est interdit de s'en éloigner. Les fuyards qui s'approcheraient de nos positions s'exposeraient au feu de l'ennemi et à celui de nos propres troupes. 3. Celui qui reste à son domicile a la possibilité de bien se protéger contre les attaques aériennes. En revanche, celui qui se met en route en temps de guerre s'expose*

*inévitablement au feu des avions ennemis. Celui qui quitte son domicile n'a plus ni feu ni lieu et tombe dans la détresse.*

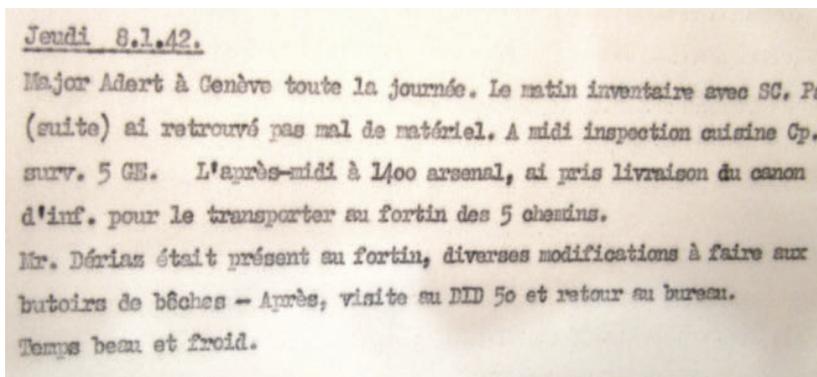
*II. La migration volontaire ne peut être tolérée qu'en temps de paix et aux conditions suivantes : 1. Celui qui veut partir doit obtenir un permis de séjour de l'autorité compétente du canton dans lequel il a l'intention de prendre domicile. 2. En cas de départ en automobile, le conducteur doit ramener la voiture à son lieu de stationnement et la mettre à disposition. signé Guisan. ».*

## **5. L'ARRONDISSEMENT TERRITORIAL DE GENÈVE ET SON « COULOIR » ILLUSTRÉS PAR CERTAINS EXEMPLES**

Ces derniers, tirés et adaptés d'une copie du journal<sup>17</sup> de l'arrondissement territorial dit « de Genève » [Ar. Ter. GE] durant la période 1940 à 1945 [reproduction 7 d'une page à titre d'exemple], documentent non seulement les actions au jour le jour en lien direct avec le dispositif mis en place, mais surtout montrent l'ampleur des efforts déployés sous divers angles.

En résumé<sup>18</sup>, l'Ar. Ter. GE avait comme les autres arrondissements la charge des intérêts militaires à l'intérieur du pays, sauf si l'armée ne l'assumait pas elle-même.

Il avait notamment les missions suivantes : réquisitions ; évacuation du territoire ; surveillance et réparation des voies de communication ; maintien de l'ordre ; surveillance des étrangers et des personnes suspectes ; collaborations avec les organes de censure (poste, télégraphe, téléphone, radio, film) ; diverses tâches de police dont la collaboration avec le SR {service de renseignements} ; préparation et mise hors d'usage des entreprises ainsi que des réserves de biens en cas d'invasion ; formation des gardes locales ; gestion des prisonniers de guerre et des réfugiés civils (camps, transit des trains dont ceux transportant des blessés, etc.), volet qui a été particulièrement important à Genève.



Jeudi 8.1.42.

Major Adert à Genève toute la journée. Le matin inventaire avec SC. P. (suite) ai retrouvé pas mal de matériel. A midi inspection cuisine Cp. surv. 5 GE. L'après-midi à 1400 arsenal, ai pris livraison du canon d'inf. pour le transporter au fortin des 5 chemins.

Mr. Dérias était présent au fortin, diverses modifications à faire aux butoirs de bèches - Après, visite au DID 50 et retour au bureau.

Temps beau et froid.

Reproduction 7

## 1940

- 07.08 : Programme des travaux du couloir de Versoix
- 10.08 : Nouveaux ouvrages décidés : Richelien, Cinq-Chemins, Bois d'Avault  
Poste de commandement du bataillon fusiliers 13 à Versoix
- 24.08 : Décision de commencer les travaux dans le couloir repoussée
- 29.08 : Conférence sur le plan de destruction dans le couloir.
- 00.10 : Visites de différents chantiers et ouvrages dans le couloir
- 26.10 : Conférence sur le secteur destruction de la Promenthouse à Chancy
- 07.11 : Pont de Richelien terminé dans 15 jours
- 21.11 : Discussion pour une prochaine tranche de travaux de frs 400'000.—

## 1941

- 07.01 : Inspection de divers postes et fortins
- 10.01 : Discussion sur l'urgence des destructions dans le couloir de la Versoix
- 13.01 : Mission de Genève selon le 1<sup>er</sup> Corps d'armée
- 25.01 : Pose de tétraèdres gênée par la pluie  
Réparation de la chambre de mines du pont de Richelien
- 07.03 : Enlèvement des tétraèdres au Vengeron
- 25.03 : Abaissement de la route de Mâchefer
- 00.04 : Visite de fortins ; reconnaissance pour Valavran et Rennex
- 01.05 : Inspection des ouvrages gardés de la Versoix
- 17.05 : Construction d'une seconde baraque à Rosière
- 20.05 : Inspection des postes de Chavannes, Richelien, Cinq-Chemins, Rennex, ...
- 02.06 : Inspection d'objets minés (Sauverny et Richelien)
- 09.07 : A Rosière pour des obstacles
- 18.06 : Reconnaissance pour l'ouvrage Mâchefer
- 18.07 : Inspection avec un colonel de Berne (Versoix, Mies, Chavannes, Nyon, ...)

26.07 : Démonstration à la barricade Bois d'Avault sur les mines anti-char pour les chefs G.L. {gardes locales} de la région du couloir.

00.08 : Visites et inspections d'ouvrages

18.09 : Inspection de la compagnie de travailleurs militaires 120

05.11 : Inspection du poste Pont CFF à Versoix

26.11 : Compagnie fusiliers II/19 reprend divers postes (Pont CFF à Versoix, ...)

05.12 : Discussion avec le 1<sup>er</sup> Corps d'armée sur le départ des troupes de Genève

10.12 : Inspection du viaduc de Versoix

## 1942

08.01 : Prise de livraison du canon d'infanterie pour le fortin des Cinq-Chemins

26.01 : Discussion sur un point de situation en cas d'hostilités par surprise

05.02 : Barrage Bois d'Avault et Colovrex en montage

13.02 : Exercice degré II de l'objet miné Pont de Mâchefer {= Passerelle de la Tourne-à-Conti}

01.04 : L'arrondissement territorial de Genève reprend son autonomie

21.05 : Inspection de la compagnie de surveillance 35 (Berne)

23.05 : Conférence avec le directeur de l'Arsenal pour les clefs des barrages

17.06 : Tournée des ouvrages avec l'officier panorama du 1<sup>er</sup> Corps d'armée

00.08 : Différents exercices d'alarme dont à la Bâtie et à la Rosière

27.08 : Début de la fixation des panoramas de tir pour mitrailleuses dans les fortins

26.10 : Remise de tous les fortins et barricades à la compagnie gardes-fortifications I

## 1943

02.08 : Début d'un cours d'instruction pour mitrailleurs de fortins à Richelien

14.09 : Défrichage (la Rosière) et pose de piquets (Mâchefer)

00.12 : Différentes visites dans le couloir

## 1944

24.01 : Compagnie de surveillance 2 (Genève) au Cinq-Chemins

09.06 : Exercice de mitrailleuses à Versoix

## 1945

28.02 : Organisation du barrage Gobé (Vengeron – front du lac)

07.04 : Bataillon territorial 123 en cours à la Bâtie

19.05 : Visite et inspection des dépôts de munitions de l'arrondissement territorial

05.06 : Visite pour l'enlèvement des mines anti-char

## 6. VERS UNE APPROCHE PLUS LARGE DU « COULOIR »

### 6.1 Les autres composantes de la position de barrage Versoix

#### 6.1.1. Une position de barrage c'est aussi ...

Une position de barrage (terminologie plus *moderne* depuis 1993 ?) vise à ralentir, détourner ou stopper un attaquant.

Elle se compose généralement de tout ou partie des éléments suivants : fortins (au moins deux avec un ouvrage principal et un contre-ouvrage plus petit) avec canon, mitrailleuse et/ou fusil-mitrailleur ; fossé ou mur anti-char ; barrage avec divers types d'obstacles ; barricade ; objet miné (pont, portion de route, tunnel, ...) ; mine anti-char ; dépôt (notamment pour stocker les rails des barricades route) ; piquets et barbelés en particulier autour des fortins ; poste d'observation.

Les atouts offerts par la configuration du terrain et par des infrastructures existantes sont mis à profit.

Certaines composantes ci-après ont évolué durant la période de mobilisation, parfois enlevées (provisoirement ou définitivement), rajoutées ou complétées.

Outre les fortins et les emplacements de tir, voici dans les grandes lignes la situation dans le secteur qui nous intéresse au premier chef.

#### 6.1.2. Barrages

Un barrage comporte un mur anti-char ou un fossé ou des blocs ou des rails ou des obstacles de diverses natures avec, pour fermer les passages, des barricades. On trouve des barricades isolées quand elles sont placées sur une route, une voie de chemin de fer, entre deux maisons, lorsque la route est bordée d'un rocher d'un côté et d'un talus de l'autre ou encore devant un pont. Un barrage peut comprendre plusieurs barricades.

Dans une note du 21.01.1941 résumant les études, discussions et autres sur l'organisation de la défense entre Genève et la Promenthouse, il est noté que :

*« Ces positions à tenir sont partiellement renforcées par les ouvrages de fortifications importantes : sur toutes les routes, des barrages anti-chars spécialement construits en béton armé renforcé arrêtent les chars de 20 à 30 tonnes ; de nombreux abris bétonnés pour canons et mitrailleuses, des barricades amovibles en béton ainsi que des destructions complètent ce dispositif de résistance qui couvrira temporairement l'évacuation rapide de 10 à 12.000 hommes des troupes genevoises.*

*A l'offensive totale, ne doit-on pas opposer la résistance intégrale ? Cette résistance peut être organisée avec les moyens dont dispose le cdt territorial de Genève : cp. de surveillance renforcée, détachements de mineurs, gardes-frontière, gardes locales et éventuellement Ecole de recrues. »<sup>19</sup>.*

Enfin, nous ne pensons pas qu'il se trouvait dans le périmètre de Versoix un ou plusieurs barrages anti-char type *toblerone* comme dans d'autres régions du Pays. Cela aurait pu avoir pour objectif de barrer la plaine entrecoupée de bois, en l'espèce celle face aux fortins « Cinq-Chemins » et « Mâchefer ». Néanmoins nous n'excluons pas complètement la possibilité de quelques obstacles avec à proximité l'un ou l'autre « *barrage anti-char spécialement construits en béton armé renforcé* ».

### **6.1.3. Barricades**

Des barricades anti-char fixes ou mobiles (puits verticaux pour rails amovibles) étaient implantées sur les routes et les voies ferrées. Elles étaient composées de section de rails de chemin de fer disposées verticalement dans la voie de circulation, en quinconce, sur une largeur de 10 mètres environ. Afin de les mettre en place rapidement, des puits sont creusés dans la chaussée et fermés avec un couvercle résistant à la circulation.

Les barricades pouvaient aussi être composées de troncs, surtout au début de la mobilisation.

Comme exemple de barricade isolée fixée entre deux maisons grâce à des supports idoines (tout comme pour les voies ferrées), on peut montrer ceux qui existaient [reproduction 8] sur la route cantonale (route de Suisse) à l'intérieur du village de Versoix.

Toujours dans l'inventaire de 1996 du DDPS, figure sous « T » 9 obstacles mais que nous n'avons pas pu localiser car ils n'ont pas été reportés sur une carte : T 00120 à T 00126 avec T 00125 / T 00125 01 / T 00125 02. Il est indiqué que cela ne représentait qu'une petite partie du dispositif de l'époque.

S'agissait-il de barricades en principe anti-char qui devaient se trouver aux emplacements suivants :

Grand-Saconnex  
Morillon

Pregny  
Chambésy  
Vengeron  
Colovrex  
Bois d'Avault  
Cinq-Chemins  
Richelien  
Versoix Village.

Sauverny (hors périmètre direct) : une vers le Pont {?} et l'autre au Creuson même.

Sur la base de textes figurant dans les « Monuments militaires dans les cantons de Vaud et de Genève »<sup>20</sup>, on apprend que pour l'ensemble du canton une demande est faite en août 1937<sup>21</sup> au Bureau des fortifications à Berne pour la construction de barricades aux entrées de la Ville ou en dehors de celle-ci ; des reconnaissances sont faites la même année pour fixer les emplacements exacts.

En 1938, 21 chantiers sont adjudés (12 mai) à autant d'entrepreneurs et terminés en août. Dès la mobilisation, la troupe construit de nouvelles barricades (de campagne ?). La Ville aurait été défendue par une trentaine de barrages.

Plus loin, il est indiqué que c'est à partir de 1940 que le projet « couloir » est développé : *« Un groupe d'une quinzaine de fortins placés sur une ligne Bellevue – La Bâtie et le long du cours de la Versoix ainsi que 25 barricades anti-char pour protéger la gare de Versoix, lieu d'embarquement des troupes. »*.

Ce chiffre de 25, qui a été régulièrement repris par la suite, nous laisse perplexe. S'agit-il plutôt du nombre de barricades pour les routes à réaliser d'urgence, cette fois sur tout le canton ; budget débloqué pour un nombre de 23 pour Fr 46'000 {environ 7 fois plus en francs 2019} le 16.02.1940<sup>22</sup> ?

A noter que la reconnaissance de 1937 arrivait à une proposition de 18 barricades anti-char (dont 3 doubles) sur les issues de Genève. Cela pourrait expliquer le nombre de 21 chantiers adjudés en 1938, soit 18 + 3.

Enfin, des cartes de 1941<sup>23</sup> de l'arrondissement de Genève montrent plusieurs types de barricades : rail, roulante, culée b.a., tétrapode.

On retrouve dans le journal de l'arrondissement territorial<sup>24</sup> des mentions de barricades « Écureuils » qui sont remises en octobre 1942 aux gardes-fortifications 1, ainsi qu'« Araignées » composées d'éléments métalliques reliés par des câbles permettant une mise en place rapide.

Peut-être que quelques-uns de ces types de barrages présentés se recoupent en tout ou partie ?

A la suite d'un exercice militaire, un certain nombre de barricades ont été montées de manière permanente ou à moitié car le temps de montage complet s'avérait trop long.

Pour clore cette partie, précisons que le distinguo entre « barrage » et « barricade » (en principe anti-char) n'est pas très clair, suite à la lecture notamment de plusieurs documents de l'époque et plus récents sous la plume de rédacteurs différents.

#### 6.1.4. Barrières

De simples barrières de diverses sortes ont dû être dressées de manière permanente, ou en cas de danger, à divers emplacements entre autres par les G.L. (gardes locales) [reproduction 9 (non censurée) à un endroit inconnu du canton, en l'espèce plus vraisemblablement par les gardes-frontières]. L'usage était plutôt anti-personnel ou pour filtrer la circulation automobile et humaine.



Photo 12

#### 6.1.5. Objets minés

Dans l'inventaire de 1996, il est mentionné sous « M » pour objet miné qu'un seul restait [M 02011], sans localisation sur la carte jointe. Observons que c'est souvent l'expression « ouvrage » miné qui est utilisée en français, mais le terme « objet » est plus précis en référence à l'allemand.

S'agirait-il du puits de mine [photos 10 & 11] sur la rive gauche, à l'entrée du pont du bois de Mâchefer [photos 12 & 13] ? Pour ces derniers, on constate les différences avant, respectivement après les très récentes restaurations complètes.



Photo 13



Photo 14

Même si on peut déjà saluer la conservation et le travail réalisé en 2018, nous estimons qu'un meilleur soin aurait pu être apporté aux *pseudos* couvercles (en réalité la partie du dessus a été rebétonnée). En outre, n'a-t-on pas gâché l'opportunité de les faire ressembler à leur état d'origine, soit par un couvercle en métal ou du moins par un autre matériau ?

Lorsque le puits a été mis à nu, on a pu alors distinguer [photo 14] pendant peu de temps, non seulement un couvercle provisoire en bois, mais surtout deux petits tuyaux métalliques peut-être pour les mèches et un plus gros qui pourrait être destiné à une mise à feu par du gaz. Il s'agit à ce stade d'être prudent dans l'analyse, car l'un pourrait ne pas exclure l'autre, vu les précautions prises pour garantir la destruction des ponts.

Ainsi vu le caractère rare et particulier de ces puits avec les tubes mentionnés ci-avant, n'aurait-il pas été possible de les rendre visible et non pas de les remblayer à la fin du chantier de rénovation du pont ?

A relever qu'un second puits de mine – ce qui est assez surprenant - a été (re)mis à jour sur la rive droite à l'occasion des travaux.

Lesdits puits – qui doivent être les derniers sur le canton - étaient inconnus des services concernés de l'État. Par acquis de conscience, nous mènerons prochainement une analyse pour le viaduc de l'Allondon qui, selon les instructions de Guisan du 10 juillet 1940<sup>25</sup>, devait être le seul resté chargé et gardé (hors ceux de la Versoix).

Signalons enfin que nous avons découvert le premier initialement par son « couvercle » sur le site de la Ligne Maginot [reproduction 15] sans que nous en comprenions immédiatement l'usage.

Cette configuration à double puits semble assez particulière et nous avons commencé à l'investiguer fin 2018. Pour « St-Loup » le plan technique du 11.07.1941<sup>26</sup> mentionne un « tube à gaz 1"1/2 allant au puits de relais » partant de l'emplacement de tir et non un système de mèches.

Autrement dit, les deux puits de mine ne pourraient être que des puits de relais à la différence de ce qui nous avait été indiqué initialement par un expert sur la base d'une photo, information que nous avons du reste pu recouper.

En revanche, on ne peut pas exclure un double usage : puits de mine, ce qui expliquerait une taille plus grande du couvercle, et puits de relais pour l'un ou l'autre (particulièrement pour celui de la rive gauche).

Il en va de même pour savoir si la destruction des ponts (et le viaduc CFF vers le bourg de Versoix) pouvait seulement/aussi être actionnée à partir des ouvrages qui les protégeaient. Quelques indices nous laissent penser que oui, dans l'ordre de certitude suivant : certainement pour « St-Loup » et « Rosière » ; possible pour « Versoix CFF », « Versoix le Bourg », « Bâtie », « Richelien ».

Plusieurs autres objets avaient été minés et ainsi préparés pour une éventuelle destruction. En 1941 ou 1942, outre les 5 ponts terrestres sur la Versoix (6 avec celui de Sauverny et 7 avec Grilly), il devait y en avoir :

- Un en lien avec la ligne de chemin de fer sur le viaduc de Versoix (directement sur la voie ou sur/dans l'ouvrage).

- Un sur route vers le Vengeron.
- Trois au long d'un chemin perpendiculaire à la route de Colovrex proche de l'Hermitage et parallèle au ruisseau du Gobé : chiffre de destruction de route qui paraît élevé. Alors de quoi pourrait-il s'agir ?
- Un sur la route de Colovrex à hauteur de Colovrex (comme également destruction de route vers la barricade du même nom ?).

Nous estimons que la zone de Colovrex n'a de loin pas livré toutes les réponses aux questions que nous nous posons encore. Dans ce cadre, nous incluons les installations de Radio suisse qui étaient présentes à l'époque et, encore présents (à vérifier), des abris pour les antennes.

Prioritairement, ce sont les ponts routier et ferroviaire à Versoix même, ainsi que celui de Richelien, qui ont été préparés pour la destruction.

Relevons que les bateaux de la Compagnie Générale de la Navigation [CGN] auraient été inventoriés comme « objets minés » (ou à miner), mais nous ne savons pas s'ils l'étaient réellement de manière permanente.

#### **6.1.6. Mines**

A un degré de certitude proche de 100%, des mines anti-char ont bien été déposées dans le périmètre de la ligne et *a fortiori* dans la zone sous la responsabilité de l'arrondissement territorial de Genève.

Nous ne pensons pas qu'il y avait en sus des mines anti-personnel, car nous n'en avons retrouvé aucune mention, nonobstant le fait que nous ignorons à ce jour si elles étaient en usage dans l'armée pendant cette période (encore à investiguer).

#### **6.1.7. Obstacles divers anti-char ou anti-personnel**

Nous n'avons pas trouvé trace d'obstacles anti-char dits « terrain » constitué de divers profils métalliques (rails CFF, rails de tram, profil en Y inversé) qui étaient enfoncés dans le sol plat ou dans des talus pour renforcer ces derniers. Il en va de même pour des « dents de dragon » (ou toblerones) en béton ou des « bornes » (toblerones de plus petite taille ?).

Des tétraèdres en métal (hérisssons), dont certains ont été fabriqués en ville de Genève, ont aussi été utilisés (Grand-Saconnex, Bois d'Avault, Cinq-Chemins, Richelien, Vengeron), soit uniquement avec quelques doutes au Vengeron, soit en renforcement d'une structure ailleurs, tout cela de manière fixe ou mobile. Au Vengeron, il y a eu montage et démontage avec divers types d'obstacles au cours de la guerre.

Des tétrapodes en béton ont aussi été livrés et auraient été placés sur la route de Collex, vers l'intersection des 5 chemins (à proximité du fortin du même nom), sur la route de Sauverny.



Photo 17

A divers endroits, sur routes et chemins, il devait peut-être y avoir des abatis, soit des obstacles constitués de gosses branches (ficelées ou entrelacées) d'arbres étendus en rangs, avec leurs extrémités effilées dans la direction de l'attaquant. Les abatis sont utilisés seuls ou avec des fils de fer barbelés, voire avec d'autres types d'obstacles.

Des obstacles également, comme des piquets et du barbelé, devaient se trouver autour des divers ouvrages et en particulier de tout ou partie des fortins (dont « Mâchefer » avec certitude).

Mentionnons dans ce cadre que les équipages des quatre véritables fortins disposaient pour leur défense, en principe sur chaque face de mur, d'une goulotte à grenades permettant de glisser de l'intérieur des grenades par un conduit oblique aboutissant à l'extérieur [photo 16], cela avec toutes les précautions d'usage [photo 17 à Mâchefer à titre d'exemple].

### 6.1.8. Fossés et murs anti-char

Une partie de la Versoix jusqu'à son embouchure était endiguée souvent de longue date [reproduction 18]. Dans le bourg de Versoix, les deux emplacements de tir qui s'y trouvaient en ont bénéficié comme à d'autres endroits : vers les ponts du Bois de Mâchefer (pour « St-Loup ») et de la Bâtie (à proximité de « la Bâtie ») par exemple.

Quelques traces subsistent notamment vers le pont de la route de Suisse [photo 19], malgré la renaturation qui a été menée dans les années 2000.

De ce fait, ces constructions ont pu faire office de mur et de fossé anti-char même si cela n'était pas leur destination première. Selon nous, il n'y a pas eu de réalisation spécifique par et pour l'armée. Autrement dit, il n'y a qu'une judicieuse utilisation de la topographie et du bâti existant, comme dans beaucoup d'endroits en Suisse. Ce constat peut aussi expliquer pourquoi l'embarquement des troupes a été en définitive prévu à Versoix – mieux défendable – et non pas à la gare de Bellevue plus proche de Genève, comme parallèlement aussi envisagé.

## 6.2. Les dispositifs d'accompagnement

### 6.2.1. Postes militaires

Souvent combinés à une barricade (un barrage) ils devaient se trouver à :

Lieu	Poste	Barricade Barrage ?	FORT/ET
Cointrin	Oui	?	Non
Grand-Saconnex (route de Ferney)	Oui	Oui	Non
Colovrex	Oui	Oui	Non
Hermitage	Oui	?	Non
Morillon	Oui	Oui	Non
Pregny	Oui	Oui	Non
Chambésy Gare	Oui	?	Non
Vengeron	Oui	Oui	Non
Creux-de-Genthod	Oui	?	Non
Bois d'Avault	Oui	Oui	Oui
Rennex	Oui	Oui	Oui
Cinq-Chemins	Oui	Oui	Oui
Mâchefe	Oui	?	Oui
Richelien	Oui	Oui	Oui
Versoix Route	Oui	?	Non
Versoix CFF (viaduc)	Oui	?	Oui
Versoix Village (avant/après le pont ?)	Oui	Oui ?	Oui
Sauverny (pont)	Oui	?	Non
Creuson 1 ?	Oui	Oui ?	Non
Creuson 2	Oui	Oui	Non

### 6.2.2. Postes de gendarmerie et de douane

En 1943, 15 secteurs avec 16 postes de gendarmerie et 44 postes de douane quadrillaient la bordure du territoire cantonal, avec en particulier de Chancy à Sauverny :

- Pour la gendarmerie : Chancy, La Plaine, Satigny, Meyrin, Grand-Saconnex, Bellevue et Versoix.

- Pour la douane : Chancy I, Chancy II, Chancy III, La Plaine, Dardagny, Malval, Chouilly, Bourdigny, Meyrin, Mategnin, Grand-Saconnex II, Grand-Saconnex, Colovrex, Vireloup, Bossy, Sauverny.

### **6.2.3. Postes d'alerte**

- . Grand-Saconnex
- Vireloup
- Sauverny

### **6.2.4. Poste de renforcement de douane**

- Bossy

### **6.2.5. Ouvrage de protection, abri préfabriqué**

Un tel ouvrage est mentionné sur un plan du DDPS de 1996 [figure 20] entre le Bois de la Foretaille et Colovrex, à côté de l'actuelle piste de l'aéroport. Malgré plusieurs contacts, nous n'avons pas encore réussi à le localiser : situation un peu étrange.

### **6.2.6. Barraques**

Des barraques ont été édifiées, souvent à côté de postes militaires comme au Bois d'Avault, à Rosière, au Creuson (route de Sauverny), ...

Le confort devait être spartiate et le chauffage installé semble-t-il tardivement. Elles pouvaient à l'occasion être dangereuses comme le démontre l'incendie – heureusement limité - de celle du Creuson le 05.09.1940 avec pour origine un problème en cuisine.

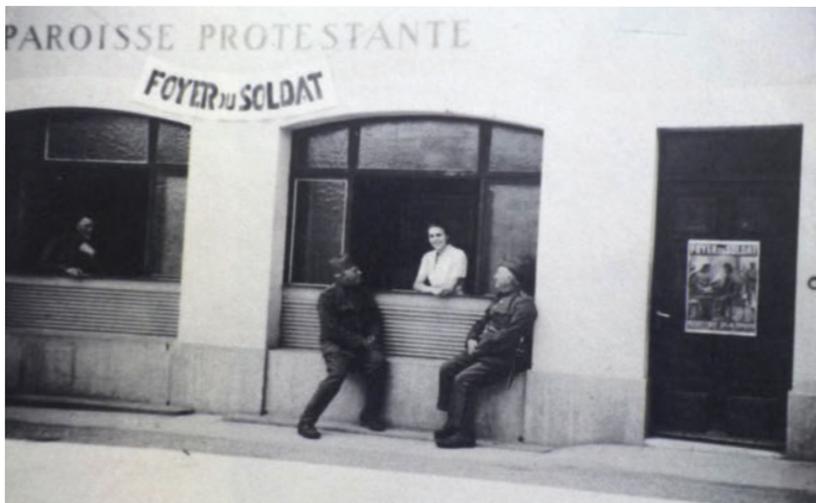
### **6.2.7. Postes d'observation / Observatoires**

En sus de postes d'observation dans tout le canton, deux notamment étaient techniquement bien dotés (appareils de vision, photos panoramiques avec coordonnées, etc.) pour la surveillance de tout le Jura et du Pays de Gex. Ils se trouvaient au Grand-Saconnex dans la Villa Brémond et à la Châtaigneriaz [reproduction 21 du croquis panoramique utilisé] dans l'École nouvelle.

La différence entre ces deux termes n'est pas claire et ils semblent avoir été utilisés indifféremment. Toutefois, « observatoire » pourrait relever d'une construction militaire idoine, et « poste d'observation » relever d'un endroit bien situé en utilisant, par exemple, un bâtiment préexistant.

« Bois d'Avault » : (petit) observatoire ou poste d'observation ? La première hypothèse nous semble plus correcte cela d'autant que le journal de l'Ar. Ter. GE le mentionne comme ouvrage à réaliser.

Quant à « observation » c'est le terme consacré pour une embrasure (fente horizontale) avec cette unique fonction, mais qui peut être « mixte » si elle pouvait également servir à l'usage d'un fusil-mitrailleur ou d'un mousqueton.



Reproduction 22

### 6.2.8. Autres

Dans cette catégorie, nous mentionnons :

- Le Foyer du soldat [reproduction 22] à l'entrée du village de Versoix qui est la démonstration d'une région fort militarisée.
- Le fait qu'une partie de la région de Sauvigny depuis le Creuson était en zone militaire.

### 6.3. Les troupes ou assimilées

- Troupes d'élite (genevoises) en 1939 et 1940 surtout, soit avant la mise en place du Réduit : bataillons fusiliers 13<sup>27</sup> (et 10 ?) par exemple qui faisait partie du Régiment genevois 3.
- Régiment territorial (genevois) 71 avec ses bataillons 121, 122, 123 à intervalles réguliers à Genève et dans le secteur du « couloir ».
- Détachements de construction de routes ainsi que de destruction.
- Compagnies de surveillance genevoises et d'autres cantons.
- Gardes locales.
- Écoles de recrues le cas échéant.

- Gardes-frontière.
- Compagnies de travailleurs militaires et surtout, voire uniquement, la cp 120 stationnée au Château de St-Loup dans le village de Versoix.
- Chômeurs éventuellement faisant partie de camp de travail, peut-être pour la dernière fois sous cette forme en 1941 à la Bâtie<sup>28</sup>.

Certaines indications laissent à penser que le nombre de groupes de « gardes locales » [G.L.] aurait pu s'élever à une douzaine dans le périmètre étroit du « couloir de Versoix », ce qui nous paraît beaucoup. Ne serait-ce pas plutôt une par village, avec déjà une certitude pour Versoix et Collex ? Cependant, des détachements se trouvaient répartis à plusieurs endroits en regard des missions confiées aux G.L.

Celles-ci étaient composées de personnes trop âgées ou trop jeunes ainsi que de réformés/dispensés du service militaire. Créées avec la collaboration des mairies, leurs membres étaient instruits et organisés par les soins de l'autorité militaire.

Lesdits groupes avaient différentes missions dont quelques-unes ont été présentées dans le compte rendu administratif de la commune de Versoix pour l'exercice 1942<sup>29</sup>:

*« Les gardes locales sont chargées du montage des barrages, de la surveillance et de la défense de la Commune. Dépendant de l'armée, elle (sic) ont cependant une certaine autonomie. Elles viennent de créer un groupe d'infirmières, actuellement à l'instruction. Une soirée organisée en commun a réuni des fonds pour l'achat de matériel sanitaire. ».*

Elles étaient également en charge de la garde d'emplacements de tir. Nous avons pu en avoir la preuve grâce au plus grand des hasards. Un témoin, jeune enfant à l'époque, a encore parfaitement le souvenir de son père, réformé pour des problèmes de vision, qui se rendait à pied depuis le village de Bossy à l'ouvrage « Valavran Dunant » (aujourd'hui démolé) sur la route de Collex.

## 7. PREMIÈRES RÉPONSES EN VINGT QUESTIONS

La description de l'ensemble du dispositif décrit jusqu'ici peut-il être considéré comme complet afin de pouvoir répondre avec certitude aux questions qui suivent ?

Non dans l'absolu, car il manque des informations ; par exemple, en ce qui concerne les barrages et barricades, de l'existence ou du descriptif de certains ouvrages fortifiés, etc. Il en va de même pour plusieurs zones d'ombre de nature diverse.

Cependant, les renseignements réunis donnent maintenant une image assez complète de ce que devait être la situation durant les années 40 à 45, moins jusqu'aux années 90, et en constante mais lente amélioration depuis lors.

Par conséquent, les réponses suivantes peuvent être apportées avec une assurance

raisonnable quant à leur exactitude.

### 7.1. Comment s'articulait la ligne de la Versoix ?

Ladite Ligne a été décrite par différentes sources assez récentes comme :

- « *Un groupe d'une quinzaine de fortins placés sur une ligne Bellevue – la Bâtie et le long du cours de La Versoix ainsi que 25 barricades anti-char pour protéger la gare de Versoix, lieu d'embarquement des troupes.* »<sup>30</sup>

- « *Les fortins sont implantés sur la rive droite de la Versoix, en quinconce, du pont de Bossy en direction de Bellevue (en oblique par rapport à l'axe du cours de la rivière), de façon à battre la plaine entre les parcelles boisées.* »<sup>31</sup>

- « *Les fortins sont situés le long de la Versoix ; une bretelle (9 ouvrages dont un petit observatoire démoli avant le début de l'inventaire {1996}) est implantée parallèlement à l'ancienne limite du pays de Gex le long du chemin des Limites (commune de Bellevue).* »<sup>32</sup>

- « *L'ensemble est structuré en « Y » renversé, l'axe principal étant calqué sur le vallon de la Versoix, alors que la « jambe » ou axe secondaire, s'articulant à la hauteur de Richelien, rejoint la route du Lac selon une oblique via Mâchefer à Bellevue.* »<sup>33</sup>

En résumé, la ligne principale servait d'abord, selon nous, à protéger les ponts (y compris un viaduc) se trouvant sur la Versoix avec une avancée oblique par le chemin des Limites jusqu'à la route de Collex. Cette dernière partie permettait ainsi de jouer dans la profondeur au bénéfice des 6 ouvrages placés le long de la Versoix qui ont été construits là pour utiliser au mieux la configuration du terrain.

En d'autres termes, la ligne de la Versoix peut être décrite comme un Y inversé avec :

- Une branche partant de l'embouchure de la Versoix jusqu'à Richelien (pont).
- Une autre débutant à proximité de la gare de Bellevue sur la route de Collex pour aboutir à nouveau à Richelien.
- Le pied du Y se prolongeant de Richelien le long de la Versoix en passant par la Bâtie pour enfin aboutir au Grand-Bois (pont de Bossy).

Ladite ligne, avec ses fortins et emplacements de tir additionnés à d'autres ouvrages fortifiés (barricades, ...), en particulier placés sur ses voies d'accès, remplissait le rôle de position de barrage. A relever que ce dernier terme n'est jamais cité dans les documents de l'époque comme du reste celui de « ligne » à la différence de « position de Versoix » ou « position de Collex ».

Tous les « fortins » étaient hors localité sauf « Versoix le Bourg » et « Versoix CFF » qui, par ailleurs, étaient directement en tir flanquant (parallèle) par 2 embrasures pour fusil-



Photo 25



Photo 26



Photo 27

mitrailleur qui se faisaient face à une centaine de mètres. Leurs autres côtés devaient avoir en ligne de mire : respectivement le viaduc CFF et le pont de la route de Suisse avec pour « Versoix le Bourg » [photo 23] une embrasure qui nous intrigue.

En effet, elle ressemble plus à un dispositif de minage que de tir. L'énigme est d'autant plus ardue qu'aucun plan et descriptif ne sont joints à l'inventaire de 1996 du DDPS, que toutes les faces intérieures sont masquées par des catelles<sup>34</sup> à l'exception de l'embrasure côté viaduc et, enfin, qu'une plaque cache en grande partie le mur extérieur côté rivière Versoix [photo 24].

Le principe d'un ouvrage (majeur) avec un contre-ouvrage (plus petit et moins armé) ne semble jouer que dans deux cas : entre Rennex-Ouest (abri pour mitrailleuse) et Rennex-Est (emplacement de tir) ainsi qu'entre « Cinq-Chemins » (abri pour mitrailleuse et canon) et Rennex-Ouest (abri pour mitrailleuse).

En d'autres termes, dans la partie centrale du dispositif, nous avons une sorte de triangle :

- avec « Cinq-Chemins » (fortin considéré comme le principal de la ligne) [photo 25] et « Rennex-Ouest » (un fortin et non pas un simple emplacement de tir) en contre-batterie [photo 26],

- puis « Rennex-Est » (emplacement de tir) [photo 27] en couverture directe par une de ses deux embrasures de « Rennex-Ouest ».

De manière plus générale, une protection réciproque s'appliquait, sous réserve de vérification complémentaire, entre les emplacements de tir (construits en trio ?) situés dans la zone du chemin des Limites et de la route de Collex. De plus des embrasures permettaient de tirer en direction de Genève, Ferney-Voltaire et Gex.

Toutefois 4 exceptions au principe de couverture sont à mentionner à ce stade pour les ouvrages fortifiés défendant les ponts sur la Versoix en amont du bourg de Versoix, soit « Rosière », « Bâtie », « Richelien » et « St-Loup ». En effet, ils ne forment pas une paire.

Elles ne seraient que trois si « Mâchefer » avait pu jouer ce rôle de protection au bénéfice de « Richelien », ce qui reste à démontrer au premier chef pour des questions d'altitude, tout en partant du principe que les bois n'existaient pas entre les 2 ouvrages ou qu'ils avaient bien été déboisés.

Observons en plus que pour les 6 ouvrages le long de la Versoix, des armes étaient inexistantes perpendiculairement à la rivière ou autrement dit dans la direction de la route de Sauverny sur toute sa longueur (avec beaucoup plus loin la ligne de la Promenthouse).

Le constat ci-avant revêt une réelle importance car ladite route est une pénétrante quasi en ligne droite du Pays de Gex par Sauverny (pont et village) pour aboutir au village de Versoix et donc à sa gare, puis au lac. Ainsi il aurait été possible d'arriver dans le dos des ouvrages disposés le long de la Versoix, tout en s'intercalant entre le « couloir » de Versoix et la ligne de la Promenthouse.

« Richelien » est à ce titre illustratif s'agissant d'un fortin massif répondant aux critères du Génie de l'armée (chambre de combat + sous-sol) mais avec sa partie arrière dépourvue de toute embrasure [photo 28]. La partie avant, presque en face du pont, était quant à elle dotée de deux mitrailleuses.

Pour l'ensemble du dispositif nous n'avons pas retrouvé un descriptif des options de localisation et de construction qui ont prévalu à l'époque.

Enfin, la majorité des ouvrages ne semblaient pas avoir bénéficié d'un camouflage naturel ou artificiel sauf « la Bâtie », cela d'autant plus qu'ils étaient souvent assez visibles. Ce constat doit encore être confirmé.

Il y a bien eu en quelque sorte camouflage, mais essentiellement selon les cas par l'utilisation d'un numéro, de noms différents pour le même objet ou même identiques pour deux objets.

Par exemple, sur les plans techniques [voir à ce propos les fiches détaillées en annexes ainsi que le courrier du 5 décembre 1945 émanant de l'arrondissement territorial de Genève<sup>35</sup>] :

- GE. 117 = Bois Baron = la Rosière.

- GE. 110 = la Chéna = Rennex-Est.

## **7.2. Est-il exact de parler d'une ligne de défense et, de surcroît, la plus occidentale de Suisse ?**

Des mentions existent relatives à une ligne de défense d'une part, de la plus occidentale de Suisse d'autre part.

En l'occurrence, il ne s'agit clairement pas d'une ligne de défense incluse dans le dispositif du Réduit national.

Autrement dit, il est plus correct de parler d'une position avancée qui « *en cas de danger immédiat d'invasion* » avait pour (seule) finalité d'essayer de retarder l'avance de l'ennemi, afin de permettre l'évacuation des troupes en service (principalement des territoriaux dès l'automne 40), au repos ou en cours de mobilisation à Genève.

Par *danger immédiat* selon des correspondances (entre autres d'octobre et de novembre 1940), il faut principalement entendre une attaque brusquée ou le pays gravement menacé avec le danger d'hostilités immédiates. Dans le premier cas une « *évacuation organisée* » par train depuis Versoix serait devenue impossible à la différence, en principe, du second. En fonction de la situation les hommes évacués auraient eu à faire le coup de feu tout en cherchant à rejoindre par tous les moyens possibles – pour beaucoup à pied – au moins la ligne de la Promenthouse.

Dans ces contextes les ouvrages frontières fortifiés devaient être occupés et défendus. Des renforts appropriés (compagnies de surveillance, gardes locales, etc.) avaient alors comme mission de barrer toutes les routes conduisant de la frontière à la route et à la voie ferrée sur l'axe Genève-Nyon.

Rappelons toutefois à ce propos qu'en 1940 aucun dispositif de valeur n'existait sur la Versoix, à l'exception de quelques barricades et peut-être de rares ouvrages de campagne construits dès la mobilisation en 1939. De Sauvigny jusqu'à Crassier nous devons encore inventorier et évaluer les réalisations militaires.

On notera que le 6 juillet 1940 des officiers allemands ont mené une reconnaissance détaillée sur les hauteurs dominant Gex. La conclusion en aurait été la suivante : « *Aucune difficulté de terrain pour une entrée en Suisse.* »<sup>36</sup>.

D'autres informations laissent penser que les Allemands n'avaient pas grande crainte du dispositif défensif mis en place le long du Jura – avec raison pour la région de Versoix – et peut-être aussi en partie pour la Ligne fortifiée de la Promenthouse. Ce constat correspond à l'état encore lacunaire en matière de système défensif courant 1940 et pas seulement dans cette zone.

Quelques futures recherches supplémentaires nous permettront peut-être d'affiner l'analyse pour mieux définir ce qu'il était réellement prévu d'évacuer du canton, en sus des militaires :

- Jeunes proches d'être incorporés et matières précieuses de faible volume ; deux catégories qui ont fait l'objet de questionnement de la part du commandant de l'Arr. terr. GE, mais semble-t-il sans réponse reçue.
- Quelques personnalités économiques et politiques, des secrets de fabrication, etc.

Une seule certitude toutefois : la population n'aurait pas pu quitter Genève et les troupes, y compris les gardes locales avaient l'ordre de faire respecter cette consigne. Le doute subsiste pour de rares éléments résiduels armés, en particulier ceux liés à l'arrondissement territorial.

C'est la Promenthouse (illustrée par le « Sentier des Toblerones ») qui reste la première réelle barrière défensive à l'ouest ; la deuxième, juste après, étant la ligne de l'Aubonne. Dans ce cadre, la brigade frontière 1 n'avait des troupes qu'à partir de la ligne de la Promenthouse et non plus en aval. C'est aussi derrière ladite ligne qu'une partie des troupes évacuées de Genève auraient été repositionnées ; les autres dirigées sur Villeneuve ou même dans le Réduit.

Pour conforter notre réponse négative, nous nous appuyons notamment sur le courrier du 21.09.1939 du commandant en chef de l'armée au commandant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée :

*« En ce qui concerne Genève, il est conforme aux intentions du commandement de l'armée que la ville ne soit pas défendue, si le cas W. venait à se déclarer. Nous estimons en effet qu'il y a un intérêt capital à ne pas sacrifier sur des positions avancées que l'on sait impossible à tenir des troupes dont nous aurons grand besoin sur les lignes de défense principales. Nous sommes informés par ailleurs que les autorités de Genève ne sont pas en faveur de la défense de la ville. »*<sup>37</sup>.

En conclusion, il nous paraît plus conforme à la réalité de parler pour Versoix d'une position avancée qui se trouvait à l'avant de la première réelle ligne défensive de « la Promenthouse », la plus occidentale du Réduit national.

### 7.3. Pourquoi retrouve-t-on le terme « couloir » dans différentes acceptions ? Quelle(s) localisation(s) ?

Tout d'abord, nous n'avons pas pu trouver l'origine de cette appellation « couloir », soit une sorte d'*acte fondateur*. Les premières mentions semblent dater de 1940.

Dans le cas d'espèce, il y a quatre dimensions envisageables, de la plus large à la plus étroite, que l'on retrouve à différentes occasions :

- La première, la plus floue, va de Chancy (Genève) à Crassier à l'avant de la ligne fortifiée de la



Figure 29

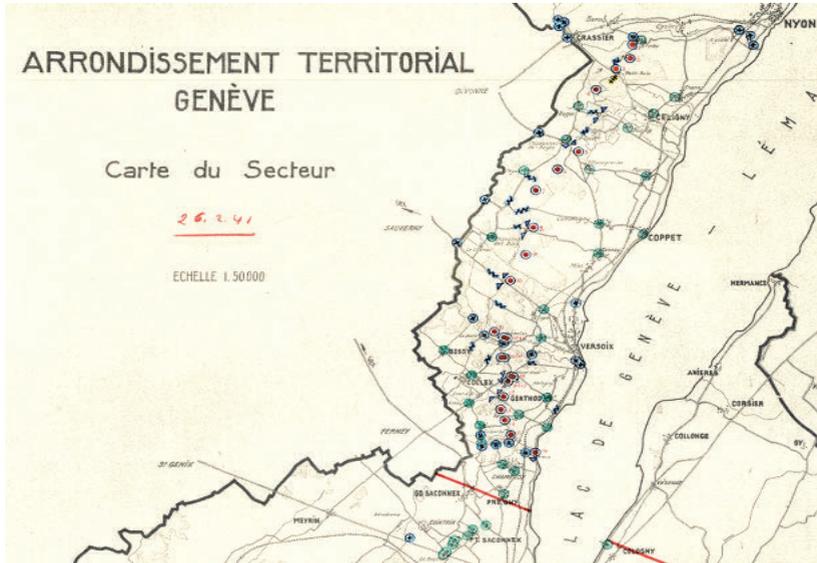


Figure 30

Promenthouse (Vaud), voire plus loin encore entre lac et Jura. C'est donc la zone longeant toute la frontière occupée par les Allemands dès 1940.

- Ce large périmètre [figure 29] est visualisé par la carte de 1945<sup>38</sup> et déjà antérieurement – avec quelques petites différences dans les ouvrages dessinés – du secteur de l'arrondissement territorial de Genève en janvier 1941 [figure 30]. Cette dernière représentation fait partie d'un lot de 4 cartes accompagnant un rapport du commandant dudit arrondissement daté du 31.01.1941<sup>39</sup>.

Ces cartes reflétaient ou auraient dû refléter :

- La situation générale du secteur [cf. figure précédente].
- A : la pose de « toutes les barricades » par les G.L., soit les gardes locales.
- B : les « 3 barricades-frontière et les barricades du couloir, dès la route Genève-Grand-Saconnex ».
- C : « 15 démolitions sont prévues dans le couloir (carte C) et demandent 150 mineurs ».

Comme nous le verrons plus loin, tout ou partie de ces cartes pourraient mélanger réalité déjà opérationnelle avec projets en cours et même souhaits/options de l'auteur du rapport, en lien par exemple avec la localisation

de certains ouvrages découlant du choix encore ouvert de la gare d'embarquement des troupes.

L'arrondissement territorial de Genève avait bien la responsabilité de l'intégralité du canton de Genève, en cela y compris Sauverny jusqu'au pont de Grilly ou plus loin encore. Est-ce que cela allait jusqu'à la Ligne de la Promenthouse ? Le partage entre les arrondissements vaudois et genevois ne nous est en effet pas apparu de manière claire, tout comme cela semblait déjà poser un problème à l'époque. A ce propos, il faut savoir que pendant une certaine période il y a eu rattachement de l'Ar. Ter. GE aux Vaudois.

- La deuxième dimension est illustrée par un courrier du 10 juillet 1940 adressé au commandant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée par le Général Guisan. Ce dernier confirme son ordre du 4 juillet 1940 selon lequel Genève ne sera pas défendue, ni sur sa périphérie, ni à l'intérieur, et que la ville ne sera pas évacuée.

Guisan poursuit : « *Concernant les barricades, celles-ci seront enlevées, à l'exception de celles prévues pour la fermeture des voies d'accès au couloir entre le Grand-Saconnex et Crassier.*

*L'ouvrage 101 (viaduc de l'Allondon) restera chargé et gardé.*

*L'E.M.A. étudie la destination de l'emploi du rgt. ter. 71 en cas de remobilisation. »<sup>40</sup>.*

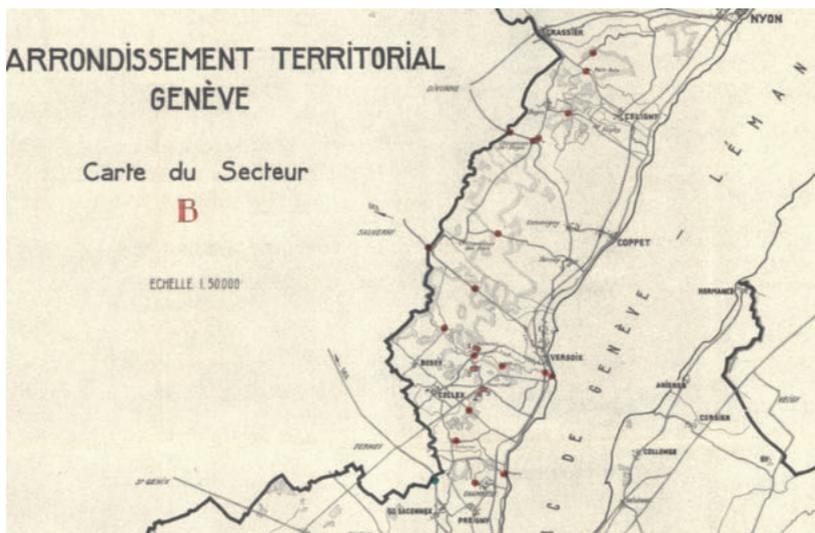


Figure 31

Le plan de destruction du « couloir » daté de janvier 1941 avec les 15 destructions prévues et surtout la variante « B » d'occupation des barricades [ 31], sont ceux qui répondent le mieux à l'ordre de Guisan décrit plus haut.

- Quant à la troisième dimension, elle se place entre le Grand-Saconnex et Versoix. En effet, c'est à partir du premier village nommé qu'instruction avait été donnée pour effectivement commencer le retardement armé, et non pas plus en aval. Dans cette hypothèse, c'est l'embarquement des troupes à la gare de Versoix qui prime.

Cela pourrait expliquer pourquoi un abri protégé préfabriqué au-dessous de la Foretaille (proche de l'actuelle piste de l'aéroport) a été inclus dans l'inventaire de 1996, même s'il se trouve éloigné de la ligne à proprement parler.

Par conséquent, d'importantes barricades en dur, en principe anti-char, ont été implantées à Pregny, Chambésy, Colovrex et Vengeron. Nous espérons un jour pouvoir disposer de plans et/ou de photos afin d'apporter des réponses plus précises.

- La quatrième et dernière dimension commence à la sortie de Bellevue (à côté de sa gare) sur la route de Collex pour aller jusqu'à la Versoix. C'est originellement, semble-t-il, à quoi se réfèrent principalement les rédacteurs de textes dans l'opuscule sur les monuments militaires dans le canton de Genève en parlant du projet « couloir »<sup>41</sup>.

Par « couloir » de la Versoix, on peut penser que l'idée, et par conséquent le dispositif à mettre en place, était de laisser un espace ouvert et sécurisé entre Genève et Versoix. Ce dernier passait par la route de Suisse (parallèlement à la ligne de chemin de fer), afin que les militaires puissent se rendre à la gare de Versoix pour y être embarqué par train, peut-être aussi par bateau (grands et petits, chalands) au bord du lac. Un embarquement à Bellerive sur l'autre rive du lac aurait aussi été envisagé. Notons que rien n'a pu être retrouvé à ce sujet dans les archives de la Compagnie Générale de Navigation.

Au vu de tout ce qui précède, nous avons maintenant des doutes sur cette interprétation qui avait été pourtant la nôtre à l'origine. De plus, nous ne sommes pas aidés par le contenu du journal de l'arrondissement territorial de Genève<sup>42</sup> car «couloir » est parfois directement associé à Versoix et à d'autres occasions il se réfère à une zone plus large.

Enfin, nous nous posons la question, sans pouvoir en faire la démonstration, si une voie d'évacuation par le pont de Richelien était parallèlement prévue. Ce dernier était protégé par un fortin massif doté de deux mitrailleuses avec une embrasure d'observation au milieu, cas rare, voire unique [photo 32], et non pas un simple emplacement de tir comme pour les autres ponts. En outre, nous ne voyons pas pourquoi le pont - avec une chambre de mine - a été agrandi au début de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale.

Pour la petite histoire, et tel que mentionné dans le tome 1 du magistral travail de Dominique Vialard sur les « Fortifications dans les Alpes du Nord »<sup>43</sup>, les troupes genevoises ont attaqué (puis détruit) la place forte savoyarde de Versoix (*Versoy*) le 7 novembre 1589 ; elles auraient traversé la rivière Versoix vers Richelien.

Ce rappel historique ouvre la porte à une autre hypothèse : le pont de Richelien était une pénétrante importante depuis le Jura français pour traverser la Versoix et aller en direction de la ligne de la Promenthouse. Par conséquent il fallait y installer un fortin. De plus, les deux branches du Y inversé [cf. partie précédente] se rejoignent à Richelien. Mais alors pourquoi le pont a-t-il été agrandi, ce qui le rendait plus difficile à défendre tout en devenant un objectif de choix de l'envahisseur pour faire traverser des troupes et des véhicules blindés ?

Toujours dans ce cadre, on constate une fois de plus qu'une localisation militaire stratégique a perduré comme l'a été également – à une autre échelle - Chillon, Saint-Maurice, etc.

En conclusion, nous n'avons pas de réponse définitive à donner sur : respectivement « le » ou « les » en référence au « couloir » et, par conséquent, nous laissons ce point ouvert.

Pourtant, et sans vouloir influencer le lecteur, nous pourrions défendre la version suivante :

- Originellement par « couloir » a pu être considéré un corridor partant de Chancy (GE) pour longer le Jura et arriver à la perpendiculaire de la ligne de la Promenthouse vers Crassier (VD).

En 1939 et une partie de 1940, se trouvaient là quelques ouvrages (dont un poste d'observation) avec des troupes d'élite stationnées entre Chancy (avec peut-être des infrastructures spéciales ?) et le Grand-Saconnex, puis, plus loin, en terres genevoise et vaudoise.

- Dès l'été 1940, « le couloir » ou « couloir » comme l'a appelé Guisan, trouve son point de départ vers le Grand-Saconnex jusqu'à Crassier, pour former un dispositif défensif continu avec, progressivement, divers types d'ouvrages fortifiés, dont des barricades anti-char qui le ferment sur toute sa longueur, des objets minés, des fortins, etc.

- Le « couloir de Versoix » ne représente dès lors qu'une partie de ce dispositif global du « couloir », en y englobant, entre autres, les barricades anti-char du Grand-Saconnex, Pregny, Chambésy, Bellevue (Colovrex) et Collex.

De fait, ce périmètre ne correspondrait-il pas à celui de la « position de barrage Versoix », tel qu'inventorié par le DDPS en 1996 ?

- Enfin, la « position de Versoix » ou la « ligne de la Versoix » trouve sa place, respectivement dans un vocabulaire militaire ancien et récent, et ce dans un périmètre limité de la sortie de Bellevue à Versoix.

Dans sa pratique quotidienne, l'Ar. Ter. GE ne semble pas avoir fait la distinction entre le Grand-Saconnex et Bellevue comme point de départ, surtout qu'il y avait une barricade au Vengeron.

En résumé :

Originellement en 1939 (voire avant ?)

- « Couloir », soit de Chancy à Crassier.

Dès l'été 1940

- « Couloir du Grand-Saconnex » : proche de sa sortie jusqu'à Crassier.

- « Couloir de Versoix » : du Grand-Saconnex jusqu'à Versoix.

- « Position de Versoix » : de Bellevue (sortie) jusqu'à Versoix.

En guise de conclusion :

- Si on prend comme critère la stricte notion militaire de « position de barrage Versoix », il nous paraît alors logique d'associer - comme aujourd'hui - les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, mais en y ajoutant cette fois Pregny-Chambésy et Grand-Saconnex.

- Finalement, « couloir » ne serait-il pas simplement une sorte de dénomination militaro-géographique permettant aux militaires de se référer à toute la zone entre Jura et Lac dans laquelle un ennemi pouvait se glisser après avoir traversé les parties basses du Jura français ?

En définitive, ce « couloir » serait parti à la hauteur de Genève (Ferney-Voltaire puis Grand-Saconnex) jusqu'à Crassier, voire plus loin, après les lignes de la Promenthouse et de l'Aubonne !

#### **7.4. Quel était le dispositif dans la région de Sauvigny ?**

Quant au rôle réel du dispositif humain et technique en place le long de la route de Sauvigny (du pont du même nom au lac), son importance réelle ne nous est pas encore apparue.

A la base, il ne s'agissait pas d'un thème prioritaire, car dans une première analyse cette zone n'était pas directement reliée à la ligne de la Versoix, comme d'ailleurs à celle de la Promenthouse.

Toutefois, une situation type « ligne Maginot » aurait ainsi pu se produire où les troupes allemandes sont arrivées dans son dos, non défendu.

Est-ce que cela aurait été possible dans le cas d'espèce :

- depuis le Pays de Gex comme l'avait prévu les Allemands
- via Sauvigny et son pont,
- puis par la route de Sauvigny en prenant à revers les 6 ouvrages affectés à la défense des ponts, sans embrasure de tir dans cette direction,
- attaquant la gare de Versoix,
- tout en coupant la ligne de chemin de fer en direction de Lausanne qui desservait préalablement les gares proches de la position de barrage de la Promenthouse (celle-ci était la première et réelle ligne de défense que l'ennemi aurait dû franchir) ?

Ainsi, les quelques ouvrages fortifiés le long du Jura, comme partie du « couloir » de Sauvigny à Crassier que nous comptons découvrir dans le futur, n'auraient probablement fait qu'illusion.

L'été 1940, et spécialement le mois de juillet, a été la période la plus tendue sous l'angle des risques d'invasion. Ce sont des troupes d'élite genevoises qui occupaient ce secteur – avec une certaine anxiété<sup>44</sup> mais aussi avec un ennui certain<sup>45</sup> - et non les territoriaux.

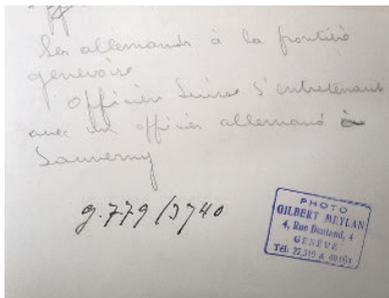
Il y avait là divers postes militaires (vers le pont et au Creuson), ainsi qu'au minimum la barricade rails (de ce type avec une très forte probabilité) au Creuson, vers le stand de tir de Versoix, soit à peu de distance de la frontière française. Éventuellement, une autre se trouvait juste après le pont de Sauvigny.



Reproduction 35

C'est la dernière fois, en raison de la mise en œuvre du Réduit national, que l'infanterie d'élite genevoise (ou confédérale) s'est trouvée stationnée à Genève.

Le dépôt, en apparence de type militaire [photo 33], qui subsiste au Creuson en serait la preuve comme du reste deux baraquements qui avaient été construits pour loger la troupe à peu de distance.



Reproduction 36

A proximité, se trouvait un dépôt de munitions, récemment démoli, et qui en toute logique aurait pu être présent dans les



Photo 37



Photo 39



Photo 40

sophistication et non pas un pont miné dans la précipitation avec simplement une charge placée en-dessous.

Le cas du bouclier « la Rosière » [photos 37 & 38] pour deux fusils-mitrailleurs, qui serait unique en Suisse, est aussi intéressant car il semblait disposer de deux dispositifs

années 1940.

A relever que deux postes de douane ont été souvent photographiés avec des troupes ou des douaniers respectivement suisses et allemands : Goumois et Sauverny. Pour Sauverny, on retrouve son bâtiment [reproduction 34] ainsi que des militaires [reproductions 35 (recto) et 36 (verso)] ; cette photographie n'a étonnamment pas été censurée.

Tout ceci devrait être repris avec l'appui de spécialistes militaires dans les domaines stratégique et du génie, ainsi que de la documentation à réunir sur les intentions de l'armée avec le cas Ouest (W) en 39-40 et sur la qualité du dispositif en place.

Dans les points à traiter, ne faudrait-il pas s'interroger sur la cohérence d'une intégration ou non de toute cette région à la « position de barrage Versoix » et non pas la considérer comme une sorte de no man's land ? La situation ne semblait pas claire à l'époque et le reste encore.

### **7.5. Tous les ponts sur la Versoix étaient-ils minés ?**

Grâce à différentes sources et, par chance, grâce aussi aux puits de mine qui ont pu être préservés de chaque côté de la passerelle de la Tourne à Contî(y) de type Eiffel, la réponse est positive.

Même si nous n'avons pas encore analysé le dispositif global avec, par exemple, la confirmation définitive d'un déclenchement possible depuis l'emplacement de tir « St-Loup », tout démontre une certaine

d'allumage distincts [photo 39 de l'un des deux] sur chaque mur dans sa partie arrière (ouverte). On peut croire qu'au moins un permettait de faire sauter le pont de Bossy en contrebas avec, par sécurité, deux mèches comme on peut le déduire en voyant la grosseur des tuyaux.

Pour le pont de Richelien, on mentionne même une « chambre de mine », ce qui pourrait laisser penser que l'explosif a été intégré à la construction, ou du moins à l'agrandissement du pont. En l'espèce, il n'est pas certain que la construction originelle et/ou que son doublement puissent être attribués à l'armée. La seconde option a pu être vérifiée en regard du journal de l'arrondissement territorial de Genève et des crédits alloués.

A proximité, des travaux ont été menés pour abaisser la route (en prolongement du pont ou de l'actuel chemin) de Mâchefer, dont la finalité ne nous est pas connue. S'agissait-il de dégager une ligne de tir (mitrailleuse) d'un des deux locaux du fortin du même nom en direction de Gex [photo 40], tout en permettant de couvrir « Richelien » à proximité, dans le même axe mais situé un peu en contrebas ? De l'autre local (le premier depuis la porte), une mitrailleuse pouvait tirer cette fois vers Ferney-Voltaire [photo 41]. Chaque embrasure de tir couvrant une partie opposée.

Plus loin, hors du dispositif direct de la Versoix, le pont de Sauverny et, en principe, celui de Grilly, étaient également minés.

#### **7.6. Les « vrais » fortins (abri pour canon/mitrailleuse) ont-ils été équipés et armés ?**

Dans ce domaine, on a pu tout entendre et lire ; en particulier que les ouvrages concernés n'avaient été ni équipés, ni armés.

Là aussi, la réponse peut être doublement positive grâce principalement aux indications contenues dans le courrier du 5 décembre 1945<sup>46</sup> [figure 42] dont l'expéditeur est l'officier du génie de l'arrondissement territorial de Genève agissant par ordre de son commandant territorial 1.

Dans ce document majeur sous l'angle historique, on relève avec surprise pour ce qui concerne le canon d'infanterie de « Rennex » (Cinq-Chemins) la mention que cette arme n'a jamais été livrée ! Cette information est manifestement erronée et contribue à la confusion sur ce sujet.

Pour revenir au contenu des fortins, il est fait mention en 1941 et 1942 par différentes sources<sup>47</sup> du degré d'avancement des aménagements intérieurs et du nombre de couchettes installées.

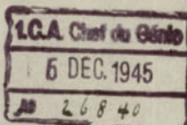
Armés de mitrailleuses [Mg], les ouvrages l'ont été, mais très tardivement, soit en principe entre juillet 1943 et décembre 1945. Auparavant, les panoramas de tir avaient été installés dès août 1942. Cependant, les munitions utiles étaient déjà présentes à mi-1943 au moins, y compris pour le canon mobile, voire plusieurs mois avant pour ce dernier.

Pour notre part, nous estimons prudemment que l'installation des mitrailleuses s'est donc



ARMÉE SUISSE

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL I



P.C. le 5.12.45.

Au Chef du Génie I.C.A.  
Berne.

Ref. N° Service du Génie

FR/ch. M. 33/3

Concerne : Fortins et Emplacements de tir Ar. Ter. GE.

Comme suite à votre tf. voici la liste des ouvrages existants

---- 4 Fortins ----  
=====

<u>Nom de l'ouvrage</u>	<u>No.acquis.terrain.</u>	<u>Armement.</u>
Richelieu	GE. 114	2 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.
Mâchefer	GE. 109	2 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.
Rennax ( 5 chemins)	GE. 107	1 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama. 1 can. inf. ( cette arme n'a jamais été livrée.).
Grand-Bois	GE. 108	1 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.

11 Emplacements de tir et 1 Poste d'Observation.

Bois-Baron	GE. 117	Empl. de tir pour 2 FM. de la troupe
La Bâtie	GE. 118	" " 2 FM " "
St-Loup-Mâchefer	GE. 115	" " 3 FM " "
Versoix	GE. 119	" " 2 FM " "
Versoix	GE. 116	" " 2 FM " "
La Chéna	GE. 110	" " 2 FM " "
Genthod-le-Haut	GE. 111	" " 2 FM " "
Genthod-le-Haut	GE. 105	Poste d'observation
Pierre-Grise	GE. 112	Empla.de tir pour 2 FM " "
Valavran	GE. 102	" " 2 FM " "
La Moudrie	GE. 106	" " 2 FM " "
Pougny	GE. 113	" " 2 FM " "

LE COMMANDANT TERRITORIAL I.  
p.o. l'Officier du Génie e.r.:

*A. Frossard*  
cap.  
Capitaine Frossard

Figure 42

faite en juillet/août 1943, en partant de l'hypothèse que les échanges de courrier de mai, juin et juillet 1943 ont fait accélérer les choses. Dans la foulée, cela a permis d'organiser des cours pour mitrailleurs de fortins dès les premiers jours d'août.

De plus, tout usage d'une mitrailleuse et *a fortiori* d'un canon, en raison des gaz toxiques dégagés lors des tirs, nécessite impérativement un système de ventilation. Les servants de pièce se branchant sur un tuyau d'air frais.

« Cinq-Chemins » aurait dû comprendre simultanément un canon (+ accessoirement un fusil-mitrailleur grâce à l'embrasure mixte) et une mitrailleuse + observation [photo 43 avec, au niveau du sol, le conduit d'arrivée de la grenade]. Ces derniers n'ont pas dû s'y trouver en même temps ou se sont éventuellement seulement croisés.

« Richelien » était équipé de deux mitrailleuses [Mg] presque côte à côte avec une embrasure d'observation au milieu, soit une sorte de fente en l'occurrence, sans dispositif de fermeture dans ce fortin [photo 44] ; les mitrailleuses ont probablement été utilisées lors de cours.

A « Mâchefer », considéré comme un double fortin, chaque mitrailleuse avait son local et était accompagnée d'une embrasure exclusivement d'observation, partant de l'hypothèse qu'elle n'était pas adaptée à l'usage d'un mousqueton, ce qui doit être confirmé.

Pour « Rennex Ouest », la mitrailleuse pouvait également tirer à côté d'une embrasure mixte (fusil-mitrailleur + observation) [photo 45].

Dans ces deux fortins, de lourds couvercles protégeaient les embrasures intérieures, en particulier les mixtes et celles d'observation uniquement; le tout était complété à Mâchefer par un petit dispositif aidant à la fermeture des volets (pots) extérieurs [photo 46].

De plus, pour les mitrailleuses (Maxim) modèle 1911, il fallait prévoir un système de refroidissement et donc de l'eau pour le réalimenter.

Pour confirmer encore mieux la réponse positive à la question posée sur l'équipement et l'armement des fortins, nous disposons :

- de plans d'architecte, comme par exemple ceux de « Rennex-Ouest » [figure 47],
- les traces retrouvées dans tous les fortins comme des tuyaux coupés [photo 48],
- des éléments de fixation au mur,



Photo 46

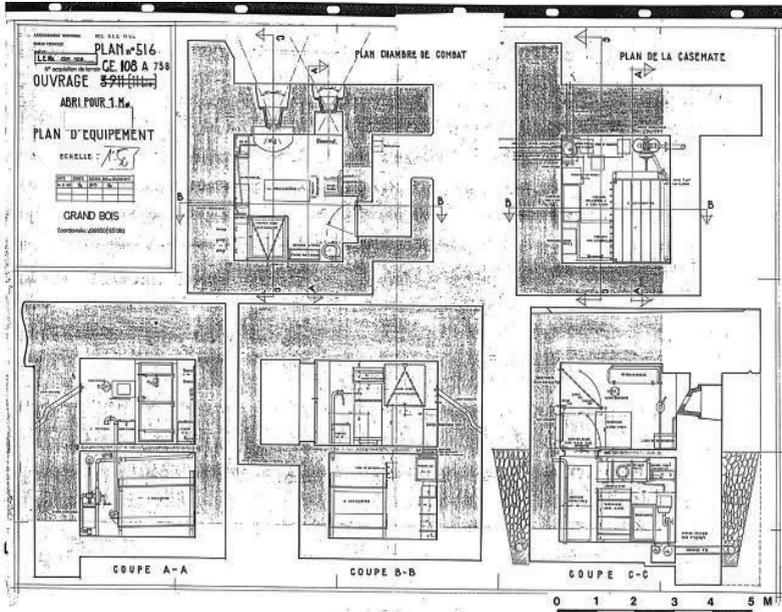


figure 47

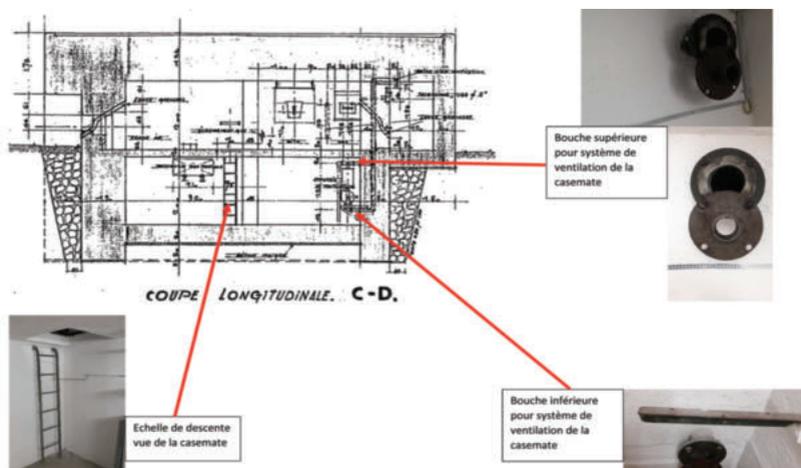
- des trous qui ont servi à la fixation d'une installation avec des traces sombres contre les murs [photo 49],
- les supports pour fixer au plafond les mitrailleuses,
- la ventilation [reproduction 50].



Photo 49

Dans les fortins, des équipements techniques se trouvaient au niveau du sol (rez) dans la chambre de combat et dans le sous-sol qui servait d'abri/chambre de repos ; le tout relié par un lourd trappon en métal [photo 51].

Nous n'avons pas (encore) pu mettre la main sur les archives des gardes-fortifications I concernés. Par conséquent, une preuve évidente par le type de désarmement et de déséquipement, tout comme leur date, nous font défaut. Dans cet



Reproduction 50

esprit,

nous pourrions ainsi déterminer jusqu'à quand des visites d'inspection et d'entretien ont été menées, ce qui est sûr en la matière pour « Richelien ».

### 7.7. Le pseudo mystère du canon !

Le fortin « Cinq-Chemins » a été construit pour abriter un canon anti-char mobile, ce qui était assez rare à l'époque mais est devenu exceptionnel en Suisse. En effet, lors des modernisations, les canons mobiles ont été remplacés par des canons fixes anti-char sur supports de forteresse.

Une embrasure abaissée [photo 52] pour pouvoir tirer en direction de Ferney a été prévue, comme, d'ailleurs, une entrée plus large ainsi que des éléments au sol. Des modifications avaient dû être apportées aux butoirs de bèches.

Malgré ce qui a été assez souvent exprimé et, au moins à une reprise, écrit par l'officier du génie de l'Ar. Ter. GE [voir chiffre précédent], un canon a bien été installé, mais seulement temporairement du 8 janvier 1942 à la fin des travaux d'aménagement intérieur jusqu'à l'été/automne 1943. Ce canon avait été prêté par la Brigade frontière 1, puis fut restitué avec ses munitions qui avaient été stockées au préalable.



Photo 51

Au moins sur ce point, le colonel Tardent,



Reproduction 53

dont le courrier est mentionné à quelques reprises et présenté au début de cet article [cf. Surprise initiale], est parfaitement informé de la présence du canon. Les correspondances qui ont suivi vont dans le même sens, mais cette fois dans l'optique de sa restitution.

A relever enfin que la confusion involontaire relative au canon a perduré, car en 1996 dans la fiche d'inventaire du DDPS pour le fortin « Cinq-Chemins » deux informations sont contradictoires sur la base des divers documents qui y sont mentionnés. Une fois on mentionne la restitution du canon et une autre fois que l'arme n'a jamais été livrée.

La décision de retour à la Brigade frontière 1 s'explique-t-elle par la non priorité accordé à la ligne en général ou, par hypothèse, qu'elle n'était plus prioritaire en regard de nouveaux besoins de ladite Brigade ? En outre, un canon unique a pu être considéré comme de toute façon insuffisant, outre le fait que le fortin qui l'abritait était très exposé en apparence, sans camouflage naturel ou artificiel, de surcroît visible de très loin.

En tout état de cause, il en a découlé un affaiblissement majeur en matière de lutte anti-char, ne restant alors que des arquebuses anti-char dont auraient pu être dotés les territoriaux.

### 7.8 Pourquoi six mitrailleuses au moins ?

Le décompte suivant peut être fait en relation avec les 4 fortins (ou abris pour mitrailleuse) pour arriver à un total de 6 mitrailleuses [Mg] utilisant les embrasures idoines, avec, en sus, celles servant à un fusil-mitrailleur [LMg] et/ou d'observation [O]. Ainsi nous avons pour :

- « Richelien » avec deux Mg et au milieu une embrasure d'observation.
- « Mâchefer » avec deux paires dans deux locaux distincts composées de Mg + O.
- « Cinq-Chemins » avec une Mg + une O ainsi qu'un Canon + une mixte (LMg & O).
- « Rennex-Ouest » avec une Mg + une mixte (LMg & O).

La mitrailleuse Maxim modèle 1911 [à titre d'exemple celle installée à la Maison Rose sur la Promenthouse, reproduction 53], avec affût de forteresse et son support au plafond,

était équipée d'un viseur pour le tir direct et pour permettre un tir sans visibilité en cas de fumée, brouillard, obscurité, etc.

Cela explique la présence de deux trous dans les embrasures pour Mg [photo 54], ainsi que d'un panorama de tir sur lequel étaient gravées les coordonnées des points (cibles) à atteindre. Une photographie réalisée préalablement à travers l'embrasure de tir est reproduite sur une tôle d'aluminium incurvée qui est fixée au-dessus de l'arme. Un système mécanique relie l'arme au panorama grâce à un curseur. L'installation des 6 panoramas dès août 1942 montre le sérieux dans la réalisation.

Quelques investigations auraient en outre été menées pour voir si des mitrailleuses 1911, dites « de campagne » attribuées à l'infanterie (sur trépied) pouvaient servir dans un fortin avec quelques petites modifications : cela semble n'avoir pas abouti. A mentionner toutefois que nous avons pu constater que dans des infrastructures protégées datant de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale (Mont Vully), la Maxim dans cette configuration avait été utilisée.

Enfin, il avait été initialement prévu en 1940<sup>48</sup> pour l'arrondissement territorial deux mitrailleuses de plus, soit 8 Mg au total avec tout le nécessaire en équipement (affûts de forteresse, plaques de suspension, pots d'embrasure, etc.) ainsi que trois fusils-mitrailleurs. A remarquer qu'il n'y aurait de toute façon plus eu assez d'embrasures adaptées aux Mg dans les fortins. Mais alors pour quelles utilisations, sachant qu'il s'agissait bien de mitrailleuses pour fortin qui avaient été accordées !

Les deux auraient-elles été plutôt transformées pour être « de campagne » pour les troupes (territoriaux et peut-être aussi pour les compagnies de surveillance) affectées au secteur, qui en étaient généralement insuffisamment ou pas pourvues ? Toutefois, une partie de la mitrailleuse dite de forteresse n'est pas la même que celle de campagne.

On pourrait aussi penser que les deux mitrailleuses auraient pu :

- servir de réserve,
- ou même être destinées à équiper un ou deux fortins envisagés entre Sauverny et Crassier mais finalement pas réalisés,
- voire déjà servir pour un ouvrage supplémentaire dans la région de Versoix.

En définitive, le problème – qui reste un mystère - ne s'est pas posé, car on en est resté à 6 mitrailleuses ; la décision ayant été prise de ne plus prévoir de livraison supplémentaire après les échanges de courrier de juin et juillet 1943<sup>49</sup>.

Nous ne savons pas si les trois fusils-mitrailleurs, ou du moins deux, en principe dévolus à « Cinq-Chemins » et « Rennex-Ouest » ont été livrés puis installés. Nous aurions tendance à le croire.



Reproduction 55

### **7.9. Qu'en est-il des emplacements de tir [ET] en béton ?**

Aucune infrastructure intérieure spécifique n'était prévue. La troupe aurait utilisé son armement en cas d'utilisation défensive de ces ouvrages : fusil-mitrailleur, mousqueton, pistolet-mitrailleur, arquebuse anti-char (mais les embrasures des ouvrages étaient-elles adaptées ?).

Sachant qu'il y avait 10 ET avec deux embrasures de tir et un avec trois, cela nous fait une puissance de feu de 23 fusils-mitrailleurs.

A cela on peut théoriquement ajouter deux fusils-mitrailleurs attribués à deux fortins (hors « Richelien » et « Mâchefer ») sur 4, soit pour « Rennex-Ouest » et « Cinq-Chemins ».

### **7.10. Quels ouvrages de campagne et autres systèmes défensifs ?**

On ne peut pas exclure que ce type d'ouvrages, des tranchées, etc. dits « de campagne » ont été réalisés par la troupe, par exemple à proximité immédiate d'un pont, d'un poste militaire, pour la défense extérieure d'un fortin, etc.

Certains fortins ont été renforcés par des piquets, du fil de fer barbelé, etc. Du déboisement a aussi été réalisé.

A relever qu'il existe des témoins photographiques de tels mesures par exemple pris par :

- un militaire dans la région de Veyrier [reproduction 55] puis collé dans l'Album-souvenir du bataillon territorial 122<sup>50</sup> ;

- un photographe professionnel d'un trou aménagé avec un mitrailleur prêt à l'action dans la campagne genevoise avec quelques piquets plantés devant lui [reproductions 56 (recto) & 57 (montrant par une indication au verso, une diffusion non autorisée en raison de la censure)].

A notre grand désespoir, rien de tel dans le secteur qui nous intéresse : le « secret » était strictement de rigueur sur la rive droite, comme l'interdiction générale imposée aux civils de éaliser des photos ou des croquis !

### **7.11. Quel a été le coût de la ligne et qui l'a financée ?**

Nous n'avons pas pu, en l'état, établir le coût total qui a été pris en charge par le 1<sup>er</sup> Corps d'armée. Des tableaux détaillés d'attribution et de suivi étaient tenus [reproduction 58 en guise d'exemple]. Par ailleurs, il est fort probable que l'armement des fortins ait émarginé à d'autres genres de crédits et ce, directement par le commandement de l'armée

Une somme de l'ordre peut-être de 150'000 frs en valeur de l'époque a été dépensée à fin 1944, soit environ sept fois plus en valeur d'aujourd'hui. Les besoins estimés en 1940 auraient été de 400'000 frs ramenés à 200'000. Nous devons poursuivre nos investigations dans ce domaine précis.

Les « Cinq-Chemins » (abri pour un canon + observation/fusil-mitrailleur ainsi que mitrailleuse + observation) aurait eu un budget de construction et d'aménagement intérieur de 22'500 frs de 1940. Ce « vrai » fortin, avec sous-sol, est le plus complexe avec celui de « Mâchefer » qui est, lui, une sorte de double fortin, avec deux chambres contenant chaque fois embrasure pour mitrailleuse + observation. A la différence de « Richelien », il n'est pas certain qu'il répondît aux critères techniques imposés par le Génie militaire de l'armée.

Relevons dans ce contexte que les prix d'acquisition dans les années 2000 ont été de quelques centaines de francs pour les emplacements de tir et d'un peu plus du millier pour les fortins. Ces coûts sont à mettre en relation avec ceux de construction et surtout au fait que, près de quatre-vingts ans après, ces ouvrages sont plutôt en bon état.

A titre d'exemple, le soin mis dans la construction peut être relevé dans :

- l'écoulement de l'eau des toits inclinés grâce à des rigoles puis à des gargouilles (ou dégorgeoirs) en métal, même si certaines sont corrodées, d'autres encore pleinement fonctionnelles ou, à l'inverse, disparues ;
- le système de fermeture des embrasures à Mâchefer comme les très lourds couvercles de protection pour certaines d'entre elles ;
- l'évacuation des eaux usées dans les fortins et de l'eau de pluie dans certains emplacements de tir (à « Valavran de Planta » avec un puits pour la recueillir ?).

Sur plan, nous avons relevé que « Mâchefer » aurait pu disposer de l'électricité, mais nous



Illustration 59

ne le savons pas avec certitude pour les trois autres

### 7.12. Pourquoi y a-t-il des divergences dans la localisation des ouvrages fortifiés entre 1941 et 1945 ?

Tout d'abord, il faut rappeler que les divers Corps d'armée ont dû établir en décembre 1945, soit environ 8 mois après la capitulation allemande, une liste en 4 catégories des ouvrages fortifiés et les reporter sur des cartes<sup>51</sup>. En résumé, du plus indispensable à l'inutile et sans, en principe, les constructions dites « de campagne » et les réseaux de mines.

Nous n'avons retrouvé à ce stade que lesdites cartes mais pas les listes nominatives complètes qui ont servi à leur établissement au niveau du 1<sup>er</sup> Corps d'armée.

Les seules informations dont nous disposons sont celles<sup>52</sup> remises par l'officier du Génie de l'arrondissement territorial de Genève donnant au chef du Génie du 1<sup>er</sup> Corps d'armée l'énuméré exhaustif au 5 décembre 1945 des 16 fortins, emplacements de tir et poste d'observation/observatoire (pour mémoire, le terme utilisé en 1996 dans le cadre de l'inventaire du DDPS est « petit observatoire » à la différence du courrier susmentionné).

En fonction de la demande faite relative aux « ouvrages fortifiés » dans une acception large, la liste remise aurait dû être plus étendue.

Quelques jours après, le 11, le commandant de l'Ar. Ter. GE indique au commandant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée : « ... tenant compte de la situation tactique de mon arrondissement dans la zone frontière ainsi que de la solidité et de l'état de conservation des fortins échelonnés sur la ligne Bellevue – route de Collex – la Versoix, je propose leur maintien. »<sup>53</sup>.

Le texte aurait pu être plus clair, car il peut y avoir un doute pour le destinataire sur ce que recouvre le terme « fortins » (vision étroite ou large) et, surcroît, il n'y a pas de mention concernant les barricades ou autres ouvrages qui seront, eux aussi, catégorisés sur la carte du 1<sup>er</sup> Corps d'armée.

En se focalisant sur la carte relevant du périmètre du « couloir de Versoix » [illustration 59] :

- Nous retrouvons parfaitement les 4 fortins mais avec un très léger doute pour les 11 emplacements de tir et l'observatoire, en raison essentiellement, à notre sens, d'une certaine imprécision des reports sur la carte (1 : 100'000 de 1926 !) aux débuts de la route de Collex et du chemin des Limites.

- Sur Versoix même, nous observons 3 *ronds* bleus pour 2 emplacements de tir connus, alors : barricade au milieu du village (possible), le pont miné (éventuellement), une barricade anti-char sur l'axe majeur de la route de Suisse (le plus vraisemblable) ?

- Pour le reste, nous pensons identifier plusieurs barrages/barricades anti-char qui devaient être d'une certaine consistance : Vengeron 1x, Chambésy 1x, Pregny 2x, Colovrex 1x, Grand-Saconnex (Morillon et direction Ferney) 2x.

- En revanche, 1 *rond* à hauteur de Collex nous intrigue : barrages/barricades anti-char (ou pourrait-il s'agir de celui des Cinq-Chemins ?).

De manière générale, il y a eu une divergence de vue entre l'arrondissement territorial et le 1<sup>er</sup> Corps d'armée quant à une conservation active de la ligne. En effet, le second nommé l'a classée en « catégorie 3 » pour tout type d'ouvrages fortifiés.

La typologie semble avoir souffert de nombreuses exceptions et interprétations. Dans les grandes lignes, les catégories suivantes étaient citées :

- la une comprenait des ouvrages à conserver armés, se trouvant sur des axes principaux de pénétration et permettant une occupation dans les 24 à 48 heures ;

- la seconde pour ceux pouvant être désarmés avec un entreposage à proximité pour une occupation avec un délai plus long de l'ordre de 15 jours ;

- la quatrième avec des positions de campagne ou permanentes sans intérêt tactique, pouvant être démolies ;

- quant à la troisième, celle qui nous intéresse, elle oscille entre démolition et conservation sans armement.

Autrement dit, nous en déduisons que dès décembre 1945 « les couloirs » et en particulier celui de Versoix n'entrent plus dans les plans de l'armée. Cette option ne nous étonne pas réellement compte tenu de l'évolution de la situation internationale ainsi que des progrès majeurs réalisés en matière d'armement terrestre et aérien.

En revanche, la grande surprise découle de l'examen approfondi de la carte<sup>54</sup> [illustration 60 centrée sur la ligne] avec une date au 26.02.1941, écrite à la main en rouge probablement par son destinataire, le commandant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée. Cette carte, avec trois autres, est issue de l'arrondissement territorial ; elles sont jointes à sa correspondance du 31.01.1941<sup>55</sup>.

En effet, on y voit une succession d'emplacements de tir dont le premier est dessiné au Vengeron, pour remonter en direction de Valavran, soit avant la gare de Bellevue. Ce relevé va donc à l'encontre du plan de 1945 et de la situation actuelle que l'on connaît avec des emplacements de tir tout proches de cette gare sur la route de Collex, mais après celle-ci et non pas en avant !

La situation décrite sur le plan de début 1941 relève du scénario d'un embarquement envisagé des troupes à la gare de Bellevue comme proposé par le colonel Chenevière. Cependant, pour le destinataire final de la carte et de la correspondance y relative, il est difficile de faire la différence entre le « déjà construit », le « en cours » et le « projeté ».

Nous devons rechercher ce qui s'est passé et qui a décidé dans le premier semestre 1941, conduisant ainsi à la réalisation de plans techniques d'emplacements de tir par le bureau de l'Ar. Ter. GE pour un positionnement sur la route de Collex – Valavran avec des remises d'ouvrages courant 1942. Autrement dit, c'est un embarquement par train à Versoix qui a été retenu en définitive.

Est-ce que les éléments décrits ci-dessus ont pu apporter de la confusion dans l'esprit du colonel Tardent lorsqu'il a rédigé sa célèbre lettre de mai 1943 ? Cela a été notre cas, car nous n'avons pas perçu immédiatement ce « gros détail » d'implantation divergente du point de départ de la partie oblique de la ligne après Bellevue (gare), et non pas avant comme dessiné en 1941 depuis le Vengeron.

### **7.13. Barrage ou barricade anti-char et combien ?**

S'agit-il de 25 strictement autour de la gare de Versoix ou de 25 pour la zone proche de Versoix ?

A ce stade, sur la base des cartes de 1941 et de 1945, nous estimons que ce chiffre est dans toutes les hypothèses exagéré ; cela d'autant que l'on parle de barricades à vocation anti-char qui ont par définition une certaine importance.

Le chiffre de 25 pourrait faire sens si on considère la zone s'étendant du Grand-Saconnex à Crassier (soit juste devant la ligne de la Promenhouse).

Ainsi, nous estimons, sauf nouvelles données en la matière, que les barricades anti-char de type route devaient être de l'ordre d'une petite douzaine pour barrer les pénétrantes sur la zone des « fortins » de Versoix.

### **7.14. Les fortins ont-ils été occupés de manière permanente ?**

Aucun élément à ce jour ne nous permet de confirmer ou infirmer cette question avec certitude.

A noter que l'on ne s'improvisait pas canonnière anti-char ou mitrailleur de fortin.

A l'occasion des cours organisés pour les mitrailleurs dans les bois de Versoix, et en particulier à Richelien, une occupation au minimum temporaire est fort probable dans ce fortin qui disposait d'une chambre de repos au sous-sol et d'une double embrasure pour mitrailleuses au rez dans la chambre de combat (qui comprenait la tinette WC).

Les compagnies de surveillance genevoises et confédérales auraient-elles pris en charge les 4 fortins, ou les territoriaux ? De plus, l'occupation aurait-elle duré toute l'année ou

uniquement en cas de périodes tendues ? Ces deux points restent ouverts faute d'informations probantes et concordantes.

Toutefois, comme élément important, il est à relever que le 1<sup>er</sup> Corps d'armée donnait pour ordre le 27.02.1941<sup>56</sup> à l'arrondissement territorial de prévoir une garnison permanente, ces équipages devant être pris sur la compagnie territoriale qui lui était directement subordonnée. Ils devaient être formés au maniement des armes (mitrailleuses et canon) et ne devaient pas quitter les fortins, même en cas d'attaque brusquée.

Auparavant, dans un « Projet pour la couverture de l'évacuation des troupes genevoises et des militaires habitant Genève » daté du 31.01.1941<sup>57</sup>, le commandant de l'arrondissement préconisait, en cas de déclenchement des hostilités en cours de mobilisation, l'occupation des fortins par la Compagnie genevoise de surveillance 2. Dans ce même projet, c'est un embarquement en train à Bellevue qui était alors prévu. Autrement dit, il y a eu, à un moment donné, basculement de la gare de Bellevue sur celle de Versoix, comme nous l'avons déjà mentionné.

Quant aux 11 autres emplacements de tir, ils auraient été seulement utilisés par les troupes évacuées de Genève pour assurer un combat retardateur.

Dans ce domaine, nous avons retrouvé des pièces relatives à la stratégie d'ensemble (comme les courriers de Guisan) mais pas d'ordres opérationnels qui se seraient fait attendre. Mais y en a-t-il vraiment eu en définitive, comme semblent le laisser croire quelques correspondances avec questionnements et doutes en la matière ?

Enfin, les équipages suivants avaient été prévus<sup>58</sup> pour les vrais fortins [voir aussi les fiches détaillées des ouvrages en annexes], soit :

- A 752 (GE 114) – Richelien : 10 (couchettes), 1 sous-officier, 6 hommes, 3 réserves.

- A 754 (GE 109) - Mâchefer : 12 (couchettes), 2 sous-officiers, 6 hommes, 4 réserves.

- A 757 (GE 107) – Cinq-Chemins : 10 (couchettes), 2 sous-officiers, 6 hommes, 2 réserves.

- A 758 (GE 108) – Rennex-Ouest : 8 (couchettes), 1 sous-officier, 3 hommes, 4 réserves.

Ces dotations semblent cohérentes en regard des documents dont nous disposons<sup>59</sup> avec notamment les couchettes qui figurent sur les plans techniques. A titre d'exemple, il était prévu 4 hommes pour servir une mitrailleuse et deux (en principe) à un pour un fusil-mitrailleur.

A la différence de certains fortins d'infanterie ailleurs en Suisse avec des équipages d'une douzaine d'hommes (par exemple celui du Chételat dans le Jura tout à l'avant de la

position des Rangiers), par comparaison, l'espace à disposition dans les fortins de Versoix était relativement limité.

Des emplacements étaient prévus pour stocker des vivres et les fortins disposaient d'eau. Cependant, nous n'avons pas retrouvé de données concernant, dans le cas d'espèce, l'autonomie dont ils devaient disposer : de 6 jours (chiffre cohérent pour les fortins de la ligne) à 3 semaines pour de très grosses infrastructures selon les principes qui avaient été posés dans les années quarante.

Notons qu'en fonction du critère choisi (sans parler de la surface), Cinq-Chemins ne serait pas le plus grand fortin, mais aurait pu l'être vu sa puissance de feu théorique, avec un canon, une mitrailleuse et un fusil-mitrailleur. Ce cas paraît ne s'être jamais concrétisé dans la réalité ou seulement pendant quelques jours ou semaines éventuellement, car le canon a été rendu dans la même période où la mitrailleuse a été livrée ; les dates n'ont pas pu être déterminées au jour près.

### **7.15. Quels étaient les autres plans d'évacuation de Genève ?**

En cas d'attaque brutale, avec comme corollaire une paralysie, voire la destruction des moyens de transport collectifs, tous les moyens auraient été bons pour que la plus grande partie des troupes puissent quitter Genève à leur initiative individuelle ou en petits groupes : véhicules privés, marche à pied, petits bateaux, etc.

L'objectif restait la gare de Versoix à une distance estimée à 8 kilomètres au moins (et beaucoup plus loin pour de nombreux soldats), voire à l'arrière de la ligne de la Promenthouse, si l'évacuation s'était passée dans des conditions désastreuses.

A relever qu'il n'a jamais été prévu de faire embarquer des troupes à la gare de Cornavin et que celle de Bellevue a été aussi étudiée comme possibilité, étant plus proche de Genève. Bellevue est mentionnée dans plusieurs correspondances au moins jusqu'à la fin 1940 si ce n'est plus tardivement encore. Cela peut surprendre car le Commandant en chef de l'armée aurait bien tranché pour Versoix dans sa lettre<sup>60</sup> au chef du 1<sup>er</sup> Corps d'armée du 12 novembre 1940.

La situation n'est par conséquent pas claire avec des avis parfois divergents. On peut toutefois penser que l'idée initiale de la gare de Bellevue a été abandonnée car la défense de celle-ci était très difficile. En effet à la différence de la topographie le long de la Versoix, il n'y avait pas en aval (vers le Vengeron) un environnement propice à l'implantation d'ouvrages fortifiés.

Un embarquement par les grands bateaux de la Compagnie Générale de Navigation [CGN] aurait donc aussi été envisagé à Versoix et/ou à Bellerive, sur l'autre rive du lac. Nous relevons toutefois que, toujours dans la missive susmentionnée du 12.11.1940, Guisan estime qu'il faut d'emblée éliminer la possibilité d'un transport par bateaux, même si les circonstances permettent une évacuation organisée, car l'exécution en serait beaucoup trop longue. Par conséquent, il demande d'étudier l'acheminement par train et par autos.

Ce courrier est pourtant en contradiction avec d'autres échanges.

Nous prévoyons ultérieurement un autre article plus détaillé qui devrait permettre de développer ce sujet qui présente plusieurs inconnues ; en particulier, si ces divers scénarios ont été transformés en ordre opérationnel (et actualisé), sachant les difficultés inhérentes à ce mode de transport : non disponibilité des bateaux pendant la saison d'hiver, vulnérabilité, délai de réaction long. On peut signaler que les bateaux de la CGN auraient été inventoriés comme objet miné et donc détruits si ...

#### **7.16. Que s'est-il passé entre 1945 et 1950, puis jusqu'en 1964 – 1996, et après ?**

Autrement dit, la chronologie est la suivante mais avec, encore aujourd'hui, des zones d'ombre :

##### **De 1937 à 1939**

Avant la mobilisation de 1939, construction de quelques barricades par des entreprises privées, dont certaines installées dans notre secteur.

##### **1939 et 1940**

Construction par la troupe de fortifications de campagne : réseaux de mines anti-char, champ de fil de fer barbelé, Ribard (rouleaux de fils de fer barbelé souvent entreposés sur le toit des ouvrages en attendant leur utilisation).

##### **1941 et 1942**

Construction des fortins et des emplacements de tir par une compagnie genevoise de travailleurs militaires surtout, et, peut-être, par des entreprises privées ; cette dernière possibilité avec une très faible probabilité.

Installation provisoire d'un canon et dotation en munition pour ce dernier, ainsi que pour des mitrailleuses.

Installation des panoramas de tir dans les fortins (dès l'été 1942).

##### **De 1943 à 1945**

Peaufinage du dispositif (protection extérieure pour certains ouvrages) et armement des fortins en mitrailleuses, probablement en juillet/août 1943.

Inscription de servitudes de passage ou pour canalisation – encore valables aujourd'hui - pour certains ouvrages comme « Rennex-Ouest » et « Valavran De Planta » [reproduction 61].

##### **De 1945 à 1955**

Décembre 1945, 16 fortins, emplacements de tir et observatoire (sans

parler d'autres infrastructures).

Presque certainement avant 1955 désarmement et déséquipement ; verrouillage des portes.

Abandon de leur garde et de leur entretien par les gardes-fortifications.

Premières locations (*a priori* dès 1949 - 1950).

### **De 1955 à 1964, puis jusqu'en 1996**

Fin effective de tout rôle opérationnel avec la construction de l'autoroute en 1964.

Abandon complet et donc aussi désintérêt, voire oubli total.

Premiers actes de vandalisme.

### **De 1996 à 2004**

Démolition du premier ouvrage vers 1996, puis démolition d'un autre.

Inventaire mené par le DDPS.

Début de la phase de mise en vente de certains objets avec fixation des prix.

Cette période présente quelques mystères, en particulier parce que certains ouvrages ont été acquis par des propriétaires privés ; mystères parfois explicables (ouvrages encastrés dans une propriété), parfois moins comme dans le cas des « Cinq-Chemins ».

Vers 1996, premières démarches en vue d'une protection de la ligne, principalement à l'instigation de Jean Dunant<sup>61</sup>.

### **2004**

Inventaire mené par le SMS. A noter que les documents remis par la Confédération relevaient encore du secret.

Demande d'inscription idéalement de l'entier de la ligne par la commission des monuments, de la nature et des sites avec une réalité qui était déjà différente en raison de deux démolitions.

### **Dès 2008**

Solde (8) des ventes, dont 7 ouvrages devenus propriété de l'État de Genève.

Inscription à l'inventaire de 6 ouvrages, dont deux en mains privées.

**2009**

Acquisition par l'État de deux fortins et de 5 emplacements de tir.

**2015**

Convention liant le Musée militaire genevois à l'État pour la « gestion » desdits 7 ouvrages publics sur les 11 encore en place.

**2017** Démarrage de notre recherche sur la ligne.

**2018**

Action d'information menée par l'auteur pour la sauvegarde réussie du puits de minage sur la rive gauche du pont du bois de Mâchefer, en lien avec la rénovation de ce dernier.

Découverte d'un second puits sur l'autre rive à cette occasion.

**2019**

Mise en place effective, dans le cadre des sentiers pédestres genevois, du « Circuit des fortins », en principe au printemps 2019.

**7.17. Quels sont les ouvrages qui ont été démolis et pourquoi ?**

- A 753 – St-Loup – Renaturation de la Versoix

Cette démolition était-elle vraiment pertinente pour un emplacement de tir original à 3 embrasures de tir sur une sorte de petit promontoire [photos 62 & 63], hormis le fait qu'il semblait en bon état ?

En outre, cet ouvrage faisait partie d'un ensemble intéressant avec le pont du bois de Mâchefer et son minage (deux puits de mine et/ou de relais avec tube de gaz).



Photo 62



Photo 64



Reproduction 68

Cette destruction est à mettre en perspective avec d'un côté les défenseurs de la conservation du bâti historique et d'un autre côté ceux du patrimoine naturel, préconisant notamment la renaturation des rivières qui débutait. Dans ce cadre de nombreux échanges de correspondances et arbitrages à la clé ont eu lieu.

Aujourd'hui, les choses auraient pu être différentes ; c'est pourquoi il est primordial de protéger les puits en lien avec le minage, comme d'ailleurs les ouvrages qui ne le sont pas encore.

- A 755 – Versoix CFF – Renaturation de la Versoix

Cette destruction semble un peu plus justifiée en raison de l'état [reproductions 64 & 65] et de la gêne directe pour la renaturation dans le bourg de Versoix. Cependant, il formait un tout (tir flanquant / parallèle) avec sa paire « Versoix le Bourg » pour la défense des ponts routier et ferroviaire ainsi que de la Versoix (côté

Genève). En outre, ces emplacements étaient les seuls à être intégrés dans une localité.

- A 760 – Valavran Stalden – Urbanisation

Selon la vision actuelle sur site et les plans fonciers pour cet emplacement de tir [reproductions 66 & 67], la démolition était-elle justifiée et les arguments pertinents ? A la suite d'une lecture rapide des documents administratifs, on peut se demander si cette destruction n'est pas illustrative en sus d'une forme d'opposition entre la volonté de conservation du patrimoine et d'autres besoins en apparence fondés ?

- A 761 – Bois d'Avault – Urbanisation

Suite à la consultation des plans cadastraux où son emplacement figure encore et d'une vue depuis l'extérieur de la propriété, est-ce qu'une autre solution n'aurait-elle pas pu être trouvée ? De plus, la démolition se serait faite en toute discrétion vers 1996 ; les instances concernées s'étant retrouvées mises devant le fait accompli !

Pour mémoire, cet observatoire militaire (ou poste d'observation et non pas emplacement de tir, jusqu'à preuve du contraire) n'est pas documenté, que ce soit en photo, autorisation de démolir, plan ou description. C'est heureusement le seul cas.

- A 764 – Valavran Dunant – Circulation routière

En apparence justifié car il se trouvait vraiment au bord de la route de Collex [cf. reproductions 68 avant et 69 pendant la démolition] ?

Par chance, « Valavran Dominicé » [photos 70 & 71] et « Valavran Dederod » [reproduction & photo 73], à peu de distance, se trouvent presque dans une situation

analogue, mais heureusement avec au moins le trottoir qui les sépare de la route.

En ce qui concerne notamment les barricades « anti-char route » détruites, nous n'avons pas trouvé d'informations à ce jour (plans, photos, dates de construction/démolition, localisations précises, ...) qui nous satisfassent. C'est pourquoi nous poursuivons nos recherches, en particulier pour celles situées sur la commune de Pregny-Chambésy qui en avait au moins 4 sur son territoire (demande d'informations faite en attente de réponse).

### **7.18. Qu'en est-il alors de l'inscription à l'inventaire genevois et de la protection de toutes les composantes de la ligne, voire davantage ?**

Pour répondre à cette interrogation qui nous paraît essentielle, nous avons fait le choix de reproduire [figure 74] dans son intégralité le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites adopté [CMNS] en séance plénière du 31 août 2004. En effet, les enjeux sont actuellement tels, hormis la complexité de la matière, qu'un simple résumé nous a paru inopportun.

Nous insistons sur le fait que ce préavis n'a malheureusement porté que sur les emplacements de tir et les fortins, en oubliant d'autres ouvrages (objets minés, dont les ponts en particulier, et des barricades) qui devaient pour certains être



Photo 70



Photo 72

encore existants en 2004. Rappelons à ce propos que l'inventaire du DDPS (1996) a eu une vision large à la différence de celui du SMS (2004) sur lequel la CMNS s'est appuyée. Aucune des deux instances ne s'est intéressée, à notre connaissance, aux ouvrages de Sauverny.

En résumé, nous nous bornons à constater une certaine contradiction entre la volonté affichée de la CMNS et la réalité telle que décrite.

La loi et l'esprit de la loi ont été fortement égratignés au fil du temps pour toute une série de bonnes ou de mauvaises raisons. Dans ce cadre, il ne s'agit que d'une inscription à l'inventaire genevois et non pas d'un classement ; les effets étant moindres.

L'essentiel aujourd'hui (et au minimum) serait que de possibles zones floues (inscription, entretien, visibilité, respect architectural, surveillance, ...) relevées dans la protection de ce patrimoine historique soient précisées au moins pour ce qui concerne les ouvrages qui font partie, à un titre ou à un autre, de la ligne de la Versoix.

Comme indiqué dans le tableau récapitulatif au début de cet article, seuls 4 fortins et deux emplacements de tir sont inscrits à l'inventaire<sup>62</sup> : 4 non-inscrits se trouvent sur la commune de Genthod et un sur celle de Versoix.

Par conséquent, 5 (deux privés et trois publics) ne le sont pas, comme du reste, les puits de minage du pont du bois de Mâchefer notamment. Selon notre compréhension des documents à disposition, c'est au minimum l'ensemble des emplacements de tir et des fortins qui aurait dû être inscrit à l'inventaire dans le cadre d'une approche globale. Par souci de cohérence et par prudence, il faudrait y ajouter tout type d'objets identifiés ou qui pourraient l'être dans le futur.

Autrement dit,

- faute de lobbying - comme on nous l'a suggéré - visant des inscriptions complémentaires avec l'appui d'associations ou autres s'occupant de la sauvegarde du patrimoine d'une part,
- faute de mesures que nous qualifierons d'accompagnement (mise en valeur des sites, action pour les faire connaître, etc.) d'autre part,

on peut craindre une lente disparition pour des raisons diverses des non-inscrits (5) ou du moins une atteinte dans leur intégrité architecturale. Des inquiétudes demeurent, même pour ceux mentionnés à l'inventaire compte tenu de certaines réalités que l'on peut constater sur le terrain.

En parallèle, d'autres actions et projets, tels que mentionnés ci-après, permettront de mieux faire connaître « le couloir de Versoix » en y intégrant cette fois la région de Sauverny, fort militarisée à l'époque.

Notons au passage que le travail des protecteurs du patrimoine, notamment pour ce qui

concerne les services de l'État, n'est pas simple et soumis à de multiples enjeux et contraintes.

Il reste cependant un paramètre essentiel qu'il ne faut pas négliger, soit en l'occurrence un engagement clair des autorités politiques et des services étatiques concernés par ce patrimoine.

Cela a été le cas en 1999 dans le Jura avec une approche où : « ...comme les églises et les châteaux, le public doit pouvoir visiter les fortins » et que ces derniers sont « ...témoins d'architecture, de génie militaire et de technique d'une époque. »<sup>63</sup>.

### **7.19. Pourquoi la ligne est-elle tombée dans l'oubli ?**

Plusieurs raisons sont avancées. Citons-les sans ordre de priorité :

- Construction et mise en activité sous le sceau du secret militaire.
- Infrastructures non prioritaires en décembre 1945.
- Rapide abandon avec désarmement et déséquipement dont les tinettes WC (notons au passage qu'il n'y avait pas de douches).
- Pas de modernisation jusque dans les années récentes (mais ce qui présente l'avantage d'être le strict reflet de l'architecture militaire de l'époque).
- Troupes affectées à la ligne généralement âgées (gardes locales, territoriaux) d'où une « perte de mémoire » accélérée.
- Niveau de connaissance presque nul de la ligne par les jeunes de l'époque et par la jeunesse actuelle.
- Pas de formation dispensée à l'école ou lors de sorties pédagogiques.
- Disparition progressive des personnes maintenant âgées et qui étaient enfants dans les années quarante.
- Actions de nettoyage et/ou de remise en valeur menées de manière régulière seulement à partir de 2018.
- Au départ du processus de vente par l'armée le peu d'intérêt pour un achat par les différentes entités publiques ou privées (ce qui a un peu évolué depuis lors).
- Dispositif de la Versoix non intégré dans l'une ou l'autre brigade frontière et donc absence ultérieurement d'associations nées de ces dernières, ultimes - défenderesses du patrimoine militaire.
- Selon Jean Dunant<sup>64</sup>, un certain manque d'intérêt dans un premier temps du comité du Musée militaire genevois ; opinion qui n'apparaît pas en phase avec les efforts déployés en vue de l'acquisition des « fortins » qui pouvaient encore



Photo 77

l'être<sup>65</sup>.

- Achat en 2008 seulement de 2 fortins et de 5 emplacements de tir par l'Etat (par conséquent, pas par le Musée militaire genevois) et de surcroît après les acquisitions faites par des privés.

- Convention récente (2015) liant l'État avec le Musée militaire genevois (qui pourrait être adaptée).

- Accent porté sur la ligne par le Musée militaire assez récemment.

- Quelques fortins et emplacements de tir en mains privées, et donc inaccessibles.

- Opposition, qui nous a été rapportée, qui se vérifie dans les faits, de la commune de Genthod à une inscription à l'inventaire genevois au début des années 2000 pour les 4 ouvrages situés sur son territoire.

- Relatif sentiment de rejet pour tout ce qui a trait à l'armée.

- Pas ou peu d'objets spectaculaires ou emblématiques, mais à considérer<sup>66</sup> plutôt comme un ensemble d'ouvrages fortifiés reposant sur un dispositif particulier.

- Première réelle « visite d'inspection » de la ligne de la Versoix organisée par le Musée militaire genevois seulement en septembre 2017.

- Destruction de plusieurs ouvrages (emplacements de tir, minages liés aux ponts, barricades, ...).

- Inscription tardive (2008) à l'inventaire genevois pour 4 fortins et deux emplacements de tir.

- Restauration de ponts sans préservation des dispositifs de minage et des éventuels couvercles pour rails/puits de mine.

- Blocs de béton peut-être moins attractifs qu'une maison de maître du 18<sup>ème</sup> et donc plus difficiles à mettre en valeur et à défendre pour les défenseurs du patrimoine.

Enfin, mentionnons depuis de longues années une perte de visibilité parfois temporaire (en raison du feuillage), parfois définitive, ainsi qu'une accessibilité parfois partielle. Les témoignages photographiques permettent heureusement de suivre l'évolution au cours du temps.

Plusieurs motifs peuvent être évoqués : broussailles, chantiers et barrières de protection, accumulation de feuilles mortes et de déchets, rideaux d'arbres, constructions et aménagements divers, défaut d'entretien, etc. [photos 75, 76, 77, 78, 79].

Grâce à différentes mesures, certaines situations ont néanmoins pu être améliorées courant 2018, comme par exemple :

- à « Valavran De Planta » directement autour de l'emplacement de tir [photos 80 et 81] mais pas encore en lien avec le chantier à côté,
- tout récemment pour Mâchefer,
- ou le seront jamais !

Un des principes à mettre en œuvre consiste à pouvoir tourner facilement et en sécurité autour des ouvrages, comme de disposer d'une visibilité sur l'ensemble et sur des éléments techniques (embrasures de tir, etc.).

## **7.20. Mais qui a quand même parlé de la ligne durant ces années ?**

A notre connaissance, très peu de mentions ont été faites du « couloir » dans le canton, tant en quantité qu'en qualité. De surcroît, la diffusion est faite de manière confidentielle. Ces informations ne sont pas toujours correctes et à jour. Cependant, elles ont le grand mérite d'exister.

Citons : l'intéressante initiative de la commune de Bellevue avec des informations dispensées (panneau explicatif et itinéraire proposé), un site de l'État de Genève lié à un parcours pédestre et, comme du reste sur le même sujet mais indirectement, à l'occasion de descriptions journalistiques sur des itinéraires de promenade.

Enfin, il y a eu quelques mentions de la ligne (dans une acception large), par exemple à l'occasion de la vente de fortins en Suisse<sup>67</sup>, par des « groupes de mémoire » qui s'intéressent à et préservent l'histoire de leur commune, dans des comptes rendus de délibérations de conseils municipaux.

A notre surprise, les données les plus développées, tout en restant modestes, ont été retrouvées sur des sites suisses et étrangers [cf. bibliographie et sites internet].

Dans ce cadre, le cas du site sur la LIGNE MAGINOT reste étonnant, avec quelques explications et de nombreuses photos, même si toutes ne sont plus toujours d'actualité et exactes. Le constat est identique pour celui de SUISFORT, avec les 11 photographies des ouvrages encore existants et quelques explications. Enfin, GOOGLE MAPS fournit toute une série de vues utiles.



Photo 82

## 8. EN GUISE DE CONCLUSION

### 8.1 Points encore à investiguer

Parmi ceux-ci, on peut mentionner :

- Description à réaliser de la topographie de l'époque, soit avant la construction de l'autoroute en 1964 et de la relativement récente urbanisation à certains endroits, comme à Bellevue et à Genthod.

- Il y a aussi l'ampleur des bois, respectivement des champs. Tout cela a une importance pour appréhender les lignes de tir, la couverture réciproque entre deux voire trois ouvrages, le niveau de camouflage naturel et non pas artificiel des ouvrages. Dès lors, on pouvait craindre que certains d'entre eux ne fussent visibles de loin (depuis les sommets du Jura français ?) et la cible d'attaques menées du ciel.

N'oublions pas que la physionomie actuelle donne une image biaisée par rapport à celle de 1940 à 1945 ; les conséquences majeures de la construction de l'autoroute sont parlantes à cet égard. Toutefois, grâce aux zones restées tant soit peu agricoles et forestières, ainsi qu'avec un peu d'imagination, on peut se rendre compte du défi qu'aurait représenté la défense face à une attaque massive visant « les couloirs », en particulier par des blindés dans la zone de Bellevue, Genthod et Collex.

- Identification des systèmes de minage des divers ponts et du viaduc, voire de quelques éléments techniques résiduels sous ces derniers, ainsi que compréhension du mode de fonctionnement de celui de la passerelle de la Tourne-à-Conti (à côté de « St-Loup », démolie), le dernier qui subsisterait en partie.

- Résolution d'éléments plus techniques, par exemple en lien avec :

- « Versoix le Bourg » (sans aucun plan à disposition) : usage d'une des fentes (sur deux) côté lac (tir ou minage) ; partie arrière côté rivière cachée par une plaque, avec l'impossibilité de vérifier l'existence ou pas d'une embrasure.

- « Rosière » : *a priori* double système d'allumage de minage ; origine/signification du grand bandeau jaune sur le devant.

- « Bâtie » : destination de l'escalier [photos 82 & 83] et de la plateforme en-dessus. A relever qu'étrangement l'escalier complet et la plateforme ne figurent pas sur le plan technique tout comme leur existence même dans les inventaires de 1996 et de 2004 : alors construction rajoutée lors



DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES  
 RECENSEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DES SITES DU CANTON DE GENÈVE  
 Inventaire des ouvrages de combat et de commandement établi par le DDPS  
 (recensement réalisé en 1998, de la protection de la population et des biens) en 1998  
 complété en février-mars 2004 par le SMS (service des monuments et des sites - IEB, AD)

**Fortins** A 792

Code	A 792
Commune	Genève
Parcelle / Équité	1187 / 15 dépendance de 1195
Propriétaire	Delmas, Christiane et Marco
Adresse	Chemin des Lérins
Sire	Zone 6
Nom de l'objet	Valavran-Dunant
Date site	1961
Nom	<b>Abandonné</b>
	demande de démolition en cours M 5344

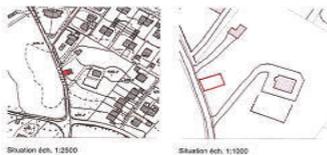


figure 88

- Vérification des plans et du descriptif détaillé [figure 87 à titre d'exemple] par rapport à la réalité, en raison de certaines divergences relevées, puis, identification des ouvrages architecturalement proches dans la ligne de ce qui avait été partiellement fait lors de l'inventaire du DDPS et du SMS [figure 88 d'une fiche].

De manière générale, il y a des différences entre plans et réalité : un exemple intéressant est celui de « Valavran Dunant » qui prévoyait une tourelle de tir laquelle n'a pas été réalisée. Pour « Rennex-Est », c'est l'emplacement de la porte d'entrée qui diffère.

- Recherche, puis analyse d'autres témoignages enregistrés dans la base de données d'« ARCHIMOB » qui pourraient apporter de nouvelles informations intéressantes.

- Détermination, ou du moins meilleure estimation, du coût total des « couloirs ».

- Pour des objets minés et des barricades, localisation tout court (une barricades qui aurait été dénommée « Jean des Bois ») ou plus précise, dates de construction/démolitions, type, etc.

Même si cela est peut-être moins lié à la ligne, mais à démontrer, il y a :

- Réelle existence d'abri(s) pour protéger les anciennes installations (antennes) de feu Radio-Suisse vers Colovrex.
- Usage du dépôt de munitions localisé et assez récemment démolé dans les bois après le barrage anti-char du Creuson (route de Sauvigny, à droite en direction du lac).
- Localisation et usage d'un autre dépôt de munitions, plus en aval de celui de Sauvigny, également détruit.

## 8.2. Informations recherchées

Nous avons dressé ci-dessous la liste non exhaustive des éléments que nous recherchons ; Cette recherche n'a, soit pas commencé, soit est restée vaine à ce stade. Les périodes couvertes précèdent la Seconde Guerre mondiale, puis, pendant cette dernière, enfin, les quelques années qui ont suivi (jusqu'en 1950, voire 1964 environ). Les données souhaitées sont de diverses natures :

- Emplacement actuel des archives des gardes-fortifications qui s'occupaient de la ligne et dont il est notamment fait mention dans les documents de l'inventaire de 1996, soit Payerne. Selon une information obtenue à la mi-février, elles ont été transférées, avec des « pertes » possibles, à Interlaken (d'où le souhait de pouvoir organiser une visite sur place dans la mesure du possible afin de les consulter).
- Photos : notamment toutes celles qui disparaissent avec la liquidation d'héritages.
- Souvenirs, témoignages directs ou indirects. Parmi ces derniers, il y a particulièrement ceux émanant d'enfants qui sont aujourd'hui les derniers survivants de cette époque.
- Nombreux documents relatifs à l'arrondissement territorial de Genève qui auraient dû se trouver, selon nous, aux Archives d'État de Genève. Nous nous basons ainsi sur des originaux et des copies inventoriés aux Archives fédérales. Il s'agit par exemple de la correspondance échangée entre le 1<sup>er</sup> Corps d'armée et l'Ar. Ter. GE, ainsi que des plans conçus par son bureau technique.

Par conséquent, on peut raisonnablement estimer qu'il y a un « trou » dans la documentation disponible, mais cette hypothèse a été mise en doute !

- Tout ce qui concerne plus directement les ponts minés (plans, photos, etc.) : dispositifs d'ensemble, obstacles divers, barricades avec selon le type les couvercles bouchant les trous dans lesquelles s'enfilent les rails, chambres de mine, points d'accrochage des explosifs, etc.
- Localisation de l'abri [F 01999] entre la Foretaille et la piste (ou dans le

périmètre) de l'Aéroport.

### 8.3. Projets

A titre individuel ou dans le cadre des activités du Musée militaire genevois :

- Rédaction d'un article plus complet sur la situation militaire du Canton de Genève durant la Seconde Guerre mondiale, en particulier sur la base du fonds des Archives fédérales suisses « Verteidigung der Stadt Genf » et « Stellung Versoix ».

- Préparation d'un futur article actualisant et complétant les données recueillies à ce stade de notre recherche, soit à fin décembre 2018.

- Finalisation de la collaboration avec l'État dans le cadre des sentiers pédestres genevois pour la mise en place d'un « circuit des fortins », dont le bref descriptif sera informatisé : préparation d'une courte présentation de chaque ouvrage ou assimilé ; indication de quelques points de passage obligés, voire mise en place d'une signalétique légère dans au moins un cas.

- Liquidation de quelques problèmes résiduels liés à l'entreposage de matériau/matériel contre, ou à proximité, de « fortins », afin d'en garantir la pleine visibilité, de pouvoir tourner autour, ou de les visiter sans danger.

- Création d'un dossier pédagogique à destination des écoles et des jeunes visiteurs, par exemple sur les modèles vaudois issus du site de la Promenthouse et du département formation, jeunesse et culture.

- Collaboration avec d'autres entités (associations, fondations, sites internet, ) poursuivant des buts identiques.

- Rééquipement et réarmement d'un fortin, en principe « Rennex-Ouest », d'où la recherche du matériel et de l'armement d'époque et, le cas échéant, sa reconstitution (en cela y compris deux volets d'embrasure, voire une première porte d'accès).

- Démarches en vue de pouvoir faire visiter les 4 ouvrages privés.

- Dégagement de la rampe d'escalier et de la porte d'accès de « Rennex-Est » [photo 89].

- Concrétisation de la réouverture sur l'extérieur de la seconde embrasure à « la Bâtie ».

- Recherche de : 1) tuyaux de minage (à gaz et/ou à mèche) reliant les ponts sur la Versoix et leur ouvrage de protection ; 2) des points de fixation/dépôt des explosifs (un visible avant la rénovation de la passerelle de la Tourne-à-Conty) ; 3) vestiges de chambres de mines.

- Réalisation d'une sorte de guide de visite complet de la ligne sous forme papier et informatique (ou au moins un flyer).
- Utilisation – en principe – du site du Musée militaire genevois [MMG] qui est en phase de refonte pour mettre à disposition des documents comme les fiches détaillées ouvrage par ouvrage [cf. annexes], voire celles des inventaires du SMS et du DDPS. Cela entre autres dans la perspective de la concrétisation du « circuit des fortins ».
- Gestion de l'adresse e-mail « ligne.versoix.recherche@gmail.com ».
- Mise sur pied d'exposition(s) permanente(s) ou itinérante(s), mais difficilement réalisables dans les locaux actuels du Musée à Penthes.
- Utilisation à envisager du fortin « Mâchefer » dans cette optique, avec quelques probables restrictions, pour palier au manque de surfaces de tout ordre.
- Publications en collaboration avec ...
- Organisation de visites sur site (intérieur et extérieur) plus régulières.
- Animations ponctuelles par exemple avec des mannequins équipés et du matériel.
- Création et pose de quelques panneaux d'information si possible en collaboration avec les communes ainsi que d'une signalétique directionnelle, dans de rares cas pour canaliser le cheminement (utilisation d'un autocollant avec le logo créé par le MMG pour le « circuit des fortins »).
- Point de situation à faire sur les ouvrages ayant existé et encore existants dans « le couloir » dans sa partie vaudoise.

#### **8.4. Motifs de préoccupation**

- Non inscription à l'inventaire genevois :
  - de 5 ouvrages : deux privés et trois publics, dont 4 sur la commune de Genthod et un sur celle de Versoix ;
  - des deux puits de mine/de relais au pont du bois de Mâchefer, peut-être les derniers dans le Canton ;
  - du probable magasin pour les rails de la barricade anti-char, propriété de la commune de Versoix sur la route de Sauverny (Creuson, vers le stand de tir de Versoix) ; vraisemblablement le dernier du canton.
- Fonds limités de l'Etat (et des propriétaires privés) pour des objets que l'on peut qualifier de non prioritaires avec diverses conséquences négatives : défaut

d'entretien, non réparation ou remplacement, dégradation progressive qui va en s'accroissant (carbonatation, oxydation), interventions non réalisées ou tardives (par exemple suite à inondation avec des conséquences à court ou long terme), etc.

- Éventuellement : d'une part inadéquation des normes légales relatives à un patrimoine historique très spécifique ne permettant pas de manière suffisante une surveillance de l'utilisation, de la transformation, de l'entretien, de la visibilité et du devenir des fortins privés mais aussi publics ; d'autre part, sujet du XX<sup>ème</sup> siècle non prioritaire ou moins attractif.

- Distorsion entre la réalité et les souhaits exprimés par la commission des monuments, de la nature et des sites.

- Deux fortins majeurs en mains privées, ainsi que deux emplacements de tir.

- Travail incessant relatif aux : broussailles, feuilles mortes, saletés, dépôts divers, nettoyages des toits et des rigoles d'évacuation d'eau, petites déprédations afin de garantir la propreté, la conservation des ouvrages, l'accès.

- Recherche d'un équilibre en matière de respect de l'environnement avec la visibilité et la compréhension sur l'essentiel de l'objet en lui-même. Ce cas est finalement assez rare en raison de localisations plus ou moins urbanisées, mais cette question pourrait se poser pour les alentours et accès des ouvrages. A une, voire deux exceptions près, la situation est très différente de celle des ouvrages fortifiés (fortins, toberones, ...) situés sur la ligne de la Promenthouse.

- Promotion d'une vision globale en matière environnementale : concilier histoire avec vélo et marche à pied par exemple ; faire respecter les ouvrages et leurs accès (bois, cheminements, champs, ...) ; etc.

- Vandalisme (comme déchets, tags, portes forcées, ...) avec un futur risque d'accroissement proportionnel à la publicité faite à la ligne.

- Disparition des anciens volets d'embrasure à « Cinq-Chemins » et à « Rennex-Ouest » (voire d'une porte dans ce même fortin).

- Atteinte architecturale à deux ouvrages au moins :

- « Versoix le Bourg » qui a vu quasiment tout l'intérieur recouvert de catelles (ex laboratoire d'un poissonnier) [photo 90 avec l'embrasure côté viaduc CFF] et peint en gris assez clair avec un local accolé assez récent [photo 91].

- « Cinq-Chemins » aussi recouvert de peinture grise d'un rendu très différent de celui d'origine [reproduction 92].

D'autres points pourraient aussi être signalés, parfois un peu moins dommageables mais portant atteinte tout autant à l'esthétique qu'à la compréhension historique par : certaines portes qui semblent nouvelles ; le fait d'avoir une embrasure de tir sur les deux à « la Bâtie » car l'autre a été bouchée (mais qui sera sous peu remise dans son état d'origine) ; des accessoires fixés ; du désordre – en régression - de nature diverse.

A relever que la seconde embrasure de « la Bâtie » avait été indiquée comme masquée dans l'inventaire de 1996, mais pas dans celui de 2004 ; ce constat de meurtrière unique s'est perpétué et était devenu un fait acquis.

- Contraintes légales lorsqu'il s'agit de mettre en valeur ce patrimoine en voulant simplement le remettre dans son état d'origine, par exemple pour remplacer des volets d'embrasure qui ont disparu, pour débayer un escalier d'accès et dégager une porte.

*In fine* on peut craindre sur la durée la disparition, pour des motifs divers, des survivants d'un ensemble unique et représentatif de l'architecture militaire de la Seconde Guerre mondiale, car non modernisé après 1945.

Avec une touche d'optimisme et dès lors que la ligne sera mieux connue grâce à des actions concrètes (« Circuit des fortins » et le présent article par exemple), on peut espérer un meilleur soutien : d'une partie de la population, d'associations et de fondations œuvrant dans le même domaine, de partenaires financiers privés et publics (dont les communes concernées). Cela est aussi vrai dans l'optique de l'inscription nécessaire à l'inventaire genevois de toutes les composantes qui ne le sont pas encore.

## **9. LEURRE DANGEREUX OU PAS ?**

A ce stade, nous essayerons de répondre à la question : « le couloir » était-il, en 1943, un leurre dangereux, tel que mentionné dans le courrier reproduit en début d'article ? »

### **9.1. Sur la forme**

#### **1) Incertitude déjà quant au nombre réel de fortins (6 ou 4).**

Il n'y a plus de doute sur le nombre : soit 4 fortins, 11 emplacements de tir (en béton) et plutôt, à notre sens, 1 observatoire militaire.

Une seule réserve, de faible importance d'ailleurs, demeure pour un ouvrage dit « Riondel » qui n'a pas été localisé : pourrait-il s'agir de l'abri vers la Foretaille ou d'une construction restée introuvable à ce jour ? Resterait réservé un nom de camouflage, mais nous pensons les avoir tous identifiés pour les « fortins ».

Dans la terminologie de l'époque, il est exact de parler de 4 « fortins », donc abritant

canon et/ou mitrailleuse(s).

Cependant, comment le signataire a-t-il pu faire complètement abstraction des nombreux emplacements de tir en béton, nonobstant les autres types d'ouvrages fortifiés ?

## **2) Constructions attribuées à l'arrondissement territorial de Genève.**

Les plans et la construction ont bien été assumés par l'arrondissement territorial de Genève, avec l'appui de la compagnie genevoise de travailleurs militaires.

Les fonds pour la construction et l'équipement ont été alloués par le 1<sup>er</sup> Corps d'armée. La filière pour l'armement et certains éléments y relatifs ont dû passer directement par le commandement de l'armée ; ce cheminement devra encore être précisé dans son détail.

## **3) Flou dans la mission.**

La mission semblait claire aux yeux des autres instances militaires, même si la concrétisation opérationnelle pouvait paraître plus confuse. Néanmoins, une première lecture des différentes pièces que nous utiliserons pour un prochain article nous poussent à une relative prudence.

## **4) Diagnostic sévère sur l'état global de la position sous l'angle qualitatif et quantitatif.**

Notre analyse semble démontrer le contraire, en présence de toutes les composantes d'une « position » beaucoup plus complète dans les faits que perçue de prime abord. De surcroît, il y a un certain degré de sophistication dans les constructions. Les ouvrages n'ont pas été réalisés à la hâte et ne sont pas restés « de campagne ». De plus, il y avait divers types de postes militaires, de gendarmerie et de douane.

Une importante restriction toutefois : quasiment rien n'existait en 1940, à la différence de mi-1943 ! A cette époque, la réalité de la ligne était toute différente, ce qui rend d'autant plus étrange le diagnostic sévère porté par l'auteur de la lettre qui en donne une image très réductrice.

Rappelons en effet que l'été et l'automne 1940 avaient été les périodes les plus chaudes face à une menace d'invasion de la Suisse via, entre autres, Genève (« Operation Tannenbaum »).

## **5) Munitions pour cinq jours pour un canon anti-char « prêté » et pour 6 mitrailleuses non encore livrées.**

L'armement lourd, soit le canon mobile anti-char, est resté temporairement dans l'ouvrage avec, respectivement, une livraison tardive pour les mitrailleuses ; mais les munitions étaient bien là.

## **6) Interrogation quant à la dotation en hommes, voire si une attribution (aux fortins) était prévue.**

En l'occurrence, le constat peut être en partie partagé, car à l'évidence les choses n'étaient pas claires ou du moins pas tranchées.

## 9.2. Sur le fond

Nous ne sommes pas à même de répondre à ce stade aux questions suivantes de manière absolue. Mais le serons-nous un jour pour certaines d'entre elles ?

- La conception technique même du dispositif d'ensemble et de chacune de ses composantes pouvait-elle se révéler efficace sous l'angle militaire, même avec un objectif très limité ?

- Il en va de même pour ce qui concerne les dotations en armes et en hommes.

- Ce dispositif aurait-il vraiment tenu le choc, même pendant quelques heures, en cas d'attaque surprise massive par terre et par les airs, soit dans sa globalité, soit par quelques poches de résistance isolées qui se seraient battues jusqu'au bout comme devaient le faire les troupes à la frontière ?

Autrement dit, la ligne aurait-elle été utile dans les deux à trois scénarios « W » (Ouest) envisagés, en particulier avec une menace imminente et surtout en cas de « débandade » découlant d'une attaque surprise ?

- Une réelle attaque surprise, telle qu'imaginée, aurait-elle pu se produire, sachant les dispositifs d'alerte mis en place (réseau d'observatoires dont deux sophistiqués, service de renseignements<sup>68</sup>, etc.) ?

- Quelle aurait été la réaction de la population civile face au départ des troupes, précipité ou organisé ?

- Quelle était la connaissance de la population sur ce qu'avaient prévu les autorités militaires et politiques ?

- Que peut-on penser du réel niveau d'information de la troupe et d'une partie des officiers sur le comportement à avoir en cas d'attaque surprise ? Autrement dit, est-ce que des plans opérationnels, des éléments d'information et de formation avaient été établis ?

- Comment aurait été géré pratiquement, sur le terrain, le volet « défense », compte tenu du fait que Genève aurait été déclarée « ville ouverte », avec néanmoins quelques troupes présentes et des destructions préparées (usines, stocks divers, etc.) qui seraient restées activables ? Celles-ci avaient-elles bien été neutralisées à mi-1940 ?

Enfin, la vraie question de base ne serait-elle pas plutôt – comme le laissent entendre certains - de savoir si le « couloir de Versoix » n'aurait pas été réalisé davantage à des fins psychologiques que militaires ? Et cela à l'égard de la population et des troupes (au repos

ou en activité ou en phase mobilisation) présentes sur le territoire du canton.

L'effectif présent était évalué, en gros, entre 7 et 15'000 pour les uns ou de 4 à 12'000 pour d'autres. Les chiffres fluctuent en fonction d'un service de relève ou pas (et donc au repos), assuré ailleurs en Suisse par des soldats genevois, élite et territoriaux confondus. Ces chiffres devront être affinés, mais l'ordre de grandeur a pu, sur le principe, être corroboré.

Toutefois, nous avons maintenant quelques doutes au sujet de ces chiffres, car l'objectif de Guisan était de laisser un minimum de troupes à Genève, de l'ordre d'un bataillon, afin qu'elles ne soient pas « perdues » pour la défense du pays.

Que faut-il entendre par « psychologiques » ?

Un courrier adressé au commandant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée le 21 janvier 1941<sup>69</sup>, relatif à l'organisation de la défense de la zone frontrière comprise entre Genève et la Promenthouse, est à ce propos intéressant. Il découle aussi du fait qu'il n'y avait pas eu de réponse du commandement de l'armée depuis le 16.10.1940 à des propositions d'ordre à donner par l'arrondissement territorial de Genève via le 1<sup>er</sup> Corps d'armée.

Il ressort de cette situation que plusieurs rapports parviennent à des avis concordants en faveur d'une défense de la zone frontrière située à l'est de Genève – de Versoix à Céligny – pour des raisons d'ordre tactique, technique et psychologique.

Par « motif tactique », il faut comprendre qu'à une offensive totale de l'envahisseur, il faut répondre par une résistance totale.

La missive précise que sous l'angle technique : *« Les conditions seront beaucoup plus favorables si l'embarquement des trp. de Genève se fait en pleines voies dans la région de Versoix, où les militaires se rendraient individuellement par tous moyens disponibles. L'évacuation par la route et par le lac se ferait également dans de meilleures conditions à Versoix et environs. »*.

De plus, son auteur :

- Rappelle les conséquences d'ordre moral qui résulteraient de l'abandon de toute défense du canton et de la ville de Genève.

- Détruit la légende de « Genève, ville ouverte », car, dans les faits, il y aurait la présence de troupes armées en cas d'hostilités subites, avec des risques d'incidents entraînant diverses conséquences (à titre d'exemple : bombardement des installations ferroviaires pour empêcher l'évacuation des troupes et les obliger à se défendre sur place).

- Propose à nouveau d'au moins *«...organiser à la frontière la couverture et la résistance qui permettraient à nos troupes de se rassembler, s'évacuer ou de se retirer en combattant ? »*.

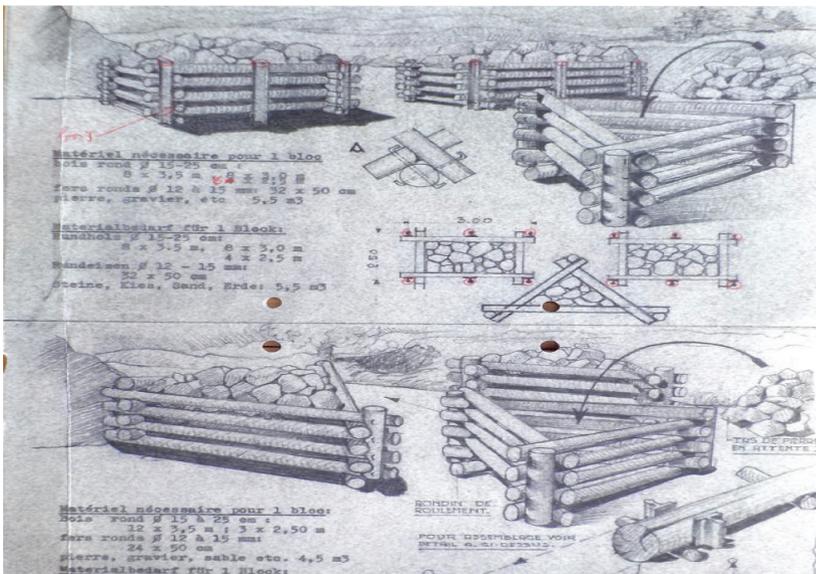
Remontons dans le temps, soit au 20.10.1937 : un courrier signé par le commandant de la 1<sup>ère</sup> division à l'état-major général est symptomatique : « *Le Colonel Peter vous présentera notre projet commun visant la construction de 18 barricades (dont 3 doubles) à raison d'une par voie de pénétration principale. C'est là un minimum que pour des questions d'ordre psychologique autant que militaire, je vous demande instamment d'accorder.* »<sup>70</sup>.

A ce propos, il est intéressant de relever que dans le cadre de la fixation des critères pour l'inventaire (qui a débuté en 1993) des positions de barrages/ouvrages en cours de liquidation suite à « Armée 95 », le cas de Genève est mentionné explicitement comme exemple de :

« ... position de barrage dont la construction ne s'est pas justifiée uniquement pour des motifs de tactique militaire (raison diplomatique, économique, religieuse, mythologique, idéologique, etc...) ». Ainsi : « fortification de Genève (ligne Céligny -Versoix, construite pour rassurer la population genevoise) »<sup>71</sup>.

Cette mention d'un motif psychologique est évidemment récente, mais elle prend tout son sens en regard de la situation de Genève entre 1940 et 1944, qui a connu un « stress » et une inquiétude quotidiens pour la population, en étant pour partie, puis complètement, encerclée dans un saillant.

En outre, il y avait toutes les difficultés de la vie quotidienne, entre autres pour les femmes et les mères de famille, avec des militaires parfois présents, parfois absents. Signalons



Reproduction 93



Chef Lt. Br.  
Fon. 111

Au  
Commandant du I.C.A.

Je me permets de vous transmettre le rapport suivant et de vous demander de bien vouloir vous prononcer sur son contenu et la valeur réelle qu'il convient d'attribuer à l'organisation défensive en question.

Si les remarques formulées par le Chef de la Section des Fortifications devaient se confirmer, je propose l'abandon pur et simple de ces ouvrages.  
28.5.43.

CDT. 1<sup>er</sup> CORPS D'ARMÉE  
29 MAI 1943  
No 1/97815

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE  
Fortifications et Constructions  
Le Sous-chef d'Etat-major  
C. L.

Au Cdt. Ta. Genève et par lui  
Au Cdt. Br. p. 1

Cdt.  
Chef Lt. Br.  
Fon. 111

inspecteur territorial  
I.C.A.  
1 JUIN 1943  
No 16057

Avec plaisir à Tous deux de se prononcer au sujet de cette affaire.  
Il y a lieu de tenir compte qu'en cas d'att. par surprise ces ouvrages pourraient éventuellement être défendus par des hommes évacués de Genève et jouant ainsi un rôle d'av. garde à l'égard du gros des Trp. quittant Genève.

Cdt. A. C. A.  
Bonne

28.5.43

Retour à Cdt. I. C. A.

Transmis au Cdt. A. G. E.

Cette affaire étant liquidée, je n'ai plus à me prononcer, mais je demande le statu quo ante.  
Le commandant par int. 23.6.43.  
de la Brigade frontière 1

1 JUIN 1943

Inspecteur ter. 1

*[Signature]*

Colonel MONOD

*[Signature]*

Colonel E. M. G. Montfort

#### 9.4. Finalement, à ce stade de nos recherches : leurre dangereux ou pas ?

Tiré du Larousse pour « leurre » :

- *Appât artificiel (poisson d'étain, poisson nageur, devon, cuiller, mouche, etc.) employé dans la pêche au lancer.*
- *Ce sur quoi on aurait tort de se fonder, ce qui trompe : C'est un leurre de croire qu'il peut réussir.*
- *Objet simulant un matériel militaire, utilisé pour tromper l'ennemi.*

A la mi-1943, à la grande différence de l'été et de l'automne 1940, avec un risque d'invasion très marqué, Genève était complètement encerclée par les forces de l'Axe. Pour mémoire, un risque d'attaque a perduré jusqu'en août 1944 ; le débarquement de Normandie le 6 juin 1944 ayant rendu caduc l'ultime plan préparé par les Allemands en décembre 1943<sup>74</sup>.

Le « couloir de Versoix » n'était ni un appât, ni un dispositif qui simulait un matériel militaire. Il avait une réelle existence et, au demeurant, plutôt complet pour une position avancée, fragile peut-être, pour partie, par son implantation délicate, sans obstacle naturel, le long du chemin des Limites.

On peut relever l'apparente grande qualité de la construction (y compris les dispositifs de minage) et des équipements pour des ouvrages qui auraient eu une durée de vie très courte en cas d'attaque.

Défaut majeur toutefois, ou du moins de forts doutes, pour ce qui concerne :

- La dotation qualitative, quantitative et permanente en hommes pour les fortins.
- L'armement, en quantité, qualité et organisation de la date d'installation : le cas du canon et des mitrailleuses est illustratif à ce propos.

En apparence, tout semble avoir été fait en connaissance de cause et méthodiquement au niveau de la hiérarchie de l'armée. De plus, à la stricte logique militaire sont venus s'ajouter d'autres critères.

Dans un autre registre, nous avons une autre restriction à mentionner : soit la réelle concrétisation de l'information opérationnelle jusqu'à la troupe, qui ne nous est pas (encore) apparue.

Il en va de même pour la mise en œuvre, ou pas, d'une communication officielle à destination de la population et, en aval de celle-ci, des réactions éventuelles des habitants. Ces derniers savaient, ou du moins devinaient, ce qui allait se passer. Ces questions sont, pour l'instant, sans réponses.

Dangereux ! Nous ne partageons pas la sévérité du colonel Tardent au vu de tout ce que nous avons présenté dans cet article.

Inquiétant pourtant, au minimum sur un point : nous nous interrogeons en effet sur son réel niveau de connaissance de la situation versoisienne. Le même constat quant à la qualité et à la quantité des informations relatives au dossier s'applique pour certains qui ont apporté des commentaires au verso dudit courrier.

A ce propos, rappelons que les autorités militaires n'avaient pas une vision uniforme concernant le saillant de Genève.

Dans la lettre du colonel Tardent de mai 1943 et dans le cadre des échanges qui ont suivi, il n'est aucunement fait mention des résidents genevois et de leur niveau d'information.

La population genevoise reste pour l'heure la grande inconnue, sachant que sa situation n'était, *a priori*, pas très différente de celle d'autres populations, ailleurs en Suisse, en quelque sorte « abandonnées » avec la création du Réduit !

Toutefois, à Genève, les choses étaient bien plus visibles et sur un territoire restreint : sur sa partie droite d'abord, à l'été 1940, avec l'occupation du Pays de Gex ; complètement prise en étau dès novembre 1942 par les troupes italiennes et allemandes dans un premier temps, puis uniquement allemandes dès septembre 1943, côté Salève.

Pour, en quelque sorte, relativiser, il faut mettre en perspective l'esprit de résistance incarné par le Général Guisan ; le volet psychologique prenant là aussi toute sa place.

Tout au long de la Seconde Guerre mondiale, l'équation n'a pas dû être simple à résoudre pour le cas genevois : morceau de territoire suisse géographiquement et tactiquement indéfendable ; gestion d'une « ville ouverte » en cas d'hostilités, mais qui l'était d'une certaine manière déjà pour d'autres motifs (espionnage, production industrielle, lieu d'entrée et de passage, etc.) ; effectifs militaires résidentiels utiles à la défense du pays ; moral des troupes et de la population à maintenir ; multiples autres priorités militaires ailleurs en Suisse.

Finalement, « le couloir » et particulièrement sa partie dite « de Versoix », n'a-t-il pas été un leurre relatif pendant plus de la moitié de la guerre ?

Très éphémère dans son efficacité et éphémère dans sa durée d'existence, la ligne l'a certainement été sous l'angle militaire ! Mais ce constat critique peut-il être étendu au volet psychologique ?

Toutefois, par rapport au contexte de l'époque et à la lecture de cet article, peut-on vraiment prétendre aujourd'hui qu'il s'est agi d'une réalisation chimérique et de surcroît dangereuse ?

Nous laisserons au lecteur le soin de se forger son opinion !

## 10. SOURCE DES ILLUSTRATIONS

*Dans le corps du texte de l'article, pour le terme utilisé entre [........], les conventions suivantes ont été retenues :*

- « Figure » est une pièce directement obtenue sous forme électronique.
- « Photo » a été réalisée par l'auteur ou donnée.
- « Reproduction » correspond à un scannage ou à une photographie réalisée à partir d'un document / photo / page de livre (généralement, à la base, sous forme papier).

*La mention (« collection de l'auteur ») suit entre parenthèse et ces pièces peuvent être obtenues chez ce dernier.*

- *Le nom des services étatiques cités peut être ancien ou plus récent.*

*Les dates (le cas échéant la plus ancienne) ci-dessous sont celles de l'obtention ou la découverte du document, ou de la réalisation de la photo.*

- 1 : 2018 - Archives fédérales suisses
- 2 : 2018 - Archives fédérales suisses
- 3 : 2018 - Collection de l'auteur
- 4 : 2018 - Collection de l'auteur
- 5 : 2018 - Collection de l'auteur
- 6 : 2018 – Service des monuments et des sites - Genève
- 7 : 2018 – Archives d'État de Genève (collection de l'auteur)
- 8 : 2018 – Livre « Versoix genevoise » en page 97 (collection de l'auteur)
- 9 : 2018 – Archives fédérales suisses (collection de l'auteur)
- 10 : 2018 – Collection de l'auteur
- 11 : 2019 – Collection de l'auteur
- 12 : 2017 - Collection de l'auteur
- 13 : 2019 - Collection de l'auteur
- 14 : 2018 – Collection de l'auteur
- 15 : 2017 – Site internet de la « ligne Maginot » (collection de l'auteur)
- 16 : 2018 – Collection de l'auteur
- 17 : 2018 – Collection de l'auteur
- 18 : 2018 – Livre « Versoix genevoise » en page 71 (collection de l'auteur)
- 19 : 2019 – Collection de l'auteur
- 20 : 2018 – DDPS via Armasuisse immobilier et le Service des monuments et des sites
- 21 : 2018 - Archives d'État de Genève (collection de l'auteur)
- 22 : 2018 – Livre « Versoix genevoise » en page 111 (collection de l'auteur)
- 23 : 2018 - Collection de l'auteur
- 24 : 2018 – Collection de l'auteur

- 25 : 2019 – Collection de l’auteur
- 26 : 2018 – Collection de l’auteur (remise gracieusement par un tiers)
- 27 : 2018 – Collection de l’auteur
- 28 : 2018 – Collection de l’auteur
- 29 : 2018 - Archives fédérales suisses
- 30 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 31 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 32 : 2018 - Collection de l’auteur
- 33 : 2018 – Collection de l’auteur
- 34 : 2018 – Livre « Versoix genevoise » en page 165 (collection de l’auteur)
- 35 : 2017 – Archives d’Etat de Genève (collection de l’auteur)
- 36 : 2017 – Archives d’Etat de Genève (collection de l’auteur)
- 37 : 2018 – Collection de l’auteur
- 38 : 2018 – Collection de l’auteur
- 39 : 2018 – Collection de l’auteur
- 40 : 2019 – Collection de l’auteur
- 41 : 2019 – Collection de l’auteur
- 42 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 43 : 2018 – Collection de l’auteur
- 44 : 2018 – Collection de l’auteur
- 45 : 2018 – Collection de l’auteur
- 46 : 2018 – Collection de l’auteur
- 47 : 2018 - DDPS via Armasuisse immobilier et le Service des monuments et des sites
- 48 : 2018 – Collection de l’auteur
- 49 : 2018 – Collection de l’auteur
- 50 : 2018 – Propriétaire du fortin « Cinq-Chemins » (collection de l’auteur)
- 51 : 2018 – Collection de l’auteur
- 52 : 2019 – Collection de l’auteur
- 53 : 2018 – Site internet du « Sentier des Toblerones » (collection de l’auteur)
- 54 : 2018 – Collection de l’auteur
- 55 : 2018 – Archives de l’État de Genève (collection de l’auteur)
- 56 : 2018 – Archives fédérales suisses recto (collection de l’auteur)
- 57 : 2018 – Archives fédérales suisses verso (collection de l’auteur)
- 58 : 2018 – Archives fédérales suisses (collection de l’auteur)
- 59 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 60 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 61 : 2018 – Service du cadastre et de la géomatique – Genève (collection de l’auteur)
- 62 : 2018 - Service du lac, de la renaturation des cours d’eau et de la pêche - Genève
- 63 : 2017 – Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève en page 43
- 64 : 2018 – Service du lac, de la renaturation des cours d’eau et de la pêche – Genève
- 65 : 2018 – Service du lac, de la renaturation des cours d’eau et de la pêche – Genève
- 66 : 2018 – Direction de la police des constructions – Genève (collection de l’auteur)
- 67 : 2018 – Direction de la police des constructions – Genève (collection de l’auteur)
- 68 : 2017 – « L’Événement » (numéro non trouvé) -1996? (collection de l’auteur)

- 69 : 2018 – Site internet « Notre Histoire » (collection de l’auteur)
- 70 : 2018 – Collection de l’auteur
- 71 : 2018 – Collection de l’auteur
- 72 : 2018 – Archives du Musée militaire genevois (collection de l’auteur)
- 73 : 2018 – Collection de l’auteur
- 74 : 2018 - Service des monuments et des sites - Genève
- 75 : 2018 – Collection de l’auteur
- 76 : 2019 – Collection de l’auteur
- 77 : 2018 – Collection de l’auteur
- 78 : 2019 – Collection de l’auteur
- 79 : 2018 – Collection de l’auteur
- 80 : 2018 – Collection de l’auteur
- 81 : 2018 – Collection de l’auteur
- 82 : 2018 – Collection de l’auteur
- 83 : 2018 – Collection de l’auteur
- 84 : 2018 – Collection de l’auteur
- 85 : 2018 – Collection de l’auteur
- 86 : 2018 – Collection de l’auteur
- 87 : 2018 – DDPS via Armasuisse immobilier et le Service des monuments et des sites
- 88 : 2018 - Service des monuments et des sites - Genève
- 89 : 2018 – Collection de l’auteur
- 90 : 2018 – Collection de l’auteur
- 91 : 2018 – Collection de l’auteur
- 92 : 2017 – « L’Événement » (numéro non trouvé) - 1996? (collection de l’auteur)
- 93 : 2019 – Archives du Musée militaire genevois (collection de l’auteur)
- 94 : 2019 – Archives du Musée militaire genevois (collection de l’auteur)
- 95 : 2018 – Archives d’État de Genève (collection de l’auteur)
- 96 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 97 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 98 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 99 : 2028 – Archives fédérales suisses
- 100 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 101 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 102 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 103 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 104 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 105 : 2018 – Archives d’État de Genève
- 106 : 2018 – Archives d’État de Genève
- 107 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 108 : 2018 – Archives fédérales suisses
- 109 : 2019 – Reproduit avec l’autorisation de Swisstopo (BA19030)  
& Genève Rando en collaboration avec le Musée militaire genevois

## 11. REFERENCES

*AFS* : *Archives fédérales suisses*

*AEG* : *Archives d'État de Genève*

[.....] : *Lieu d'obtention de la référence*

1. Courrier du colonel Tardent du 26.05.1943 (recto) [AFS].
2. Une des 8 cartes jointes au courrier du 20.12.1945 du commandant de corps Borel [AFS].
3. Courrier du Général Guisan du 21.09.1939 [AFS].
4. Courrier du Général Guisan du 04.07.1940 [AFS].
5. Article de L'Événement - 1996? en page 22 {le numéro et le mois n'ont pas pu être identifiés}.
6. Inventaire normalisé au niveau suisse, en l'espèce en 1996, pour la position de barrage Versoix par le DDPS (Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports) avec des fiches, plans et cartes.
7. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève [cf. bibliographie et sites internet].
8. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève en page 16 [cf. bibliographie et sites internet].
9. L'inventaire du DDPS a été complété en février-mars 2004 par le Service des monuments et des sites avec, notamment, une fiche standardisée et des cartes.
10. 4 cartes, dont au moins une générale, du secteur de l'Ar. Ter. GE datée par le destinataire du 26.02.1941 ; cartes jointes au courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
11. 01.09.1942 : document original non encore retrouvé sur cette classification en 15 ouvrages, mais il devrait se trouver aux Archives fédérales dans le fonds « Klassifikation der Werke (1 & 2) – Classification des ouvrages fortifiés (secret) » [AFS]. Il est mentionné dans l'inventaire de 1996 du DDPS avec une ancienne référence des AFS.
12. Courrier du colonel Tardent du 26.05.1943 [AFS].
13. Courrier du 05.12.1945 du capitaine Frossard, officier du Génie de l'arrondissement territorial de Genève [AFS].
14. Une des 8 cartes jointes au courrier du 20.12.1945 du commandant du 1er Corps d'armée Borel [AFS].

15. Diverses correspondances internes à l'Etat de Genève, en lien avec le projet de démolition de « St-Loup », ainsi que le témoignage de Jean Dunant [extrait 84.240 - ARCHIMOB].

16. Brochure (sans date) sur la ligne fortifiée de la Promenthouse [cf. bibliographie et sites internet].

17. 6 fascicules dactylographiés, copie du journal de l'arrondissement territorial de Genève du 14 au 28 juillet 1940 et du 20 août 1945 tenu par le major Adert [AEG].

18. Voir pour le rôle de l'arrondissement territorial, notamment deux articles et l'ouvrage « Guerre secrète en Suisse » aux pages 151 à 153 [cf. bibliographie et sites internet], ainsi que le texte d'une conférence de l'Ar. Ter. GE présentant le service territorial [AEG].

En lien direct ou indirect avec les activités de l'Ar. Ter. GE durant les années 1940 à 1945, nous avons quelques projets en cours ou envisagés (collectivement ou individuellement) dont :

1) Report avec des explications sur une ancienne (voire aussi une moderne) carte de la commune de Veyrier des endroits « marquants » : lieux de passage des réfugiés, des évadés divers, des aviateurs alliés, des résistants, des Spahis ; emplacements des barricades, des postes (de douane, de gendarmerie, militaires), des zones militaires, d'arrestations ; etc. Cela permettrait la création d'une sorte de « circuit ».

2) DAP (défense aérienne passive) avec son histoire, son organisation, son poste de commandement, ses grands abris, ses postes d'observation, etc.

3) Identification du parcours (1941) des Spahis entre la gare de Satigny et le poste frontière Veyrier 1, ainsi que du nom des personnes (vivantes ou décédées de Veyrier) se trouvant sur des photos et surtout un film exceptionnel découvert aux Archives fédérales. Dans ce cadre description des activités déployées par l'Ar. Ter. GE.

19. Courrier du 21.01.1941 du Colonel EMG .... {signature non déchiffrée} au commandant du 1er corps d'armée [AFS].

20. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève, édité par le DPPS en page 42 [cf. bibliographie et sites internet].

A relever, concernant le chiffre de « 25 » barricades anti-char, qu'au moins deux personnes, dont les noms sont mentionnés dans cet opuscule, pourraient nous éclairer en la matière en communiquant la source originelle ou les éléments qui ont conduit à ce total ; chiffre réduit de moitié selon notre analyse.

21. Voir à ce propos le protocole détaillé qui a été établi suite aux visites des 14 et 15 octobre 1937 [AFS].

22. Note du chef du Génie du 1er corps d'armée au commandant de l'arrondissement

Ville de Genève du 16.02.1940 donnant la liste des travaux à exécuter par la Cp. Trav. 1 (compagnie de travailleurs militaires) dite « de Genève » [AFS].

Outre les 23 barricades route pour tout le canton (Fr 46'000 de l'époque), il y a pour ce qui nous intéresse directement : un barrage mobile sur route Genève-Ferney, 4 destructions de ponts (Richelien-Versoix, route cantonale-Versoix, pont de chemin de fer-Versoix, Vengeron-route cantonale).

23. Pour tout le secteur de l'Ar. Ter. GE de Genève à Vaud, 4 cartes dont une générale, deux (A et B) relatives à deux scénarios d'occupation des barricades ; une avec le plan des destructions à exécuter : annexes jointes au courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].

24. Journal de l'arrondissement territorial de Genève – 1940-1945 [AEG].

25. Courrier du Général Guisan du 10.07.1940 [AFS].

26. Plan technique de St-Loup établi par le Bureau technique de l'Ar. Ter. GE qui figure dans l'inventaire du DDPS de 1996 [DDPS via Armasuisse immobilier et le Service des monuments et des sites - Genève].

A noter que toutes les informations qui touchent les ponts sur la Versoix sont difficiles à trouver auprès des services concernés par les travaux de rénovation et de reconstruction. Il s'agit par exemple de photos et descriptifs avant et après rénovation.

27. Notamment le témoignage oral de Jean Dunant [extrait 84.250 - ARCHIMOB] et Le Brécaillon N° 29 aux pages 86 à 107 sous la plume de Philippe Coet [Musée militaire genevois].

28. Tiré du site internet Notre Histoire [cf. bibliographie et sites internet].

29. Compte rendu administratif de la commune de Versoix pour l'exercice 1942 (Charles Ramseyer) à la page 6.

30. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève à la page 42 [cf. bibliographie et sites internet].

31. Texte de Jean Dunant « La brève carrière des fortins genevois » du 22.11.1998 [Archives du Musée militaire genevois].

En référence au fait que Jean Dunant était caporal, puis, plus tard intéressé par la sauvegarde des fortins.

Pour notre part, nous étions appointé auto ayant conduit un certain nombre d'officiers supérieurs, dont le dernier commandant de la Brigade frontière 1 (soit peu de temps avant sa suppression suite à Armée 95).

A ces occasions, nous avons pu constater, dans une très faible mesure il est vrai, le mitage

du territoire par des infrastructures militaires, entre autres sur les routes avec des couvercles pour le minage des ponts ou pour enfoncer des rails.

Ce même sentiment de mitage, nous l'avons ressenti de manière encore plus marquée en consultant les listes et les huit cartes sur lesquelles sont mentionnés la plus grande partie des ouvrages fortifiés à fin 1945 relevant du 1er Corps d'armée.

32. Fiche récapitulative résumée de l'inventaire de 1996 du DDPS [DDPS via Armasuisse immobilier et le Service des monuments et sites - Genève].

33. Document original à retrouver donnant une des brèves descriptions de la ligne.

34. Ancien laboratoire d'un poissonnier selon l'article de L'Événement -1996? en page 22 {le numéro et le mois n'ont pas pu être identifiés}.

35. Courrier du 05.12.1945 du capitaine Frossard, officier du Génie de l'arrondissement territorial de Genève [AFS].

36. Tiré du livre Il faut encore avaler la Suisse à la page 174 [cf. bibliographie et sites internet].

Par ailleurs, il existe plusieurs autres livres, articles et sites internet [par exemple celui de MOB ROMANDE] qui décrivent dans le détail les différents plans d'invasion de la Suisse entre 1940 et 1944.

37. Courrier du Général Guisan du 21.09.1939 [AFS].

38. Une des 8 cartes, en l'occurrence celle couvrant le secteur de l'arrondissement territorial de Genève, jointe au courrier du 20.12.1945 du commandant de corps Borel [AFS].

39. Une des annexes jointes au courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].

40. Courrier du Général Guisan du 10.07.1940 [AFS].

41. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève en page 42 [cf. bibliographie et sites internet].

42. 6 fascicules dactylographiés, copie du journal de l'arrondissement territorial de Genève du 14 au 28 juillet 1940 du 20 août 1945 tenu par le major Adert [AEG].

43. Pour le passage par Richelien et la prise de Versoy au XVIème siècle, voir le tome 1 des Fortifications dans les Alpes du Nord en page 188 [cf. bibliographie et sites internet].

Le cas moderne des fortifications de la Versoix n'est pas traité dans les deux tomes [cf. bibliographie et sites internet] car n'étant pas pour l'auteur une infrastructure alpine.

44. Voir à ce propos le témoignage de Jean Dunant [extrait 84.250 - ARCHIMOB].

45. Voir notamment : Le Brécaillon No° 29 aux pages 86 à 107 sous la plume de Philippe Coet ainsi que Histoire de Versoix en page 194 et Versoix genevois en pages 173 à 177 [cf. bibliographie et sites internet].
46. Courrier du 05.12.1945 du capitaine Frossard officier du Génie de l'arrondissement territorial de Genève [AFS].
47. Par exemple, dans le journal de l'Ar. Ter. GE [AEG] ainsi que dans le courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
48. Liste du 01.11.1940 récapitulant les dotations prévues pour chaque composante du 1er Corps d'armée par le chef du Génie du 1er Corps d'armée [AFS].
49. Dont le courrier du 25.06.1943 où « der Kommandant 1.A.K – i.A. Der Stabschef – Oberst i.G. Brunner » donne ses prises de position sur l'avenir de la ligne sous divers angles [AFS].
50. Composé de cartes postales des lieux de stationnements, de photos, d'extraits de journaux, d'ordres du jour, etc. couvrant la période 1939 – 1940 [AEG].
51. Une des 8 cartes, en l'occurrence couvrant le secteur de l'arrondissement territorial de Genève, jointe au courrier du 20.12.1945 du commandant de corps Borel [AFS].
52. Courrier du 05.12.1945 du capitaine Frossard officier du Génie de l'arrondissement territorial de Genève [AFS].
53. Préavis du colonel Chenevière du 11.12.1945 [AFS].
54. Entre autres, la carte générale non datée par l'expéditeur pour le secteur de l'arrondissement territorial de Genève ; annexes au nombre de 4, jointes au courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
55. Courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
56. Ordre donné le 27.02.1941 à l'Ar. Ter. GE par le commandant du 1er Corps d'armée [AFS].
57. Courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
58. Courrier du 31.01.1941 du colonel Chenevière [AFS].
59. Voir entre autres les deux articles sur les lignes de l'Aubonne et de la Promenthouse [cf. bibliographie et sites internet].
60. Courrier du commandant en Chef de l'armée au commandant du 1er Corps d'armée du 12.11.1940 [AFS].
61. Hommage à Jean Dunant dans Le Brécaillon N° 32 aux pages 72 et 73 ainsi que son témoignage oral [extrait 84.240 - ARCHIMOB].

62. Les inscriptions à l'inventaire genevois des deux fortins sur la commune de Versoix sont partiellement erronées (dates et même nom utilisé) et n'ont toujours pas été corrigées, ce qui ne facilite pas la compréhension.

63. Journal Le Temps du 05.04.1999.

64. Courrier de Jean Dunant à Maurice Lovisa du 25 avril 1999 [Archives du Musée militaire genevois].

65. Voir par exemple La Lettre du Musée militaire genevois N° 13 d'octobre 2008 [Archives du Musée militaire genevois].

66. Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève en page 16 [cf. bibliographie et sites internet].

67. Par exemple, dans L'Événement - 1996? en page 22 {le numéro et le mois n'ont pas pu être identifiés} ainsi que dans Le Matin du 09.06.1996.

68. Voir par exemple le tout récent ouvrage Une résistance franco-suisse [cf. bibliographie et site Internet].

69. Courrier du 21.01.1941 du colonel EMG .... {signature non déchiffrée} au commandant du 1er Corps d'armée [AFS].

70. Courrier du 20.10.1937 du commandant de la 1ère division [AFS].

Voir dans ce cadre le « Protocole relatif à la reconnaissance des 14 et 15 octobre 1937 concernant les barricades anti-chars aux issues de Genève » [AFS].

71. Tiré du catalogue des critères contenu dans le 2ème rapport annuel du groupe de travail « Protection de la nature et des monuments – ouvrages de combat et de commandement » (ADAB) de 1994 [Service des monuments et des sites - Genève].

72. Courrier du colonel Tardent du 26.05.1943 (verso) [AFS].

73. Par exemple, le courrier du 25.06.1943 « der Kommandant 1.A.K – i.A. Der Stabschef – Oberst i.G. Brunner », ainsi que divers échanges de juillet 1943 qui ont suivis [AFS].

74. Un des nombreux plans d'attaque de la Suisse tout au long de la Seconde Guerre mondiale. Celui de 1944 est notamment présenté dans La Suisse encerclée [cf. bibliographie et sites internet].

## **12. BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET**

### **12.1. Bibliographie**

#### **Annemasse – La frontière et Genève**

##### **1939-1945 - Une histoire singulière**

Amoudruz, Robert et Gavard, Guy avec l'assistance de Bosson, Monique

La Fontaine de Siloé

2015

#### **Chemins de passage**

Croquet, Jean-Claude

La Salévienne

1996

#### **Face à la guerre**

L'armée et le peuple suisses 1914-1918 / 1939-1945

Langendorf, Jean-Jacques et Streit, Pierre

Infolio

2007

#### **Fortifications dans les Alpes du Nord**

Tomes 1 et 2

Vialard, Dominique

Fortenco

2017

#### **Forts et fortifications en Suisse**

Mittler, Max et autres

Payot

1993

#### **Guerre secrète en Suisse – 1939-1945**

Rossé, Christian

Nouveau Monde Editions

2015

#### **Histoire de Versoix**

Ferrier, Jean-Pierre

Mairie de Versoix

1942, 1962, 1989

#### **Il faut encore avaler la Suisse**

Urner, Klaus

Georg 1996

**La Ligne fortifiée de l'Aubonne**

Quartier, Vincent  
Revue Militaire Suisse (article)  
2006

**L'armée suisse en 1940**

de Weck, Hervé  
Revue Militaire Suisse (article)  
2010

**La Ligne fortifiée de la Promenthouse – 1939-1945**

Krenger, Pierre A.  
Brochure (notes de travail)  
Sans date

**L'arrondissement territorial de Genève durant la seconde guerre mondiale**

1939-1945 - Rapport sur la situation géostratégique et socio-économique de Genève entre  
1938 et 1946  
Ge.ch archives/media/site

**1940-1946... : Nouvel éclairage sur les activités de l'arrondissement territorial de Genève**

(1<sup>re</sup> partie)  
Spira, Henry  
Revue Militaire Suisse (article)  
2001

**La Suisse encerclée**

Halbrook, Stephen P.  
Slatkine  
2000

**L'encercllement de la Suisse – Les tentatives d'Hitler en juin 1940**

Faletti, Edouard  
Cabédita  
2007

**L'esprit des fortifications**

Rapin, Jean-Jacques  
Presses polytechniques et universitaires romandes  
2003

**Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale**

Flückiger, Pierre et Bagnoud, Gérard Archives d'Etat de Genève 2000

### **Ligne des toberones (et autres sujets)**

Wikipédia

### **Monuments militaires dans les cantons de Vaud et Genève**

Défense – Protection de la population – Sports

2006

### **Patrimoine militaire et fortifications**

Lovisa, Maurice

Revue Militaire Suisse (article)

2003

### **Plans d'invasion allemand en juin et juillet 1940... La Suisse se trouve en grand danger !**

de Weck, Hervé

Revue Militaire Suisse (article)

1991

### **Si Versoix m'était conté**

Ramseyer, Gérard

2015

### **Une résistance franco-suisse**

Mathieu, Yves

Cabédita

2018

### **Versoix genevoise**

Lacroix, Marcel

Commune de Versoix

1984

## **12.2. Sites internet**

<https://infoapsf1890.wordpress.com/info-apsf/>(Association pour la promotion et le soutien de la forteresse helvétique)

[www.archimob.ch](http://www.archimob.ch)

[www.fortlitroz.ch](http://www.fortlitroz.ch)

Google Maps {avec des liens qui peuvent être communiqués grâce à l'APSF}

[www.lignemaginot.com/ligne/suisse/geneve/versoix](http://www.lignemaginot.com/ligne/suisse/geneve/versoix)

**mobromande.over-blog.ch (Association suisse romande de reconstitution historique 1898-1945)**

**www.notrehistoire.ch**

**www.suisfort.ch**

**swisstopo.ch**

**https://www.toblerones.ch/**

**worldoft1.blogspot.com/ (World of Teeone)**

### **13. REMERCIEMENTS**

Lors de notre recherche, nous avons rencontré plusieurs types d'appui venant de tout niveau hiérarchique avec des degrés d'intérêt variables.

Nous avons fait le choix, en principe, de ne mentionner que le service dans une acception large et non pas, en plus, le nom de la (des) personne(s) concernée(s). Sans elles – qui se reconnaîtront - ce travail n'aurait pas pu aboutir et nous leur devons de vifs remerciements.

Archimob

Archives fédérales suisses (sans lesquelles rien n'aurait pu se faire)

Archives d'État de Genève

Association du Musée Militaire Genevois - MMG (par son président Claude Convers et son conservateur Richard Gaudet-Blavignac)

Association Patrimoine militaire Secteur Brigade Frontière 3 - APMBF 3 (par son président Hervé de Weck)

Association pour la promotion et le soutien de la forteresse helvétique – APSFH (par Pierre Frei)

Association de sauvegarde de la Promenthouse (par son historien Pierre A. Krenger)

Cinémathèque suisse

Communes genevoises de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix

Confédération suisse (dont Armasuisse immobilier)

Etat de Genève par l'entremise de plusieurs départements, offices, directions et services touchant aux domaines des patrimoines bâti et naturel, de la construction, etc.  
(Certaines appellations ont évolué au cours du temps, mais d'autres, plus récentes peuvent se retrouver sous « Références » ou « Source des illustrations ».)

Lescaze Bernard

MétéoSuisse

Musée du Léman (au titre de dépositaire des archives de la Compagnie Générale de Navigation – CGN)

Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain

Patrimoine versoisien (par son président Yves Richard)

Propriétaires privés d'ouvrages ou leurs représentants

Relecteurs de l'article : Bosson Pierre, Coet Philippe, Gaudet-Blavignac Richard avec toute notre reconnaissance pour leur important travail

Querrio Enrico

Ramseyer Gérard

Schenk-Gottret Françoise

Swisstopo

Vialard Dominique

## 14. ANNEXES

### Liste des abréviations militaires utiles

Abri pour canon ou mitrailleuse	A ou ABR
Arrondissement territorial de Genève	Ar. Ter. GE ou ArTGE
Barbelé	BARB
Baraquement (barraque)	BARA
Barrage (anti-char)	BARRA (ACH)
Barrage anti-char route (rail dans un logement)	BARRA (ACH) RO
Barricade (anti-char)	BARRI (ACH)
Bouclier d'infanterie (pour fusil-mitrailleur, mousqueton)	BOUC INF
Bouclier anti-char (pour canon)	BOUC ACH
Canon	CAN
Cantonnement	CANTO
Coffre / Dépôt pour le stockage de rails	COFF / DEP RA
Dépôt de munitions	DEP MUN
Embrasure	EMBR
Embrasure pour canon	EMBR CAN
Embrasure pour fusil-mitrailleur	EMBR LMg
Embrasure pour mitrailleuse	EMBR Mg
Embrasure d'observation	EMBR O
Emplacement de tir (en principe bétonné)	ET (BET)
Emplacement de tir de campagne	ET CAMP
Fixe	FIXE
Fortin d'artillerie	FORTI ART
Fortin d'infanterie	FORTI ou FORTI INF
Fossé anti-char	FOSS (ACH)
Fusil-mitrailleur	FM ou LMg
Inspection	INSP
Ligne de tir	LIGN TIR
Magasin (de matériel, de vivres, ...)	MAGAS
Mitrailleuse	MITR ou Mg
Mobile	MOB
Mur anti-char	MUR ACH
Objet (ouvrage) miné	OMI
Observatoire / Poste d'observation	OBS
Obstacle (divers)	OBST
Ouvrage	OUVR
Ouvrage fortifié	OUVR FORTIF
Position de tir	POSI TIR
Rail battu (enfoncé dans le terrain)	RAIL BAT
Ribard	RIB
Station de téléphone	STAT TEL
Tétraèdre	TETRAE
Tétrapode	TETRAP
Travailleur militaire	TRAVR MILI
Travaux	TRAV
Visite	VISI

*Sources : diverses (dont site de la Promenthouse et créations de l'auteur)*



## BASE DE DONNÉES DES OUVRAGES FORTIFIÉS (fiches détaillées)

### Couloir de Versoix - Position de barrage Versoix

#### A. MODE D'EMPLOI POUR LES « A 00... » [Nomenclature selon DDPS – 1996] (ouvrage fortifié, PC, ouvrage de transmission, magasin munition, caverne)

No d'ordre :	Attribué par l'auteur de 1 à 16 pour les ouvrages dits fortifiés (dans le même ordre que la numérotation du DDPS)
Existant ou Démoli :	Le cas échéant, indication de la date de démolition
Nature de l'ouvrage (ArTGE) :	Selon le bureau technique de l'arrondissement territorial de Genève : Abri pour mitrailleuse/canon [= Fortin] ou Emplacement de tir [= ET]
Nom selon Armée et/ou SMS :	Inventaire de 1996 pour le DDPS via l'Armée Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites - Genève
Autre nom (de couverture, ...) :	Selon liste [05.12.1945] & plans de l'ArTGE ou recherches de l'auteur
Code ArTGE / Armée & SMS :	De GE 102 à GE 119 / De A 00750 à A 00765 A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)
Adresse :	(avec une explication complémentaire sur la localisation si nécessaire)
Commune :	
Nom local (lieu-dit) :	
Coordonnées GPS :	
Dates plan / livraison :	
Taille brute / nette :	Y compris mur / surface utile
Murs (minimum / maximum) :	Épaisseur des murs
Caractéristiques :	De nature technique (type d'embrasure par exemple)
Armement :	C = canon ; Mg = mitrailleuse ; LMg = fusil-mitrailleur
Équipage théorique estimé :	Fortins selon le nombre total de couchettes si connu Sinon environ : C = 4 (5 si observateur) ; Mg = 3 (à 4) ; LMg = 2 à 1 En sus pour les fortins 1 observateur et/ou 1 « technicien » & 1 chef
Propriétaire / gestion :	Privé respectivement public (État de Genève ou Confédération) Gestion pour l'État assurée par le Musée militaire genevois [MMG]
Immeuble :	
Surface parcelle :	
Type de terrain à l'époque :	Prairie ou Bois ou ... Si nécessaire avec une explication particulière
Zone actuelle :	
Au bénéfice d'une servitude :	De passage à pied / pour une canalisation d'égout
Désaffecté / Déclassifié en :	De facto fin de l'utilisation militaire / Plus soumis au secret
Protection du patrimoine :	Si au minimum inscrit à l'inventaire genevois avec la date
Etat extérieur / intérieur :	Parfait, Bon, Moyen, Mauvais / Parfait, Bon, Moyen, Mauvais
Visibilité / Accès :	Excellente, Limitée, Nulle / Aisé, Difficile, Impossible
Plan / Photo(s) :	Indication si plan technique et photo(s) disponibles Commentaire éventuel sur la qualité des photos
Notes :	Point(s) particulier(s) de nature diverse
{.....}	Explication et hypothèse spécifiques de l'auteur
! / ? / ....	Point <i>a priori</i> : étonnant donc à investiguer / à vérifier / à compléter
Situation à ... / Entrée du :	Novembre 2018 / 25.01.2019
Source :	Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019 © Reproduction autorisée avec mention de la source
Mise à jour des données :	Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.
Communication :	Tout élément peut être communiqué à : <a href="mailto:ligne.versoix.recherche(arobase@gmail.com">ligne.versoix.recherche(arobase@gmail.com</a>
Origine des informations :	Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'Arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisses et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

## A1. OUVRAGE FORTIFIÉ

No d'ordre : 1  
Existant ou Démoli : Existant  
Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir (Bouclier)  
Nom selon Armée et/ou SMS : **La Rosière**  
Autre nom (de couverture, ...): Bois-Baron ; Rosière  
Code ArTGE / Armée & SMS : GE 117 / A 750

Adresse : Route du Pont-de-Bossy  
(rive gauche de la Versoix en surplomb latéral en aval du pont ; visible en face de la zone récréative du « Cul du chien »)

Commune : Collex-Bossy  
Nom local (lieu-dit) : Bois Baron  
Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
Caractéristiques : 2 embrasures identiques pour LMg  
1 ligne (décalée) de feu en direction du pont de Bossy

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire / gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
Immeuble : 407 / 28  
Surface parcelle : 57 m<sup>2</sup>  
Type de terrain à l'époque : ....  
Zone actuelle : Bois et forêts (réserve naturelle)  
Au bénéfice d'une servitude : Passage à pied

Désaffecté / Déclassifié en : .... / ....  
Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 20.03.2008  
Etat extérieur / intérieur : Moyen / Moyen  
Visibilité / Accès : Nulle (d'autant plus si feuillage) / Difficile  
Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Seul ouvrage de ce type identifié en Suisse  
Bouclier existant assez rarement ailleurs, mais alors pour canon  
Partie arrière ouverte  
Défense du pont de Bossy miné (OMI)  
2! dispositifs distincts d'allumage de minage (pour le pont et/ou ?)  
Un bandeau jaune sur la partie avant !

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
© Reproduction autorisée avec mention de la source  
Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobase\)gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobase)gmail.com)  
Origine des informations : Inventaire de 1996 du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du Service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales ; Archives d'Etat de Genève ; Journal de l'Arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisse et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 2  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **La Bâtie**  
 Autre nom (de couverture, ...) : La Loutre ; Bâtie  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 118 / A 751

Adresse : Route de la Bâtie / chemin de la Loutre  
 (sur la rive gauche de la Versoix directement en face du Pont,  
 « dans » un mur)

Commune : Versoix  
 Nom local (lieu-dit) : La Bâtie  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures identiques pour LMg  
 1 ligne de feu (double) en direction du pont de la Bâtie  
 Ouvrage camouflé « dans » / derrière un mur  
 Parement en pierre imitant le mur  
 1 escalier intégré à l'ouvrage global (vers une plateforme)

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 36 / 46  
 Surface parcelle : 20 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Bois et forêts  
 Au bénéfice d'une servitude : Passage à pied

Désaffecté / Déclassifié en : .... / ....  
 Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 03.04.2008  
 Etat extérieur / intérieur : Bon / Moyen  
 1 embrasure actuellement bouchée sur l'extérieur

Visibilité / Accès : Limitée (car camouflage artificiel) / Aisé  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Défense du pont de la Bâtie miné (OMI)  
 Usage(s) de l'escalier et de la plateforme non défini(s)

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.

Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne\\_versoix\\_recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne_versoix_recherche@arobase@gmail.com)  
Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisse et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 3  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Abri pour 2 Mg (= Fortin d'infanterie)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Richelien / La Bâtie**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Richelien  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 114 / A 752

Adresse : Route de l'Étraz (en face du 124)  
 (rive gauche de la Versoix en surplomb latéral sur une butte en amont du pont)

Commune : Versoix  
 Nom local (lieu-dit) : Richelien  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 3 embrasures dont pour 1 Mg, 1 d'Observation, 1 pour Mg  
 1 ligne de feu en direction du pont de Richelien (ou pont de l'Étraz)  
 Seul? fortin en Suisse avec 2 Mg dans la même ligne de feu  
 2? goulottes à grenade  
 Chambres de combat (rez) et de repos (sous-sol)  
 Système de ventilation  
 Trappe pour l'accès au sous-sol  
 3 volets (pots) d'embrasure en bois existants

Armement : 2 mitrailleuses (Mg) comme armes attribuées au fortin  
 Équipage théorique estimé : 10 (couchettes) : 1 sous-officier, 6 hommes, 3 réserves

Propriétaire : Privé  
 Immeuble : 104 / 45  
 Surface parcelle : 182 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle: Agricole  
 Au bénéfice d'une servitude : -,-

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 03.04.2008  
 Etat extérieur / intérieur : Bon / Bon  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui  
 Visibilité / Accès : Limitée (d'autant plus si feuillage) / Impossible (propriété privée)

Notes : Même nom que le A 751 [No 2] dans l'inventaire du SMS  
 Ouvrage massif selon les normes du Génie de l'armée  
 Disposition rare et particulière, soit Mg + Observation + Mg  
 Défense du pont de l'Étraz miné (OMI)  
 Mitrailleuses (Mg) installées entre l'été 1943 (en principe à cette date)  
 et courant 1945  
 Vidé de tout équipement et installation (tinette WC, ventilation, ...)

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécailion - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobase\)gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobase)gmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisses et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 4  
 Existant ou Démoli : Démoli (2000)  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **St-Loup**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Saint-Loup – Mâchefer, Saint-Loup ; Gravines  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 115 / A 753

Adresse : Chemin de Villard ....  
 (sur la rive gauche au bord de la Versoix, 100 mètres en amont du pont à côté d'un ruisseau sur un petit promontoire)

Commune : Versoix  
 Nom local (lieu-dit) : Les Gravines  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 3 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction du pont de la Tourne-à-Conti (Genthod)  
 1 ligne de feu en direction de Ferney-Voltaire  
 1 ligne de feu en direction de Bellevue

Armement : 3 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 3 à 6

Propriétaire : État de Genève  
 Immeuble : 4699 / 34  
 Surface de la parcelle : 57 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Bois et forêts  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : 1949 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Plus applicable  
 Etat extérieur / intérieur : Plus applicable / Plus applicable  
 Visibilité / Accès : Plus applicable / Aisé  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui (uniquement de l'extérieur et de qualité moyenne)

Notes : Démoli car en zone alluviale d'importance nationale et renaturation  
 Pont de la Tourne-à-Conti(y) = passerelle du Bois de Mâchefer  
 Défense de la Passerelle du Bois de Mâchefer miné (OMI)  
 2 puits de mine et/ou de relais encore existants sur chaque rive  
 Puits excavés en 2018 lors de la rénovation du pont puis (re)bétonnés  
 2 petits tuyaux (pour mèches?) et un gros (gaz?) visibles pendant les travaux dont sur puits rive gauche  
 Mécanisme global de minage à étudier dont à gaz! (selon plan)  
 Obstacles? demi-lune? dans La Versoix enlevés lors de la démolition

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécailon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobas@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobas@gmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadres divers ; Sites spécialisés (suisses et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 5  
 Existant vs Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Abri pour 2 Mg (= Fortin d'infanterie)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Mâchefer**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Machefer  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 109 / A 754

Adresse : Chemin de Mâchefer 29  
 Commune : Collex-Bossy  
 Nom local (lieu-dit) : Machefer  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941? / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques :
 

- 1 local avec 2 embrasures dont 1 pour Mg + 1 d'Observation
- 1 local avec 2 embrasures dont 1 pour Mg + 1 d'Observation
- 1 ligne de feu en direction de Richelien (Gex)
- 1 ligne de feu en direction de Ferney-Voltaire
- Chambres de combat (rez) et de repos (sous-sol)
- Trappe d'accès au sous-sol
- 6 goulottes à grenade
- Système de ventilation
- Alimentation électrique (selon plan technique) !
- Volets d'embrasure avec un mécanisme intéressant de fermeture

Armement : 2 mitrailleuses (Mg) comme armes attribuées au fortin

Equipage théorique estimé : 12 (couchettes) : 2 sous-officier, 6 hommes, 4 réserves

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 232 / 27  
 Surface de la parcelle : 126 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Agricole  
 Au bénéfice d'une servitude : -,-

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 20.03.1998  
 Etat extérieur / intérieur : Moyen / Bon  
 Visibilité / Accès : Excellente / Aisé  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes :
 

- Date officielle du plan 1942 mais fortin en partie terminé mi-1941
- Mitrailleuses installées entre l'été 1943 {en principe à cette date} et courant 1945
- Vidé de tout équipement et installation (tinette WC, ventilation, ...)

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne\\_versoix\\_recherche\(arobase\)gmail.com](mailto:ligne_versoix_recherche(arobase)gmail.com)  
Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisses et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 6  
 Existant ou Démoli : Démoli (2005 ou 2006)  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : Versoix / **Versoix CFF**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Versoix  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 119 / A 755

Adresse : Chemin de l'Ancien-Péage ....  
 Commune : Versoix  
 Nom local (lieu-dit) : ....  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942?  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m

Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de « Versoix le Bourg » - A 756 [No 7]  
 1 ligne de feu en direction du viaduc ferroviaire  
 Typologie hexagonale  
 Embrasures masquées à la vue frontale par des joues (murs)

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire : Commune de Versoix  
 Immeuble : 5978 (anciennement 4693 / 29)  
 Surface de la parcelle : Plus applicable  
 Type de terrain à l'époque : Intégré dans l'agglomération urbaine de Versoix  
 Zone actuelle : Verdure?  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : .... / ....  
 Protection du patrimoine : Plus applicable  
 Etat extérieur / Intérieur : Plus applicable / Plus applicable  
 Visibilité / Accès : Plus applicable / Difficile  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui (uniquement de l'extérieur et de qualité moyenne)

Notes : Avec le A 756 à une centaine de mètres 2 positions de tir flanquant  
 Démoli suite à la renaturation de la Versoix  
 Murs d'endiguement de la Versoix à usage anti-char  
 Viaduc ferroviaire miné (OMI) {éventuellement que la voie ou les 2}

**Situation à ... / Entrée du :** Novembre 2018 / 25.01.2019  
**Source :** Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
**Mise à jour des données :** Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
**Communication :** Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobase\)gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobase)gmail.com)  
**Origine des informations :** Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - Etat de Genève) ; Archives fédérales ; Archives de l'Etat de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisse et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 7  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Pas de plan (= Emplacement de tir)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : -- / **Versoix le Bourg**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Versoix  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 116 / A 756

Adresse : Rue du Vieux-Moulin 20  
 (vue restreinte depuis le long de la Versoix après le pont routier ou de la passerelle ; le mieux par ladite rue, tout au bout vers le No 20)

Commune : Versoix  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : .... / ....  
 Taille brute / nette : 26? m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs /minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de « Versoix CFF » - A 755 [No 6]  
 1 ligne de feu en direction du pont routier sur la Versoix

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire : Privé  
 Immeuble : 4704 / 29 (bâtiment 3983)  
 Surface de la parcelle : 64 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Verdure  
 Au bénéfice d'une servitude : --

Désaffecté / Déclassé en : 1949 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Non  
 Etat extérieur / intérieur : Bon / Parfait (mais béton couvert par de la catelle)

Visibilité / Accès : Limitée (d'autant plus si feuillage) / Difficile (propriété privée)  
 Plan / Photo(s) : Non / Oui

Notes : Non recensé en 1996 dans l'inventaire du DDPS  
 Sur la carte générale de l'inventaire de 1996 mention A 756 biffée  
 Avec le A 755 à une centaine de mètres 2 positions de tir flanquant  
 Murs d'endiguement de la Versoix à usage anti-char  
 Défense du pont routier miné (OMI) sur la route de Suisse  
 Embrasure côté pont : de tir et/ou dispositif d'allumage du minage ?!  
 + bouchée sur l'intérieur  
 Intérieur tout en catelles (ex laboratoire d'un poissonnier)  
 Mur extérieur côté rivière partiellement dissimulé par une plaque  
 Embrasure de tir ou qu'un mur côté la Versoix ?  
 Extérieur récemment peint en gris sauf du côté de la rivière

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne\\_versoix\\_recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne_versoix_recherche@arobase@gmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 8  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Abri pour 1 canon et 1 Mg (Fortin d'infanterie)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Cinq-Chemins**  
 Autre(s) nom(s) : Rennex ; 5 chemins ; Fayards  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 107 / A 757

Adresse : Route des Fayards (à proximité du) 143  
 (sur le giratoire)  
 Commune : Bellevue  
 Nom local (lieu-dit) : Champ des Cinq-Chemins  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1940 / 1941  
 Taille brute et nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures dont 1 pour Canon + 1 mixte Observation-LMg  
 2 embrasures dont 1 pour Mg + 1 d'Observation  
 1 ligne de feu (canon & LMg) en direction de Ferney  
 1 ligne de feu (Mg) en direction de Richelien (Gex)  
 Chambres de combat (rez) et de repos (sous-sol)  
 Accès par une trappe au sous-sol  
 3 goulottes à grenade  
 Plus de volets d'embrasure

Armement : 1 canon anti-char d'infanterie 4,7 cm (mobile, mais attribué au fortin)  
 1 mitrailleuse (Mg) comme arme attribuée au fortin  
 1 fusil-mitrailleur (LMg) {propre au fortin voire fourni par la troupe ?}

Equipage estimé : 10 (couchettes) : 2 sous-officiers, 6 hommes, 2 réserves

Propriétaire : Privé  
 Immeuble : 2604 / 24  
 Surface de la parcelle : 166 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Agricole  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 03.04.2008  
 Etat extérieur / Intérieur : Parfait / Parfait

Visibilité / Accès : Excellente / Aisé (mais propriété privée)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Ouvrage principal de La Ligne et le plus ancien  
 Emplacement stratégique à la croisée de 5 (plus que 4) chemins  
 Seul ouvrage prévu pour un canon anti-char avec entrée plus large  
 Canon en place de janvier 1942 à la fin? de l'été 1943 (prêt br front 1)  
 En dispositif avec le A 758 [No 9] et A 759 [No 10]  
 1 embrasures pour canon + 1 embrasure mixte LMg-Observation (#  
 plan et non qu'1 d'Observation selon plan)  
 Système de ventilation  
 Extérieur repeint en gris clair  
 Grille-porte tout en avant du couloir d'entrée # plan (gonds d'origine ?)  
 Existence non vérifiable de la porte d'entrée métallique au fortin  
 Mitrailleuse installée entre l'été 43 {en principe à cette date} et courant  
 1945  
 Intérieur non visité mais informations détaillées reçues du propriétaire  
 Le cinquième chemin disparu avec l'autoroute en 1964  
 Vidé de tout équipement et installation (tinette WC, ventilation, etc.)

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.

Mise à jour des données :

Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisses et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 9  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Abri pour 1 Mg (Fortin d'infanterie)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Rennex-Ouest**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Grand-Bois ; Limites  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 108 / A 758

Adresse : Route des Fayards (en face du 14)  
 (accès par le chemin des Limites à côté de Rennex Est, le long de la lisière du bois jusqu'à hauteur du fortin et perpendiculairement dans le champ)

Commune : Bellevue  
 Nom local (lieu-dit) : Grand-Bois  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1942 / 1942  
 Taille brute et nette : .... m<sup>2</sup> et .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures dont 1 pour Mg + 1 mixte LMG-Observation  
 Ligne de feu en direction de Richelien (Gex)  
 Chambres de combat (rez) et de repos (sous-sol)  
 Accès par une trappe au sous-sol  
 3 goulottes à grenade à l'intérieur mais 4! conduits à l'extérieur

Armement : 1 mitrailleuse (Mg) comme arme attribuée au fortin  
 1 fusil-mitrailleur (LMg) {attribué au fortin, voire fourni par la troupe}

Equipage théorique estimé : 8 (couchettes) : 1 sous-officier, 3 hommes, 4 réserves

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 2599 / 24  
 Surface de la parcelle : 93 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Agricole  
 Au bénéfice d'une servitude : Passage à pied et canalisation d'égout

Désaffecté / Déclassé en : .... / ....  
 Protection du patrimoine : Inscrit à l'inventaire genevois le 03.04.2008  
 Etat extérieur / intérieur : Moyen / Bon  
 Visibilité / Accès : Excellente / Difficile (via une lisière et un terrain privés)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : En dispositif avec le A 757 [No 8] et le A 759 [No 10]  
 Contre-batterie (protection) du A 757 [No 8]  
 Fortin comme contre-batterie et non pas simple emplacement de tir !  
 Plan inspiré du plan-type du Génie de l'armée (1940)  
 1 embrasure pour Mg + 1 embrasure mixte LMG-Observation (# plan et non qu'Observation selon plan)  
 Plus de volets d'embrasure  
 Mécanisme (gonds) prévu pour une première! porte directement sur l'extérieur (# plan) mais absente  
 Sur la même ligne du triangle avec Rennex-Est [A 759]  
 Lieu de la servitude de passage différent entre de facto et de jure  
 Mitrailleuses installées entre mi-1943 (en principe) et courant 1945  
 Vidé de tout équipement et installation (tinette WC, ventilation, etc.)

Situation à ... / Entrée de : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécallon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobase@gmail.com)

Origine des informations : Inventaire de 1996 du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du Service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'Arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 10  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Rennex-Est**  
 Autre nom (de couverture, ...): La Chéna ; La Chenat  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 110 / A 759

Adresse : Chemin des Limites ....  
 (~200 mètres avant le chemin de Rennex, en lisière de bois dans le virage)

Commune : Genthod  
 Nom local (lieu-dit) : Rennex  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de Richelien (Gex)  
 1 ligne de feu en direction de Genthod

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 1160 / 14  
 Surface de la parcelle : 92 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : Bois et forêts  
 Au bénéfice d'une servitude : Canalisation d'égout

Désaffecté / Déclassé en : .... / ....  
 Protection du patrimoine : Non  
 Etat extérieur / intérieur : Moyen / non vérifiable (a priori bon selon vision par une des embrasures)

Visibilité / Accès : Excellente / Aisé  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui (uniquement de l'extérieur)

Notes : En dispositif avec le A 757 [No 8] et A 758 [No 9]  
 Contre-batterie (protection) du A 758 [No 9]  
 Entrée murée et rampe d'escalier comblée à l'arrière du fortin  
 Réalité différente du plan pour l'emplacement de la porte d'entrée  
 Sur le même côté du triangle que Rennex-Ouest [A 758]

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 11  
 Existant ou Démoli : Démoli (2004 ou 2005)  
 Nature de l'objet (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Valavran Stalden**  
 Autre nom : Genthod-le-Haut  
 Code ArTGE / Armée & SMS : Ge 111 / A 760

Adresse : Chemin des Limites 22  
 Commune : Genthod  
 Nom local (lieu-dit) : Rennex  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute et nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de Bellevue  
 1 ligne de feu en direction de Ferney-Voltaire

Armement : 2 fusils-mitrailleurs fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire : Privé  
 Immeuble : 1167 / 15 (dépendance de 25 / 1166)  
 Surface de la parcelle : 91 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : 5  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : .... / ....  
 Protection du patrimoine : Plus applicable  
 Etat intérieur / extérieur : Plus applicable

Visibilité / Accès : Plus applicable / Impossible (propriété privée)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui (uniquement de l'extérieur et de faible qualité)

Notes : Non documenté lors de l'inventaire de 2004 par le SMS  
 Assez similaire au A 755 « Versoix CFF » [No 6] ?  
 En 2004 demande de démolition déjà en cours  
 Motif réel de la démolition ?!

**Situation à ... / Entrée du :** Novembre 2018 / 25.01.2019  
**Source :** Le Brécaillon- Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
**Mise à jour des données :** Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
**Communication :** Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com)  
**Origine des informations :** Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrares divers ; Sites spécialisés (suisse et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 12  
Existant ou Démoli : Démoli (1996 ou juste avant)  
Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Pas de plan {Observatoire militaire (plutôt) ou Poste d'observation}  
Nom selon Armée et/ou SMS : --  
Autre(s) nom(s) : **Bois d'Avault**, Genthod-le-Haut  
Code ArTGE / Armée & SMS : GE 105 / A 761

Adresse : Chemin des Bois-d'Avault 3  
Commune : Bellevue  
Nom local (lieu-dit) : Rennex  
Coordonnées GPS : .....

Dates plan / livraison : .... / ....  
Taille brute et nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
Caractéristiques : ....?

Armement : En principe sans {mais ?}  
Equipage théorique estimé : .... ?

Propriétaire : Privé  
Immeuble : 2592 / 23 (dépendance de 6 / 2592)  
Surface de la parcelle : 20 m<sup>2</sup>  
Type de terrain à l'époque : ....  
Zone actuelle : Agricole?  
Au bénéfice d'une servitude : --

Désaffecté / Déclassé en : .... / ....  
Protection du patrimoine : Plus applicable  
Etat intérieur / extérieur : Plus applicable

Visibilité / Accès : Plus applicable / Impossible (propriété privée)  
Plan / Photo(s) : Non / Non

Notes : Localisé mais pas documenté (juste une mention) par l'Armée  
Mention de « petit observatoire » dans l'inventaire de l'Armée de 1996  
Nom « Genthod-le-Haut » aussi utilisé pour le A 760 par l'ArTGE  
Aucune trace / information retrouvée y compris pour la démolition !  
Motif réel de la démolition ?!  
Construction militaire plutôt qu'utilisation d'un bâtiment existant ?

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019

Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019

© Reproduction autorisée avec mention de la source

Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.

Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobasejmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobasejmail.com)

Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ; Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève) ; Archives fédérales ; Archives d'État de Genève ; Journal de l'arrondissement territorial de Genève ; Investigations et cadrages divers ; Sites spécialisés (suisse et étrangers) ; Personnes physiques et morales (publiques et privées) ; etc.

No d'ordre : 13  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE): Abri pour 2 LMg (en réalité = emplacement de tir)  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Valavran De Planta**  
 Autre nom (de couverture, ...): Pierre Grise  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 112 / A 762

Adresse : Chemin des Limites (vers le) 12B  
 (en retrait du Chemin en partie caché par des arbres et broussailles  
 puis passage par 2 propriétés privées)

Commune : Genthod  
 Nom local (lieu-dit) : Valavran  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute et nette : .... m<sup>2</sup> et .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de Richelien (Gex)  
 1 ligne de feu en direction de Genthod

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 1158 / 16  
 Surface de la parcelle : 68 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : 4B  
 Au bénéfice d'une servitude : Passage à pied

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Non  
 Etat extérieur / intérieur : Moyen / Moyen  
 Visibilité / Accès : Nulle / Difficile (par 2 propriétés privées avec un chantier en cours)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Non correspondance entre plan et réalité selon le DDPS (non visité)  
 Non correspondance entre plan et réalité selon le SMS (non visité)  
 Correspondance entre plan et réalité encore à vérifier  
 A qualifier d'emplacement de tir et non pas d'abri pour 2 LMg  
 Servitude de passage (dès 1944) sur 2 terrains privés  
 Présence d'un puits? pour recueillir l'eau avec canalisations et grilles  
 Flèche vers le sol + « 2.2 » dessinés contre le mur arrière  
 Ouvrage inondé depuis de nombreux mois  
 1 douzaine au moins de grosses plaques de pierre entassées  
 Plaques travaillées avec parfois des pièces métalliques  
 Plaque supérieure du tas au ras le sol (les autres dans le sol)  
 1 plaque dans l'ouvrage

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
 Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
 Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
 Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobasejmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobasejmail.com)  
 Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - Etat de Genève); Archives fédérales; Archives d'Etat de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrares divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 14  
 Existant ou Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Valavran Dominice**  
 Autre nom (de couverture, ...) : Pougny ; Valavran Dominicé  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 113 / A 763

Adresse : Route de Valavran (à proximité du) 85  
 Commune : Genthod  
 Nom local (lieu-dit) : Valavran  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : .... m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu (décalée) en direction de la route Bellevue à Collex

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage théorique estimé : 2 à 4

Propriétaire / Gestion : État de Genève / Musée militaire genevois  
 Immeuble : 1170 / 16  
 Surface de la parcelle : 43 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : 5  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Non  
 Etat extérieur / intérieur : Moyen / Bon  
 Visibilité / Accès : Excellente / Aisé  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Protection d'une croisée de deux routes

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
Communication : Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche@arobase@gmail.com)  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisse et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 15  
 Existant ou Démoli : Démoli (2002)  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Valavran Dunant**  
 Autre(s) nom(s) : Valavran  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 102 / A 764

Adresse : Route de Collex (à proximité du) 47  
 Commune : Bellevue  
 Nom local (lieu-dit) : Valavran  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute et nette : 17? m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques :  
 2 embrasures  
 1 ligne de feu en direction de Bellevue (flanquant sur la route)  
 1 ligne de feu en direction de Collex-Bossy (flanquant sur la route)

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage : 2 à 4

Propriétaire : Confédération suisse  
 Immeuble : 2601 / 23  
 Surface de la parcelle : 17 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : 4B  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Protection du patrimoine : Plus applicable  
 Etat extérieur / intérieur : Plus applicable  
 Visibilité / Accès : Plus applicable / Aisé (au bord de la route de Collex)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui (uniquement 1 de l'extérieur et 1 lors de la démolition)

Notes : Non correspondance entre plan et ouvrage selon DDPS  
 Non correspondance entre plan et ouvrage selon SMS  
 Plan avec 1 tourelle + embrasure mais non existantes sur la photo

**Situation à ... / Entrée du :** Novembre 2018 / 25.01.2019  
**Source :** Le Brécaillon- Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
**Mise à jour des données :** Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
**Communication :** Tout élément peut être communiqué à : [ligne.versoix.recherche\(arobase@gmail.com](mailto:ligne.versoix.recherche(arobase@gmail.com)  
**Origine des informations :** Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - État de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

No d'ordre : 16  
 Existant vs Démoli : Existant  
 Nature de l'ouvrage (ArTGE) : Emplacement de tir  
 Nom selon Armée et/ou SMS : **Valavran Dederod**  
 Autre nom (de couverture, ...) : La Moudrie ; Valavran Dederod  
 Code ArTGE / Armée & SMS : GE 106 / A 765

Adresse : Route de Collex 32  
 Commune : Genthod  
 Nom local (lieu-dit) : Les Rousses  
 Coordonnées GPS : ....

Dates plan / livraison : 1941 / 1942  
 Taille brute / nette : 17? m<sup>2</sup> / .... m<sup>2</sup>  
 Murs (minimum / maximum) : .... m / .... m  
 Caractéristiques : 2 embrasures pour LMg  
 1 ligne de feu en direction de Bellevue  
 1 ligne de feu en direction de Ferney

Armement : 2 fusils-mitrailleurs (LMg) fournis par la troupe  
 Equipage : 2 à 4

Propriétaire : Privé  
 Immeuble : 1874 / 21 (17 m<sup>2</sup>) sur le 2285 / 21 (112 m<sup>2</sup>)  
 Surface de la parcelle : 112 m<sup>2</sup>  
 Type de terrain à l'époque : ....  
 Zone actuelle : 5  
 Au bénéfice d'une servitude : -.-

Désaffecté / Déclassé en : 1950 (loué) / ....  
 Protection du patrimoine : Non  
 Etat extérieur / intérieur : Bon / Bon  
 Visibilité / Accès : Limitée (mur et haie) / impossible (propriété privée)  
 Plan / Photo(s) : Oui / Oui

Notes : Plan ressemblant au A 760 « Valavran Stalden » [No 11] ?

Situation à ... / Entrée du : Novembre 2018 / 25.01.2019  
Source : Le Brécaillon - Musée militaire genevois – No 39 – 2019  
 © Reproduction autorisée avec mention de la source  
Mise à jour des données : Évolutive en fonction des futurs compléments, vérifications, corrections, questions, photos, plans, témoignages, etc.  
Communication : Tout élément peut être communiqué à : [liqne.versoix.recherche\(arobase\)gmail.com](mailto:liqne.versoix.recherche(arobase)gmail.com)  
Origine des informations : Inventaire de 1996 du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS); Inventaire de 2004 du service des monuments et des sites (SMS - Etat de Genève); Archives fédérales; Archives d'État de Genève; Journal de l'arrondissement territorial de Genève; Investigations et cadrages divers; Sites spécialisés (suisses et étrangers); Personnes physiques et morales (publiques et privées); etc.

**B. MODE D'EMPLOI POUR LES « C »  
(câbles)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De C ... à ...

Néant --

**C. MODE D'EMPLOI POUR LES « F »  
(ouvrage de protection, abri)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De F 01999

**F 01999 Localisation précise non identifiée  
Encore existant ?**

**D. MODE D'EMPLOI POUR LES « M » ...  
(objet miné)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De M 02011

**M 02011 Localisation non fournie**

**E. MODE D'EMPLOI POUR LES « S »  
(route, pont)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De S... à ...

Néant --

**F. MODE D'EMPLOI POUR LES « T »  
(obstacle)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De T 00120 à ...

**T 00120 à T 00125 (0, 01, 02) à T 00126 Localisations non fournies**

**G. MODE D'EMPLOI POUR LES « W »  
(aqueduc)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996) :

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De W... à ...

Néant --

**H. MODE D'EMPLOI POUR LES « Z »  
(téléphérique)**

A, C, F, M, S, T, W, Z selon typologie de l'Armée (1996)

Code ArTGE / Armée : Non applicable / De ... à ...

Néant --

## Recueil de toutes les illustrations

### Titres

Les illustrations **en gras** ci-dessous sont celles qui se retrouvent également dans le corps de l'article.

Il nous a paru intéressant pour le lecteur de publier à la fin de cette liste, puis dans le recueil qui suit, les 4 cartes de décembre 1941 qui accompagnaient le rapport du Commandant de l'Ar. Ter. GE daté du 31.01.1941.

Nous avons cette fois mis en évidence le Canton de Genève [Nos 97 à 104] et non plus les « couloirs ». Ces cartes reflétaient, ou auraient dû refléter :

- No 98 : La situation générale (projet ?) du secteur de l'Ar. Ter. GE.
- No 100 : A avec la pose de toutes les barricades par les G.L., soit les gardes locales.
- No 102 : B avec la pose des 3 barricades-frontières et des barricades du « couloir », dès la route Genève – Grand-Saconnex.
- No 104 : C pour les 15 démolitions prévues dans le « couloir » dès le Grand-Saconnex.
- Les numéros 97, 99, 101 et 103 donnent la légende des symboles utilisées sur les dites cartes.

A cela et toujours focalisé sur le Canton, nous avons ajouté :

- Le plan d'occupation de Genève par le régiment territorial genevois 71 en novembre 1939 [No 106 et 105 pour la légende].

Ce dernier permet de se faire une bonne idée de l'état du pauvre système défensif à cette date et donc des progrès réalisés depuis lors.

- La classification en 4 catégories de (non) conservation des ouvrages à fin 1945 relevant du 1<sup>er</sup> Corps d'armée, en l'espèce tout en 3 [No 108 et 107 pour la légende].

Et enfin, pour ceux qui seraient intéressés, le plan du « Sentier des fortins » utilisable, en principe, au printemps 2019 [No 109].

- 1. Proposition de déclassement de la position Versoix à mi-1943 - recto du courrier**
- 2. Ouvrages (en dur) à fin 1945 dans la stricte partie versoisienne**
- 3. « La Bâtie » en 2018 vue du pont (mur de camouflage, escalier, 1 embrasure de tir)**
4. Intérieur de « la Bâtie » avec 2 embrasures de tir
5. Exemple de typologie et de numérotation de 1996 (DDPS) à l'intérieur d'un fortin
- 6. Carte des localisations des « fortins » en 2004 par le SMS**
- 7. Une page du journal de l'arrondissement territorial de Genève (1940 à 1945)**
8. Deux supports de la barricade anti-char au milieu du village de Versoix en 1941
9. Barrière mise en place par les gardes locales ou plus probablement par les gardes-frontières dans le Canton (« couloir de Versoix » ?)
10. Puits de mine ou de relais au pont du bois de Mâchefer – avant restauration
11. Puits de mine ou de relais au pont du bois de Mâchefer – après restauration
- 12. Pont (miné) du bois de Mâchefer – avant restauration**
- 13. Pont du bois de Mâchefer et les 2 puits de mine / de relais – après restauration**
- 14. Détail du puits de la rive gauche excavé pendant les travaux (3 tuyaux, couvercle provisoire en bois)**
15. Le puits de mine (avant restauration) du pont du bois de Mâchefer, extrait du site internet de la Ligne Maginot
16. Arrivée à l'extérieur d'un fortin d'un conduit de goulotte à grenades
- 17. Précautions à prendre avant l'usage de la goulotte à grenades**
18. Endiguement de la Versoix dans les années 20
19. Mur à usage anti-char à côté du pont sur la Versoix, route de Suisse
20. Carte du DDPS (1996) mentionnant l'abri F 01999
21. Points à surveiller dans le Pays de Gex et sur le Jura depuis le poste d'observation de la Châtaigneriaz
- 22. Foyer du soldat dans le village de Versoix**
23. « Versoix le Bourg » et son étrange embrasure, côté pont routier de la route de Suisse

24. « Versoix le Bourg » : mur partiellement caché par une plaque, côté rivière
- 25. « Cinq-Chemins » avec l'embrasure pour le canon et celle pour la mitrailleuse**
- 26. « Rennex-Ouest »**
- 27. « Rennex-Est »**
28. Partie arrière sans embrasure de tir de « Richelien »
- 29. Localisation des ouvrages (en dur) à fin 1945 dans « le couloir » du Grand-Saconnex à Crassier**
- 30. Localisation (projet) des ouvrages et autres à fin 1941 dans « le couloir » du Grand-Saconnex à Crassier**
- 31. Plan d'occupation (B) des barricades à fin 1941 dans « le couloir » du Grand-Saconnex à Crassier**
32. Intérieur de « Richelien » avec une des deux embrasures pour mitrailleuse avec la plaque pour sa fixation au plafond
33. Dépôt pour le stockage (supposé) des rails pour le barrage anti-char au Creuson
34. La douane de Sauverny
- 35. Militaires suisses et allemands à la douane de Sauverny (sans date)**
- 36. Dos de la photo ci-dessus avec une explication (non censurée à la publication)**
- 37. Vue de l'arrière du bouclier pour fusil-mitrailleur « la Rosière »**
38. Vue frontale d'une des deux embrasures et du bandeau jaune de « la Rosière »
- 39. Un des deux dispositifs d'allumage du minage à « la Rosière »**
- 40. Vue de l'entrée de « Mâchefer » avec les deux embrasures côté Gex**
41. « Mâchefer » côté Ferney-Voltaire
- 42. Liste des fortins armés, emplacements de tir et poste d'observation à fin 1945 pour la position de Versoix**
43. « Cinq-Chemins » : embrasures (observation et mitrailleuse) et sortie du conduit à grenades, côté Gex
44. « Richelien » : embrasure d'observation (sans couvercle de protection)
45. Embrasure mixte à côté de celle pour mitrailleuse à « Rennex-Ouest » (extérieur)

**46. « Mâchefer » : protège-embrasure d'observation et dispositif pour fermer le volet extérieur**

**47. Plan technique de l'intérieur de « Rennex-Ouest » (rez et sous-sol)**

48. Conséquences du déséquipement et du désarmement dans les fortins

**49. Conséquences du déséquipement et du désarmement dans les fortins**

**50. Conséquences du déséquipement et du désarmement dans les fortins**

**51. Trappon entre les chambres de combat et de repos/abri dans un fortin**

52. Embrasure pour le canon à « Cinq-Chemins »

**53. Mitrailleuse Maxim 1911 avec affût pour forteresse (Ligne de la Promenthouse)**

54. Embrasure (intérieur) pour mitrailleuse [Mg] : trou pour lunette de visée + canon de la Mg

**55. Exemples d'ouvrages de campagne dans la région de Veyrier**

56. Mitrailleur prêt à l'action avec des piquets de protection quelque part dans le Canton (Versoix ?)

57. Verso de l'illustration précédente avec l'intervention de la censure

58. Exemple d'un type de tableau de suivi des budgets et des dépenses

**59. Localisation des ouvrages (en dur) à fin 1945 dans le « couloir de Versoix »**

60. Carte (projet) avec les ouvrages à fin 1941 dans le « couloir de Versoix »

61. Servitude foncière (exemple) au bénéfice de certains ouvrages

**62. « St-Loup » juste avant la démolition**

63. « St-Loup » juste avant la démolition

**64. « Versoix CFF » juste avant la démolition (avec mur à usage anti-char)**

65. « Versoix CFF » juste avant la démolition

66. « Valavran Stalden » avant la démolition

67. « Valavran Stalden » avant la démolition

**68. « Valavran Dunant » vers 1996**

69. « Valavran Dunant » pendant la démolition

**70. « Valavran Dominice » (2 embrasures dans la même ligne de tir)**

71. « Valavran Dominice »

**72. « Valavran Dederod » vers 2008**

73. Une des deux embrasure de « Valavran Dederod »

74. Préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites de 2004

75. « Valavran Dederod » avec l'implantation d'un mur côté route et d'une haie

76. « Richelien » depuis la route (entre autres masqué par le feuillage des arbres en été)

**77. « Richelien » fortin massif de face**

78. « Valavran De Planta » caché par des arbres, haies et barrières de chantier (début 2019)

79. « Mâchefer » encombré par des dépôts divers (jusqu'en février 2019)

80. (Re)mise en valeur autour de « Valavran De Planta »

81. (Re)mise en valeur autour de « Valavran De Planta »

**82. Porte d'accès à l'emplacement de tir vue depuis l'escalier à « la Bâtie »**

83. Escalier conduisant à une sorte de plateforme à « la Bâtie »

84. Dispositif prévu pour une première porte d'accès au corridor de « Rennex-Ouest »

85. « Valavran De Planta » : indication contre le mur « 2.20 » avec une flèche et des plaques en pierre (à l'origine entassées pour arriver au niveau du sol)

86. Pièce ronde (exemple) avec des indications (dont un numéro) fixée au mur

**87. Exemple de la fiche d'inventaire de 1996 (DDPS)**

**88. Exemple de la fiche d'inventaire de 2004 (SMS)**

89. Partie arrière de « Rennex-Est » avec l'escalier et la porte d'entrée condamnées

90. Intérieur de « Versoix le Bourg » tout en catelles avec l'embrasure côté viaduc

91. « Versoix le Bourg » de l'extérieur

92. « Cinq-Chemins » vers 1996

**93. Schémas pour la construction d'un type de barricade anti-char (juin 1940)**

94. Mode d'emploi pour la construction de la barricade

**95. Journal « L'Événement » (offert gratuitement par la rédaction aux soldats genevois) – novembre 1939**

**96. Proposition de déclassement de la position Versoix à mi-1943 - verso du courrier**

Focus sur le canton de Genève, extraits de diverses cartes

97. Légende de la carte ci-après

98. Carte (projet) de la situation générale de l'Ar. Ter. GE à fin 1941

99. Légende de la carte ci-après

100. Carte A : projet de pose de toutes les barricades par les G.L. (gardes locales) fin 1941

101. Légende de la carte ci-après

102. Carte B : projet de pose que des 3 barricades-frontières et des barricades du « couloir », dès la route Genève - Grand-Saconnex à fin 1941

103. Légende de la carte ci-après

104. Carte C : 15 démolitions prévues dans « le couloir » à fin 1941

105. Légende et explications concernant le plan d'occupation ci-après

106. Plan d'occupation du canton de Genève par le régiment territorial 71 à fin 1939

107. Légende de la carte ci-après

108. Classification en 4 catégories de (non) conservation des ouvrages à fin 1945 relevant du 1er Corps d'armée, en l'espèce le tout en 3 (conservation/démolition possible)

109. Plan du « Circuit des fortins »



ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE

ARMEEKOMMANDO

COMANDO DELL'ESERCITO

Gr. Fortifications et Constructions

Section des Fortifications

ARRONDISSEMENT TERRITORIAL  
GENEVE

No. 33/53

In der Antwort vermerken — A indiquer dans la réponse  
Da indicare nella risposta

2a/3/hl

- 2 JUIN 1945

N° 7021

Au Sous-chef d'Etat-major Ib.

Position Versoix.

4  
Un système de 6 fortins a été construit par le Cdt. ter. Genève (sauf erreur de ma part) sur la ligne Collex- Versoix, dans le but apparent de barrer les routes du secteur.

Dans son état actuel, ce barrage est incomplet: d'une part, il manque des barricades-routes et d'autre part, tous les itinéraires ne sont pas pris sous feu.

En outre, cette position ne dispose en tout et pour tout que d'un seul can.inf. "prêté" par la Br.fr. 1. Il manque un minimum de 6 mitr. et quelques fm. pour assurer un armement suffisant à ces ouvrages. Des demandes au Cdt.ter. Genève tendant à obtenir des armes supplémentaires sont restées sans réponse jusqu'ici. De plus, il semblerait qu'aucune troupe ne soit chargée de tenir cette ligne qui serait confiée à une garde-locale ou à une formation S.C.

En bref, j'ai l'impression très nette que, dans son état actuel, la position de Versoix constitue un leurre dangereux. Comme d'autre part elle comprend un certain matériel d'aménagement et un stock important de munitions (5 jours de feu pour un can.inf. et 6 mitr.), je désire qu'une décision soit prise à son égard dans le sens d'un complément d'aménagement avec attribution d'armes ou dans celui d'un déclassement total, les fortins pouvant être remis comme position de mousqueterie aux gardes-locales du secteur.

Personnellement, et pour autant que je puis porter un jugement sur la valeur tactique du dispositif, je préconise la seconde solution.

Quoi qu'il en soit, je vous serais reconnaissant de faire le nécessaire afin de provoquer une décision.

ARMEEKOMMANDO
Gr. Festungs- u. Bauwesen
27. MAI 1943
J.Nr. 7603 / Inf.
J.R.Nr.
Dist. Chef
St. Of.
Fest.
Gensie
Gensd.

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE  
Gr. Fortifications et Constructions  
Le Chef de la Section des Fortifications:

Tardant  
Colonel Tardant.



2



3



4



5





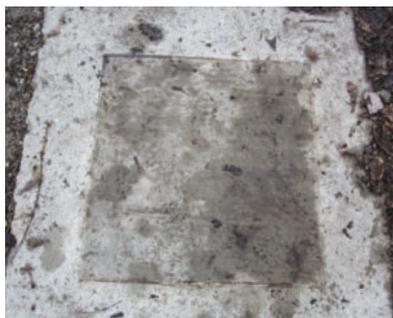
9



10



12



11



13



14



17



15



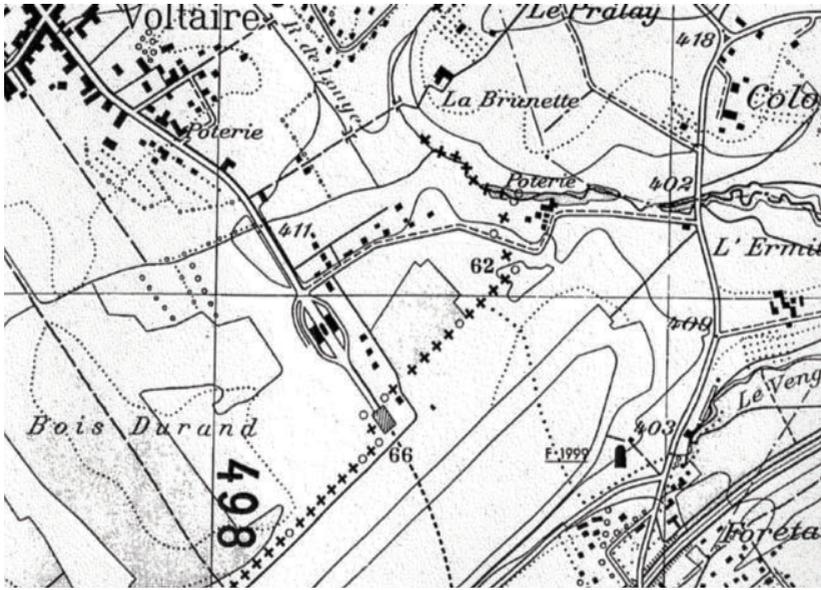
18



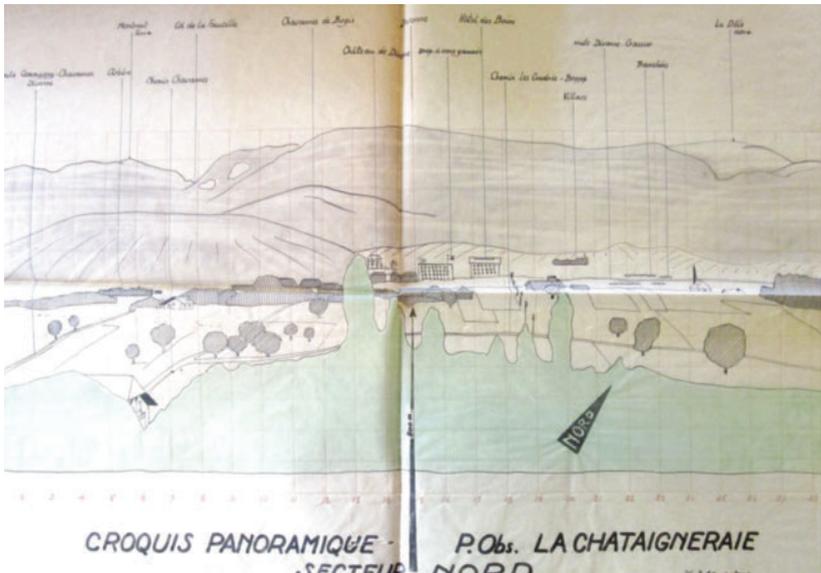
16



19



20



21



22



23



25



24



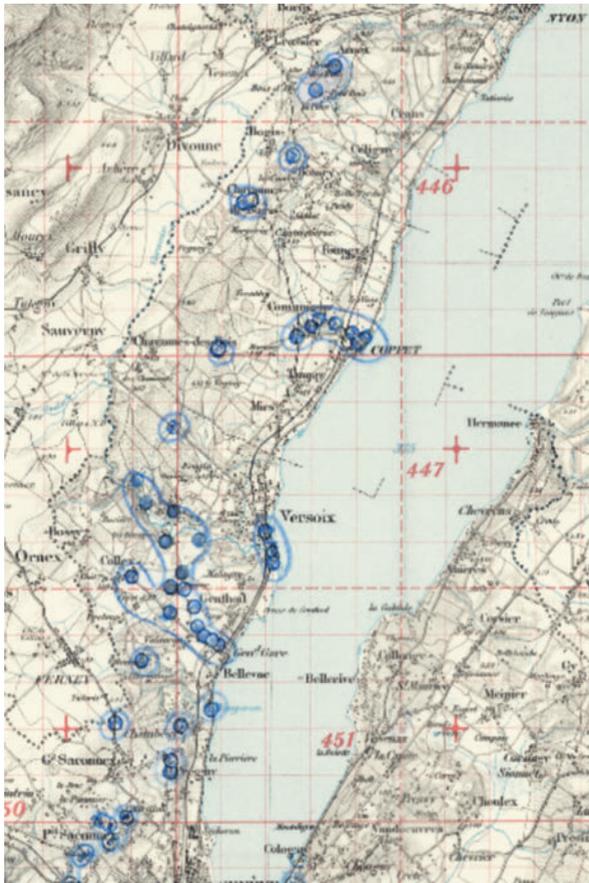
26



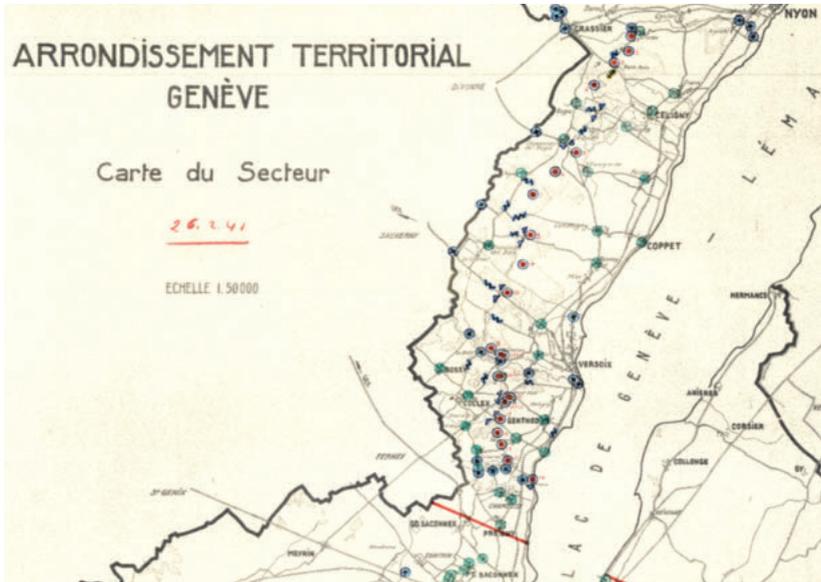
27



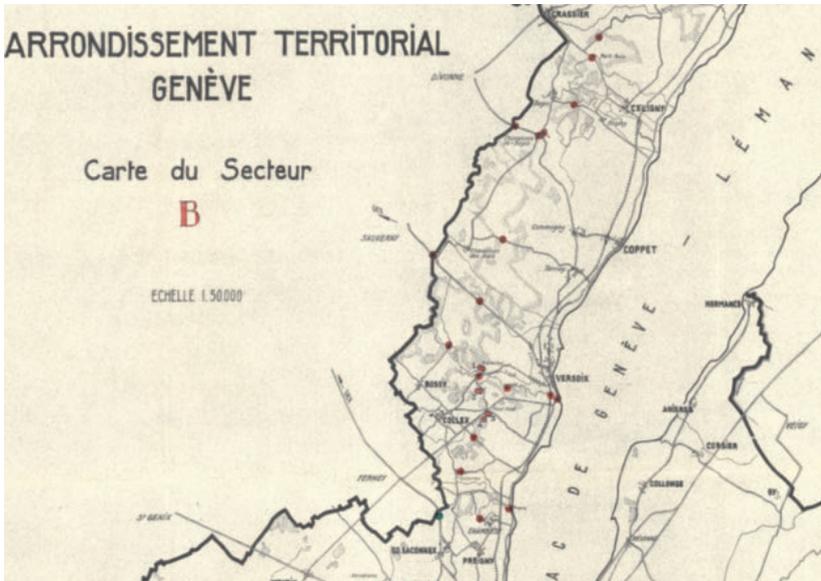
28



29



30



31



32



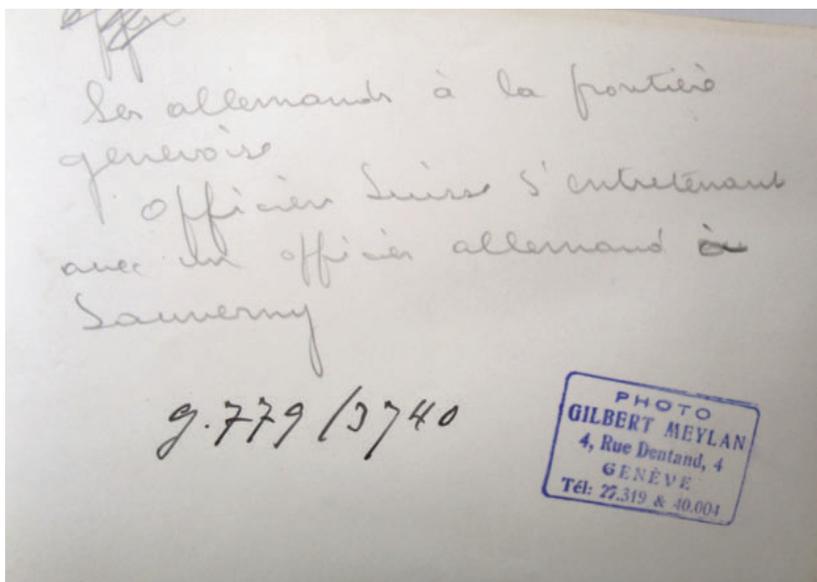
33



34



35



36



37



39



38



40



41


**L.C.A. Chef de Génie**  
**6 DEC 1945**  
 Au L. G. P. +

P.C. le 5.12.45.

ARMÉE SUISSE  
 ARRONDISSEMENT TERRITORIAL I  
 Au Chef du Génie L.C.A.  
 Service du Génie  
 Fu/ch. N.111/1

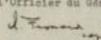
**Concerna : Fortins et Emplacements de tir Ar. Fer. GE.**  
 Comme suite à votre rf. voici la liste des ouvrages existants

----- 4 Fortins -----  
 -----

<u>Nom de l'ouvrage</u>	<u>No. acquis. terrain.</u>	<u>Armement.</u>
Richelieu	GE. 114	2 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.
Wschefer	GE. 109	2 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.
Remax ( 5 chemins)	GE. 107	1 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama. 1 can. inf. ( cette arme n'a jamais été livrée.).
Grand-Bois	GE. 106	1 mitr. sur affût forteresse avec dispositif panorama.

11 Emplacements de tir et 1 Poste d'Observation.  
 -----

Bois-Baron	GE. 117	Empl. de tir pour 2 PM. de la troupe
La Bâtie	GE. 118	" " " 2 PM " "
St-Loup-Schefer	GE. 115	" " " 1 PM " "
Versaix	GE. 119	" " " 2 PM " "
Versaix	GE. 116	" " " 2 PM " "
La Chêne	GE. 110	" " " 2 PM " "
Genthod-le-Haut	GE. 111	" " " 2 PM " "
Genthod-le-Haut	GE. 105	Poste d'observation
Pierre-Grise	GE. 112	Empl. de tir pour 2 PM " "
Valavran	GE. 102	" " " 2 PM " "
La Soudrie	GE. 106	" " " 2 PM " "
Fougny	GE. 113	" " " 2 PM " "

LE COMMANDANT TERRITORIAL I.  
 p.o. l'Officier du Génie s.r.:  
  
 Capitaine Frossard

42

144



43



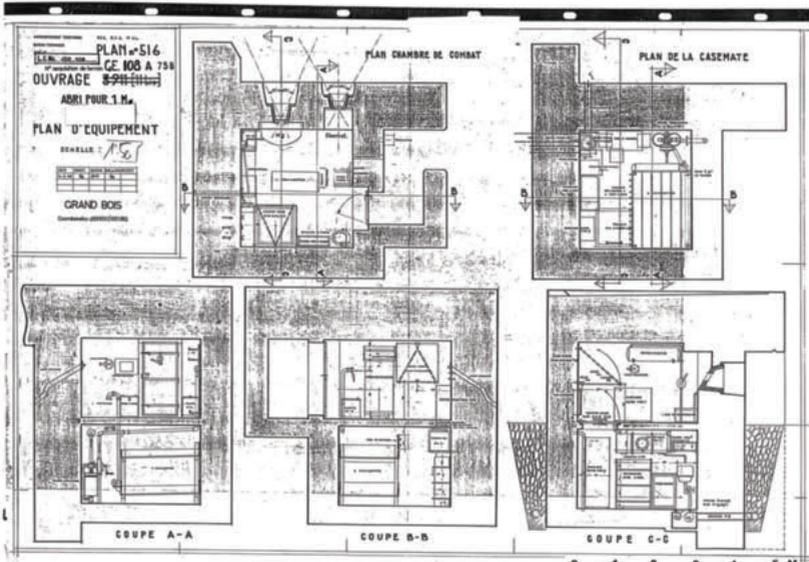
45



44



46



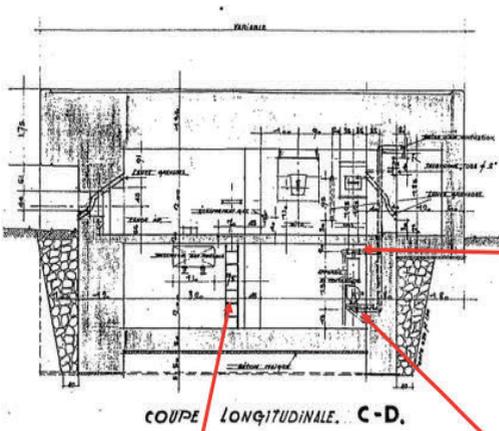
47



48



49



Bouche supérieure pour système de ventilation de la casemate



Echelle de descente vue de la casemate

Bouche inférieure pour système de ventilation de la casemate





51



52



53



54



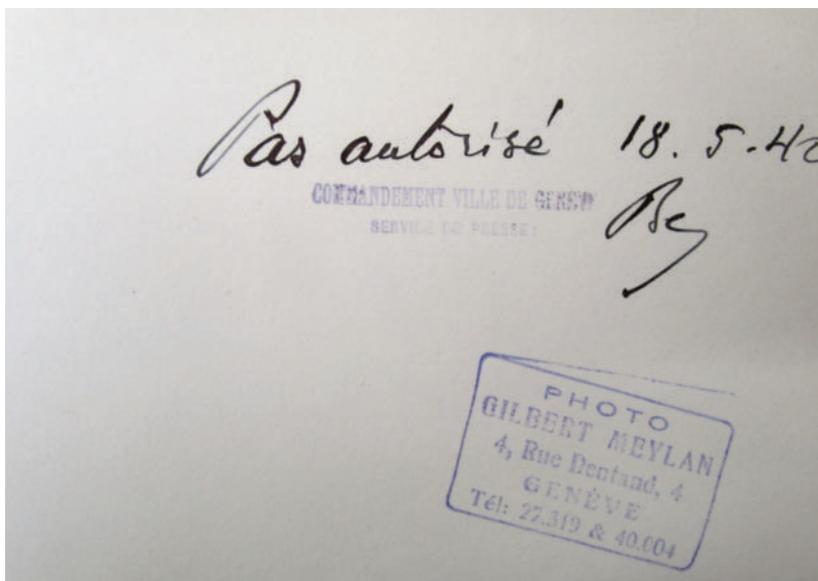
55



55



56



57

**Récapitulation des crédits nécessaires pour l'aménagement de l'ensemble des positions de T. C.**

Unités d'Armée et Corps de Trp. ou bataillons	Travaux visés					Total	Crédits pour travaux affectés	Autr. dépenses des crédits affectés	Total par secteur	Observations
	Chiffre 1 a.	Chiffre 1 b.	Chiffre 1 c.	Chiffre 1 d.	Chiffre 1 e.					
Dix. Secteur N	5.940.000	5.940.000	1.140.000	1.940.000	1.140.000	760.000				
Fort Morat	3.120.000	3.120.000	30.000	31.700	31.700	20.000				
<b>Dix. Secteur N</b>	<b>296.150</b>	<b>463.850</b>				<b>760.000</b>				
Div. L.	2.030.000	2.850.000				72.965.000				
Br. fr. 1	759.400	960.700				652.600				
Br. fr. 2	110.000	495.000				80.000				
Br. fr. 3	300.000	2.065.000				1.560.000				
Br. ter. 1	18.600	600.250				836.150				
Br. ter. 2	137.000	515.000				246.000				
Br. ter. 3		9.709.000				933.000				
Br. ter. 4		18.200				18.200				
1er Genève	1.120	305.000				95.000				
2nd mol can id 12	67.000	80.000				80.000				
<b>C. A.</b>		<b>450.000</b>				<b>215.000</b>				
<b>Br. ex. 2</b>										
	633.600	1.911.050	12.945.800	11.372.470	364.000	28.053.300	2.353.450	25.700.150	1.160.000	27.493.350

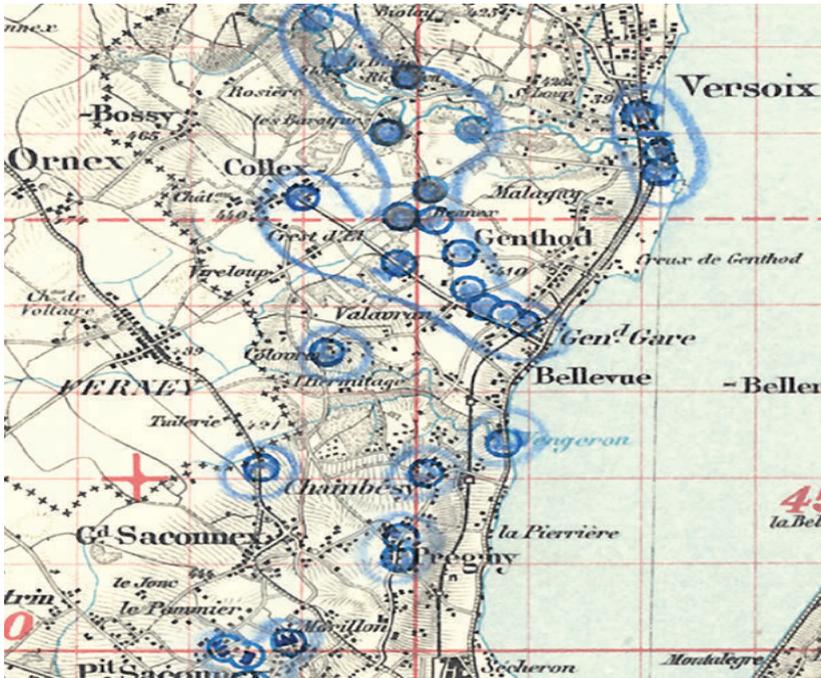
crédit est alloué pour les travaux à exécuter dans le secteur de la Div. L. (mission secondaire). Les crédits pour 649000 - alloués pour travaux relatifs à la mission primaire de ce Rgt. sont compris dans les demandes de la 2. Div. (Fort Morat.)

et est approuvé de C.A. des J.C.A.

le Chef de

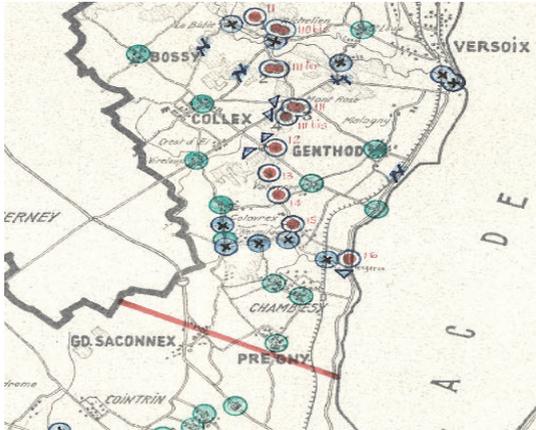
hardull

58

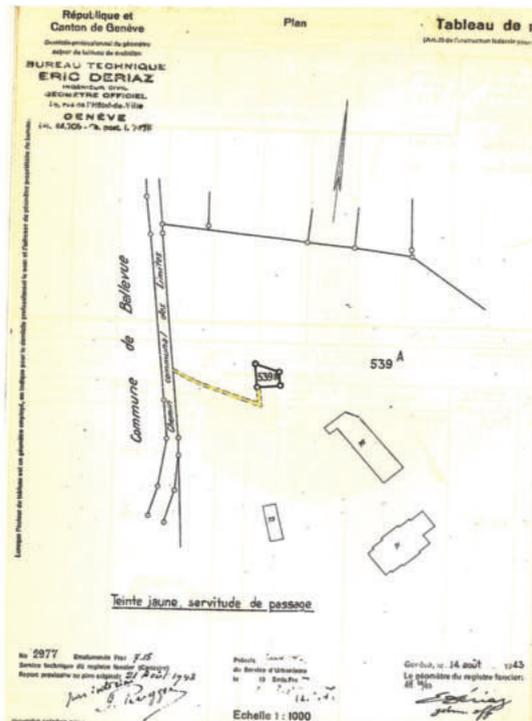


59

149



60



61

150



62



64



63



65



66





67



69



68



70



71



73



72

**Recensement**

Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Versoix - Recensement cantonal  
des ouvrages de défense

Plan n° 29433

(Service des monuments et des sites)

Libellé du préavis :

Le recensement cantonal a été élaboré sur la base du recensement établi par le DDPS (département fédéral de la défense de la protection de la population et des sports) plan n° 29414.

La CMNS relève que l'ensemble d'ouvrages inventoriés s'inscrit globalement sur une limite territoriale très ancienne à qui les guerres du début du 16<sup>ème</sup> siècle et le Traité de Lausanne confèrent une signification toute particulière pour la République genevoise.

Sur la base des documents mis à sa disposition, la CMNS reconnaît l'importance des objets inventoriés comme témoins uniques sur le territoire cantonal du système de fortification territorial de la Suisse de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, dont ils composent la ligne de défense la plus occidentale et des options stratégico-politiques qui le sous-tendaient (souveraineté nationale, réduit national, etc.). Ainsi, le système, son orientation le montre, était plus destiné à contenir, ou plus modestement retarder, une éventuelle progression ennemie venue de l'ouest, qu'à protéger le territoire genevois.

L'ensemble est structuré en "Y" renversé, l'axe principal étant calqué sur le vallon de la Versoix, alors que la "jambe" ou axe secondaire, s'articulant à la hauteur de Richelien, rejoint la route du Lac selon une oblique via Machefer à Bellevue.

En préambule et s'agissant d'un genre d'ouvrages exceptionnel pour le canton de Genève, la CMNS remarque et regrette la démolition, ces dernières années, de deux objets (un premier ayant déjà précédemment disparu sans que la CMNS n'ait donné d'avis) qui interdit d'envisager une conservation du système de défense de la «ligne de la Versoix» dans son intégralité.

Malgré tout, la position initiale de la CMNS est de considérer cet ensemble d'ouvrages comme formant un tout historique et fonctionnel. Elle souhaite donc que le statut de protection qui lui sera octroyé traduise au mieux cette dimension.

La présente prise de position de la CMNS découle de cette constatation. Les objets seront évalués pour leur qualité individuelle, tout en tenant compte de leur aptitude à témoigner de la logique d'ensemble du système de défense. Un dernier souhait de la CMNS est de voir bénéficier d'une protection adéquate un nombre d'ouvrages suffisant à préserver le souvenir de tous les types mis en œuvre dans le système de défense original.

La CMNS relève que les ouvrages qui composent l'ensemble se trouvent localisés dans des secteurs non bâtis ou proches de villas. D'une manière générale, la perspective de leur maintien n'occasionnerait pas de limitation des droits à bâtir et les frais liés à leur entretien seraient vraisemblablement négligeables.

En conséquence, la CMNS demande les modifications suivantes à la proposition d'évaluation sur le plan cantonal des ouvrages de défenses recensés par l'Inventaire fédéral des ouvrages de combat et commandement (fortins), établi par le DDPS (Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Versoix).

La CMNS suggère que tous les ouvrages encore existants (et même les restes de l'objet A753) se voient reconnaître la "valeur d'ensemble" et apparaissent sur le plan de recensement comme hachurés en noir (désignant leur participation à un ensemble). La CMNS est ouverte à l'idée de leur voir attribuer, individuellement ou par sous-ensembles, une valeur adaptée à leur intérêt, leur importance fonctionnelle et leur état de conservation spécifiques. Selon cette logique, les restes de l'objet A753 se verraient attribuer une trame hachurée de noir, sans couleur particulière.

Dans cette perspective, la CMNS ne suit pas le service des monuments et des sites dans sa proposition de classer les objets A760 et A762 dans la catégorie « bâtiment à documenter en cas de démolition », puisque leur inscription à l'Inventaire fédéral des ouvrages de combat et commandement (fortins) établi par le DDPS apporte précisément cette description. La valeur "intéressant" (orange) devrait leur être attribuée, valeur d'autant plus justifiée que ces ouvrages jalonnent le « chemin des Limites », persistance toponymique et physique de la très ancienne démarcation séparant les possessions genevoises de Genthod enclavées dans les terres savoyardes. Ainsi, le sous-ensemble des « ouvrages avancés », malencontreusement rendu incomplet par les démolitions des objets A761 (croisée du chemin des Chênes) et A764 (carrefour de Valavran), se verrait doté d'un degré de protection homogène.

La CMNS rejoint la proposition du service des monuments et des sites lorsqu'il propose d'inscrire en valeur "exceptionnel" (rouge) les objets A750, A751, A757, A758 et A759. A propos de ces trois derniers objets, la CMNS salue la volonté de protéger un sous-ensemble dont les feux croisés devaient assurer la défense de l'importante route des Fayards (dénomination actuelle) et du complexe carrefour des 5 chemins. La CMNS souhaite que la logique de protection soit ici étendue au principe fondant ce sous-ensemble, à savoir le contact visuel entre les trois objets. Elle

suggère donc de les inclure dans un périmètre de protection des vues englobant l'ensemble du « Champ des 5 chemins », compris entre le chemin des Limites, le Grand Bois, les routes des Fayards et de Rennex.

Par analogie, la CMNS est d'avis que les objets A755 et A756, unis à l'entrée du Bourg dans la défense du passage de la Versoix, méritent par leur situation, leur type et leur intégration au site, de recevoir la valeur "exceptionnel" (rouge).

Enfin, la CMNS demande à ce que l'ouvrage A756 soit documenté au plus vite afin de compléter la lacune de l'inventaire établi par le DDPS. Une campagne de photographie pourrait accompagner cette démarche.

**Le préavis est adopté en séance plénière du 31 août 2004.**

Genève, le 31 août 2004  
Visa du secrétaire de la commission





75



76



77



78



79



80



81



83



82



84



85



86

158





89



90

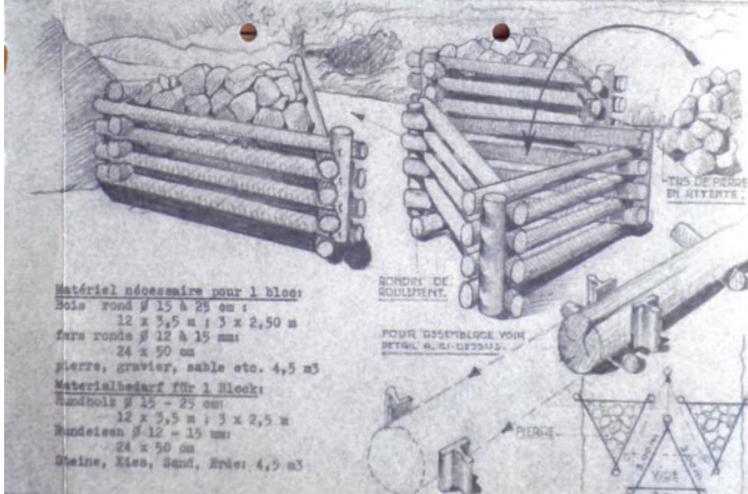
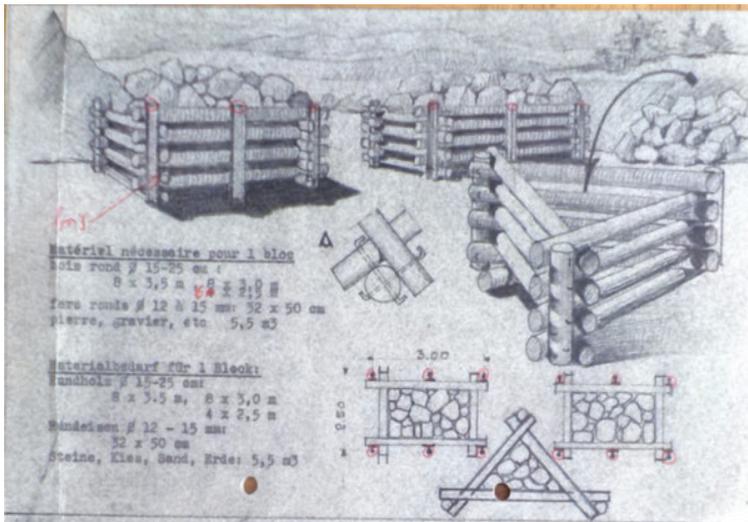


91



92

160





*Chef Cdt. Br.  
Tous. III*

Au  
Commandant du L.C.A.

Je me permets de vous transmettre le rapport  
suivant et de vous demander de bien vouloir vous  
prononcer sur son contenu et la valeur réelle qu'il  
convient d'attribuer à l'organisation défensive en  
question.

Si les remarques formulées par le Chef de la  
Section des Fortifications devaient se confirmer, je  
propose l'abandon pur et simple de ces ouvrages.

28.5.43.

COT. 1<sup>er</sup> CORPS D'ARMÉE  
29 MAI 1943  
V.D. 1/97815

COMMANDEMENT DE L'ARMÉE  
Fortifications et Constructions  
Le Sous-chef d'Etat-major  
*C. W.*

*Au Cdt. Tn. Genève et par lui  
Au Cdt. Br. p. 1*

*Cdt.  
Chef Cdt. Br.  
Tous. W*

Inspecteur territorial  
L. C. A.  
1 JUIN 1943  
No 16057

Avec prière à Tom deux de se prononcer  
sur sujet de cette affaire.  
Il y a lieu de tenir compte, bien en  
d'att. par surprise ces ouvrages pourraient  
éventuellement être défendus par des  
hommes évacués de Genève et jouant ainsi  
un rôle d'arr. garde à l'égard des gros  
des Trp. quittant Genève.

*Cdt. L. C. A.*

28.5.43

*Bonne*

Transmis au Cdt. As. tr. GE.

Réponse au Cdt. L. C. A.

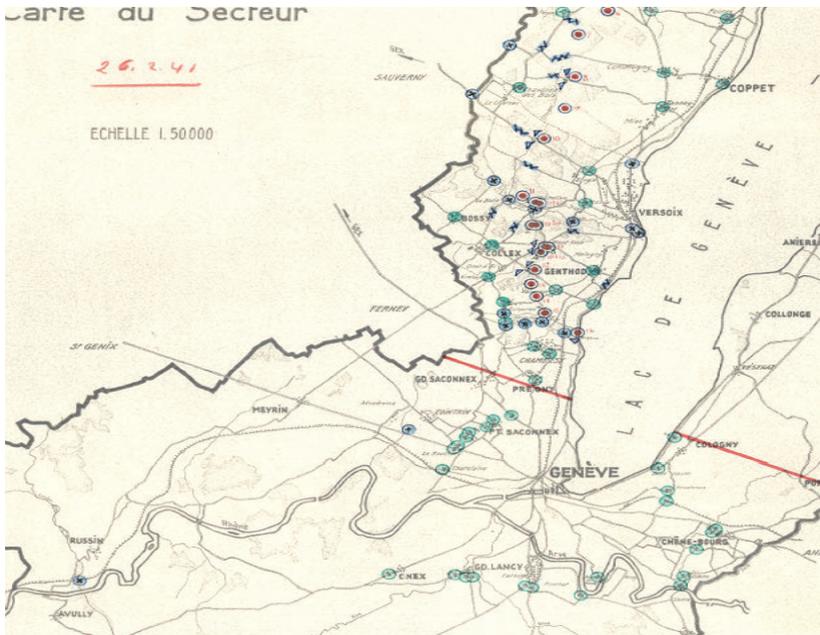
Cette affaire étant liquidée,  
je n'ai plus à me prononcer,  
mais je demande le statut du canon  
pâte. Le commandant par int. 23.6.43.  
de la Brigade frontière 1

1 JUIN 1943  
Inspecteur ter. 1  
*Montfort*  
Colonel MONOD

*Montfort*  
Colonel E. M. G. Montfort

- 1 2 mitr.
- 2 2 mitr.
- 3 1 can. inf. 1 mitr.
- 4 1 mitr.
- ≡ barricade rails
- ⊖ barricade roulante
- H barricade culée b.a.
- △ tétrapodes
- ⊗ destructions
- fortins et boucliers
- gardes locales
- XX abatis
- ⊞ barricade bois

97

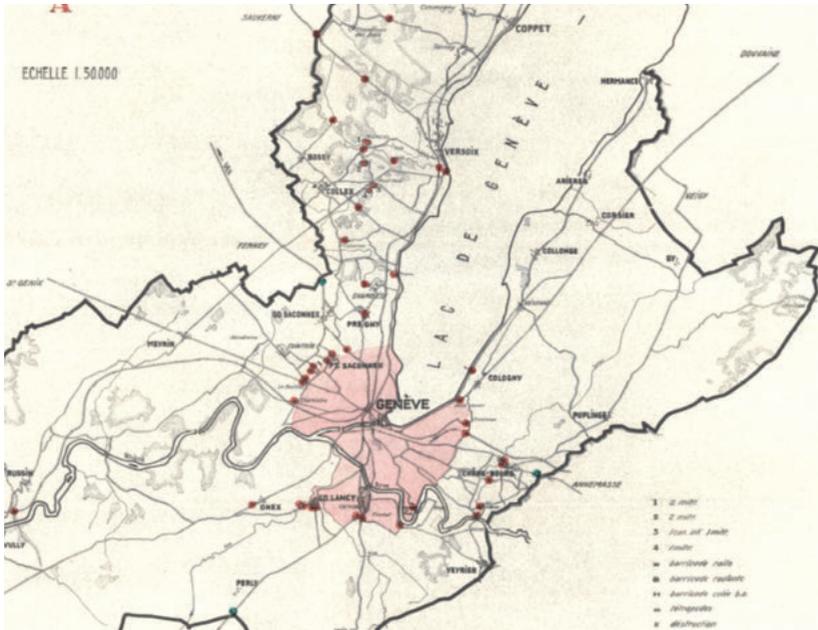


98

164

- 1 2 metr.
- 2 2 metr.
- 3 1 can. inf. 1 metr.
- 4 1 metr.
- ≡ barricade rails
- ⊖ barricade roulante
- H barricade culée b.a.
- ≡≡≡ tétrapodes
- x destruction

99



100

165

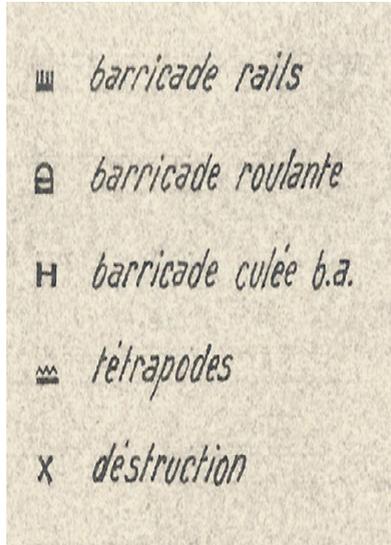
- 1 2 mitr.
- 2 2 mitr.
- 3 1 can. inf. 1 mitr
- 4 1 mitr.
- ≡ barricade rails
- ⊞ barricade roulante
- H barricade culée b.
- ≡ tétrapodes
- x destruction

101

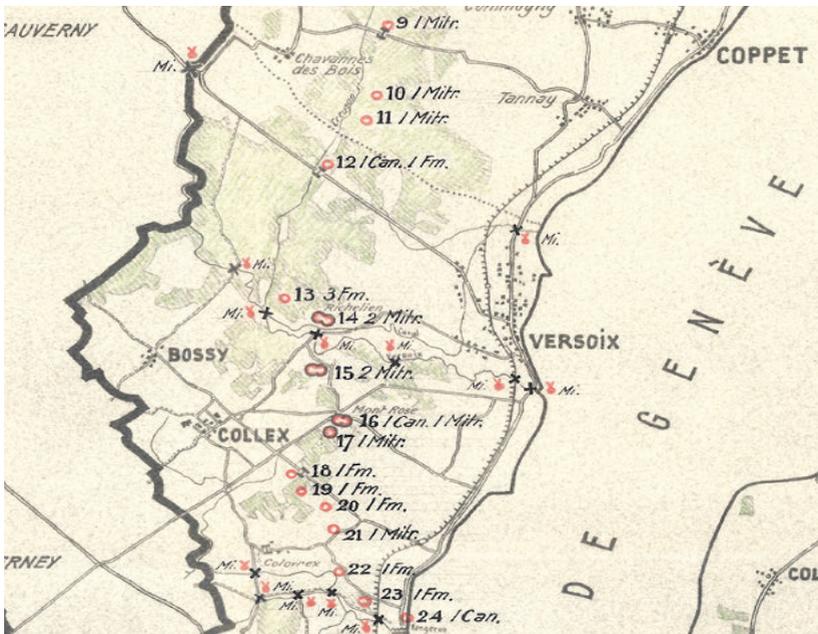


102

166



103



104

167

Occupation du secteur de Genève (nov.1939)

P.C. Ecole des Charmilles.

- BARRAGES:**
- |                              |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. <u>Cologny-Débarc.</u>    | 2. <u>Belle-Haven</u>            |
| 3. <u>Frontenex</u>          | 4. <u>Tunnel</u>                 |
| 5. <u>Chêne-Bougeries</u>    | 6. <u>Sous-Mouline</u>           |
| 7. <u>Villette</u>           | 8. <u>Pont de Sierne</u>         |
| 9. <u>Pont de Vessy</u>      | 10. <u>Sous-Pinchat</u>          |
| 11. <u>Carouge</u> (Rondeau) | 12. <u>Grand-Lancy</u> (2 barr.) |
| 13. <u>Onex</u> 2 barr.      | 14. <u>Châtelaine</u>            |
| 15. <u>Villars</u>           | 16. <u>Norillon</u>              |
| 17. <u>Fregny</u>            |                                  |

- POSTES D'ALERTE:**
- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| 1. <u>Moillesulaz</u>    | 2. <u>Veyrier</u>  |
| 3. <u>Croix-de-Roton</u> | 4. <u>Perly</u>    |
| 5. <u>Meyrin</u>         | 6. <u>Mategnin</u> |
| 7. <u>Grand-Saconnex</u> | 8. <u>Vireloup</u> |
| 9. <u>Sauverny</u>       |                    |

**Postes de RENFORCEMENT DE DOUANE:**

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. <u>Hermance</u>    | 10. <u>Cara</u>          |
| 2. <u>Chevran</u>     | 11. <u>Sézegnin</u>      |
| 3. <u>Anières</u>     | 12. <u>Chancy</u>        |
| 4. <u>Veisy</u>       | 13. <u>Chancy-Douane</u> |
| 5. <u>Gy</u>          | 14. <u>La Plaine</u>     |
| 6. <u>Monnaz</u>      | 15. <u>Dardagny</u>      |
| 7. <u>Jussy</u>       | 16. <u>Malval</u>        |
| 8. <u>La Renfile</u>  | 17. <u>Chouilly</u>      |
| 9. <u>La Louvière</u> | 18. <u>Bossy</u>         |

**POSTES d'OBSERVATION:**

- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| 1. <u>Monnaz</u>    | 3. <u>Chouilly</u>     |
| 2. <u>Champlong</u> | 4. <u>Gd. Saconnex</u> |

**OUVRAGES**

101.

Cointrin (mitr.)

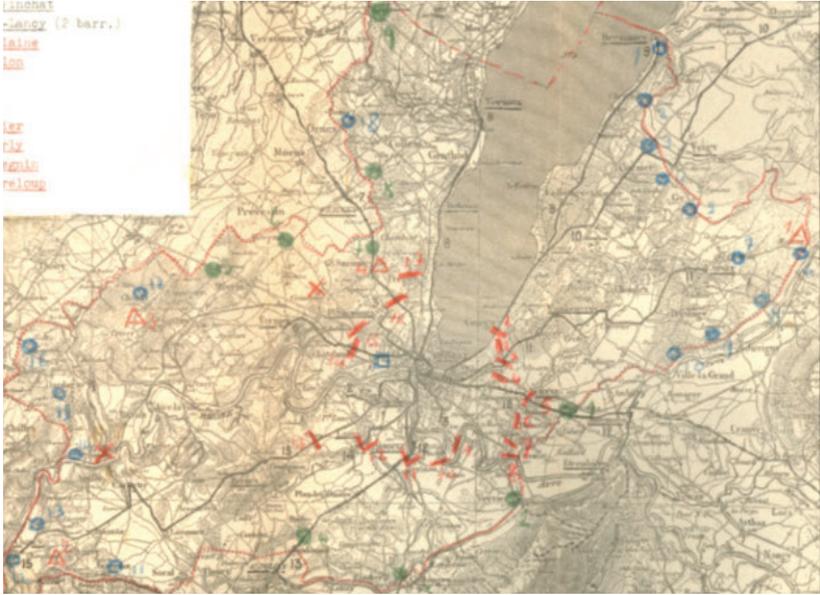
en plus, 1 poste à Petit-Lancy  
(TSF)

(NB: les postes dont le nom est en noir étaient occupés par la V/122; ceux dont le nom est en ROUGE, par des hcm. et des sof. d'autres cp.; ceux en rouge souligné de noir par des hcm. d'autres cp. avec un sof. de la V/122)

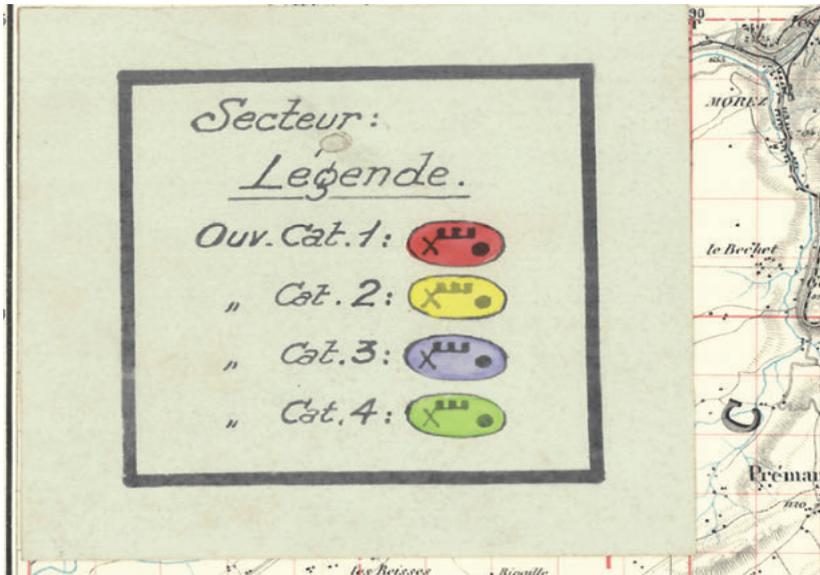


l'annonat  
-l'arroy (2 barr.)  
l'ajoue  
l'ann

l'ar  
l'ar  
l'ar  
l'ar  
l'ar



106

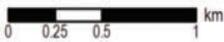
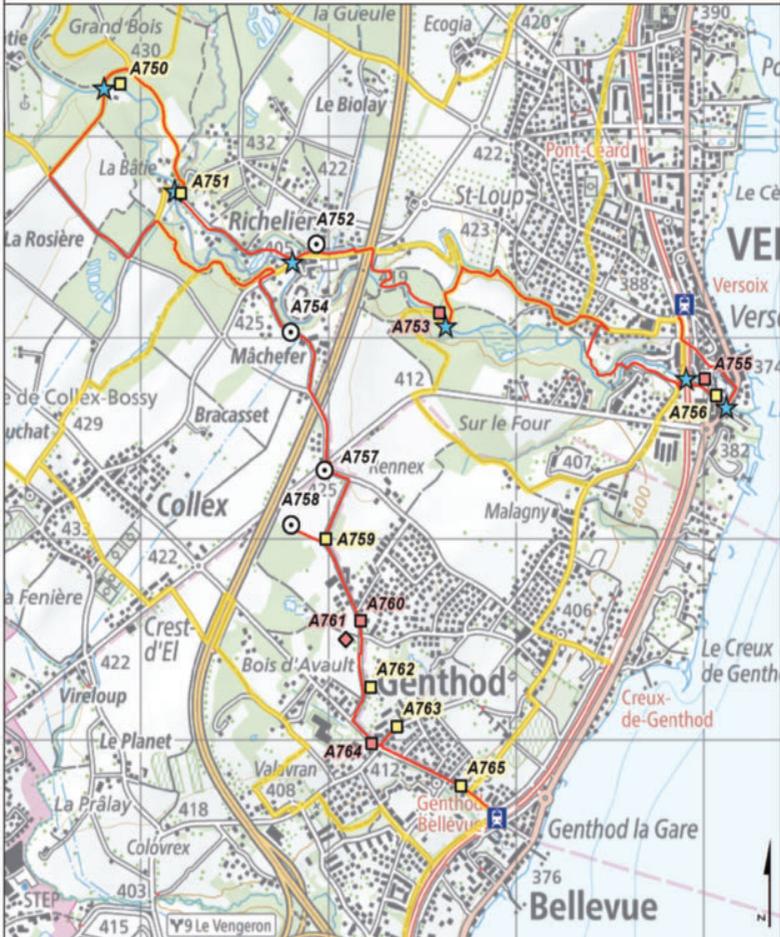


107

169



**PROJET "CIRCUIT DES FORTINS"  
Itinéraire et points d'intérêt**



1:30'000 - Mars 2019 - GR/FNI  
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA19030)

- |  |  |  |
|--|--|--|
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

# ENRÔLEMENTS ÉGYPTIENS À GENÈVE (1882)

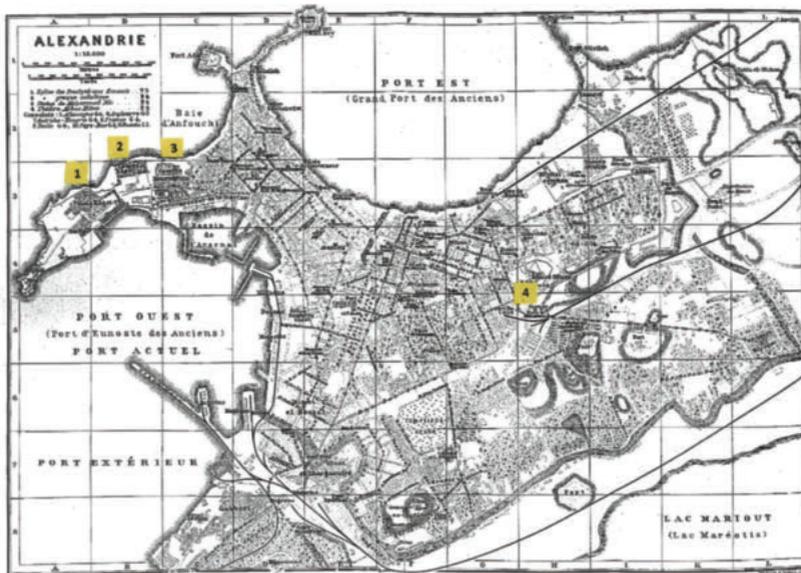
Philippe COET

Entre 1882 et 1883, quelques centaines de Suisses servent dans une unité militaro-policrière formée à Alexandrie. Plusieurs d'entre eux ont été recrutés à Genève. Cet épisode du service étranger est aujourd'hui bien oublié. Il est vrai qu'il est peu marquant par son ampleur et sa durée. Il n'est pas non plus exclusivement suisse puisque l'unité ainsi constituée comprenait aussi des Autrichiens et des Italiens. Il est néanmoins original par sa nature.

Episode bien oublié, mais pas totalement... Hans Werner Debrunner l'évoque brièvement dans son *Schweizer im kolonialen Afrika* (1991). Vingt-deux ans plus tard, s'intéressant aux « policiers suisses à l'étranger », Philippe Hebeisen mentionne cette « garde européenne » formée en 1882. Il constate alors que les autorités suisses, après un moment d'hésitation, finissent par considérer cet engagement comme un service militaire étranger et par l'interdire. Cet auteur examine à nouveau mais plus en détail l'affaire, notamment à travers la presse, dans une étude intitulée « Gendarme suisse, une carrière civile ou militaire ? », parue en 2015. C'est donc sous l'angle du caractère militaire ou civil des gendarmeries suisses qu'il envisage ce service égyptien situé à mi-chemin entre armée et police. L'ambivalence de l'institution « gendarmerie » est de ce point de vue bien connue – et débattue : organisés militairement, avec un statut et une discipline militaires, les corps de gendarmerie ont pourtant en Suisse des missions exclusivement civiles (abstraction faite de la gendarmerie d'armée issue des polices cantonales).

« Pour rendre compte de la difficulté et de la variété des interprétations possibles quant à la militarité (ou non) des corps de gendarmerie cantonaux (...), nous nous attacherons ici à esquisser les statuts juridiques de leurs agents, tout en mettant celui-ci à l'épreuve d'un cas particulier, les enrôlements pour l'Égypte qui ont lieu au début des années 1880 ». Ce que l'on qualifie parfois de « gendarmerie khédiviale » constitue en effet l'exemple de service « policier » étranger le plus important par le nombre (environ 420 volontaires).

Nous allons, pour notre part, nous intéresser à cet épisode dans son contexte genevois et en rappeler le déroulement. <sup>(1)</sup>



Plan d'Alexandrie (Egypte, manuel du voyageur; Karl Baedeker; Leipzig/Paris, 1903).

1. Palais de Ras-el-Tin
2. Caserne de Ras-el-Tin
3. Caserne Moustahfizin
4. Gare du Caire, caserne et porte de Moharem-Bey

## Déclin, interdiction et continuité du service étranger

Si la contestation du principe même d'un service militaire à l'étranger se fait jour dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement prend véritablement de l'ampleur dans la première moitié du siècle suivant, pour finalement aboutir à l'abandon des capitulations puis à l'interdiction de tout service étranger. Ce résultat est atteint par la convergence de divers courants d'opinion : l'opposition est en effet morale (ce service a une influence néfaste sur la moralité, il corrompt), politique (les troupes suisses servent des monarques pour la plupart absolus), économique (le départ d'hommes jeunes a des conséquences démographiques, c'est une perte de main d'œuvre), diplomatique (les actions à l'étranger auxquelles participent les Suisses peuvent embarrasser la Confédération) et patriotique (le seul service militaire légitime est le service national). Si l'on ajoute à ce climat hostile un désintérêt croissant pour le métier, on comprend les difficultés que rencontrent les enrôleurs et leur redoublement d'efforts. <sup>(2)</sup>

Genève ne fait pas exception à cette évolution. L'on y promulgue des textes contre le service étranger dès 1849. Pourtant le canton est encore régulièrement confronté à des

tentatives de recrutement après 1850. En voici un bref, et incomplet, survol.

C'est donc par l'article 11 de la Constitution fédérale de 1848 que débute le processus qui aboutira à l'interdiction définitive du service étranger : « il ne peut être conclu de capitulations militaires ». Une disposition qui n'engage que l'avenir puisque les capitulations existantes ne sont pas immédiatement annulées.

En janvier 1849, le Conseil d'Etat genevois prend sur cette base un arrêté qui interdit « sévèrement » les enrôlements pour le service de Naples et menace les enrôleurs de poursuites judiciaires. Mais ces derniers ne semblent guère avoir été dissuadés : par circulaire du 13 janvier 1850, le département fédéral de justice et police demande aux cantons de surveiller ceux qui continuent à recruter clandestinement pour le service napolitain.

Constatant que « jamais on n'a recruté aussi impunément pour Rome et pour toutes les armées des despotes étrangers qu'aujourd'hui », le gouvernement genevois présente en janvier 1851 un projet de loi « contre les enrôlements pour les armées des souverains étrangers ». Il s'agit de pallier le manque de dispositions pénales permettant de poursuivre : « Dans d'autres [cantons], l'insuffisance des lois empêche seule de sévir contre les racoleurs et leurs dupes. Genève est malheureusement dans ce dernier cas. On a depuis peu convaincu plusieurs jeunes gens de s'être enrôlés dans notre canton pour Rome, on a convaincu le recruteur, et cependant, il a fallu les relâcher les uns et les autres, faute de savoir, au juste, au nom de quel article du code les poursuivre, ou faute d'oser tenter à ces malheureux une cause capitale (...) ». Le débat au Grand Conseil, assez bref, porte notamment sur la qualification de l'acte. Le projet en fait un délit, un député souhaiterait en faire un crime. Le Conseiller d'Etat Tourte s'y refuse estimant que ce serait excessif ; il rappelle que certains hommes ont servi à l'étranger en tout bien, tout honneur, alors que cette activité était légale. Un autre député ajoute que les volontaires agissent souvent sur un coup de tête « et ce serait aller beaucoup trop loin que de vouloir considérer un pareil acte comme un crime (...) En donnant à l'enrôlement la qualification de crime, on flétrirait tout également et indistinctement ». L'enrôlement reste au final un délit, puni d'un à deux ans d'emprisonnement pour l'enrôleur (trois à cinq ans si l'enrôlé est mineur), de trois mois à un an pour celui qui s'engage. <sup>(3)</sup>

Peut-être est-ce dû à leur nouveauté, mais force est de constater que ces dispositions ont peu d'effet. Pour preuve ce rapport du juge d'instruction sur le « service romain », présenté au Conseil d'Etat le 9 juillet 1852. Le magistrat y décrit minutieusement le dispositif qui permet ce recrutement. Il donne la liste des recruteurs actifs dans les « dépôts » de Nantua, Pontarlier et Bregenz, ainsi qu'au dépôt d'embarquement de Marseille. Il cite les officiers et sous-officiers « qui sont en recrutement en Suisse ». Il décrit les filières qui passent par Genève : « Nyon, Coppet & Versoix sont des endroits de passage sur la rive droite du Lac et Chêne et Hermance sur la rive gauche » ; il précise qu'il « est à observer que jamais deux transports de suite ne prennent la même route, c'est-à-dire que, s'ils passent par la Suisse aujourd'hui, ils passeront par la Savoie dans 8 jours ». Il constate enfin que les recruteurs ne sont pas trop regardants : « On exige que les individus soient catholiques, ou, s'ils sont protestants, on se contente

de leur déclaration qu'ils sont catholiques ».

Le juge met en cause plusieurs personnalités : le Général Guillaume de Kalbermatten, basé à Evian ; Monseigneur Etienne Marilley (alors banni en France) et l'évêque de Belley (soit Mgr Alexandre Devie, qui décédera en juillet 1852), dont le diocèse couvre le département de l'Ain. Le Conseil d'Etat décide de transmettre ces renseignements aux cantons, mais en supprimant les paragraphes concernant les deux prélats, *a priori* par souci de diplomatie...Le courrier aux « hauts Gouvernements des Etats Confédérés » est daté du 10 juillet. <sup>(4)</sup>

La question devient récurrente : comment mettre un terme à des pratiques aussi bien établies et qui répondent à la loi de l'offre et de la demande ?

Dans ses souvenirs, le Genevois Auguste Meylan, qui sert à Naples de 1857 à 1859, note : « Avant 1859, la Suisse était entourée d'un réseau de bureaux de recrutement pour tous les services militaires possibles. La Hollande, de Lörrach, envoyait partout des agents racoleurs. Rome avait ses bureaux jusque dans les villes catholiques de la Confédération. Naples, qui avait presque une armée suisse, avait ses agences sur toute l'étendue de la frontière. Bâle, Constance, Bregenz, Lecco, étaient autant de grands dépôts sur lesquels étaient dirigées les recrues ».

La loi fédérale concernant les enrôlements pour un service militaire étranger date du 30 juillet 1859. Elle prévoit pour les contrevenants des peines d'emprisonnement, des amendes et la privation des droits politiques. Elle introduit par contre la possibilité d'une autorisation du Conseil fédéral dans un but d'instruction militaire. Dès lors, comme l'écrit quelques années plus tard A. Meylan, « aujourd'hui la bannière de la Suisse ne flotte plus qu'en Suisse, et si ses enfants vont grossir les rangs des armées qui asservissent les peuples, c'est une tache qui retombe sur les individus et non sur la nation ».

Des individus qui continuent à s'engager en passant par des recruteurs toujours à l'affût... Ainsi cet autre Genevois, Jean Aimé Théodore Humberset (1839-1919), qui signe son engagement dans les troupes coloniales hollandaises le 2 mai 1858 à Harderwijk et qui passe plusieurs années à Java et Bornéo.

Lui aussi relève que « c'est contre le vœu et l'assentiment du Gouvernement suisse, que la Hollande recrute de ses ressortissants jusqu'au cœur de ses propres foyers, par des agents recruteurs qui ont une prime assez forte pour chaque homme recruté ». Les autorités suisses connaissent bien ces menées, contre lesquelles elles multiplient les mises en garde.

Le message doit être en effet répété. S'inquiétant des enrôlements pour les Indes hollandaises « dont le nombre s'était accru d'une manière notable », le Conseil fédéral envoie aux cantons le 9 septembre 1874 une circulaire leur demandant « d'aviser aux mesures de répression les plus rigoureuses ». <sup>(5)</sup>

Nous citerons, pour terminer, cette interpellation de Léon Nicole, du 19 janvier 1929 « sur les dangers d'engagement dans la légion étrangère ». Ce n'est pas la seule fois, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, que le Grand Conseil s'intéresse à la légion et à son recrutement. Mais cette interpellation, dont l'objectif est d'obtenir du département de l'instruction publique qu'il fasse de la prévention dans les écoles (comme nous dirions

aujourd'hui), reprend les arguments habituels des uns et des autres sur le sujet. Cette légion étrangère n'est plus au service de monarques absolus, mais au service du capitalisme et de l'impérialisme, ce qui revient au même. En face on répond par un constat d'impuissance car comment empêcher la République voisine de recruter ceux que d'aucuns considèrent comme des malheureux « poussés par la misère, par le chômage » et d'autres comme des paumés, voire des dévoyés ? Dans sa réponse, le Conseiller d'Etat Malche, en charge du DIP, confirme cependant que « nous sommes tous opposés à cette survivance du service mercenaire qui n'est pas dans la tradition genevoise ». Il précise que le département militaire a recensé 9 cas d'engagement de Genevois entre 1892 et 1904, et une dizaine d'engagements de Confédérés entre 1921 et 1928. Et de se féliciter : « C'est un chiffre qui n'est pas négligeable, mais qui est faible en regard de l'effectif total des citoyens suisses que l'on dit être engagés dans la légion étrangère ». Mieux : aucun de ces engagements n'aurait été conclu sur territoire genevois. *A contrario* Léon Nicole affirme que les recruteurs sont venus chercher des volontaires jusque dans les locaux de la Chambre du travail à Genève. <sup>(6)</sup> L'affaire des enrôlements égyptiens s'inscrit donc dans le cadre d'un problème de longue, voire de très longue durée ; ce n'est qu'un épisode parmi d'autres dans une longue série.

Dans son texte *Le Mercenaire, poème sur l'enrôlement des Suisses à l'étranger*, publié à Genève en 1854, l'homme de gauche qu'est Philippe Corsat critique bien entendu le service étranger :

« Fils de la liberté, ne quittez pas vos rangs,  
Désertez son drapeau, pour servir les tyrans,  
C'est faire pleurer la Patrie ! »

Mais si sa critique est claire et nette, Ph. Corsat doit bien admettre qu'il y a parmi ces Suisses « des hommes d'honneur fidèles à leurs engagements » (p. 15, note 10). Il ajoute : « On est bien malheureux d'être obligé de reconnaître l'héroïsme et le courage de nos compatriotes, et d'avouer qu'ils ont dépensé ces vertus de leurs ancêtres pour des causes étrangères » (p. 14, note 5).

On relève dans ce poème toutes les composantes du discours hostile au service étranger : le malheur des familles ; l'abandon de la patrie qui a pourtant besoin de tous ses fils ; des qualités mises au service d'une mauvaise cause ; la corruption qu'entraîne cette vie militaire sous un drapeau étranger...

## La situation en Egypte

Pour comprendre la création d'une unité européenne à Alexandrie, il faut donner quelques indications sur une situation à la fois troublée et complexe. L'Egypte est alors une province de l'Empire ottoman, même si les liens de dépendance

sont assez relâchés. Cette province a à sa tête un gouverneur. Bien qu'il s'agisse à l'origine d'une fonction administrative, ces gouverneurs réussissent à former une véritable dynastie dont le premier représentant est Mehemet Ali (*wali* de 1805 à 1848). La Porte ne reconnaît cependant qu'en 1867 le titre de khédive ou vice-roi à Ismaïl Pacha. Ce dernier accentue son indépendance vis-à-vis du Sultan, il institue une loi successorale de primogéniture (dont bénéficiera son fils aîné), il inaugure le canal de Suez en 1869, il achève la conquête du Soudan... Mais il endette le pays faute de ressources propres suffisantes (les étrangers ne sont pas soumis à l'impôt) et par des dépenses fastueuses, jusqu'à devoir vendre aux Anglais les actions égyptiennes du canal. Le pays passe alors sous la tutelle financière de l'étranger : dès novembre 1876 deux contrôleurs généraux des finances sont nommés, l'un français et l'autre anglais. Ismaïl doit aussi accepter dans son cabinet deux ministres anglais et français. C'est ce cabinet qui licencie une partie de l'armée dans le but d'économiser – décision qui alimente le mécontentement de militaires que l'on retrouvera plus tard aux côtés d'Arabi.

Ismaïl, prenant prétexte de l'impopularité de son cabinet, le renvoie en février 1879. Il en forme un nouveau, toujours avec deux ministres étrangers, mais décide presque immédiatement, en avril, de le dissoudre. Ismaïl est finalement destitué par le pouvoir ottoman en juin, à la demande de la France et de l'Angleterre.

Son fils Tewfik prend sa suite, il sera khédive jusqu'en 1892. A peine installé, le nouveau vice-roi rétablit « l'autorité franco-anglaise ». Mais entre-temps s'est développé un mouvement national et réformateur, nourri par l'insatisfaction des soldats d'origine égyptienne et par la contestation de l'influence, pour ne pas dire de la mainmise étrangère sur l'Égypte. Ce mouvement finit par s'identifier avec l'un de ses animateurs, un colonel du nom d'Ahmed Urabi ou Arabi (1841-1911). Promu général et pacha, il est nommé ministre de la guerre en 1881. Les relations entre l'officier et le khédive, mais aussi avec les Franco-Anglais se dégradent à tel point qu'en mai 1882 des navires de guerre français et anglais viennent mouiller au large d'Alexandrie. <sup>(7)</sup>

Il faut ici préciser que la présence européenne en Égypte a fortement augmenté à partir de 1848, passant d'environ 10'000 individus à 100'000 au début des années 1880. La plupart des Européens vivent à Alexandrie et dans une moindre mesure au Caire, mais l'on en rencontre également dans les provinces. Alexandrie est alors devenue l'un des grands ports de la Méditerranée, principalement grâce au formidable développement de la production du coton - dont bénéficie largement l'industrie textile anglaise. <sup>(8)</sup> Le Genevois John Ninet, dont nous reparlerons, s'est ainsi installé en Égypte en 1839 pour y cultiver la précieuse plante. Ces étrangers, qui échappent à l'impôt, ont leur propre justice (tribunaux consulaires et tribunaux mixtes), sont mieux payés que les indigènes, sont chrétiens et incarnent la puissance occidentale, suscitent un ressentiment profond.

Avec le développement d'un mouvement nationaliste et ce climat hostile aux étrangers, la menace des canons de marine met en quelque sorte la dernière touche au drame qui se prépare.

Dans son étude, J. Cole rappelle pourtant que les Européens sont souvent à l'origine



Le Khédivé Tewfik.

d'incidents ou d'émeutes dans les années 1860 et 1870. Ainsi à Alexandrie en mai 1865, ce sont trois marins italiens pris de boisson qui déclenchent une flambée de violence en agressant des conducteurs d'ânes. En 1875 et 1878, des bagarres opposent à Port Saïd des Maltais à des Nubiens. J. Cole recense trois incidents provoqués par des Européens à Alexandrie, en 1865, 1870 et 1871. Cet auteur souligne deux aspects importants dans ces affaires : les Européens ont tendance à se sentir au-dessus de l'Etat dans lequel ils séjournent et ils lui dénie le monopole de la force. Les Européens et leur presse font de la sécurité une question centrale, en dénonçant son niveau insuffisant. La tentation est forte, dans ce contexte, d'assurer soi-même sa sécurité.

(9)

Le dimanche 11 juin 1882, en début d'après-midi, c'est une rixe entre un Maltais et un Arabe qui aurait déclenché l'émeute. La police semble impuissante, elle aurait même parfois sympathisé avec les émeutiers. Ce n'est que vers 18 heures que la garnison sort de ses casernes et ramène le calme en ville. A noter que les flottes française et anglaise n'interviennent pas et que les Européens ne se laissent pas tous faire : « A la fin, les Européens se ressaisirent et formèrent des groupes compacts qui intimidèrent les massacreurs ; de leurs fenêtres, de leurs balcons, ils tiraient sur les émeutiers à coups de revolver, et cette attitude suffit à dissiper les rassemblements ».

(10)

Après de longues discussions, les Français se retirent, laissant le champ libre aux Anglais. Le 11 juillet 1882 au matin débute le bombardement des forts d'Alexandrie, sous prétexte qu'ils menacent les navires anglais. Un corps expéditionnaire, commandé par le général Wolseley, débarque ; il mène une brève campagne qui se termine le 13 septembre par la victoire de Tel-el-Kébir. Les Anglais entrent au Caire le 15. Comme le note un observateur sur le moment : « Le Khédivé rentra dans la capitale de l'Egypte à la suite de l'armée anglaise. Depuis cette époque, il règne et gouverne sous la protection des baïonnettes britanniques ». (11)

## Policer l'Egypte

Devenus des occupants, les Anglais sont obligés de s'impliquer plus directement dans la gestion quotidienne du pays. Ce faisant, ils doivent tenir compte et de l'existence d'un gouvernement égyptien légal et des conditions et circonstances locales. Malgré

un doute sciemment entretenu sur la durée de leur occupation, ils vont profondément réorganiser l'administration, notamment l'armée et la police. Ils considèrent, à leur arrivée, que cette dernière est dans un état insatisfaisant. Dans ses mémoires, Evelyn Baring, qui représente la couronne en Egypte de 1883 à 1907 après avoir été contrôleur des finances égyptiennes, qualifie l'autorité de tutelle de la police, le ministère de l'intérieur, de « bastion de la corruption ». <sup>(12)</sup> L'appréciation de la police et de son efficacité est cependant variable : certains témoins ou journaux affirment que la situation n'est pas si mauvaise en matière de sécurité.

Bien que les difficultés financières de l'Etat égyptien affectent aussi la police, on dénombre en 1870 dans les centres urbains 6'000 policiers à pied et 2'000 montés, auxquels s'ajoutent environ 1'500 « gardiens » (mustafizan) à Alexandrie et au Caire. Une réorganisation de cette police urbaine, qui compte déjà des Européens dans ses rangs, a été entamée en 1872. La présence européenne tend parallèlement à se renforcer : ainsi 47 Italiens intègrent la police du Caire en 1873.

Cette présence suscite bien entendu des tensions et alimente le ressentiment des policiers indigènes, lesquels, comme les militaires, s'estiment lésés par leur employeur. En septembre 1879, le corps des gardiens d'Alexandrie se plaint des arriérés de salaires dont il est victime. Cela étant, le recrutement d'Européens est censé rassurer et faciliter le contrôle des résidents de même origine, dont certains, nous l'avons déjà signalé, pensent être au-dessus des lois du pays, <sup>(13)</sup>

C'est dans ce contexte qu'a lieu à Genève une première opération de recrutement. Dans son édition du 11 août 1869, la *Gazette de Lausanne* reproduit un article paru dans un journal français signalant ces menées. Les hommes enrôlés sont destinés à une « garde du canal » ou à une « légion de gendarmerie » dont l'usage par le vice-roi (khédive) ne manque pas d'inquiéter la Porte et certaines puissances occidentales. L'article est par moments remarquablement précis dans sa relation : « Le bureau de recrutement est installé à l'hôtel Helvétia, rue du Rhône, avec une succursale rue Rousseau, chez M. Beninger. La chose, d'ailleurs, se passe au grand jour, sans aucun déguisement et sans aucun obstacle. M. Zurlinden est secondé, dans cette mission, par un Italien également au service du vice-roi. Une forte prime et d'autres avantages sont promis aux enrôlés, qui, à dater du jour de leur inscription, sont dirigés sur l'Egypte par diverses voies et par bandes de trente et quarante *touristes*, euphémisme qui sert à dissimuler le but réel de leur voyage ».

La même *Gazette* précise le 13 août que Zurlinden est un ancien secrétaire du département genevois de justice et police et que John Perrier aurait accepté 3 ou 4 ans plus tôt une mission identique qu'il n'aurait pas réussi à mener à bien. Le correspondant de la *Gazette* ajoute que le journal français exagère le nombre d'enrôlés (on parle de 40 individus et non de 300) et il conclut que la comparaison avec les régiments suisses d'antan n'est pas fondée. Le 15 août, le *Nouvelliste vaudois* s'en prend au *Journal de Genève*, mais note avec lui que « l'Egypte est occupée de l'organisation d'une police pour laquelle elle recrute des Européens ».

Le 8 septembre, la *Gazette de Lausanne* informe ses lecteurs que le département fédéral de justice et police a envoyé une circulaire aux directeurs cantonaux de police leur

enjoignant d'empêcher les enrôlements. Mesure pourtant provisoire car le Conseil fédéral ne dispose pas d'informations suffisamment fiables sur cette affaire. Le même jour, le *Nouvelliste vaudois* rapporte que le consul suisse à Gênes a reçu 5 de ces volontaires à leur retour d'Égypte. Ces hommes qui pensaient servir comme policiers municipaux, auraient refusé d'être versés dans les troupes de ligne. Cette problématique est encore signalée le 14 octobre par *L'Estafette* qui cite le *Bund* : les volontaires, partis pour remplir des missions civiles, sont traités en Égypte comme des militaires. Pire : « On les a enrôlés en qualité de douaniers et ce n'est qu'à Milan qu'on leur a appris qu'ils étaient destinés à former un corps de police ».

La situation est donc pour le moins confuse pour tous les observateurs, y compris le Conseil fédéral. Ce dernier s'en explique dans son rapport de gestion pour 1869. <sup>(14)</sup>

« Dans le courant de l'année 1869 notre attention a été attirée sur un nouveau genre d'engagement pour le service étranger. Nous voulons parler des prétendus *enrôlements pour l'Égypte*. Des doutes se sont élevés dès l'abord sur la nature de ce service, parce que les recruteurs affirmaient qu'il s'agissait simplement d'un corps de police pour la ville d'Alexandrie, tandis que les diplomates de la Porte paraissaient croire que le Vice-roi d'Égypte poursuivait un but politique ». Toute la question est donc de savoir si l'on est en présence d'un corps de police civil ou d'un corps militaire ou encore d'un corps de police « appelé à un service ayant un but politique ». Ces deux derniers cas tomberaient sous le coup de l'interdiction de tout service militaire étranger. Le Conseil fédéral éprouve les plus grandes difficultés à clarifier la situation, la Suisse n'ayant à l'époque pas de représentation sur place. C'est finalement un Conseiller national, Karl Karrer, qui renseigne le gouvernement depuis l'Égypte où il assiste à l'inauguration du canal de Suez. <sup>(15)</sup> Ses informations confirment qu'il s'agit d'un corps de police, même s'il est soumis à une discipline militaire [comme la plupart des corps de police suisses... Ndla]. Ce n'est en tout cas pas une unité de l'armée égyptienne, il n'y a donc pas lieu de poursuivre. 72 Suisses servent dans ce corps au moment où K. Karrer est sur place, mais plusieurs ont déjà déserté pour rentrer au pays, victimes de « belles promesses » sans valeur.

Deux personnages que nous allons croiser 13 ans plus tard, ont quitté Genève en 1869 pour rallier l'Égypte. Théodore Portier rejoint la police du Caire où il est inspecteur en 1882. Et Nicolas Marck (ou Mark), né en 1844, qui sert le Souverain Pontife avant de s'engager dans la police d'Alexandrie (il quitte Genève le 22 juin, plusieurs semaines avant que la presse signale ce recrutement). Major en 1882, il aurait fait son possible en juin, « à la tête d'une troupe de 600 gendarmes indigènes - sur la fidélité desquels il ne pouvait compter qu'à demi », pour protéger les Européens, les bâtiments publics et les édifices religieux. <sup>(16)</sup>

## **Le recrutement de 1882**

Comme l'indique Philippe Hebeisen, l'épisode de la garde européenne d'Alexandrie se situe dans cette période d'incertitude qui suit la fin du mouvement d'Arabi Pacha et précède la prise en main du pays par les Anglais. <sup>(17)</sup>

John Ninet, né à Genève en 1815 et décédé au même endroit en 1895, est témoin de cette longue histoire (rappelons qu'il est installé en Egypte depuis 1839), témoin privilégié à défaut d'être neutre : il est en effet très proche d'Arabi et du mouvement national. Cette proximité lui vaut d'être arrêté au Caire le 19 septembre 1882, transféré à Alexandrie le 2 octobre et embarqué pour Smyrne le 4. Heureusement pour lui, il réussit à s'évader le 7 lors d'une escale au Pirée. John Ninet envoie régulièrement en Europe des correspondances sur les événements. <sup>(18)</sup> L'une d'entre elles paraît sous une forme résumée dans le *Nouvelliste vaudois* du 21 octobre 1882 (le récit se situe alors que Ninet est détenu, peu avant son embarquement) : « Citons un incident intéressant. Un des gardiens, un Italien, qui conduisait le prisonnier aux interrogatoires, lui dit un jour : « Vous êtes Suisse ? – Oui. – Eh bien ! cela me fait de la peine de voir qu'on recrute de vos compatriotes pour venir prendre en Egypte le rôle de sbires ». J'appris ainsi, dit le narrateur, que l'on recommençait sous Tewfik l'enrôlement commencé sous Ismaïl ». Ninet n'a peut-être pas fidèlement rapporté cette conversation (son gardien a-t-il vraiment parlé de *sbires* ?), mais la remarque de cet Italien sur le recrutement de Suisses ne manque pas de sel... Faut-il y voir l'indice d'une concurrence entre Européens pour obtenir des places en Egypte ? Quoi qu'il en soit, le propos démontre que le recrutement est connu en Egypte alors qu'il a débuté depuis peu. <sup>(19)</sup>

Revenons à Genève. Comme en 1869, c'est la presse qui « sort » l'affaire avant que les autorités ne réagissent. La *Feuille d'Avis de Lausanne* du 21 septembre 1882 annonce la présence à Genève d'un « agent de police supérieur du khédive » qui enrôle pour 150 à 200 Fr. dans un café de l'Ile. « Bon nombre d'individus sans travail viennent se faire inscrire. On leur promet un charmant uniforme ». Un premier départ est prévu le samedi suivant, soit le 23 septembre. Si l'on en croit *L'Estafette* du 3 octobre, ce premier convoi est parti le vendredi 29 septembre. Pas moins de trois wagons, placés en tête du train, devaient accueillir les « émigrants ». Le journal signale la présence d'une foule de curieux et note : « au dehors, pas une femme ne pleurait ; par contre, l'une d'entre elles, avisant un jeune homme (son amoureux, dit-on, en rupture d'engagements contractés en vue du mariage), prit, dans un cornet, plusieurs poires pourries et les lança contre son infidèle, qui s'esquiva prestement ». Coup d'œil pittoresque, comme l'écrit l'auteur du compte rendu. L'embarquement pour Alexandrie doit avoir lieu à Naples. Le journal souligne encore que le groupe est mené militairement.

Or ce n'est que le 10 octobre que le Conseil d'Etat genevois reçoit une lettre du département militaire fédéral, datée du 6, qui lui enjoint d'agir. L'alerte est d'ailleurs venue du canton voisin : « Le Département Militaire du Canton de Vaud nous signale le fait qu'un agent recrute à Genève des militaires pour la police égyptienne et qu'il retient les livrets de service des hommes qu'il a engagés, en sorte que les chefs de section ne peuvent faire opérer la restitution des effets militaires, ni délivrer de récépissé ». Il faut immédiatement interdire à cet agent de prendre les livrets et lui ordonner de rendre ceux qu'il détient. Il n'est donc pas question, à ce stade, d'interdire les enrôlements. La réponse genevoise date du 13 octobre. Le « sieur Portier » a été entendu. « Il résulte de l'enquête faite (...) que ledit Portier avait effectivement chez

lui une cinquantaine de livrets de service, les uns retenus par lui pour les examiner, les autres laissés depuis quelque temps déjà par des hommes qui n'étaient pas venus les retirer ». Mieux, Portier aurait refusé « deux colis de livrets » de provenance inconnue ! Il a affirmé ce même jour avoir renvoyé tous ces documents. <sup>(20)</sup>

Entre-temps, le *Carillon de Saint-Gervais* du 7 octobre reprend l'information et affirme sans l'ombre d'une hésitation qu'il ne s'agit pas d'enrôlements pour un service étranger, mais « d'engagements librement consentis pour la formation d'un corps spécial chargé de faire la police d'un pays soumis à un régime politique exceptionnel ». Ce même journal reproduit le 14 octobre une lettre parue dans le *Genevois*, dans laquelle Théodore Portier dément « fausses nouvelles » et « inventions absurdes ». Celui qui signe avec son titre d'inspecteur de police au Caire, confirme qu'il recrute des agents de police pour un corps créé en 1869 et qui « ne diffère en rien, ni par son organisation, ni par son mandat, des polices européennes ». Curieusement, le *Carillon de Saint-Gervais* campe encore sur ses positions le 28 octobre, en s'étonnant que des confrères s'obstinent à agiter la question et à dénoncer l'inaction des autorités.

De fait, la machine administrative s'est bel et bien mise en branle. Outre la lettre du 6 et la réponse du 13, d'autres courriers officiels vont se croiser.

Le 7 octobre, c'est le département fédéral de justice et police qui écrit à son tour au gouvernement genevois pour attirer son attention sur ce qui se passe et demander une « enquête sérieuse ». Le canton doit répondre à 6 questions concernant les recruteurs, leurs mandats, le statut et les obligations des enrôlés, les conditions d'entrée dans la « troupe », la garantie d'une exécution des promesses faites et enfin la base légale ou réglementaire qui sous-tend la création de ce corps de police. L'objectif est bien entendu de vérifier si la loi de 1859 s'applique - ou pas.

La réponse est envoyée le 26 octobre. Le département de justice et police confirme par la voix du Conseil d'Etat que Th. Portier a été délégué à Genève par le ministre égyptien de l'Intérieur, Riaz Pacha, et qu'il recrute pour le compte du gouvernement de ce pays des sergents de ville « destinés à faire un service de Police dans les principales villes d'Egypte. Ce qui n'est pas une armée, c'est un corps national ». L'engagement est de 5 ans et donne droit à une prime de 500 Fr. que le volontaire perçoit pour moitié après deux ans et demi de service et pour moitié à la fin de son engagement. Quant au salaire, il est de 152 Fr. par mois, moins 1,25 Fr. par jour pour la subsistance et 2,50 Fr. par mois pour l'armement et l'équipement. Seuls des citoyens suisses sont enrôlés à Genève « et l'on exige autant que possible qu'ils aient servi dans un corps quelconque, militaire, ou de police cantonale, garde frontière, gendarmerie ou garde-rural. » Enfin, c'est bien le gouvernement égyptien qui garantit les engagements, lesquels sont basés sur un règlement général du 18 décembre 1872. <sup>(21)</sup>

Mais le Conseil fédéral a prononcé l'interdiction des enrôlements pour l'Egypte bien avant la réception de ces informations. Dans une circulaire adressée à tous les cantons le 13 octobre, il estime ne pouvoir rester inactif en regard de ce qu'il sait déjà. « Bien qu'on puisse encore être dans l'incertitude sur la question de savoir jusqu'à quel point la loi sur les enrôlements est applicable ici aux enrôleurs et aux enrôlés, il est cependant hors de doute que l'entrée, sans la permission des autorités compétentes, de citoyens

suisses incorporés et astreints au service militaire, au service d'un état [*sic*] étranger, doit être considérée comme une chose absolument inadmissible, déjà au point de vue purement militaire ». On retrouve là l'un des arguments qui ont déterminé l'interdiction du service étranger : seul un service national est admis et d'ailleurs tout citoyen suisse y est tenu. De ce point de vue, la vraie nature du service égyptien a finalement peu d'importance.

La réaction genevoise ne laisse pas de surprendre. Lorsqu'il prend connaissance de la décision du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat renvoie l'objet aux départements militaire et de justice et police, et décide d'ordonner à Th. Portier de suspendre *provisoirement* son recrutement [c'est nous qui soulignons. Ndl]. Dans sa réponse du 20 octobre, le gouvernement genevois affirme que les opérations ont cessé, mais il ajoute qu'il « croit devoir réserver son opinion sur la distinction qu'il y a à faire entre des enrôlements ayant pour but le service militaire en pays étranger et l'entrée de citoyens suisses dans des corps de police étrangers ». <sup>(22)</sup>

Le département fédéral de justice et police, alerté par une presse qui affirme que les enrôlements continuent en secret - « ainsi p. ex. à l'Hôtel de la « Croix fédérale », rue Coutance, d'où les enrôlés se rendraient à Annemasse pour être dirigés plus loin » -, revient à la charge le 31 octobre. Il prie les autorités genevoises de vérifier et si nécessaire d'agir en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 octobre et de la loi de 1859. Le Conseil d'Etat répond 15 jours plus tard « que les enrôlements pour l'Egypte *paraissent* avoir pris fin à Genève » [nous soulignons. Ndl]. Il admet que le recrutement continue peut-être sur le proche territoire français, mais déclare ne pouvoir s'y opposer. Il dit enfin qu'il a rappelé à Th. Portier l'interdiction du Conseil fédéral. <sup>(23)</sup> L'agent du khédivé est donc toujours à Genève où l'on peut supposer qu'il ne fait pas du tourisme...

Dans son rapport de gestion pour 1882, le Conseil fédéral reprend tous ces éléments, notamment son interdiction du 13 octobre. Si le centre du recrutement semble bien s'être trouvé à Genève, il précise que « des bureaux de renseignements avaient aussi été ouverts dans d'autres villes, ainsi, par exemple, à Berne », Il ajoute avoir reçu des « nouvelles défavorables sur le caractère de ce prétendu corps de sûreté et sur la manière en laquelle les enrôlés étaient traités ». Il signale enfin que les retours ont commencé dès la fin novembre et qu'il a donné instruction aux consulats suisses de Marseille et de Gênes de ne pas secourir « des gens qui avaient agi contrairement aux lois ». <sup>(24)</sup>



Un sous-brigadier de la gendarmerie égyptienne.

Toutes ces mesures n'ont pourtant pas empêché le recrutement de quelques centaines de Suisses que l'on retrouve en Egypte : ils auraient été au maximum 11 officiers et 410 hommes, formés en quatre compagnies. L'effectif est pour moitié romand et pour moitié alémanique. L'ensemble de la garde aurait compté un millier d'hommes. <sup>(25)</sup> Nous disposons sur ce corps d'un témoignage de première main, celui d'Hilaire Gay. Un témoignage à décharge, cela va sans dire.

### **Hilaire Gay et la garde européenne**

En publiant en 1884 le récit de ses aventures, Hilaire Gay ne cache pas ses intentions. Il l'annonce dès la première page : « L'organisation de ce corps, son action et les services qu'il a rendus sont peu connus et méritent cependant l'attention du public. Des journaux mal renseignés, faisant souvent une trop large part à la critique malveillante, ont dénaturé la marche de cette police. C'est pour éclairer l'opinion publique, par l'exposé des faits, que j'ai cru devoir livrer à la publicité cette courte brochure ». Car les services rendus par la garde « sont réels et incontestables ». Elle a bel et bien contribué au rétablissement et ensuite au maintien de l'ordre à Alexandrie. <sup>(26)</sup>

Mais notre homme n'est pas pour autant dénué de sens critique, que ce soit sur la garde elle-même ou sur l'entreprise qu'elle représente. « Les Suisses qui ont ajouté foi aux promesses dorées de l'Egypte et qui ont quitté la patrie, pour aller habiter le pays des mirages, sont revenus, en grande partie, reprendre place au foyer domestique. Ils ont dû remarquer, à leur retour, que les splendeurs du ciel de l'Orient ne sont pas comparables aux charmes du sol natal », écrit-il en conclusion de son texte. <sup>(27)</sup>

Hilaire Gay est né à Martigny en 1849, mais a fait ses études à Genève - d'où sa mère est originaire. Titulaire d'un brevet de notaire en Valais, il est greffier au tribunal de district de Martigny avant de s'embarquer, aux sens propre et figuré, pour son périple égyptien. Rentré début 1883 à Genève, il y trouve un emploi à l'Institut de la Châtelaine ou Institut Thudichum. Tout en y enseignant le latin, et outre la brochure sur la garde, il publie une histoire du Valais en deux volumes (1888-1889), des nouvelles, des notices historiques et plusieurs opuscules. La longue liste de ses publications figure dans l'évocation de Léon Dupont Lachenal.

Personnage haut en couleurs, il se laisse tenter par la politique et rallie une autre personnalité originale : William Vogt (1859-1918). Il est élu au Grand Conseil de 1901 à 1904 sur la liste du parti des Libertins que Vogt a créé en 1898. Le nom de cette formation fait référence aux libertins qui tentèrent en vain de s'opposer à Calvin. François Ruchon expédie rapidement, dans son histoire politique de Genève, ce « parti fantaisiste » qui visait à la fois les *mômiers* et les *francs-maçons*, et dont l'existence fut effectivement éphémère.

Marié, divorcé et remarié, H. Gay décède à Genève le 10 août 1909, sans laisser de descendance. <sup>(28)</sup>

Dans son anthologie des poètes du Vieux Pays, Henri Bioley écrit : « On dit qu'en général rien ne tombe plus à faux que les noms (...) Notre poète, lui, supporte très bien le joyeux pléonasme de son nom. C'est un bon vivant, prenant toujours les choses par le bon côté, un tantinet bohème, et, s'il le faut, sérieux à l'occasion ». Hilaire Gay est présent dans ce volume par deux poèmes, *L'Angélu du soir* et *Le sang des Suisses*. Le second évoque la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse (26 août 1444), dont la célébration prend au cours du XIX<sup>e</sup> siècle une signification toujours plus patriotique et un caractère plus solennel.

« Du sang des anciens Suisses

Remplissons nos calices !

Du vin de la valeur

Réchauffons notre cœur ! »

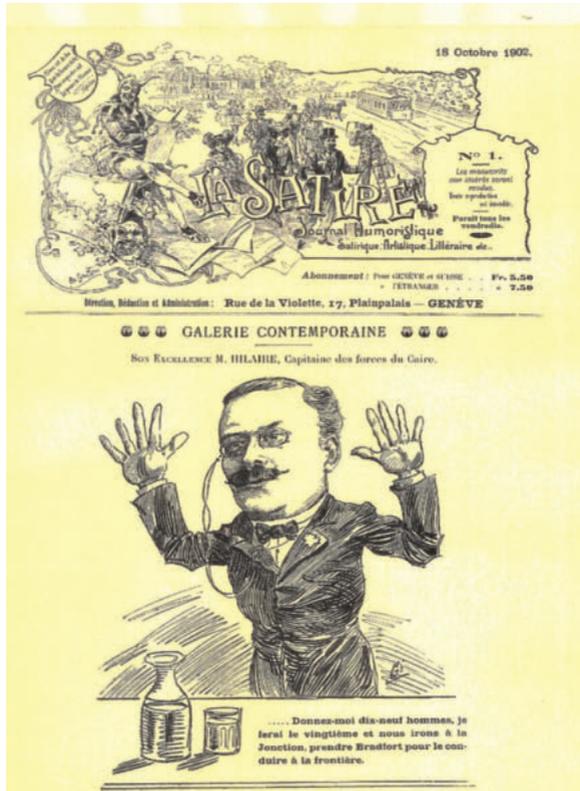
Une note précise : « Le vin qu'on récolte sur les coteaux de Saint-Jacques (Bâle) se nomme le Sang des Suisses ».

H. Gay est aussi l'auteur d'une nouvelle, *Le conscrit de l'an 1812*, dont le ton est empreint d'une grande tristesse. L'absence du soldat est en effet définitive, mais sa mort rappelle aussi les antiques vertus helvétiques. Au-delà d'un certain anachronisme (en 1812 les Valaisans ne sont pas encore suisses), on note l'ambivalence des sentiments. Si dénonciation du service étranger il y a, elle n'est pas catégorique. Car à la Bérésina le régiment était composé de braves et son élan fut héroïque. <sup>(29)</sup>

« Son excellence M. Hilaire, Capitaine des forces du Caire » (*La Satire*, 18 octobre 1902)

« ... Donnez-moi dix neuf hommes, je ferai le vingtième et nous irons à la Jonction, prendre Bradford pour le conduire à la frontière ».

Le propos vise le nouveau directeur de la compagnie des tramways, jugé responsable du déclenchement fin août 1902, d'une grève des tramways, qui évolue en grève générale et dégénère au point que l'armée doit intervenir. Le 18 octobre, la grève est terminée depuis quelques jours.



20 ans plus tard, on se souvient encore qu'Hilaire Gay a commandé la garde, même si l'on confond le Caire et Alexandrie...  
(photographie Centre d'icongraphie de la Bibliothèque de Genève).

Hilaire Gay reçoit le 8 octobre son brevet de capitaine des mains de Th. Portier. Faute d'indications sur sa situation militaire en Suisse, nous ignorons pour quelles raisons il reçoit d'emblée ce grade. L'absence de précisions à ce sujet dans les informations biographiques le concernant, alors qu'à l'époque une carrière militaire est généralement mise en valeur, laisse supposer qu'il n'y a rien à en dire... Auquel cas il doit peut-être ce grade d'officier à ses études ou à ses fonctions antérieures au sein de la justice. Quoi qu'il en soit, il embarque à Gênes le 9 octobre 1882, avec une centaine de Suisses formant un second détachement envoyé à Alexandrie. Il y arrive le 17 ; le 22 déjà, il reçoit le commandement, provisoire il est vrai, de la garde. Il s'attelle alors à la tâche de répartir les hommes en compagnies, d'en organiser l'encadrement et le service. « Quelque temps après mon arrivée à Moharem-Bey [une caserne située près de la

gare du Caire, où les gardes suisses sont transférés début novembre. Ndla], j'écrivis à M. le directeur de bien vouloir me relever de mon commandement provisoire ; n'ayant ni le grade ni les avantages d'un commandant effectif, je n'en avais que la lourde responsabilité. Je pris ensuite le commandement de la première compagnie des gardes suisses, qui étaient formés en quatre compagnies ». C'est alors un officier de cavalerie autrichien qui prend la tête du corps avec le grade de colonel. Hilaire Gay envoie sa lettre de démission le 15 janvier 1883. S'il n'en donne pas explicitement la raison, l'on peut supposer que la déception, les engagements non tenus, mais aussi la nostalgie du pays, en sont la cause. Il quitte l'Égypte le 22 janvier et rentre à Genève le 30. <sup>(30)</sup>

Pendant son bref séjour à Alexandrie – à peine trois mois - notre témoin rencontre plusieurs personnalités qui jouent un rôle important dans cette histoire. Et tout d'abord Nicolas Marck qui l'accueille à son arrivée. Marck est présenté comme le directeur de la police d'Alexandrie et le commandant de la garde pendant l'émeute de juin. Il semble avoir visé le commandement de la « nouvelle » garde à l'automne suivant : « A la nomination de cet officier [l'Autrichien Moekeln-Bey. Ndla] à la charge de colonel, M. le directeur Marck abandonna toute relation avec le corps de police militaire. Il avait espéré un instant, sur la promesse d'un général, obtenir ce commandement. Mais M. Moekeln-Bey, plus heureux, l'emporta (...) ». Hilaire Gay fait aussi la connaissance du préfet d'Alexandrie Osman-Bey, dont dépendent tous les services de police. Il faut aussi mentionner, à un échelon supérieur, un officier italien : « M. le comte Della Sala-Pacha, d'origine italienne, était, comme je l'ai dit, général de la garde. Cet officier supérieur, qui avait été chargé de l'organisation de la police et de la gendarmerie égyptiennes, ne put, je crois, que remplir une faible partie de son programme (...) ». Est-ce lui qui fit des promesses à N. Marck ?

H. Gay cite enfin les noms de tous les cadres des 4 compagnies suisses, qui forment assez rapidement un corps séparé des Italiens et des Autrichiens, corps à la tête duquel est placé le Genevois Pierre Bauer. <sup>(31)</sup>

A noter que la police d'Alexandrie est alors assurée par des sergents de ville européens (la garde) et par un corps de sergents de ville égyptiens, ainsi que par des gardes de police turcs et albanais. Suite à une rixe entre gardes européens et Albanais (« la physionomie de ces individus était plus propre à inspirer la défiance que la confiance »), ces derniers sont rapatriés. <sup>(32)</sup> Une même fin de l'histoire attend les Suisses...

Comme indiqué plus haut, les Suisses quittent Ras-el-Tin début novembre pour la caserne de Moharem-Bey tout juste évacuée par les Anglais. H. Gay constate à plusieurs reprises que depuis cette séparation l'unité n'en est plus une. L'éloignement de N. Marck et la désignation d'un commandant autrichien de la garde a un effet certain, selon notre observateur : « Aussi longtemps que les Suisses furent sous les ordres du directeur de la police, ils purent être assurés d'une protection bienveillante, mais toujours impartiale ; cette protection ayant disparu, les Italiens et les Autrichiens devaient naturellement retirer un bénéfice à leur tour du nouvel ordre de choses ». <sup>(34)</sup>

H. Gay admet donc un retour de balancier ; son propos, tout imprécis qu'il est, laisse supposer rivalités et jalousies, et renvoie aux espoirs déçus de N. Marck et à la remarque du géolier italien de John Ninet. Il met dans tous les cas en évidence le



La première caserne où loge Hilaire Gay, est située sur la presqu'île de Ras-el-Tin. Là se trouvent le palais du Khédivé et des bâtiments publics. La description des lieux ne manque pas d'intérêt : « Dans la cour de la caserne se promenaient les gardes, qui n'étaient pas de service, Italiens, Autrichiens, Suisses ; leurs costumes, quoique fort pittoresques chez quelques-uns, n'avaient rien de la tenue militaire. La coiffure seule était à l'ordonnance, tous portaient le tarbouche ou fez en laine rouge (...) C'est une coiffure démocratique par excellence, car elle couvre la tête de l'homme du peuple le plus obscur, comme celle du vice-roi ; elle est également portée par l'armée et par les fonctionnaires civils ». Dans cette même cour, des femmes arabes et leurs enfants contribuent au spectacle. (33)

manque d'homogénéité du corps.

Hilaire Gay défend le bilan de la garde en affirmant qu'elle a rempli sa mission de police à Alexandrie. Mais paradoxalement, il en souligne plusieurs fois le manque de moyens et la désorganisation. On peut le comprendre à son arrivée, lorsque tout ou presque reste à faire : c'est alors un brigadier italien qui commande des hommes sans armement ni équipement, dont le service est accompli « un peu à leur fantaisie ». Evoquant ensuite une organisation primitive, il ajoute : « Mon étonnement ne devait pas être de longue durée, car, dans la suite, l'insouciance, l'incurie et la négligence qui présidèrent à la formation du corps de police ne me surprenent plus. Je n'étais plus en Europe ; je dus faire connaissance avec le tempérament oriental et avec des étrangers plus besogneux qui exploitaient, comme une mine d'or, les faiblesses de l'Égypte déchu ». On croirait presque lire la prose de John Ninet...

H. Gay estime d'autre part que les engagements pris envers les volontaires suisses n'ont pas été tenus. Recrutés en vertu du règlement général pour le corps des sergents de ville et pour l'administration de ce corps, du 18 décembre 1872, les Suisses sont censés se conformer aux 48 articles d'un texte dont ils n'ont pas connaissance...H. Gay, qui en possède un exemplaire imprimé à Trieste en 1882, cite longuement la circulaire aux préfets de police du Caire, d'Alexandrie et de Tantah qui lui est jointe.

Des 12 articles qui la composent, il juge que seuls l'article 4 (appointements) et le dernier alinéa de l'article 6 (prise en charge des frais de rapatriement) ont été respectés. Il s'interroge dès lors sur la bonne foi des « représentants du gouvernement égyptien (...) quand ils en ont fait usage pour le recrutement ». Il se demande même si dès l'origine la garde ne devait pas avoir une existence limitée - ou si ce sont les circonstances qui ont obligé le gouvernement égyptien à « renoncer à ses projets ». <sup>(65)</sup> Quelle que soit l'explication, il note que dès le 20 décembre la réduction des effectifs est à l'ordre du jour. On utilise dans ce but la voie sanitaire ou la voie disciplinaire. Certains hommes sont ainsi renvoyés car ils ont des varices : « L'étonnement de ces hommes, qui tous avaient fait du service dans l'armée suisse et plusieurs en Afrique, dans la légion étrangère, est facile à concevoir ». Une autre manière d'encourager les départs consiste à offrir deux mois de solde et les frais de voyage à ceux qui veulent bien partir. Selon Hilaire Gay, plusieurs officiers et une centaine d'hommes profitent de l'offre. A signaler que l'indemnité ne fut versée qu'à bord des navires. <sup>(66)</sup> On n'est jamais trop prudent.

Les jours de la garde sont désormais comptés.

### Réaction et action anglaises

L'intervention anglaise remet en selle le khédivé. Mais le pouvoir égyptien se trouve alors démuné de moyens militaires : l'armée a en effet suivi Arabi et les forces de police n'ont pas fait preuve d'une complète fiabilité. L'on peut supposer qu'en formant une grande unité de police, voire de police militaire (même si le terme de gendarmerie n'est pas utilisé à son propos, sauf dans quelques articles de presse), le gouvernement du vice-roi a voulu se doter d'une force armée sur laquelle asseoir son autorité. La composer avec des volontaires européens ne pouvait que renforcer cette autorité vis-à-vis d'une population étrangère nombreuse et parfois turbulente. Cela étant, ce n'est pas une innovation : on a déjà recruté des Européens pendant la douzaine d'années précédentes.

Tout cela ne peut que déplaire aux Anglais. D'abord parce que la garde échappe à leur contrôle et pourrait continuer à le faire. On relève dans *L'Estafette* du 13 octobre 1882 : « (...) ajoutons que les agents de police en Egypte ne dépendent nullement des Anglais, qui n'auront pas à s'occuper de police locale ». Cette affirmation reflète certainement plus le souhait du gouvernement égyptien que la volonté de la formidable puissance coloniale qui s'est installée dans le pays...

A cela s'ajoute la méfiance. Dans son étude sur la police en Egypte entre 1882 et 1914, H. Tollefson note que les Anglais, qui ont été mis devant le fait accompli lors de la réorganisation de la police d'Alexandrie, estiment que les agents recruteurs, en Suisse et à Genève notamment, ne se sont pas montrés très difficiles sur la qualité du personnel engagé. Les autorités genevoises seraient même plutôt satisfaites de se débarrasser ainsi de certains individus peu recommandables. <sup>(37)</sup> *L'Estafette*, encore elle, relate le 20 octobre 1882 l'arrestation par un agent de la Sûreté, dans un café de la rue des Etuves, d'un volontaire pour l'Egypte, arrivant de Saint-Imier et recherché par la justice

neuchâteloise pour abus de confiance. Rien de très surprenant en l'occurrence, tant ce type de recrutement attire toujours des individus dont le but est de mettre une certaine distance entre eux et les autorités judiciaires. Et rien en l'état ne permet d'étayer les soupçons anglais, tant il est vrai que ce genre d'intention reste en principe du domaine du non-dit.

Cette accusation renvoie pourtant à une curieuse circulaire adressée aux cantons par le Conseil fédéral en date du 26 février 1850. Ce document fait état de discussions avec le gouvernement français au terme desquelles ce dernier s'est déclaré « disposé à admettre dans la Légion Etrangère en Algérie les réfugiés qui en manifesteraient le désir et qui rempliraient les conditions voulues ». Même sur une base volontaire, il s'agit selon toute probabilité de se débarrasser d'individus dont le séjour en Suisse n'est pas vraiment souhaité. Le Conseil d'Etat genevois répond début mars en disant qu'il obtiendra et recensera les personnes susceptibles de remplir ces conditions, mais « sans espérer que beaucoup de réfugiés veuillent prendre le parti de s'engager dans la légion étrangère française, dont le service est fort décrié ici, quelques Genevois en ayant fait partie, et en faisant le tableau le plus fâcheux ». <sup>(38)</sup>

Mais revenons en Egypte. Après avoir constaté ce qui se trame à Alexandrie, Lord Dufferin, le représentant anglais, contacte le comte Della Sala en qualité de responsable de la police de cette ville. Il en obtient le renvoi des Turcs et des Albanais auxquels il reproche de ne pas parler... arabe. Leur démobilisation débute en janvier 1883. L'incident qui oppose Albanais et Européens, dont fait mention H. Gay, a lieu le 5 janvier. Dans cette affaire, un Albanais est tué et plusieurs blessés avant que des gradés parviennent à renvoyer les deux partis dans leurs casernes respectives. Les Anglais demandent alors que Turcs et Albanais soient rapatriés dans la semaine, sauf à s'engager dans les troupes destinées au Soudan...

Lorsque Dufferin fait savoir à Della Sala que sa préférence va à une police composée d'indigènes, ce dernier l'informe qu'il a déjà commencé à licencier des Suisses et d'autres étrangers. L'incident avec les gardes albanais scelle aussi le destin du corps européen dans l'esprit des Anglais. Dufferin admet cependant l'utilité de policiers européens pour surveiller les quartiers « étrangers » à Alexandrie, au Caire et à Port Saïd. Mais l'idée est bien de former des Egyptiens pour remplacer, le moment venu, les Européens. <sup>(39)</sup>

La presse suisse se fait l'écho de cette évolution. *Le Nouvelliste vaudois* du 2 février 1883 signale le retour d'Alexandrie d'environ 200 Suisses, affirmant que « les Anglais prennent toujours plus le haut du pavé et remplacent tous les autres Européens dans les fonctions tant civiles que militaires en Egypte ».

La *Gazette de Lausanne* du 6 mars, se basant sur une correspondance envoyée à la *Gazette d'Olten*, décrit la dégradation de la situation au sein du contingent suisse, notamment à cause de l'alcool, et la rapide diminution des effectifs. Il ne reste plus que deux compagnies suisses à ce moment-là, l'une à Alexandrie et l'autre à Port-Saïd. Le journal ajoute qu'Italiens et Autrichiens font aussi l'objet d'une « épuration ».

Enfin, le *Journal de Genève* du 20 avril note que « la police réorganisée après les événements de 1882, a été pour ainsi dire licenciée ; de gré ou de force on s'est à peu

près débarrassé de tous les Suisses et les Autrichiens. Pour en finir avec ceux qui s'obstinaient à se considérer comme au service du gouvernement, on a, sous prétexte d'économie, diminué la solde d'un tiers. Aujourd'hui la police et la gendarmerie sont exclusivement dirigées par des Anglais, qui les ont réformées ».

C'est à peu près ce que raconte Charles Edward Coles, dit Coles Pacha (1853-1926), dans ses mémoires. Après avoir servi dans la police en Inde, il est envoyé en 1883 en Egypte où il est nommé l'année suivante inspecteur général adjoint de la police. Il dirige la police du Caire de 1894 à 1897, puis les prisons égyptiennes de 1897 à 1913. Arrivé à Alexandrie en mai 1883, Coles raconte qu'il y a trouvé un corps de police d'environ 2'000 hommes, dont pour moitié des Européens, et qu'il a passé ses trois premiers mois à y « faire le ménage » (« I was kept fully employed weeding out the undesirables ») jusqu'à réduire à 150 le nombre d'Européens. Il précise que les seuls avec lesquels il a eu des problèmes sont les Suisses, qui l'ont pris de haut et ont refusé d'obéir aux ordres. Coles affirme les avoir désarmés avec l'aide de policiers égyptiens, puis les avoir expédiés sur un bateau à destination de Marseille. Il ironise d'ailleurs sur cet épisode qui voit des policiers indigènes appelés à encadrer ceux qui avaient précisément été recrutés pour assurer la sécurité de la population étrangère. <sup>(40)</sup>

La page de la garde est définitivement tournée, mais pas celle d'une présence européenne dans la police en Egypte. Car même s'il estime de peu de valeur ceux qui restent, Coles Pacha n'a pas réussi à éliminer tous les policiers européens.



L'institut Thudichum où Hilaire Gay enseigne après son retour d'Egypte.

## Et ensuite ?

Une fois leur contrôle bien établi, les Anglais vont façonner la police (et l'armée) selon un modèle qu'ils ont appliqué un peu partout dans l'Empire : des indigènes commandés et encadrés, en partie du moins, par des officiers britanniques. Il leur faudra pourtant un certain temps pour parvenir à une situation satisfaisante. Un contemporain, ancien sous-secrétaire aux finances égyptiennes, revenant sur ces débuts difficiles, déplore l'absence d'une ligne politique claire ; « So far from there having been one policy steadfastly maintained, there have been a succession of different policies. The organization of the Police has been the battle-field of conflicting principles. Everything about them, down to their uniforms, has been changed, and changed and changed again. And if the direction given to reform has been uncertain, the heaven-born administrator, clothed with ample authority, has never yet made his appearance on this particular field ». <sup>(41)</sup> L'espoir d'un homme providentiel pour résoudre un tel problème ne manque pas de surprendre en regard du solide pragmatisme anglais...

La police est de plus un enjeu de pouvoir entre le gouvernement égyptien et les Anglais. L'étude fouillée de Tollefson, dont le titre évoque la lutte pour le contrôle de l'institution, le démontre amplement. Mais cette lutte ne concerne plus vraiment les autres Européens.

En septembre 1883, on compte encore 378 policiers étrangers, principalement des Italiens et des Autrichiens, mais aussi 17 Anglais. Toujours selon Tollefson, on dénombre en 1886 50 Anglais, 12 Français, 186 Italiens, 58 Autrichiens, 15 Grecs, 9 Allemands et 24 « autres » dans la police, la gendarmerie et le service pénitentiaire. Ils sont encore 62 étrangers à servir dans la police en 1912 ; les polices du Caire, d'Alexandrie et des villes proches du canal de Suez sont, elles, dirigées par des Anglais (le dernier policier anglais à quitter son service égyptien le fait en mai 1946). <sup>(42)</sup> Les Suisses qui restent sur place font sans doute partie de la catégorie « autres » en 1886. Si Th. Portier décède à Naples le 12 novembre 1883 <sup>(43)</sup>. Nicolas Marck poursuit une belle carrière dans la police d'Alexandrie. Promu major, décoré à maintes reprises, il prend sa retraite fin 1889 et s'installe à Trieste, d'où est originaire son épouse. Il y décède le 14 mars 1908.

Philippe Hebeisen cite d'autres exemples : Louis Arthur Quartier, parti de Genève en même temps qu'Hilaire Gay et qui, dès 1887, commence une longue carrière policière au Caire. Retraité en 1920, il meurt à Lausanne en 1940, âgé de 80 ans. Ou encore Maurice-Joseph- Théodore de Courten qui sert à Naples, au Maroc et dans la garde européenne avant de rejoindre les douanes d'Alexandrie. C'est dans cette ville qu'il décède en 1893. <sup>(44)</sup>

D'autres gardes d'origine suisse restent en Egypte, mais ils y connaissent un destin tragique. Incorporés dans les troupes de Baker Pacha engagées contre les Mahdistes au Soudan, ils sont tués au combat de Trinkikat (al-Teb) le 4 février 1884. H. W. Debrunner cite quatre noms ; tous ces hommes sont alémaniques. <sup>(45)</sup>

Les anciens de la garde ont peut-être formé une association. La *Gazette de Lausanne* du 12 février 1887 signale la tenue à Berne d'une première assemblée de la « Société

des troupiers suisses ». Une centaine de vétérans du service étranger ont participé à la réunion. Il y a été question de contacter, entre autres, « la Société des anciens soldats d’Égypte, en fondation à Genève, par les soins de M. Hilaire Gay, ex-commandant de la garde européenne à Alexandrie ». Mais il est probable que cette association est restée à l’état de projet. Cela dit, l’idée est en parfaite concordance avec la pétulante personnalité d’Hilaire Gay.

Terminons cette brève étude sur une autre idée originale. En 1900, le journaliste français Marcel Monnier (1853-1918), qui travaille pour le journal *Le Temps*, publie un ouvrage sur les suites de la révolte des Boxers et du siège des légations à Pékin : *Le Drame chinois*. Le chapitre X est intitulé... La garde européenne. Marcel Monnier propose en effet, dans la perspective du retrait du corps expéditionnaire international, la formation d’une « force homogène, indépendante, obéissant à un seul chef (...) sa mission serait exclusivement protectrice (...) Ce ne serait point un instrument de combat, mais une garde d’honneur, la garde du corps européen ». Il ajoute plus loin : « Ce corps d’élite ne représenterait pas seulement l’Europe armée, mais l’Europe unie dans une pensée commune et pacifique ». Suggérant que le commandement, voire le recrutement, soient confiés à un pays neutre, Monnier franchit le pas : « Une garde suisse ! Et pourquoi pas ? » Si le recrutement ne doit pas être uniquement suisse, la nomination des officiers serait de la compétence du président de la Confédération « sur la présentation de l’état-major fédéral ». L’essentiel est de garantir la stricte neutralité de la garde. L’auteur prévoit un effectif assez important, de 8 à 10’000 hommes, chargés du maintien de l’ordre à Pékin, de la surveillance des voies de communication entre cette ville et la côte, de la protection des consulats et des colonies étrangères dans les grandes villes du pays « que ne peuvent surveiller les canonnières des escadres ».<sup>(46)</sup> Ce projet restera sans suite, mais il préfigure le recours à des forces militaires ou de police internationales pour pacifier une région ou un pays. Monnier ne parle-t-il pas d’une « petite armée de la paix » ?

\*\*

\*\*

\*\*

Ce que l’on a appelé l’enrôlement égyptien reste très marginal par la taille et la durée. Il n’a touché que quelques centaines d’hommes et il est peut-être l’épisode le plus court de la longue histoire du service étranger. Il est par contre assez original par sa dimension exotique : des Suisses ont bien entendu servi outre-mer, mais ils l’ont fait dans le cadre d’armées européennes ou de troupes formées par une puissance coloniale. Un exemple bien connu est celui des Indes hollandaises. Mais à ma connaissance aucun service étranger n’avait été organisé ou recherché par un gouvernement extra-européen. Cette particularité est sans doute due au caractère tardif de ce recrutement. Si les vétérans sont encore nombreux à cette époque, le service étranger appartient, lui, déjà à l’histoire.

Mais finalement, est-ce bien un service étranger ? Peut-être pas : l’unité constituée n’est pas suisse, sa formation ne résulte pas d’un accord, le gouvernement égyptien recrute sans en avoir formellement le droit ou l’autorisation. La ressemblance avec l’enrôlement pour les Indes hollandaises est aussi manifeste de ce point de vue. Par sa

forme, sa nature, ce recrutement pour l'Égypte s'apparente aussi à celui qui nourrit la Légion étrangère.

Un autre aspect différencie la garde européenne d'un service étranger : il s'agit d'un corps de police urbaine et non d'une unité militaire. Gendarmerie peut-être, police militarisée sans doute, par son organisation et sa discipline, mais les missions sont de police. On objectera que l'existence très courte de la garde ne permet pas de juger avec assurance et que nul ne sait comment aurait évolué ce corps s'il avait duré. Il paraît cependant peu vraisemblable qu'on l'ait envoyé au Soudan pour combattre les Mahdistes, tant sa création est liée à la présence européenne dans les grandes villes égyptiennes.

L'intérêt principal de cet épisode réside dans les mécanismes de recrutement et les réactions en Suisse. Ce qui s'est passé sur place est plus anecdotique. Les hommes qui sont partis en Égypte n'ont pas connu la gloire, à peine l'aventure. Peut-être ont-ils rendu quelques services en tant que policiers. Au moins peut-on espérer qu'ils ont découvert un monde inconnu et qu'ils en ont apprécié le spectacle. A l'instar d'Hilaire Gay.



Ras-el-Bar est une ville proche de Damiette, située au bord de la mer; à l'est d'Alexandrie. On appréciera la présence de deux canons devant ce poste de police...

## Notes

- 1) Hans Werner DEBRUNNER, *Schweizer im kolonialen Afrika* ; Bâle, 1991, p. 58-61.  
Philippe HEBEISEN, « Policiers suisses à l'étranger » in *La Lettre de Penthes*, n° 21, printemps 2013, p. 32-37. Voir page 34.  
Philippe HEBEISEN, « Gendarme suisse, une carrière civile ou militaire ? L'apport des Suisses de l'étranger dans l'interprétation de la « militarité » de la fonction policière (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècle) » in *La Suisse ailleurs. Les Suisses de l'étranger - Les Suisses à l'étranger* ; Zürich, 2015, p. 127-143.
- 2) Voir : Hans Rudolf FUHRER et Robert-Peter EYER, « Das Ende der Fremden Dienste » in H. R. Fuhrer, R.-P. Eyer et alia, *Schweizer in Fremden Diensten. Verherrlicht und verurteilt* ; Zürich, 2006, p. 247-258.
- 3) *Registre du Conseil*, RC 383, 1849/1, fol. 64-65, 8 janvier 1849.  
RC 385, 1850/1, fol. 122-123, 15 janvier 1850.  
*Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1850-1851 ; Genève, 1851 ; tome I, p. 427 (22 janvier 1851), 469 (25 janvier) ; tome II, p. 968-969, 972-973, 974 (9 avril), 1033 (12 avril 1851).  
*Recueil authentique des lois et actes*, tome 37, année 1851 ; Genève, 1852, p. 251-254, loi sur les enrôlements du 14 avril 1851.
- 4) RC 390, 1852/2, fol. 51-56, 9 juillet 1852.  
Jean STEINAUER et Romaine SYBURRA-BERTELLETO, *Courir l'Europe : Valaisans au service étranger, 1790-1870* ; Cahiers du Musée d'histoire du Valais, numéro 10 ; Baden, 2009, p. 54-55.
- 5) Auguste MEYLAN, *Souvenirs d'un soldat suisse au service de Naples de 1857 à 1859* ; Genève, 1868, p. V et 58.  
*Recueil authentique des lois et actes*, tome 45, année 1859 ; Genève, 1862, p. 300-301 (partie fédérale) loi fédérale concernant les enrôlements pour un service militaire étranger.  
*Un Suisse à Java et Bornéo : au service de Hollande*, édité par Denise Chevalley ; Genève, 1998, p. 35, 146 et 147. C'est le carnet de notes de J. A. Th. Humberset qui fait l'objet de cette publication. Parti en 1858, notre homme est de retour à Genève le 5 mars 1865.  
*Feuille fédérale suisse*, volume II, N° 21, 15 mai 1875, p. 630, « Enrôlements » (rapport de gestion du Conseil fédéral pour l'année 1874). Voir aussi : RC 434, 1874/2, fol. 293, 15 septembre 1874.
- 6) *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 19 janvier 1929, p. 36-46. Citations pages 36 et 41.
- 7) Maxime CHRETIEN, *Histoire de l'Égypte moderne* ; Paris, 1951 (Que sais-je ?) ; p. 31-34, 36-40, 42-43.
- 8) Juan R. I. COLE, *Colonialism and Revolution in the Middle East. Social and Cultural Origins of Egypt's 'Urabi Movement* ; Princeton, 1993, p. 193, 197, 198.
- 9) Juan R. I. COLE, op. cit., p. 197-202, 215, 217.
- 10) Maxime CHRETIEN, op. cit., p. 43.  
Edmond PLAUCHUT, *L'Égypte et l'occupation anglaise* ; Paris, 1889, p. 80-82.  
Louis BREHIER, *L'Égypte de 1798 à 1900* ; Paris, 1901, p. 213-214 (citation).
- 11) Maxime CHRETIEN, op. cit., p. 45.  
Jacques HERVE, *L'Égypte* ; Paris, 1883 ; citation p. 205.
- 12) Earl of Cromer (Evelyn Baring), *Modern Egypt* ; Londres, 1911. Il écrit page 838 : « That Department [of the Interior] was the very citadel of corruption, the headquarters of nepotism, the cynosure of all that numerous class who hoped to gain an easy, if illicit, livelihood by robbing either the Treasury or the taxpayers, or, if both these courses were impossible, by obtaining some well-paid sinecure ».
- 13) Juan R. I. COLE, op. cit., p. 215-217. Cet auteur résume ainsi la situation : « (...) the police were weakened in the late 1870s and early 1880s by poor morale resulting from arrears in pay,

by the imposition over them of highly paid Europeans often ignorant of local conditions, and by reductions in force necessitated by the difficulties in servicing the debt to the Europeans » (p. 217).

14) *Feuille fédérale suisse*, 7 mai 1870, « Rapport présenté à la haute Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1869, Département de Justice et Police », p. 189.

15) Karl Karrer fait partie de la délégation formée par le président de la Confédération, Emil Welti, pour l'accompagner en Egypte.

16) Philippe HEBEISEN (2015), p. 133, note 36 (Th. Portier) ; et p. 139 (N. Marck).

Sur ce dernier : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 4 ; Neuchâtel, 1928, p. 667 – et *Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1909*, p. 89-92 (citation page 90).

17) Philippe HEBEISEN (2015), p.133.

18) John NINET, *Lettres d'Égypte 1879-1882* ; textes recueillis et présentés par Anouar Louca ; Editions du CNRS, Paris, 1979.

Sur la personnalité parfois ambiguë de John Ninet, voir Marc TREFZGER, *Die nationale Bewegung Ägyptens vor 1928 im Spiegel der schweizerischen Öffentlichkeit* ; Bâle et Stuttgart, 1970, p. 279, note 32.

19) Cette lettre paraît dans le *Nouvelliste vaudois* sous le titre « L'aventure de John Ninet en Égypte III ». Elle figure dans le recueil mentionné dans la note précédente, à la page 202.

Dans son livre intitulé *Arabi Pacha*, publié à Berne en 1884, John Ninet relate sa rencontre avec Nicolas Marck lors d'une réunion publique, non datée mais qui doit se situer au printemps 1882, avant l'arrivée des escadres française et anglaise au large d'Alexandrie : « Au moment où je descendis de la tribune [Ninet s'engage donc publiquement en faveur du mouvement dirigé par Arabi. Ndlà], un Suisse, de Fribourg, nommé Mark, chef du corps de police, que je ne connaissais nullement, me prit la main et me félicita. Cet attouchement, qui pouvait être de bon aloi, me fut désagréable, comme tout ce qui vient de ces bas quartiers, où les meilleurs sentiments humains n'ont pas de place. Mon pressentiment était juste. Ce Suisse n'eut rien de plus pressé que de se rallier au Khédive aussitôt que la flotte combinée arriva » (page 117). Jugement *a posteriori* certainement influencé par les choix politiques de Ninet. Nous verrons plus loin que N. Marck a fait une belle carrière en Égypte.

20) *Registre du Conseil* RC 450, 1882/2, fol. 332, 10 octobre 1882, A.F. n° 118 – et *Copie lettres du Conseil*, 1880-1882, CL 135, fol. 570-571, 13 octobre 1882.

21) RC 450, 1882/2, fol. 333, 10 octobre 1882, A.F. n° 121 – et *Copie lettres du Conseil*, 1882-1884, CL 136, fol. 13-14, 26 octobre 1882.

22) RC 450, 1882/2, fol. 363, 14 octobre 1882, A.F. n° 124 (et non 154) – *Copie lettres du Conseil*, 1882-1884, CL 136, fol. 7, 20 octobre 1882.

23) RC 450, 1882/2, fol. 454, 3 novembre 1882, A.F. n° 143 – et *Copie lettres du Conseil*, 1882-1884, CL 136, fol. 26-27, 14 novembre 1882.

24) *Feuille fédérale suisse*, vol. II, n° 29, 30 mai 1883. « Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral sur sa gestion en 1882. Département de justice et police. Administration de la police », p. 1001-1002.

25) Philippe HEBEISEN (2015), p. 136.

26) Hilaire GAY, *La garde européenne en Égypte* ; Genève, 1884 ; préface et p. 75-76.

27) *Idem*, p. 90.

28) Léon DUPONT LACHENAL, « La famille Gay du Borgeal d'Orsières et de Martigny » in *Annales valaisannes*, vol. 9, n° 1, 1954, p. 9-33.

*Journal de Genève*, 13 août 1909 (nécrologie).

*Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, www.hls-dhs-dss.ch, articles *Hilaire Gay* et *William Vogt*.

François RUCHON, *Histoire politique de la République de Genève, de la Restauration à la*

- suppression du budget des cultes (31 décembre 1813 - 30 juin 1907)* ; tome II, Genève, 1953, p. 412.
- 29) Henri BIOLEY, *Les poètes du Valais romand* ; Lausanne, 1903, p. 161-166.
- Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, article « bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse ».
- Hilaire GAY, *Nouvelles valaisannes*, « Le conscrit de l'an 1812 » ; Genève, 1892, p.5-8.
- 30) Hilaire GAY, *La garde européenne...*, p. 5, 11, 29-30, 31, 33 (citation), 34, 75 et 89.
- 31) Id., p.12, 34 (citations), 13, 70-71.
- 32) Id., p. 27-28.
- 33) Id., p. 13-14 et 19.
- 34) Id., p. 31, 33, 71 et 35 (citation).
- 35) Id., p. 14 et 15 (citation), 75, 77-83.
- 36) Id. p. 72-73 (citation) et 74-75.
- 37) Harold TOLLEFSON, *Policing Islam. The British Occupation of Egypt and the Anglo-Egyptian Struggle over Control of the Police, 1882-1914* ; Westport/Connecticut et Londres, 1999, p. 2 et 21, note 7. La note à Lord Granville, secrétaire au Foreign Office, date du 11 octobre 1882. On y lit : « It appears that the applicants are in general from the refuse of the population and that the authorities at Geneva have viewed the movement in the light of a blessing ». Le point de vue anglais dans cette affaire n'est évidemment pas neutre...
- 38) RC 385, 1850/I, fol. 523-526 (1<sup>er</sup> mars 1850) et 567-568 (5 mars 1850). Genève compte alors 51 « réfugiés casernés ou entretenus aux frais du public et non occupés à des travaux » ; 44 « réfugiés qui, ne travaillant pas, vivent de leurs ressources » ; et 22 « réfugiés qui ont trouvé de l'emploi chez des particuliers et qui se sont établis ».
- 39) Harold TOLLEFSON, p. 2-4. Selon cet auteur, Della Sala a servi Maximilien au Mexique et a ensuite dirigé le service de lutte contre l'esclavage en Egypte. Op. cit.. p. 3.
- 40) Article « Coles, Charles Edward » in *Oxford Dictionary of National Biography*, en ligne : [www.oxforddnb.com](http://www.oxforddnb.com).
- COLES PASHA, *Recollections and Reflections* ; Londres, 1918, p. 21. Coles écrit : « The only men I had any trouble with were the Swiss Company, who refused to obey orders and talked very big about their republic and the special duty they had been enlisted for. However, one morning I paraded the Swiss, and, with a Company of Egyptians to prevent any nonsense, disarmed the lot and marched them off to a steamer waiting to take them back to Marseille and Switzerland ».
- 41) Alfred MILNER, *England in Egypt* ; Londres-New York, 1892, p. 330-338 (citation page 331).
- 42) Harold TOLLEFSON, op. cit., p. 10, 41 et 160, note 67.
- 43) Philippe HEBEISEN (2015), p.133, note 36.
- 44) Philippe HEBEISEN (2013), p. 34-36 – et (2015), p. 139-140.
- Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 1909, p. 89-92.
- 45) H. W. DEBRUNNER, op. cit., p. 60-61.
- Valentine Baker, dit Baker Pacha, a contribué à mettre sur pied une (nouvelle) gendarmerie égyptienne. C'est ce corps qui est envoyé au Soudan après la destruction, en novembre 1883, d'un premier corps expéditionnaire égyptien commandé par le général William Hicks. Les Anglais n'interviennent qu'après la déroute d'al-Teb/Trinkikat (plus de 2'300 tués sur environ 4'000 hommes) et battent les Mahdistes le 29 février suivant. Mais ils n'en ont pas fini avec cette révolte...
- Article « Baker, Valentine » in *Oxford Dictionary of National Biography* en ligne.
- 46) Marcel MONNIER, *Le Drame chinois (Juillet-Août 1900)* ; Paris, 1900, chapitre X « La garde européenne », p. 131-145. Citations pages 134, 135, 136, 138 et 139.
- « Monnier : un globe-trotter invétéré », Association Images & Mémoires, bulletin n° 20, printemps 2009, p. 4.

## Sources

Les sources sont citées dans le texte et dans les notes. Il faut ici mentionner l'utilisation des plates-formes électroniques *Le Temps Archives* et *Scriptorium* pour trouver des informations dans la presse, genevoise et vaudoise, de l'époque.



Cette carte est datée du 12 octobre 1904. L'expéditeur écrit : « Vous avez sous les yeux le cortège qui a traversé les rues d'Alexandrie il y a trois jours. Vous voyez le vice-roi à droite dans la première voiture, puis sa garde, et derrière le second peloton, les voitures de la suite ».

Le khédivé est alors Abbas II (1892-1914), successeur de Tewfik.



# UN POILU DE GENÈVE : FRANÇOIS AUGUSTE PUVILAND (1883-1917)

Philippe COET

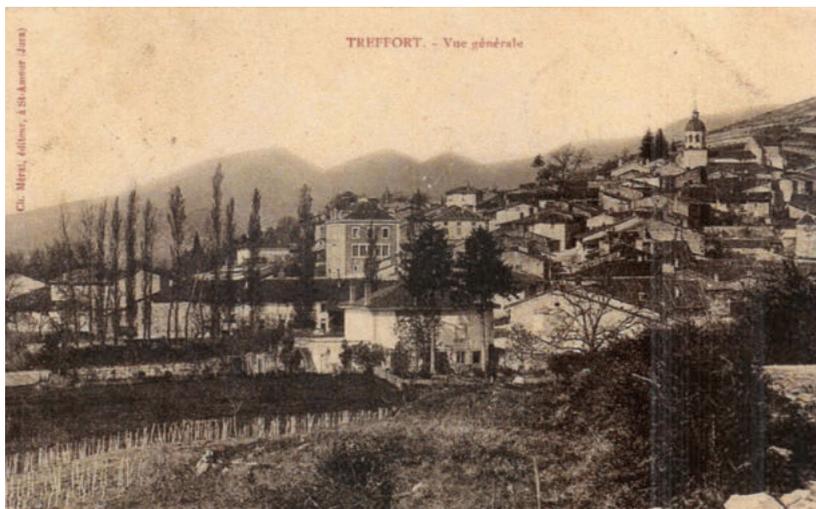
Il y a, à l'origine de cette brève étude, la découverte fortuite de trois cartes postales-photos sur un site de vente aux enchères. Leur intérêt réside dans le fait qu'elles ont été envoyées par le même homme à sa famille et qu'elles permettent d'identifier l'expéditeur : un Français installé à Genève au moment où la guerre éclate.

Avant d'aller plus avant, il faut signaler qu'une bonne partie des recherches ont été effectuées sur le web, ce qui témoigne du récent et formidable développement des ressources en ligne. Il a ainsi été possible de consulter sur le site des *Archives départementales de l'Ain* la fiche matricule de François Auguste Puviland ainsi que des listes électorales antérieures à la guerre. Quant au site *Mémoire des Hommes*, on y trouve la fiche « Mort pour la France » de Puviland, des indications sur sa sépulture ainsi que les différents *JMO* – Journal des Marches et Opérations – des unités dans lesquelles il a servi. De nombreux historiques d'unités pendant la Grande Guerre sont également disponibles sur internet, dont ceux des 223<sup>e</sup> et 245<sup>e</sup> régiments d'infanterie. Enfin, plus généralement, un nombre croissant de titres de presse deviennent accessibles à travers leurs collections numérisées.

La citation qui suit est pourtant tirée d'un exemplaire sur papier du *Journal Français*, publié à Genève, daté du samedi 20 octobre 1917 :

« M. Auguste Puviland, propriétaire du Café de la Régence, quai du Mont-Blanc, faisait partie de la 20<sup>e</sup> compagnie du 223<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui a été citée en ces termes à l'ordre de l'armée : « Magnifique d'élan et d'entrain, a brillamment enlevé les premières lignes de tranchées ennemies. S'est emparée des tranchées de deuxième ligne qu'elle a occupées après être restée pendant douze heures sous un bombardement d'une intensité exceptionnelle ».

Blessé le 15 octobre 1915 d'un éclat d'obus aux reins, M. Puviland repartit peu après en première ligne. Une citation pour sa belle conduite devait lui être décernée. Mais, toujours aux postes périlleux, il a trouvé une mort glorieuse, le 17 septembre, devant Verdun. Il laisse une mère, une femme et une fillette ».



Treffort

## Avant-guerre

François Auguste Puviland est né le 29 novembre 1883 à Treffort, un chef-lieu de canton situé à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Bourg-en-Bresse : « sur le flanc d'une colline de la première chaîne du Revermont, Treffort domine la plaine bressane d'une cinquantaine de mètres ». Au début du siècle, le village compte 633 habitants et la commune 1'534. <sup>(1)</sup>

Puviland fait partie de la classe 1903, mais il n'est incorporé dans le 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Bourg que le 14 novembre 1904. Soldat de 2<sup>e</sup> classe, matricule 7482, il est mis en disponibilité le 23 septembre 1905 déjà, probablement parce que fils unique de veuve. Toujours selon sa fiche matricule, il mesure 1m 64, a les sourcils et cheveux bruns (la barbe également, à voir sa photo de 1915...). Il effectue une première période d'exercices avec son régiment en novembre-décembre 1908. <sup>(2)</sup>

La fiche indique par anticipation les différentes étapes de son parcours militaire : en disponibilité de l'armée active dès le 23 septembre 1905 ; dans la réserve de l'active dès le 1<sup>er</sup> novembre 1907 ; à l'armée territoriale dès le 1<sup>er</sup> novembre 1917 ; dans la réserve de cette dernière au 1<sup>er</sup> novembre 1923 et libérable le 1<sup>er</sup> novembre 1929. La guerre va bouleverser ces prévisions... <sup>(3)</sup>



La caserne Aubry, du 23e RI, à Bourges-en-Bresse

Toujours selon sa fiche, Puviland réside 6 rue du Port, à Genève, depuis le 23 janvier 1906. Ce formulaire distingue entre domicile et résidence : sur la liste électorale de Treffort pour l'année 1910, notre homme apparaît toujours comme domicilié à son lieu de naissance. Ce n'est plus le cas sur la liste de 1914.

Ces listes mentionnent comme profession « employé » alors que la fiche matricule précise « employé de café ». L'*Annuaire genevois* pour 1914 indique un domicile privé au 7 rue de la Cloche et associe Puviland avec le Café de la Régence, sis au n° 19 du quai du Mont-Blanc.

Je n'ai trouvé qu'une trace de la famille Puviland dans un registre issu du contrôle des habitants. <sup>(4)</sup> Il y est fait mention d'un permis délivré le 24 décembre 1909, et non en 1906. Il n'est cependant pas exclu qu'un autre permis l'ait précédé car un ancien numéro est indiqué. Reste que le dépôt des papiers date bien de décembre 1909.

Ce registre nous apprend que François Auguste a pour épouse Ludivine Amelina Alex, née le 15 janvier 1888, et que le couple a une fille, Susanne, née le 11 août 1910 aux Eaux-Vives. La famille a successivement habité avenue Pictet-de-Rochemont, rue de la Cloche (1913) et rue Plantamour (1916).

Peut-être Puviland a-t-il d'abord séjourné provisoirement ou de manière saisonnière à Genève avant de s'y établir : la fiche matricule signale bien une résidence et non un domicile genevois.

Les papiers ont été rendus le 25 juin 1918, ce qui laisse supposer que sa veuve et leur fille sont retournées en France à ce moment-là.



Le Café de la Régence, à l'angle du Kursaal, sur le quai du Mont-Blanc.

## 1914 et 1915

La *Gazette de Lausanne* du lundi 3 août 1914 publie l'ordre de mobilisation français, en y ajoutant cet avis : « Genève, 1<sup>er</sup> août. Le consulat de France informe tous les Français soumis aux obligations militaires résidant dans les cantons de Genève, Vaud et Valais que la mobilisation générale a été décrétée par le gouvernement de la République et que le premier jour de mobilisation est le dimanche 2 août 1914. Ils devront se rendre le jour indiqué sur leur fascicule à la gare française la plus rapprochée de leur résidence actuelle ».

Suivant ces instructions, François Auguste Puviland rejoint le 3 août Bourg-en-Bresse et le 23<sup>e</sup> RI – ou plutôt le 223<sup>e</sup>. Car chaque régiment, en mobilisant, se dédouble en formant un régiment de réserve dont le numéro est augmenté de 200. Ce dernier comporte deux bataillons à 4 compagnies, les 5<sup>e</sup> (compagnies 17 à 20) et 6<sup>e</sup> (compagnies 21 à 24) pour le 223<sup>e</sup>. L'on sait par des indications ultérieures que Puviland est incorporé dans la 20<sup>e</sup> compagnie.

La mobilisation s'étend du 2 au 5 août. Le 6, le régiment affiche un effectif de 42 officiers, 125 sous-officiers, 2'080 hommes de troupe et 127 chevaux. Il fait partie de la 148<sup>e</sup> brigade de réserve, 74<sup>e</sup> division de réserve de l'Armée des Alpes. Ce même jour, il part pour Aix-les-Bains, mais le 20 il est déplacé vers l'Est et le 21 le 5<sup>e</sup> bataillon cantonne à Méhoncourt et le 6<sup>e</sup> à Romain, deux villages voisins en Meurthe-et-Moselle, situés au sud-ouest de Lunéville. C'est à Méhoncourt le 25 août que le régiment reçoit son baptême du feu ; il subit de lourdes pertes en attaquant un bois où se sont retranchés les Allemands. Parmi les morts figure le sous-lieutenant Pierre Goujon, député de l'Ain



« Le vrai poilu Puviland » – mai 1915

(Bourg-en-Bresse) et conseiller général du canton de Pont-d'Ain : il est le premier député tué au front. <sup>(5)</sup> Puviland est passé indemne à travers les premiers mois de la guerre. Il est nommé caporal le 15 septembre 1914 et sergent le 25 février 1915. La première de ses cartes est datée du 19 mai 1915 : « Santé extra, nous sommes toujours au repos, c'est-à-dire à l'abri des balles et des obus mais autrement ça barde. Mes meilleures bises ton petit mari Auguste ». La carte étant partiellement écrite au crayon, on distingue mal le nom du lieu, mais il s'agit *a priori* de Varangéville (Meurthe-et-Moselle) où le 5<sup>e</sup> bataillon stationne après la relève du régiment par une unité coloniale. Le 23 mai, « le Président de la République passe l'inspection du régiment sur le terrain de Courbessaux et assiste à un exercice d'attaque auquel prennent part les 223<sup>e</sup> et 333<sup>e</sup> ». <sup>(6)</sup>

En mars 1915, Alexandre Béréziat, lui aussi incorporé dans la 20<sup>e</sup> compagnie, écrit ces lignes désabusées : « Au mois d'août, on disait qu'on venait pour trois semaines et qu'ils n'auraient pas besoin des réservistes. Je m'aperçois que les trois semaines sont bien longues et qu'ils avaient bien besoin des réservistes. Nous avons été bien écrasés car sur les 250 du début, nous ne sommes que 55 à 60 par compagnie. On est toujours aussi nombreux mais ce sont des territoriaux de 37 et 40 ans, des vieux ». A. Béréziat tombe lors de l'attaque du 15 octobre 1915 dans le secteur de Reillon. <sup>(7)</sup>

Puviland a plus de chance, il n'est que blessé le même jour : « contusions lombaires suite éclatement d'obus » précise sa fiche matricule.

Le *Journal des Marches et Opérations* contient le rapport du chef de bataillon Berthelot sur cette opération. La citation est longue, mais elle vaut par tout ce qu'elle laisse deviner de la dureté de l'engagement - et de son inutilité. Les 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> compagnies, situées à l'aile droite de l'attaque, ont pour objectif le bois du Zeppelin. Elles forment 4 vagues, la 20<sup>e</sup> compagnie étant devant. Les hommes sont dans les parallèles de départ dès 5 heures. La préparation d'artillerie débute à 9h15, provoquant des tirs de contre-batterie allemands qui causent des « pertes sérieuses » dans les parallèles. L'attaque est lancée à 15h45 par le chef de bataillon qui donne le signal au moyen de sa corne... « Les vagues Guinand et Carle ont atteint leurs objectifs. Elles sont immédiatement

soumises à un violent bombardement suivi d'une contre-attaque venant de la T.9. Elles résistent énergiquement l'Adjudant Carle est frappé mortellement. Le sous-lieutenant Guinand qui s'est mis debout pour commander ses hommes tombe frappé d'une balle à la tempe. Il est à ce moment environ 17h30. La nuit tombe. Les débris des 2 vagues se replient sur la tranchée CDE vers les éléments de la 17<sup>e</sup> attaqués également. Le chef de Bataillon n'ayant aucun renfort sous la main n'a pu secourir assez tôt la 20<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> (...)

) A 18 heures, la situation était la suivante : les tranchées 7, 8, 5 et 6 étaient reprises par les Allemands, une partie de la tranchée CDE était occupée par des éléments de la 17<sup>e</sup> et de la 20<sup>e</sup> (...) Vers 21 heures, un 2<sup>ème</sup> renfort arrive vers le Zeppelin (...) les troupes sont dirigées vers la tranchée CDE (...) Ordre est donné aux éléments de la 20<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> et de la 17<sup>e</sup>, exténués, de se replier sur les parallèles de départ ». Impossible de savoir à quel moment Puviland a été blessé ; mais les 15 et 16 octobre, la 20<sup>e</sup> compagnie a perdu 3 tués, 31 blessés et 52 disparus.

A noter que Reillon - nous sommes toujours en Meurthe-et-Moselle – a droit à une entrée dans le *Dictionnaire de la Grande Guerre* pour une attaque du 223<sup>e</sup> menée le 20 juin 1915 contre la cote 303. Les hommes ont pu partir à l'assaut sans leur capote, ce qui vaut au monument du régiment, érigé en 1929 dans le cimetière de Reillon, le surnom « des Bras de chemise ».

Le 223<sup>e</sup> n'a jamais quitté ce secteur du front entre août 1914 et juin 1916. <sup>(8)</sup>

## 1916 et 1917

La décision de dissoudre un régiment de la 74<sup>e</sup> division date du 22 mai, le choix du 223<sup>e</sup> RI du 29 mai. Le procès-verbal de dissolution est établi le 1<sup>er</sup> juin 1916. Les effectifs doivent être répartis entre les 230<sup>e</sup> et 333<sup>e</sup> RI.

A ce moment-là, le régiment compte 145 sergents, dont 13 à la 20<sup>e</sup> compagnie. 73 doivent passer au 230<sup>e</sup> et 72 au 333<sup>e</sup> RI.

Le commandant du régiment propose à sa hiérarchie de ramener le drapeau de l'unité à Bourg-en-Bresse : « Pour que cette mesure ne puisse présenter aux yeux de la population civile aucun caractère susceptible de porter atteinte à l'honneur du Régiment et que la Ville de Bourg, à défaut du retour triomphal qui aurait pansé les cœurs déchirés, puisse faire au Drapeau l'accueil qu'il a mérité par la gloire de son passé et la tristesse de son destin, il me paraît utile de constituer une délégation composée du : Commandant Berthelot, du Lieutenant Richard, d'un sous-officier et de quatre soldats décorés de la Croix de Guerre, qui remettrait au Commandant du dépôt avec toute la solennité désirable l'emblème du 223<sup>e</sup> dissous à la date du 1<sup>er</sup> Juin ». Cette proposition est acceptée. <sup>(9)</sup>



Pour une raison inconnue, François Auguste Puviland n'a pas rejoint l'un des deux régiments prévus. Sur les deux cartes qu'il envoie à sa femme et à sa fille en septembre 1916, il apparaît avec le numéro 23 sur le col, alors que le numéro 223 figure bien sur sa capote en mai 1915 - et il signe « sergent 23<sup>ème</sup> d'In, 30<sup>ème</sup> C<sup>ie</sup> ». Il se trouve alors au camp de Valdahon, dans le Doubs.

Cartes envoyées en septembre 1916 : François Auguste Puviland est respectivement assis au premier plan et assis en 3<sup>e</sup> position depuis la droite.





Le camp de Valdahon.

Proche de la frontière suisse, à mi-chemin entre Morteau et Besançon, Valdahon est un important camp militaire destiné à l'entraînement des troupes. Des officiers neuchâtelois, mais aussi les colonels Audéoud, de Loÿs et Feyler, s'y rendent le 26 juillet 1913. L'invitation française répond à celle de la Société neuchâteloise des officiers de visiter Colombier. Les installations peuvent alors accueillir 6'000 hommes de toutes les armes. Ironie de l'histoire, les Suisses assistent non seulement à des manœuvres d'infanterie, mais aussi à des tirs d'artillerie « avec obus asphyxiants dont l'armée française vient d'être dotée ». <sup>(10)</sup>

Cette visite a été immortalisée par plusieurs cartes postales qu'il était manifestement encore possible de trouver en novembre 1914. L'exemplaire reproduit ci-dessous a été envoyé à Annecy le 24 par une jeune recrue qui faisait ses classes au camp. L'un de ses commentaires est touchant : « on doit y rester au moins deux mois, et j'espère bien qu'après cela, la guerre sera finie »... Effet du hasard, l'incorporation de ce soldat est le 23<sup>e</sup> RI, 30<sup>e</sup> compagnie. Il s'agit peut-être d'une compagnie du dépôt régimentaire que l'unité d'active a formé en même temps que le régiment de réserve lors de la mobilisation. Ce dépôt, commun aux deux unités, forme un bataillon à 6 compagnies. <sup>(11)</sup> Pour rappel, le 6<sup>e</sup> bataillon du 223<sup>e</sup> RI a quatre compagnies numérotées de 21 à 24. Si la numérotation s'inscrit à la suite, la 30<sup>e</sup> compagnie est la dernière du dépôt.



Visite des officiers suisses au Valdahon, 26 juillet 1913. Carte expédiée le 24 novembre 1914.

La fiche matricule de Puviland ne donne aucune indication à ce sujet, mais mentionne son incorporation dans le 245<sup>e</sup> RI dès le 6 juin 1917. A-t-il fait partie du dépôt du 23<sup>e</sup> entre juin 1916 et juin 1917 ?

Le 245<sup>e</sup> rejoint le front à Verdun début septembre 1917. Il occupe le secteur des Chambrettes. Les Français ont repris la ferme du même nom en décembre 1916 après l'avoir perdue en février. Ce secteur est ensuite resté très « disputé ». <sup>(12)</sup> Au moment de monter en ligne, Puviland fait partie de la 22<sup>e</sup> compagnie du 6<sup>e</sup> bataillon. Le 13 septembre, ce bataillon campe dans le ravin de la Couleuvre, situé à l'ouest du fort de Douaumont. Perdu en mars 1916, il n'est repassé sous contrôle français qu'en octobre suivant. Le front se situe alors au nord de ce ravin. <sup>(13)</sup>

Le 14 septembre, les Allemands attaquent les positions du 320<sup>e</sup> RI dans la zone du Chaume. Ce soir-là, le 6<sup>e</sup> bataillon se porte en réserve sur les arrières de ce régiment, « sur la position de l'Hermitage ». En fin de journée du 15, le bataillon relève en première ligne des éléments du 169<sup>e</sup> RI. Le lendemain, il est dans la zone du Chaume, « quartier de Coucy ». Pendant toute cette période, les bombardements d'artillerie, parfois avec des obus au gaz, sont intenses et causent jour après jour des pertes qui usent les unités.

Le *JMO* est assez laconique sur la journée du 17 septembre : « Grande activité de l'artillerie dans tout le secteur. A 20h45 un violent tir de barrage de notre artillerie est déclenché, à 21 heures ce tir se ralentit. Les pertes des 24 heures sont les suivantes : 8 hommes tués, 1 officier blessé, 36 hommes blessés ». La 22<sup>e</sup> compagnie déplore deux tués, le sergent François Puviland et un soldat de 2<sup>e</sup> classe, Robert Marie Bertin <sup>(14)</sup>, selon toute vraisemblance victimes des tirs d'artillerie.

## Souvenir

François Puviland figure sur la longue liste des soldats morts au champ d'honneur publiée dans l'historique du 245<sup>e</sup> RI. A noter que son nom y est mal orthographié avec deux « L ». On retrouve la même erreur sur le monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France.

Son nom est aussi gravé sur le monument de sa commune de naissance, mais avec le prénom Auguste. <sup>(15)</sup>

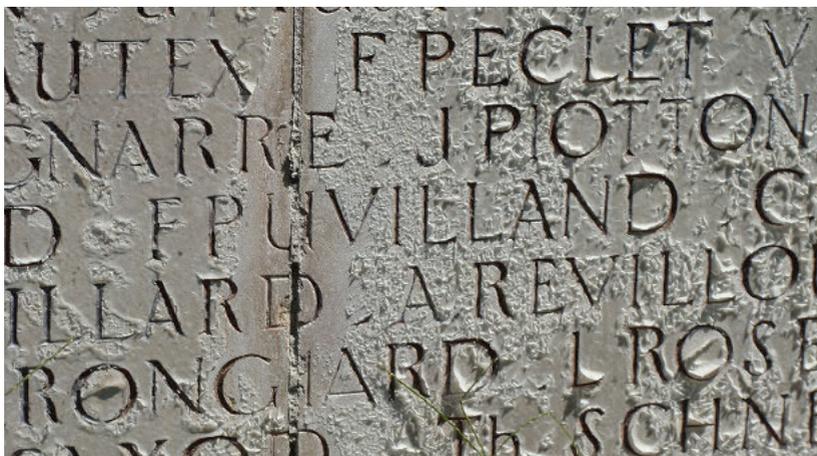
F. Puviland repose dans la nécropole nationale de Douaumont (Fleury-devant-Douaumont, dans la Meuse). Sa fiche « Mort pour la France » précise que l'endroit où il est tombé est le Bois de la Chaume. <sup>(16)</sup>

Outre la mauvaise orthographe de son nom, on relève une autre erreur sur certains documents, notamment sa fiche issue du fichier général des militaires décédés au cours de la Première Guerre mondiale (*Mémoire des Hommes*) : sa date de naissance est donnée comme le 29 septembre 1883. Il s'agit manifestement d'une mauvaise transcription de l'abréviation 9<sup>bre</sup>. Sa fiche matricule et le registre des permis d'établissement genevois ne laissent pourtant aucun doute : il est bien né en novembre. François Auguste Puviland est titulaire de la Croix de Guerre avec une étoile de bronze. Cette dernière indique une citation à l'ordre du régiment (il est cité à l'ordre du régiment le 12 octobre 1917).

Il fait partie de ces hommes dont la guerre a brisé le destin, qu'évoque Rémi Riche dans son ouvrage. Cet auteur a compilé les fiches matricule des 2'117 réservistes qui ont formé le 223<sup>e</sup> régiment en août 1914. 62,1% étaient des cultivateurs. 18,7% avaient quitté le département avant la guerre. 474 ou 22,4% ont été tués au combat. Sur l'ensemble, 65 venaient du canton de Treffort. <sup>(17)</sup>



Le monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France



Le monument aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France (détail)

## Notes

1) Paul CATTIN et Henri PLAGNE, *Histoire des communes de l'Ain, la Bresse et le Revermont* ; Le Coteau, 1984, p. 457, « Treffort-Cuisiat ».

A. POMMEROL, *Dictionnaire du Département de l'Ain* ; Marseille, 1980, réimpression de l'édition de 1907 ; p. 575, « Treffort ».

2) Les réservistes de l'armée active, pendant les 10 années qui suivent leur service militaire, doivent effectuer une période d'instruction de 28 jours pendant leurs 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années dans la réserve. *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918* ; Paris, 2008, p. 889 « Réserve de l'armée d'active ».

Puviland n'a pas accompli sa deuxième période - il aurait dû le faire en 1911 - car comme l'indique sa fiche matricule, il « séjourne à l'étranger ».

3) Après son service, un réserviste français passe 11 ans dans la réserve de l'armée active, 7 dans l'armée territoriale et autant dans la réserve de celle-ci, soit en principe 28 ans d'obligations militaires en comptant le service militaire. François COCHET et Rémy PORTE, *Histoire de l'armée française 1914-1918. Evolutions et adaptations des hommes, des matériels et des doctrines* ; Paris 2017 ; p. 467, note 2.

Les dates inscrites sur la fiche matricule de Puviland ne correspondent pas exactement au déroulement décrit dans cet ouvrage. Elles sont d'ailleurs barrées sur le document.

4) Archives d'Etat de Genève, Etrangers Ee 15, Registre des permis d'établissement étrangers N° 63421 à 66910 (anc. coté EE 18), 19 octobre 1909 – 23 janvier 1911. Registre EE n° 63935.

5) *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 876 « Régiment » et « Régiment d'infanterie français 1914 ».

JMO du 223<sup>e</sup> RI de réserve, 2 août 1914 au 30 avril 1915, 26N 720/1.

Conseil Général de l'Ain, *Le centenaire de 14-18 dans l'Ain*, dossier de presse.

6) JMO du 223<sup>e</sup> RI, 1<sup>er</sup> mai au 7 octobre 1915, 26N 720/2.

7) Rémi RICHE, *Destins brisés. Poilus de l'Ain et du Rhône dans la Grande Guerre au sein des 23<sup>e</sup> et 223<sup>e</sup> Régiments d'infanterie* ; Pont-d'Ain, 2004, p. 103, 153-154 et 181.

8) JMO du 223<sup>e</sup> RI, 8 octobre 1915 au 1<sup>er</sup> juin 1916, 26N 720/3.

Rémi RICHE, op. cit., p. 172.

*Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 879 « Reillon ». Cette notice situe l'attaque en juin 1916, mais le procès-verbal de dissolution du 223<sup>e</sup> est daté du 1<sup>er</sup> juin de cette année-là...

« Monument du 223<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie – Reillon », site web de Blâmont (54) : [www.blamont.info/textes834.html](http://www.blamont.info/textes834.html).

La cote 303 et le Zeppelin se trouvent dans le secteur Reillon-Leintrey. Reillon est à 22 km de Lunéville.

9) *JMO* du 223<sup>e</sup> RI, 8 octobre 1915 au 1<sup>er</sup> juin 1916, 26N 720/3

10) *Gazette de Lausanne*, 15 et 28 juillet 1913. *Journal de Genève*, 29 juillet 1913. *La Patrie Suisse*, n° 519, 13 août 1913, p. 194-195 « Les officiers suisses au camp français de Valdahon ».

11) *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 876 « Régiment ».

12) *Historique du 245<sup>e</sup> Régiment d'infanterie* ; Paris, s.d., p. 14.

*Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 223-224 « Ferme des Chambrettes ».

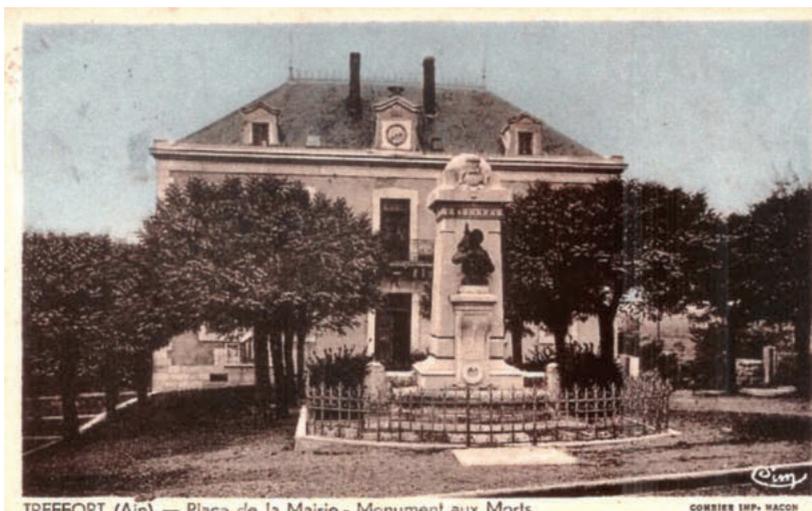
13) *Dictionnaire de la Grande Guerre*, p. 283 « Ravin de la Couleuvre ».

14) *JMO* du 245<sup>e</sup> RI, 18 mai au 14 octobre 1917, 26N 726/15.

15) <https://monumentsmorts.univ-lille.fr/monument/24515/treffort-cuisiat-place/> (01370 Val Revermont/Treffort).

16) [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr) : base de données des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale, et base « Sépultures de guerre ».

17) Rémi RICHE, op. cit., p. 194-196.



TREFFORT (Ain) — Place de la Mairie - Monument aux Morts

GOMBIER IMP. NACON

Monument aux morts de Treffort.

# UNE ÉPÉE SUISSE RACONTE SON VÉCU

Francis VILLARS

## Introduction

Il arrive parfois au collectionneur d'acquérir une arme comportant un nom, une marque, parfois une dédicace ou encore des armoiries permettant ainsi de remonter jusqu'à son propriétaire. On peut également s'imaginer dans quel état d'esprit le récipiendaire pouvait se trouver lorsque l'arme devint sa propriété. La matière de cet article provient de recherches effectuées dans les archives d'une famille valaisanne. Ce qui nous amena à nous intéresser également au Service de Naples. Ainsi, ce travail accompli, nous pouvons décrire une épée dite « à la prussienne ». Avant d'aborder l'étude de cette épée, qu'on permette à l'auteur de relater une anecdote qui montre l'heureuse surprise que peut éprouver un collectionneur lors de l'acquisition d'une arme lui paraissant relativement banale à première vue.

Au début des années 2000, nous avons acquis l'épée de gala d'un officier suisse. Sur la lame, on pouvait voir, côté pile, « une croix fédérale aux rayons », et, côté face, en partant du talon et entouré de volutes, la ciselure suivante en caractères gothiques : *« E. Villeneuve à Ch. Roche 1911 »*

Les archives militaires à Berne ainsi que l'étude des « Etats des officiers suisses » que possèdent certains collectionneurs, nous amenèrent, grâce à l'année « 1911 », à limiter nos investigations à cette date. Le « donneur » et le « récipiendaire » ainsi que les circonstances dans lesquelles ce cadeau eut lieu, apparurent également.

Le « donneur », Emile Villeneuve, né en 1890, incorporé dans le bat fus II / 24, commandé à l'époque par un certain major Henri Guisan, fut promu au grade de premier-lieutenant en 1915.

Le récipiendaire de l'épée était Charles Roche, né en 1873, promu le 31 décembre 1911 au grade de capitaine, responsable de la poste de campagne à l'Etat-major du 1<sup>er</sup> Corps d'armée. Une photo, tirée de « l'Album 2<sup>ème</sup> Division 1915 », page 34, le montre assis à une table entouré de ses subalternes.

Au cours d'une discussion avec mon père, mobilisé en 1939, j'appris qu'il avait fait connaissance aux Rangiers, à cette époque, du commandant du régiment d'infanterie 9, qui n'était autre qu'Emile Villeneuve qui occupa ce poste de 1935 à 1939.

Ainsi, on peut constater qu'un petit texte gravé sur une lame non seulement dévoile son « mystère », mais nous fait découvrir aussi un pan d'histoire vécue par un des participants. Cette épée se trouve aujourd'hui dans la collection d'un ami jurassien où elle a retrouvé le coin de pays d'où elle est issue.

### **Une épée « à la prussienne »**

Revenons à notre épée « à la prussienne ». Ce type d'épée dite « à la prussienne » ou apparentée a vraisemblablement été portée en Suisse à titre privé par certains officiers avant son apparition officielle, c'est-à-dire en 1840 date à laquelle elle fut proposée par le Conseil de guerre fédéral aux officiers d'Etat-major. Distribuée dans un premier temps à titre d'essai, elle ne fut jamais, par la suite, élevée au rang « d'arme d'ordonnance » ; aussi, les exemplaires rencontrés jusqu'à ce jour son rares (voir « Griffwaffen, p. 44).

Ci-après, deux épées à la prussienne montrant à gauche un modèle privé et à droite, le modèle distribué à titre d'essai.

Le modèle privé (à gauche) ne comporte aucun signe distinctif sur la monture (en général une croix suisse) mais est reconnaissable uniquement au bouton de la chape contenant une croix ainsi qu'une croix suisse flammée gravée à l'eau forte sur la lame.



Mais revenons à l'histoire de cette arme. Nous nous trouvons en présence d'une épée dont la typologie est très proche des épées dites « à la prussienne ». Ce type d'arme est reconnaissable à la calotte en forme d'urne, surmontée elle-même d'un bouton de

rivure en forme de grosse vis ou de vase s'élargissant vers le haut. La garde à une branche rejoint la croisière en forme de coquille bombée côté externe, avec une croix fédérale entourée de feuilles de chêne, délicatement ciselées, le tout en argent, et d'une demi-coquille côté interne, Cette demi-coquille est articulée par un système « à pompe ». La croisière se termine par un bouton en forme de bourgeon. La lame est à double pans creux, gravée à l'eau forte sur les trois quarts de sa longueur par des volutes, des rinceaux et des motifs végétaux. A noter que cette lame ne présente aucun marquage. Cependant, le style de ciselure du talon de la lame est caractéristique du travail effectué dans les ateliers d'Alois BRAST à Aarau (1812-1883) où ce dernier dirigeait un atelier et un magasin.

Le fourreau est en cuir avec deux bracelets de bélières dorés, décorés en leur centre par une frise de feuilles de laurier, auxquels sont brasés deux tambours (ou anneaux), eux-mêmes finement ciselés. La bouterolle se termine par un dard en fer de forme symétrique.

Tout dans cette pièce superbe a été conçu par des fourbisseurs pour un acheteur au regard averti et difficile. Aussi bien par l'utilisation d'une dorure importante que par les détails, elle présente l'effet remarquable d'un travail abouti, son propriétaire n'ayant visiblement pas regardé à la dépense !



Lorsque, dans les années 80, cette épée apparut dans une vente aux enchères elle portait une dragonne en tissu rouge dont la lanière était en mauvais état. Elle fut égarée au moment de la vente.



L'épée était portée avec un ceinturon à deux bélières de cuir doublées d'une bande de tissu brodé de fil d'or. Les extrémités des bélières portent un anneau en laiton doré sur lequel est fixée une petite lanière de cuir destinée à passer dans l'anneau. Les deux bélières sont montées sur un ceinturon, lequel, vu sa simplicité devait être porté sous la veste d'uniforme. On trouve ce type de suspension aussi bien en Prusse qu'Autriche-Hongrie.

Revenons à notre recherche sur l'origine de cette arme. La première indication se trouve sur la calotte, plus précisément sur le bouton de rivure en forme de grosse vis dans lequel a été enchâssée une pastille de métal portant des armoiries.

Lesdites armoiries sont celles d'une famille de Sion, les Kuntschen. Nous avons été aidé dans notre recherche par un livre remarquable « Une famille au service de l'Etat pendant six siècles : les Kuntschen de Sion » par Janine FAYARD DUCHENE. Cet ouvrage, auquel nous avons emprunté les lignes qui suivent, nous donne un certain nombre de renseignements sur le propriétaire de l'épée, homme de goût, comme on l'a vu mais aussi sur les membres de cette famille patricienne qui donna au canton du Valais et à l'Eglise nombre de serviteurs illustres, ainsi que plusieurs officiers qui firent dans l'armée des carrières importantes.

Le père du propriétaire de l'épée, Alphonse, Paul Kuntschen est né à Sion le 30 mars 1755 et mort dans cette ville le 1<sup>er</sup> avril 1815.

Cadet dans le régiment de Courten au service de France, il est nommé sous-lieutenant le 24 octobre 1755, puis



lieutenant le 12 juin 1785. En 1788 il est syndic de la bourgeoisie de Sion, puis sénateur en 1790. Châtelain de Granges et de Bramois en 1797 et 1798. En 1799, il refuse le poste de capitaine dans le corps de réserve de l'arrondissement du canton. Puis, il devient capitaine de la compagnie surnuméraire du dizain de Sion le 3 août 1803.

Le 24 avril 1785, il épousa à Sion, Marie Elisabeth de Torrenté – fille d'Antoine Théodule et d'Anne Marie de Kalbermatten - née le 8 juillet 1444 et qui mourut le 6 décembre 1808. Le couple eut un enfant François, Joseph, Antoine, Alphonse, baptisé le 11 juillet 1787 à Sion et décédé en 1843 alors qu'il était au service de Naples. C'est lui le propriétaire de l'épée qui fait l'objet de cet article.

Alphonse Kuntschen est le prototype du fils de famille qui « fait le désespoir de ses parents ». A 14 ans, il fait l'école buissonnière. A 19, il est renvoyé de collège de Fribourg, et le préfet des classes Gaudard, avertit les parents du jeune homme par cette lettre sans appel :

*Je veux bien tolérer, Monsieur, votre fils dans les classes jusqu'à Pâques ; mais ne manquez pas, je vous prie, de le faire chercher à cette époque, sans quoi je me verrai, malgré moi, obligé de vous le renvoyer ignominieusement. Il est si léger, si dissipé, il a pris de si mauvaises habitudes, qu'il est impossible qu'il se fasse à jamais à la discipline scolastique. C'est douloureux pour moi de n'avoir pas d'autres nouvelles à vous donner ; mais vous me feriez vous-même un crime de trahir ma pensée et mon devoir ».*

Son père mit le jeune turbulent en pension à Sembrancher, chez le conseiller d'Etat Delasoie, afin qu'il y apprit le droit civil. Dans une lettre pathétique, le malheureux géniteur, qui faisait preuve d'une grande lucidité en reconnaissant les fautes de son rejeton, pria le maître de faire très attention à ses lectures et à sa correspondance :

*« C'est un jeune homme extrêmement léger et évaporé, sur lequel il faut avoir l'œil actif et vigilant, qui a d'ailleurs un assez bon caractère, mais qui se laisse facilement tourner à tout vent (...) Veuillez (...) ne pas lui permettre qu'il s'absente de chez vous pour nulle part (...) Vous aurez été instruit, de > Monsieur le vice-conseiller d'Etat Gay, du motif pourquoi nous l'avons retiré de Fribourg. C'est pourquoi je vous prie (...) de faire attention sur les lettres qu'il reçoit et qu'il écrit. C'est le seul enfant que j'ai, qui me tient beaucoup à cœur qu'il devienne un jour un homme utile à sa Patrie et la consolation de nos vieux jours. »*

Finalement, les parents jugèrent préférable de le marier jeune pour lui éviter la tentation des dépenses et des mauvaises fréquentations, auxquelles il avait déjà succombé.

L'exemple suivant est frappant : en 1807, notre jeune homme s'en était allé à Morat acheter une paire de boucles d'oreilles en or 18 carats « en filigrane et perles à facettes », valant 19 livres ainsi qu'une chaîne en or de 47 livres. Sur un total de 66 livres, il

n'avait versé qu'un acompte de 6 livres. Au mois de mai suivant, le marchand pensa mettre à profit la foire de Fribourg, pour récupérer son dû, mais Alphonse Paul n'y était plus. Il écrivit à Sembrancher pour obtenir satisfaction. A quelques jours de ses vingt et un ans, en juin 1808, notre jeune homme épousa la fille du bailli de Sépibus. Dès lors, il semble s'être rangé. Il ne joua aucun rôle politique, se contentant de rester dans l'ombre de son beau-père. Officier aux Gardes suisses, en 1816, il devint commandant de la gendarmerie à Sion, l'année suivante. En 1828, il s'enrôla au service de Naples. Le chanoine Anne Joseph de Rivaz nous explique les raisons de ce départ : « le recrutement du bataillon de Naples fait avec la plus grande facilité. Autant on décriait ce service pour qu'il ne fût avoué, autant ses détracteurs eux-mêmes s'empresment-ils maintenant de se mettre sur les rangs pour y obtenir de l'emploi, et notre jeunesse s'y jette en foule. Il n'y a pas jusqu'au sieur KUNTSCHEN, gendre du bailli de Sépibus, commandant de la gendarmerie du pays, qui s'était fait recommander au duc de Calvello par son beau-père pour une compagnie, qui est parti en janvier pour ce service où il n'entre, quoique âgé de près de 41 ans, qu'en qualité de sous-lieutenant ». Il fit partie du régiment Dufour\*\*\*.

Il mourut au service de Naples en 1843 (sans plus d'information à notre disposition). Sa veuve se plaignit de n'avoir d'autre moyen pour vivre que la pension versée par le gouvernement napolitain.

Avant même la mort de son mari à Naples, son épouse fut autorisée par son beau-frère, le colonel François Taffiner, de vendre le 7 mars 1841 des biens de sa dote. L'abondance des notes de tailleurs, de marchands d'étoffes et de passementerie, qui parsèment les archives d'Alphonse Paul (son père) et de lui-même François, Joseph, Alphonse, suggère qu'ils eurent, tous deux, un net penchant pour l'apparat vestimentaire. Donnons un exemple : à peine arrivé à Capoue, le 12 juillet 1828, François, Joseph Alphonse écrivit à son beau-père, le bailli de Sépibus. Il ne parlait de sa femme que pour demander au bailli de lui faire des commissions :

*« Je vous prie de faire les commissions suivantes à mon épouse, pour qu'elle m'envoie, par Monsieur le capitaine de Riedmatten, dans une petite caisse les objets demandés : mon habit bourgeois vert – le gilet jaune – mes deux paires de pantalons blancs neufs – mon cachet avec le trophée d'armes – me faire arranger de suite 7 à 8 chemises fines et me les envoyer, etc. »*

Cette lettre laisse deviner en filigrane le personnage futile, voire infantile, qu'il fut toute sa vie. Cette passion pour les beaux habits, les beaux objets et le « paraître » fut-elle source de dettes importantes : Faut-il accuser également, pour expliquer les difficultés financières, une mauvaise gestion des biens, ou bien, les bouleversements économiques entraînés par la chute de l'Ancien Régime ? Les éléments manquent pour répondre à ces interrogations. Le service étranger était pour le Valais une source d'argent liquide appréciable. Mais il rapportait essentiellement aux officiers occupant les grades supérieurs. C'était, en un mot, un investissement à long terme. D'autre part, il nécessitait des familles des avances importantes pour faire

face aux frais d'équipement et de voyage, ainsi qu'aux retards dans le paiement des gages, surtout à partir de 1789. D'autre part, dans les grades inférieurs, celui de cadet en particulier, la maigre solde était loin de couvrir l'entretien, comme on le voit dans le cas d'Alphonse Paul KUNTSCHEM (le père).

En guise de conclusion, qu'on permette à l'auteur de souligner le double plaisir qu'éprouve un collectionneur, quel que soit son domaine de prédilection. Tout d'abord, la satisfaction d'acquérir l'objet qui l'aura séduit par sa beauté, sa rareté, son originalité, etc. Puis le second plaisir, qui est en fait plus qu'un plaisir, mais une sorte de justification de sa passion –quelquefois envahissante, il est vrai -, la joie de mettre un nom, une histoire sur l'objet, d'en retrouver somme toute la généalogie. C'est donc le faire revivre et c'est là le rêve de tout collectionneur.

### **Note**

\*\*\* Pierre-Marie DUFOUR (1790-1862), originaire de Monthey, Général de brigade, François fut vraisemblablement incorporé dans le 3me Régiment aux « cols bleus » du Colonel STOCKALPER qui comprenaient des Valaisans, Grisons et Schwytzois. Le roi de Naples, à cette époque, était FERDINAND II.

(Extrait de P. de VALLIERE « *HONNEUR & FIDELITE* », page 725 avec illustration).

### **Sources**

Janine FAYARD DUCHENE, « *Une famille au Service de l'Etat pendant six siècles, les KUNTSCHEM de Sion* »

Hugo SCHNEIDER, Jürg A. MEIER « *Griffwaffen, Bewaffnung und Ausrüstung der schweizer Armee seit 1817* », Verlag Stocker-Schmid, Dietikon, Zürich, 1871.

Christian ORTNER, Erich ARTLIEB „*Mit blankem Säbel*“, Österreichisch-ungarische Blankwaffen von 1848 bis 1918, Verlag Militaria Edition Stefan REST, Wien, Austria (Portepees und Zubehör, Seite 538 bis 541).

### **Remerciements**

Ces remerciements sont adressés d'abord à mes amis collectionneurs qui m'ont aidé dans mes recherches.

Un salut particulier à M. Jürg A. MEIER, à qui tous les collectionneurs d'armes blanches sont redevables et qui a toujours su partager avec eux ses vastes connaissances.



# LE CORPS DE MUSIQUE DE LANDWEHR, HARMONIE OFFICIELLE DE L'ÉTAT DE GENÈVE PARTICIPE EN 1915 À LYON AUX FÊTES FRANCO-SUISSES ORGANISÉES AU PROFIT DES MUTILÉS FRANÇAIS DE LA GRANDE GUERRE

Claude BONARD

Débutons cet article par le rappel de quelques pages d'histoire franco-genevoise couvrant la période 1910-1934. Le 15 août 1910, Monsieur Armand Fallières, Président de la République française est reçu en visite officielle à Berne. Le Corps de musique de Landwehr est convoqué afin de jouer les hymnes nationaux. Comme le souligne l'historique du Corps de musique, *“ce service fait pour le compte de la Confédération fut un grand honneur autant qu'un plaisir pour notre Corps, qui prouva en cette circonstance, l'utilité des Musiques militaires dignes de ce nom”*. Deux ans plus tard, neutralité oblige, le 6 septembre 1912, la Landwehr est à nouveau sollicitée par le Conseil fédéral à l'occasion de la visite en Suisse de S.M. Guillaume II, Empereur d'Allemagne. A Berne, le Kaiser passe la garde d'honneur et la musique genevoise en revue en compagnie du président de la Confédération M. Ludwig Forrer. L'Empereur Guillaume II avait poussé la coquetterie jusqu'à revêtir l'uniforme de ses tirailleurs neuchâtelois de la Garde impériale, ses “Schützen” recrutés jusqu'en 1858 dans le canton de Neuchâtel, à la fois principauté prussienne et canton suisse. Quel signe a-t-il voulu alors donner envers la Suisse ? un geste d'amitié et de conciliation... ou un geste de menace à peine voilée ? ... nous ne le saurons jamais... En juin 1914, Genève célèbre le centenaire de son rattachement à la Suisse. Personne ne s'en rend compte alors, l'apothéose des « Fêtes de juin » de 1914 constitue bel et bien la fin d'une époque. Les temps ne sont désormais plus à la fête et la mobilisation de 1914 bouleverse la vie quotidienne. Pour Genève, économiquement parlant, les conséquences de la guerre ont une incidence importante et sur le plan humanitaire, les Genevois émus et inquiets voient régulièrement passer à la gare de Cornavin, les trains de blessés français. L'été 1914 marque aussi le début d'une période très tendue entre la Suisse romande et la Suisse allemande. Le fossé s'est en effet insensiblement et durablement creusé entre francophiles et germanophiles. Genève affiche ouvertement sa francophilie. C'est alors qu'un événement incroyable va avoir lieu. Alors que la guerre fait rage et que l'armée suisse est mobilisée aux frontières afin de garantir la neutralité de la Suisse, le Corps de musique de Landwehr devenu « civil » pour l'occasion, se rend en France les 14 et 15 août 1915 ainsi qu'en attestent ses archives :

*“Triomphant des difficultés qui paraissaient insurmontables, étant donné que bon nombre de Landwehriens étaient mobilisés, la Landwehr put se rendre à Lyon en civil*



Un groupe de Landwehriens photographiés en juillet 1914; ils portent l'uniforme splendide mais fantaisiste dessiné par FORESTIER pour les Fêtes de Juin. (photo Landwehr / MIMG)

*sous le nom d'Harmonie genevoise. Notre harmonie, dont le chef à grand regret, se trouvait empêché d'assumer ce service, confia la direction à M. Pieyre, le distingué directeur de l'Harmonie Nautique, ami personnel de M. Koch, et à la fois de la Landwehr. Ce valeureux chef intérimaire conduit notre harmonie aux plus brillants succès, avec un dévouement admirable. Ces Fêtes Franco-Suises étaient organisées au profit des Mutilés français de la grande guerre. L'arrivée à Lyon fut un triomphe. Une foule énorme attendait les Genevois. Vive la Suisse ! Partait de toutes les lèvres ; bannières fédérale et genevoise acclamées sur tout le parcours. MM. Bérard, Richard, Reymond, Méru, Arlaud multipliant leurs généreuses attentions. Au théâtre des Célestins, ce fut une triomphale soirée au cours de laquelle les artistes des théâtres parisiens, lyonnais. Des Concerts Colonne, de la Monnaie, alternaient avec l'Harmonie genevoise dont le programme artistique obtint le plus étincelant succès. La Colonie Suisse, MM. Achard, consul, Rutterhof, chancelier et Elmer, président du Cercle Suisse reçurent patriotiquement la Landwehr.*

*Au Parc de la Tête d'Or, cette dernière fut ovationnée par une foule considérable et enthousiaste. Vin d'honneur offert par toutes les Sociétés, sous la présidence de M. le Sénateur Giordano, notre Membre d'Honneur.*

*Autorités civiles et militaires multiplièrent leurs marques de sympathie et de reconnaissance pour Genève et la Suisse, "gardienne de sa neutralité", disaient les*

*journaux du jour; "mais entoure délicatement nos grands blessés et vient encore à Lyon pour assurer le succès de nos fêtes philanthropiques au profit de nos mutilés". Ce fut, en pleine période de guerre, un voyage des plus émouvants au cours des 25 dernières années Landwehriennes."*

Les années d'après-guerre se caractérisent par de fréquents gestes d'amitié franco-genevoise puisqu'en 1919, l'Espérance Gymnastique de Grenoble fit appel à la Landwehr, qui fut ainsi la première Musique étrangère à se rendre en France depuis 1918. Aussi, son arrivée à Grenoble fut-elle un événement tout particulier. Les Genevois furent accueillis par les autorités civiles et militaires, par les sociétés des mutilés et prisonniers de guerre, par des soldats de toutes armes et de tous grades ainsi que par les représentants des sociétés locales. La Landwehr n'en avait pas fini avec ses déplacements en France puisqu'elle se rendit en août 1922 à Marseille et Toulon, en 1923 à Valence, une nouvelle fois à Grenoble en 1924, en 1927 à nouveau à Marseille à l'occasion de la Foire coloniale. L'apothéose fut cependant son voyage à Paris du 22 au 24 juin 1934 à l'occasion du Festival des musiques militaires de Paris organisé par le journal l'Intransigeant. Le rappel de ces moments privilégiés d'amitié franco-genevoise sont caractéristiques de la petite histoire au sein de la grande. Elles illustrent on ne peut mieux cette citation d'Oscar Wilde : "*La musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe*".

## **Sources**

Archives du Corps de musique de Landwehr (ACML)

ACML, Historique du 125e anniversaire du Corps, pp.43-44.

Bonard Claude : Histoire du Corps de musique de Landwehr 1783-1789-1989, Genève, Edition Corps de musique de Landwehr, 1989, 129 p.